

Régions: Annuaire statistique 2005

Données 1999-2003



COMMISSION
EUROPÉENNE



THÈME
Statistiques
générales et
régionales

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

**Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11**

(* Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2005

ISBN 92-894-9030-6
ISSN 1681-9314

© Communautés européennes, 2005

TABLE DES MATIÈRES

■ INTRODUCTION	9
Coup de projecteur sur les données régionales	11
Élargissement	11
Structure	11
Contributions de spécialistes	11
NUTS 2003 — Liste des régions	12
Besoin d'informations plus détaillées?	12
Groupe d'intérêt régional sur le web	12
Date de clôture pour les données de l'Annuaire	12
■ POPULATION	13
Introduction	15
Tendances en matière de fécondité dans les pays de l'EU-25	15
Différences régionales en matière de fécondité	17
Vers une explication des différences régionales en matière de fécondité	18
Différences de fécondité régionale au sein des pays et entre ceux-ci	19
Conclusion	21
Bibliographie	21
■ AGRICULTURE	23
Introduction	25
Note méthodologique	25
Production céréalière dans les régions d'Europe	25
Culture de blé	28
Culture d'orge	28
Culture de maïs grain	31
Production végétale dans les régions d'Europe	31
Culture de pommes de terre	31
Culture de la betterave à sucre	34
Culture de colza	34
Conclusion	36
■ PRODUIT INTÉRIEUR BRUT RÉGIONAL	37
Qu'est-ce que le produit intérieur brut régional?	39
Parités de pouvoir d'achat et comparaisons internationales en volume	39
Le PIB régional en 2002	41
Fortes disparités régionales à l'intérieur des pays également	41
Le PIB en moyenne triennale 2000-2002	42
Développement dynamique des régions périphériques	44
Résumé	46
■ COMPTES DES MÉNAGES	47
Introduction: mesure de la richesse	49
Revenu des ménages privés	49
L'unité de mesure pour les comparaisons régionales	49
Résultats pour l'année 2002	50

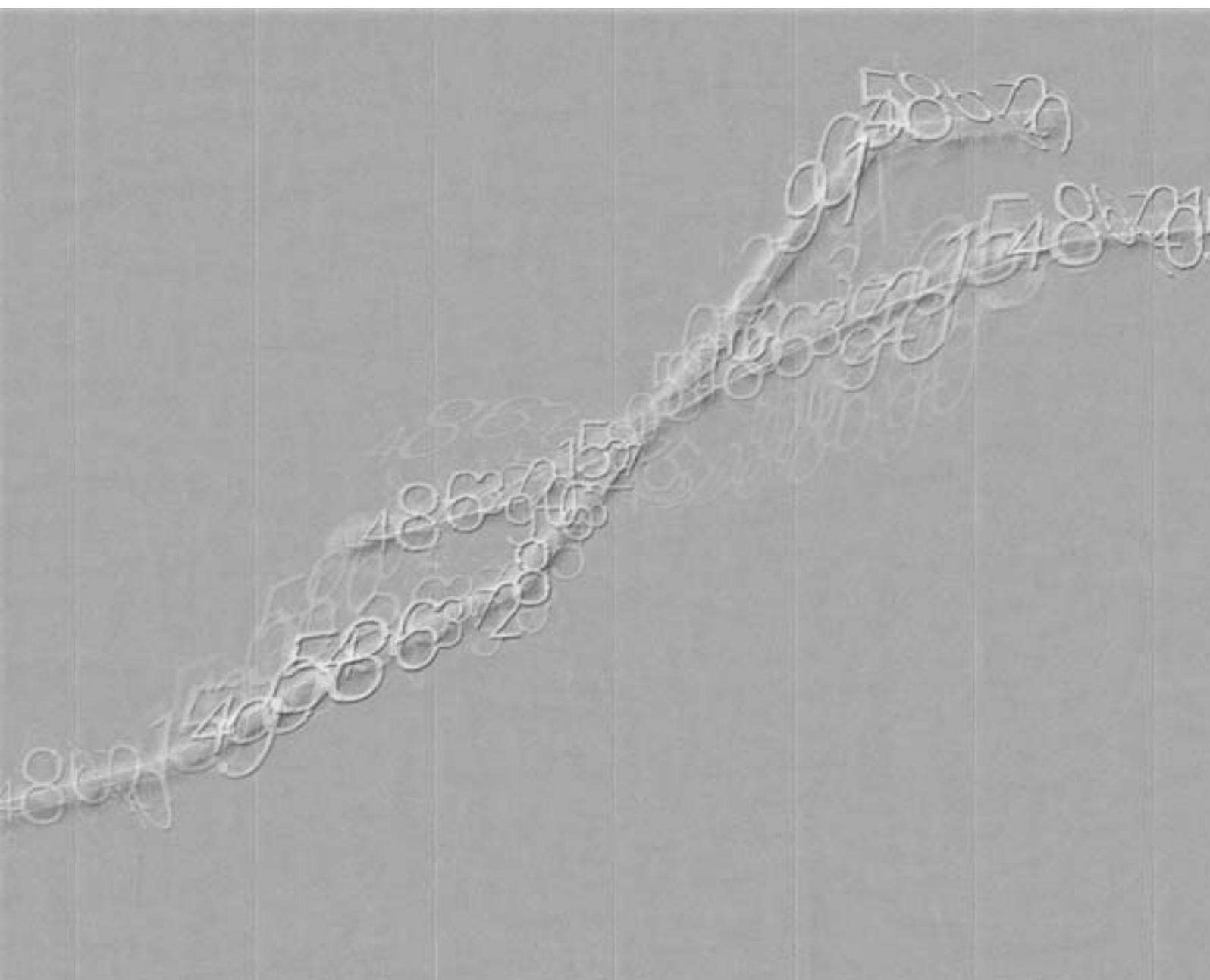
Revenu primaire et revenu disponible	51
Revenu et PIB	55
Revenu et impôts directs	55
Résumé	56
MARCHÉ DU TRAVAIL RÉGIONAL	59
Introduction	61
Sources des données	61
Définitions	61
Emploi	62
Emploi des femmes	64
Activités indépendantes	66
Chômage	68
Conclusion	70
TRANSPORTS	71
Introduction	73
Note méthodologique	73
Transport maritime	74
Transport aérien	78
Transport de marchandises par route	80
Conclusion	82
SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	83
Introduction	85
Note méthodologique	85
Recherche et développement	86
Ressources humaines en science et technologie	88
Brevets	90
Emploi dans les industries manufacturières de haute technologie et les services à forte intensité de connaissance	93
Conclusion	93
STATISTIQUES STRUCTURELLES SUR LES ENTREPRISES	95
Introduction	97
Note méthodologique	97
Les services se concentrent autour des capitales	98
Variation des salaires d'une région à l'autre: les Pays-Bas enregistrent les différences les plus faibles	98
Régions de l'UE à forte intensité de capital	100
Les industries les plus intensives en technologie sont localisées en Allemagne	103
Les régions les plus spécialisées de l'UE	106
Conclusion	106
SANTÉ	107
Introduction	109
Note méthodologique	109
La mortalité dans les régions de l'UE	110
Maladies de l'appareil circulatoire	110
Cancer	113

Les hommes et le cancer du poumon	114
Les femmes et le cancer de l’ovaire	114
Les ressources en matière de santé dans les régions de l’UE	116
Sorties d’hôpitaux	116
Lits d’hôpitaux	117
Conclusion	118
■ STATISTIQUES URBAINES	119
Qu’est-ce que l’audit urbain?	121
Variables	121
Sélection des villes	121
Unités spatiales	121
Horizon temporel	121
Enquête de perception	121
Diffusion des résultats	122
Viabilité urbaine	123
Culture	123
Environnement	124
Modes de transport	127
Perspectives	128
■ ÉDUCATION	129
Introduction	131
Note méthodologique	131
Participation des jeunes de 17 ans à l’enseignement	132
Étudiants de l’enseignement secondaire supérieur général	132
Étudiants de l’enseignement supérieur	133
Atteinte d’un niveau d’études supérieures	137
Participation à l’apprentissage tout au long de la vie	137
Conclusion	138
■ TOURISME	139
Introduction	141
Note méthodologique	141
Statistiques sur la capacité d’accueil (infrastructures)	141
Données sur le taux d’occupation	143
Conclusion	146
■ UNION EUROPÉENNE – RÉGIONS AU NIVEAU NUTS 2	149
■ RÉGIONS NUTS 2 DES PAYS CANDIDATES	151



eurostat

I N T R O D U C T I O N



Coup de projecteur sur les données régionales

Les décisions sur les Fonds structurels pour la période 2007-2013 seront probablement prises en 2005. Comme ces décisions politiques sont fondées sur des données régionales quantitatives objectives, la vaste offre de statistiques régionales comparables proposée par Eurostat fait l'objet d'un coup de projecteur de la part des médias.

Le présent Annuaire met en lumière de nombreux aspects des données régionales, ainsi que les analyses qu'elles permettent de réaliser. Certains chapitres fondamentaux portant, par exemple, sur le PIB régional, les comptes régionaux des ménages, le marché du travail, les statistiques démographiques et l'agriculture, constituent l'ossature classique de l'ouvrage. Un nouveau chapitre consacré à l'éducation et apportant des éclairages intéressants sur des questions telles que la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie dans les diverses régions a été ajouté cette année.

Comme ce fut le cas, pour la première fois, l'année dernière, toutes les analyses régionales figurant dans le présent Annuaire se fondent sur la nomenclature NUTS 2003. Entre-temps, les dix nouveaux États membres ont également été intégrés formellement dans la nouvelle classification régionale (grâce à une modification du règlement NUTS). Les textes du règlement et de sa modification sont disponibles sur le CD-ROM, tout comme l'annexe, qui dresse la liste des régions composant la nomenclature dans chaque pays.

Élargissement

Aucune distinction n'est faite, dans l'Annuaire, entre les anciens États membres, les pays qui sont devenus des États membres en 2004 et ceux dont l'adhésion est attendue vers 2007: lorsque des données sont disponibles pour la Bulgarie et la Roumanie, il va de soi qu'elles sont également présentées dans les cartes et commentaires. En ce qui concerne la Turquie et la Croatie, la situation est quelque peu différente. Même si une ventilation régionale a été convenue entre ces deux pays et Eurostat, la quantité de données régionales reste trop faible pour justifier leur prise en compte dans les analyses.

Structure

Dans chaque chapitre, les ventilations régionales sont illustrées par des cartes en couleurs et des graphiques, accompagnés de commentaires d'évaluation rédigés par des experts. Conformément aux traditions établies, l'Annuaire s'est efforcé de mettre l'accent sur des aspects non abordés dans un passé récent. Le chapitre sur la population s'intéresse ainsi, cette année, aux taux de fécondité dans les régions, lesquels font ressortir une forte dispersion régionale. Le chapitre sur les transports, qui réapparaît cette année, privilégie les données relatives aux transports maritime et aérien.

Comme l'année dernière, le CD-ROM ne contient pas les tableaux de données qui, par le passé, étaient élaborés spécialement pour l'Annuaire. Dans la mesure où les bases de données d'Eurostat sont accessibles en ligne et gratuitement depuis le 1^{er} octobre 2004, rien ne justifie l'insertion de tels tableaux, dès lors que les utilisateurs ont accès à l'intégralité des tableaux dans NewCronos, la base de données d'Eurostat accessible au public. En vue de faciliter la compréhension des cartes de l'Annuaire, les séries de données utilisées pour les établir sont toutefois fournies, sous forme de fichiers Excel, sur le CD-ROM.

Afin de permettre aux lecteurs d'exploiter au maximum la base de données publique, le CD-ROM contient de nouveau la dernière édition du guide de référence pour cette base de données.

Contributions de spécialistes

Les commentaires de chacun des chapitres thématiques ont été rédigés par des experts d'Eurostat spécialisés dans chacun des domaines concernés ⁽¹⁾. Grâce à leur connaissance des données au niveau national, les auteurs sont à même de replacer les variations régionales relevées dans un contexte approprié. L'équipe des statistiques régionales remercie sincèrement les auteurs suivants pour leur contribution, chacun d'entre eux ayant dû trouver le temps nécessaire malgré un emploi du temps déjà surchargé:

⁽¹⁾ En ce qui concerne les chapitres sur le PIB régional, les comptes des ménages, le marché du travail régional et les statistiques urbaines, les auteurs sont en même temps membres de l'équipe des statistiques régionales et spécialistes de ces domaines à Eurostat.

Chapitre	Auteur(s)
1. Population	Erik Beekink, Joop de Beer
2. Agriculture	Dagmar Binova
3. Produit intérieur brut régional	Andreas Krüger
4. Comptes des ménages	Andreas Krüger
5. Marché du travail régional	Michal Mlady
6. Transports	Carla Sciullo
7. Science, technologie et innovation	August Götzfried, Simona Frank et Håkan Wilén
8. Statistiques structurelles sur les entreprises	Petra Sneijers
9. Santé	Sabine Gagel
10. Statistiques urbaines	Teodóra Brandmüller, Berthold Feldmann
11. Éducation	Birgitta Andrén
12. Tourisme	Hans-Werner Schmidt

NUTS 2003 – Liste des régions

Dans les cartes du présent Annuaire, les statistiques sont présentées au niveau NUTS 2. La jaquette de la publication contient une carte indiquant les numéros de code des régions. Le lecteur trouvera en fin de publication une liste de toutes les régions NUTS 2 de l'Union européenne, ainsi qu'une liste des régions statistiques du niveau 2 de Bulgarie et de Roumanie. Des informations détaillées complètes sur les ventilations régionales de tous ces pays, y compris les listes des régions de niveaux 2 et 3 et les cartes correspondantes, peuvent être consultées sur le serveur RAMON ⁽²⁾.

Besoin d'informations plus détaillées?

La base de données publique NewCronos contient des séries chronologiques plus étendues (pouvant remonter jusqu'à 1970) et des statistiques plus détaillées que celles fournies dans le présent Annuaire, telles que la population, les décès et les naissances par année d'âge, les résultats détaillés de l'enquête

⁽²⁾ http://europa.eu.int/comm/eurostat/ramon/index.cfm?TargetUrl=DSP_PUB_WELC

communautaire sur les forces de travail, etc. De plus, NewCronos englobe une série d'indicateurs de niveau NUTS 3 (par exemple la superficie, la population, les naissances et les décès, le produit intérieur brut ou le taux de chômage). Ces indicateurs sont importants, car l'UE ne compte pas moins de huit États membres (Danemark, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte et Slovénie) qui n'ont pas de ventilation au niveau 2.

Pour de plus amples renseignements sur le contenu de la base de données dans NewCronos, veuillez consulter la publication d'Eurostat «Statistiques régionales et urbaines européennes — Guide de référence 2005», dont une copie est disponible en format PDF sur le CD-ROM d'accompagnement.

Groupe d'intérêt régional sur le web

L'équipe des statistiques régionales d'Eurostat gère un groupe d'intérêt accessible au public sur le web (site CIRCA), comportant de nombreux liens et documents utiles.

Pour y accéder, rendez-vous simplement à l'adresse internet suivante: <http://forum.europa.eu.int/Public/irc/dsis/regstat/information>

Parmi les ressources, vous trouverez:

- une liste de tous les coordinateurs régionaux des États membres, des pays candidats et des pays de l'AELE;
- la «Regional Gazette», publiée régulièrement par l'équipe régionale;
- la dernière édition du guide de référence des statistiques régionales et urbaines;
- des présentations en PowerPoint des travaux d'Eurostat concernant les statistiques régionales et urbaines;
- la classification régionale NUTS pour les États membres et la classification régionale des pays candidats.

Date de clôture pour les données de l'Annuaire

Pour la présente édition, la date butoir a été fixée au 4 mai 2005.

P O P U L A T I O N

1





Introduction

Depuis les années 60, la fécondité a considérablement diminué dans les États membres de l'Union européenne, ainsi qu'en Bulgarie et en Roumanie. Toutefois, les chiffres montrent que ce déclin ne frappe pas tous les pays de la même manière et avec une ampleur similaire. Cela pose la question de savoir dans quelle mesure lesdits pays connaissent une évolution commune en termes de fécondité du fait de tendances socioculturelles et socio-économiques identiques (ce qu'on désigne par le terme de «seconde transition démographique»), et dans quelle mesure les différences de niveaux de fécondité entre les pays se révèlent durables. Pour répondre à cette question, il est utile d'examiner les différences de fécondité entre les régions. Ce chapitre vise donc à comparer les différences de niveau de fécondité entre les régions d'un même pays avec les différences entre pays. L'existence de différences régionales relativement modestes par rapport aux différences à l'échelon national donnerait à penser que le niveau de fécondité s'explique prioritairement par des spécificités nationales. Dans le cas contraire, il faudrait en conclure que l'explication des différences découle de facteurs s'appliquant dans l'ensemble des pays.

La deuxième section de ce chapitre offre un aperçu général des tendances en matière de fécondité au sein des 25 États membres de l'Union européenne. La troisième examine les différences de taux de fécondité des régions au niveau NUTS 2. La section suivante traite des influences poten-

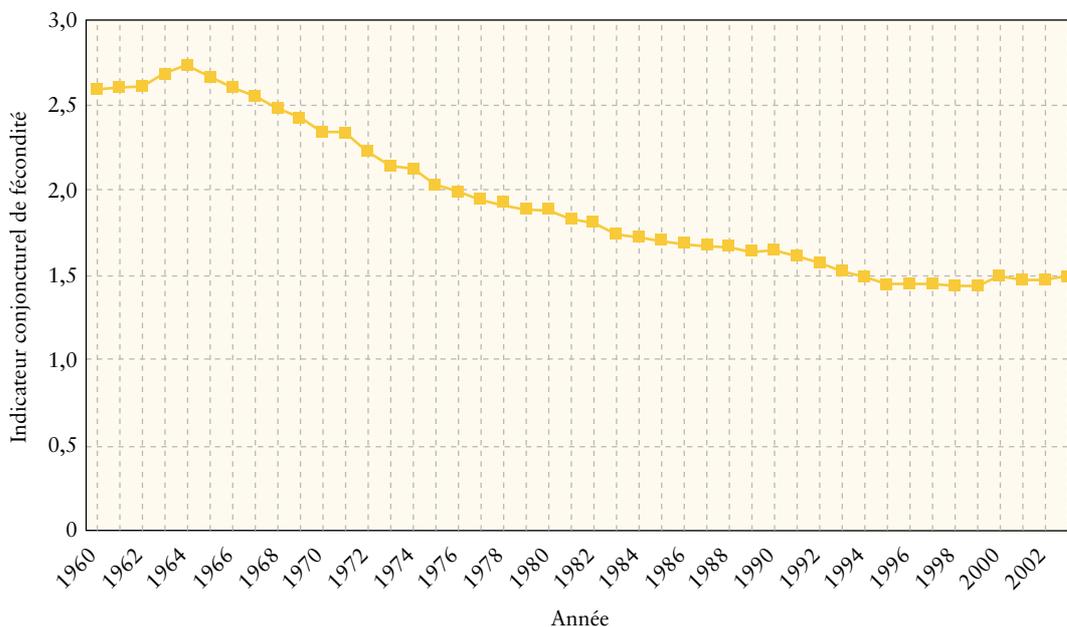
tielles sur le niveau de fécondité, sur la base de la littérature spécialisée. Enfin, nous examinerons dans quelle mesure les différences entre pays peuvent expliquer les différences régionales, c'est-à-dire dans quelle mesure des spécificités nationales peuvent influencer sur le niveau de fécondité.

Tendances en matière de fécondité dans les pays de l'EU-25

De la moitié des années 60 à la fin des années 90, l'indicateur conjoncturel de fécondité de l'EU-25 a affiché une tendance à la baisse quasi permanente (graphique 1.1). L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) sert fréquemment d'indicateur du niveau de fécondité, car il permet de compenser les variations de taille et de structure de la population féminine. L'ICF d'une année donnée correspond au nombre moyen d'enfants vivants mis au monde par une femme au cours de sa vie, en supposant qu'elle connaisse, au cours de sa période de procréation, le taux de fécondité des femmes de cet âge au cours de l'année en question.

En 1964, l'indicateur conjoncturel de fécondité moyen pour les 25 pays de l'UE était de 2,72 enfants par femme. En 1999, ce taux était ramené à 1,42. Durant ces quelques dernières années, le taux de fé-

Graphique 1.1 — Indicateur conjoncturel de fécondité dans l'UE-25, 1960-2002

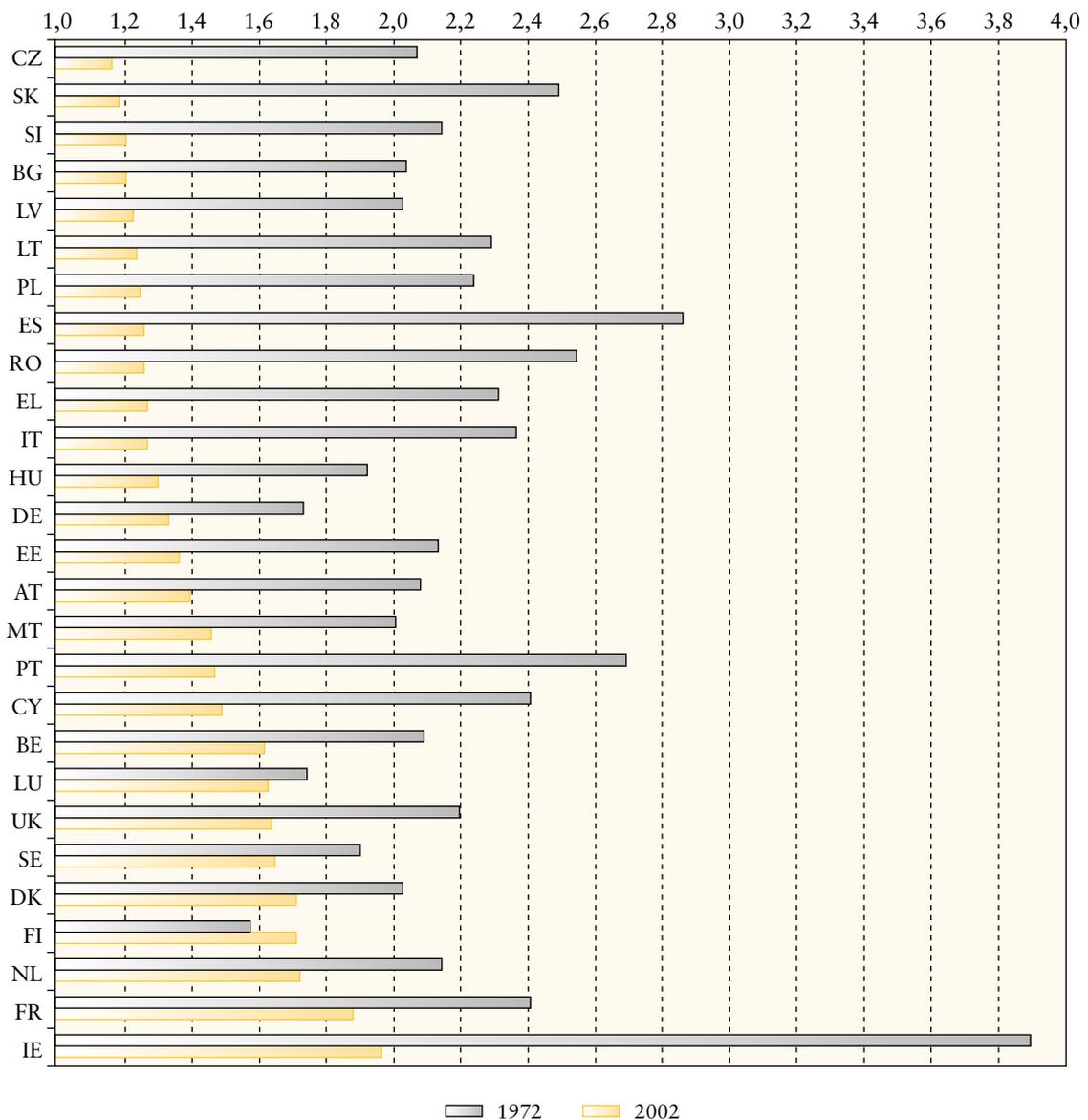


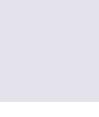
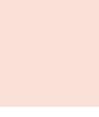
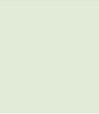
condité de l'Union européenne paraît s'être stabilisé aux alentours de 1,46 enfant par femme.

Tous les pays de l'Union n'ont pas connu une diminution similaire. Le graphique 1.2 reprend les indicateurs conjoncturels de fécondité par État membre pour les années 1972 et 2002. Tant en 1972 qu'en 2002, l'indicateur conjoncturel de fécondité le plus élevé est celui de l'Irlande, qui s'établit à près de 3,9 et 2 respectivement. En 1972, le pays de l'UE affichant l'ICF le plus bas était la Finlande (1,6): elle est le seul pays pour lequel l'ICF de 2002 est supérieur à celui de 1972. Cette différence par rapport à la tendance générale découle d'un indicateur de fécondité passablement bas en 1972.

En 2002, c'est la République tchèque qui affiche la fécondité la plus basse (1,2). Le graphique montre que la diminution la plus forte intervenue au cours de cette période concerne des pays où le niveau de l'ICF était élevé en 1972: Irlande, Espagne, Portugal, Roumanie et Slovaquie. On note une diminution relativement modeste dans les pays qui affichaient un ICF déjà faible en 1972: Allemagne, Luxembourg et Suède. Cela montre que les indicateurs conjoncturels de fécondité dans les pays de l'EU-25, ainsi qu'en Bulgarie et en Roumanie, ont convergé. En 1972, la différence entre l'indicateur le plus élevé (Irlande) et l'indicateur le plus faible (Finlande) était de 2,7. En 2002, la différence entre l'Irlande et la République tchèque n'est plus que de 0,8 (voir aussi le

Graphique 1.2 — Indicateur conjoncturel de fécondité par pays, 1972 et 2002

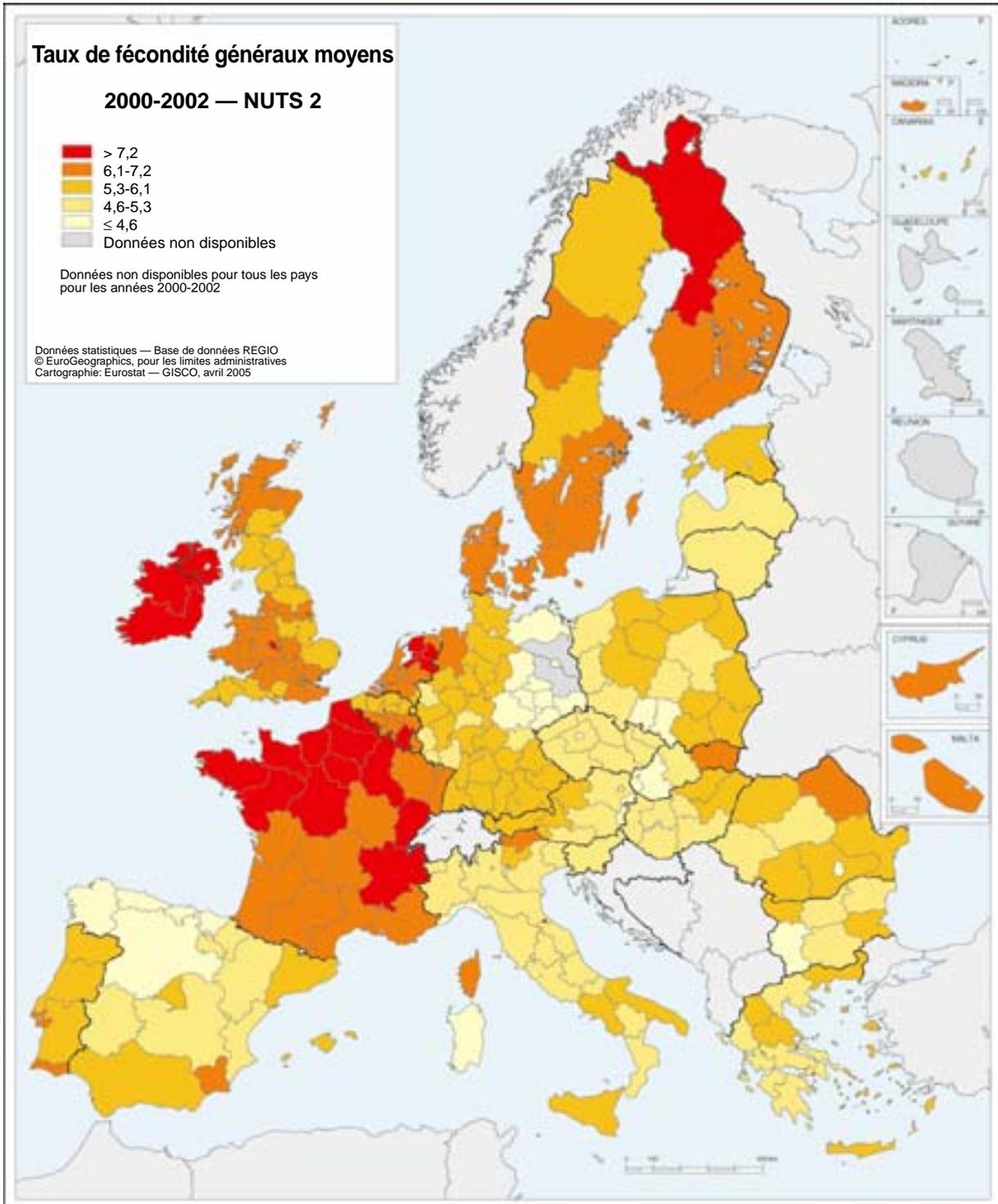




chapitre D de l'édition 2004 de *Statistiques de population*). En dépit d'une tendance baissière convergente en matière d'ICF, le graphique témoigne du maintien d'une diversité considérable de fécondité entre les différents pays de l'UE. Pour broser un rapide tableau d'ensemble, on peut constater que les ICF de faible valeur sont observés dans les pays d'Europe centrale et méridionale, tandis que les valeurs importantes sont relevées dans les pays occidentaux et septentrionaux.

Différences régionales en matière de fécondité

Au plan régional, les différences de niveau de fécondité au sein de l'EU-25 sont plus prononcées encore qu'à l'échelon national. La carte 1.1 re-



Carte 1.1

prend les «taux globaux de fécondité» pour les régions NUTS 2 dans l'EU-25 et en Bulgarie et Roumanie. L'absence de données adéquates pour l'ensemble des régions nous a contraints à faire appel aux taux globaux de fécondité (TGF) plutôt qu'aux indicateurs conjoncturels de fécondité. Il importe de noter que le TGF n'est corrigé qu'en fonction du nombre total de femmes en âge de procréer, et non de la structure d'âge de ce groupe; ces taux sont calculés en divisant le nombre de naissances au cours d'une année donnée par le nombre total moyen de femmes en âge de procréer (dans cette étude, nous avons considéré les femmes du groupe d'âge 20-44 ans). Contrairement à l'ICF, le TGF ne tient pas compte des différences par âge des taux de fécondité. Toutefois, les résultats tirés de ce taux moins précis ne modifient pas le tableau général des différences de fécondité entre les régions de l'UE. Les chiffres utilisés reposent sur une moyenne calculée pour les années 2000-2002. Pour certains pays, on a dû recourir aux données pour l'année 1999.

La carte montre qu'au cours de la période envisagée, la fécondité la plus importante est relevée dans le nord de la Finlande (Pohjois-Suomi), dans les deux régions irlandaises NUTS 2 «Border, Midland and Western» et «Southern and Eastern», dans une partie des Pays-Bas (Friesland, Drenthe, Overijssel et Flevoland), et en France (Nord - Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, Picardie, Haute-Normandie, Île-de-France, Centre, Basse-Normandie, Bretagne, pays de la Loire, Franche-Comté et Rhône-Alpes).

Les régions affichant les taux globaux de fécondité les plus bas se situent notamment dans le nord de l'Espagne (Galicia, Principado de Asturias, Cantabria, Pais Vasco et Castilla y Leon) et dans l'est de l'Allemagne (Mecklenburg-Vorpommern, Magdeburg, Dessau, Halle, Leipzig, Thüringen, Chemnitz, Dresden, Hamburg et Bremen).

Les trois régions faisant état du taux global de fécondité le plus élevé sont la Ciudad Autonoma de Melilla en Espagne (10,6), suivie par la région irlandaise «Border, Midland and Western» (10,5) et celle de Flevoland aux Pays-Bas (10,2). Deux des trois régions affichant le taux le plus faible se situent également en Espagne: Principado de Asturias (4,3) et Galicia (4,8). La troisième région est celle de București en Roumanie (4,7).

Sans même passer par des analyses techniques complexes, un coup d'œil sur la carte fait clairement ressortir des ensembles géographiques de régions témoignant de niveaux de fécondité similaires. Ainsi, la fécondité est relativement élevée dans la plupart des régions d'Irlande, des Pays-Bas, de Finlande et de France et faible dans la plupart des régions d'Espagne, d'Italie, de Grèce et

des États membres d'Europe centrale. Plus précisément, la fécondité des régions du nord de la France tend à être plus élevée que dans le sud du pays. En Belgique, la fécondité des provinces wallonnes dépasse celle des provinces flamandes. En Allemagne, la fécondité est relativement faible dans les régions orientales.

Vers une explication des différences régionales en matière de fécondité

Comme mentionné plus haut, le déclin de la fécondité en dessous du niveau de remplacement (environ 2,1 enfants par femme), entamé au milieu des années 60, a touché la plupart des pays européens. Ce qui donne à penser qu'on pourrait expliquer cette tendance par une et une seule explication de portée générale. Afin de disposer d'un cadre d'explication des mutations affectant la vie familiale, Van de Kaa et Lesthaeghe ont introduit le concept de «seconde transition démographique». Ces démographes affirment que «les mutations nouvelles intervenues dans les schémas démographiques résultent de l'interaction de facteurs structurels, culturels et technologiques au cours d'un processus complexe d'évolution sociale. L'État providence garantit aux citoyens un revenu et les protège des aléas de la vie. Des modes de contraception nouveaux et très efficaces sont proposés. Bien souvent, les restrictions frappant l'avortement et la stérilisation ont été levées. On note aussi des changements significatifs dans les systèmes de valeurs. Ces transformations conceptuelles accentuent l'autonomie de l'individu, impliquent le rejet de toute forme de contrôle et d'autorité institutionnels et dénotent une augmentation des valeurs expressives liées à l'épanouissement personnel». Dans un article plus récent, Van de Kaa note que, pendant un moment, on a pu avoir l'impression que ce processus de transition allait se limiter à l'Europe septentrionale et occidentale. Cependant, les données afférentes aux années 90 montrent que le sud et l'est de l'Europe sont de plus en plus affectés. Si l'on s'attache plus particulièrement aux dix nouveaux États membres, on peut constater qu'après 1989, ces pays sont entrés dans une ère de changements démographiques rapides, accompagnée d'une chute brutale de la fécondité. Dans un premier temps, on a attribué ce phénomène à la situation de crise, mais il s'est rapidement avéré que ces «change-



ments en matière de fécondité s'inscrivent dans une transition plus large de la vie sexuelle et familiale, marquée par l'extension des modèles familiaux alternatifs et des naissances non matrimoniales, par les naissances différées et le déclin du nombre de mariages — transition en cours au sein des sociétés de l'Europe occidentale depuis les années 60» (Sobotka, 2001).

Dans leur document de travail réalisé pour la Commission européenne (3/2004/F/n° 4), Duchêne, Gabadinho, Willems et Wanner étudient les causes des différences de fécondité régionale. Après avoir passé en revue la littérature consacrée au sujet, ils parviennent à la conclusion que deux grands types de facteurs sont utilisés pour expliquer les différences régionales: la structure socio-économique de la population (par catégorie socio-professionnelle, niveau d'éducation, nationalité, etc.) et des facteurs «contextuels» liés au lieu de résidence (par exemple traits culturels, présence d'infrastructures, situation du marché du logement). Dans leur conclusion, ils relèvent que «les rares études qui recourent à des données régionales pour plusieurs pays en même temps tendent à montrer que l'État d'appartenance d'une région donnée est un paramètre important en vue d'expliquer le niveau de fécondité et que les variations au sein des États sont moins sensibles que celles entre les États. En d'autres termes, au niveau européen, la fluctuation des indicateurs de fécondité régionale est pour une large part plus "internationale" qu'intranationale».

Cet aperçu très concis de la littérature y afférente soulève la question de savoir dans quelle mesure les régions européennes connaissent une évolution commune en matière de fécondité et dans quelle mesure les différences entre pays sont durables. Le concept de seconde transition démographique suggère l'existence d'une évolution commune de la fécondité à travers l'Europe, ce que semble confirmer la convergence des taux de fécondité dans les différents pays de l'UE. Toutefois, comme signalé plus haut, des différences considérables persistent entre les pays. La conclusion tirée par Duchêne e. a., selon qui les variations régionales de fécondité au sein des États sont inférieures aux variations entre États, donne à penser que les spécificités nationales affectant le niveau de fécondité jouent un rôle important. Cela appuierait l'hypothèse qui veut qu'en dépit d'une tendance à la convergence des taux de fécondité dans les pays européens, on ne saurait attendre une convergence complète et qu'il faut donc compter avec la persistance d'importantes différences entre les pays.

Différences de fécondité régionale au sein des pays et entre ceux-ci

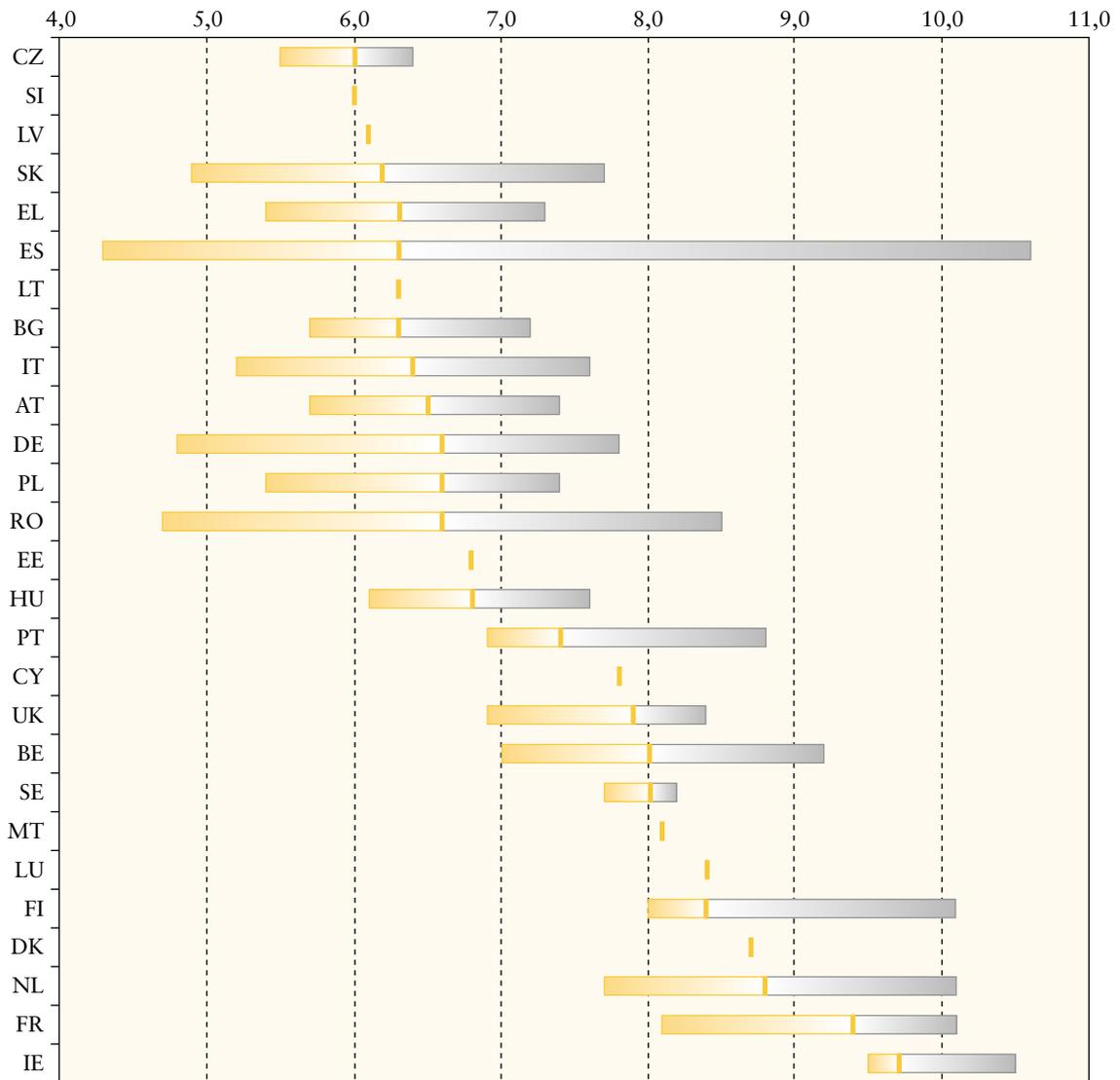
Le graphique 1.3 illustre les valeurs minimale et maximale du taux global de fécondité pour chaque pays. Il indique dans quelle mesure la fécondité diverge entre pays et entre régions NUTS 2 au sein d'un même pays. Le graphique montre que le degré de variabilité diffère d'un pays à l'autre. L'Espagne affiche — de loin — les différences les plus grandes, car elle comprend les régions faisant état des taux de fécondité les plus élevés et les plus bas au sein de l'Union européenne. La Roumanie témoigne elle aussi d'une fécondité relativement variable entre les régions. D'autres pays révèlent des différences moins sensibles entre les régions qui les composent. Quoi qu'il en soit, la gamme des niveaux de fécondité régionale constatée dans la plupart des pays témoigne de certains points communs.

Afin de déterminer dans quelle mesure les différences entre pays affectent les différences régionales, on procède à l'estimation d'un modèle de régression dans le cadre duquel les taux globaux de fécondité de toutes les régions NUTS 2 de l'Union européenne sont expliqués par des variables indicatrices pour les différents pays. On part de l'hypothèse que ces variables reflètent celles des différences économiques et culturelles entre pays qui affectent le niveau de fécondité (en l'absence d'informations plus détaillées sur le niveau NUTS 2, seules quelques rares variables explicatives ont pu être utilisées pour ce modèle).

Les facteurs culturels renvoient à des normes quant à la taille «idéale» de la famille. Les facteurs socio-économiques font référence aux possibilités et restrictions, le niveau de revenu, par exemple, ou l'emploi et les structures de garde d'enfants. En plus des facteurs présents au niveau national, les différences économiques intranationales affectent le niveau de fécondité au niveau régional. Ainsi, il s'avère que les régions frappées par un chômage de longue durée relativement important ont un niveau de fécondité sensiblement inférieur à celui d'autres régions. Si la part du chômage de longue durée dans le chômage total de la région A excède de 10 points de pourcentage celle relevée dans la région B, le niveau de TGF de la région A sera en moyenne inférieur de 0,3 % à celui de la région B.

Les résultats de la régression montrent que, pour neuf pays, le niveau de TGF des régions diffère

Graphique 1.3 — Taux de fécondité généraux régionaux, minimaux et maximaux par pays, moyenne 2000-2002, NUTS 2 (*)



(*) Données non disponibles pour tous les pays pour les années 2000-2002.

sensiblement de la moyenne des régions européennes NUTS 2. Le TGF moyen non pondéré des régions NUTS 2 équivaut à 8,4. La conjonction des différences entre pays et du contexte économique (mesuré à l'aune du chômage de longue durée) explique 73 % des variations de TGF constatées entre régions de l'Union européenne et des pays candidats.

Dans quatre pays [Irlande, France, Pays-Bas et (une partie de la) Belgique], le niveau du taux global de fertilité des régions est systématiquement supérieur à la moyenne communautaire. Dans les deux régions de l'Irlande, le TGF est en moyenne supérieur de 2,5 points à la moyenne européenne. En France, la fécondité est plus grande dans le nord que dans le sud: elle dépasse de 2,0 points le

niveau européen moyen dans les régions du nord et de 1,4 point dans les régions du sud. Aux Pays-Bas, le TGF excède de 1,4 point la moyenne européenne. En Belgique, le TGF est élevé en Wallonie (de 2,0 points), mais pas en Flandre.

Les régions de cinq pays affichent un TGF faible. Dans les régions d'Autriche, le TGF est 1,2 point inférieur à la moyenne. On a signalé plus haut que les régions espagnoles témoignaient d'un large éventail de valeurs. En moyenne, cependant, le niveau de fécondité des régions d'Espagne est sensiblement inférieur à la moyenne européenne. Le TGF moyen des régions espagnoles est inférieur de 1,0 point à la moyenne communautaire, ce qui indique que les régions espagnoles affichant un TGF élevé sont à l'évidence une exception. En Ré-



publique tchèque et en Italie, le TGF est inférieur de 0,9 et 0,8 point respectivement à la moyenne de l'UE. En Allemagne, on note des différences systématiques entre les Länder orientaux et les autres. Dans les premiers, le TGF se situe 1,4 point en dessous de la moyenne UE, pour seulement 0,3 de moins dans les autres Länder.

L'analyse de la carte présentée plus haut a permis d'identifier les régions affichant les niveaux de fécondité les plus élevés et les plus faibles. Comme signalé, certaines de ces régions font partie d'ensembles de régions affichant un taux de fécondité faible ou élevé. Toutefois, il se trouve aussi des régions dont la fécondité est sensiblement supérieure ou inférieure à celle des autres régions du pays. Il est possible d'identifier ces dernières régions en inspectant les résidus du modèle de régression. Par exemple on a noté plus haut que le plus haut niveau de TGF avait été relevé en Espagne, à Ciudad Autónoma de Melilla. Le TGF y est de 10,6, soit bien davantage que dans les autres régions espagnoles. Dans la province italienne de Campania, le TGF est de 7,4, ce qui n'est pas énorme par rapport à l'ensemble des autres régions européennes, mais est relativement élevé si l'on tient compte du fait qu'en général, le TGF est relativement faible en Italie et que, de surcroît, la part du chômage de longue durée est très élevée dans cette région (74 % du chômage total). La région de Pohjois-Suomi, la plus septentrionale de Finlande, est une autre région affichant une fécondité relativement élevée. Le TGF y est de 10,1, pour une moyenne de 8,3 dans le reste de la Finlande. Si nous examinons les régions affichant un faible niveau de fécondité, il s'avère qu'à Bucaresti, le TGF est notablement inférieur aux autres régions de Roumanie, qu'à Bratislavsky Kraj, il est notablement inférieur aux autres régions de Slovaquie et qu'en Principado de Asturias, il est inférieur aux autres régions d'Espagne.

Conclusion

Depuis les années 70, le niveau de fécondité des pays de l'Union européenne, plus la Bulgarie et la Roumanie, a témoigné d'une tendance générale à la baisse. Au cours de ce processus, les différences de niveau de fécondité entre les pays se sont es-

tompées. Cette convergence peut s'expliquer via le concept de «seconde transition démographique», qui part du principe d'un schéma commun de mutation culturelle à travers l'Europe. Quoi qu'il en soit, des différences considérables continuent d'exister, un fait reflété par les importantes différences régionales en matière de fécondité. Le taux global de fertilité de la plupart des régions NUTS 2 varie entre 4 et 8. Il existe des différences considérables en ce qui concerne le taux de fécondité régionale à l'intérieur des pays, ce qui ne peut s'expliquer que partiellement par les différences de contexte économique (si le chômage de longue durée est relativement élevé, la fécondité tend à être faible). Les différences régionales s'expliquent dans une large mesure par les différences entre pays. Ce fait indique que les différences économiques et culturelles entre les pays ont un impact important sur le niveau de fécondité. Au vu de ces différences sensibles, on pourrait se demander si les différences de fécondité constatées en Europe disparaîtront jamais. Il semble plus probable que les différences régionales persistent.

Bibliographie

Duchêne, J., Gabadinho, A., Willems, M., et Warner, P., «Study of low fertility in the regions of the European Union: places, periods and causes», *Working Paper Population and social condition 3/2004*, f/n° 4. Luxembourg, 2004.

Eurostat, *Statistiques de population*, Luxembourg, 2004.

Lesthaeghe, Ron, et van de Kaa, Dirk J., «The second demographic transition revised: theories and expectations». In *Population and family in the low countries*. Amsterdam, 1994.

Sobotka, T., «Ten years of rapid fertility changes in European postcommunist countries: evidence and interpretation». Paper presented at the EAPS Conference, Helsinki, 1-9 juin 2001.

Van de Kaa, Dirk, «Demographies in transition: an essay on continuity and discontinuity in value changes». In Kotowska, E., et Jozwiak, J. (eds.), *Population of Central and Eastern Europe. Challenges and opportunities*. Varsovie, 2003.

A G R I C U L T U R E

2



Introduction

En tant que grande utilisatrice des sols, l'agriculture, y compris la sylviculture et l'aquaculture, joue un rôle déterminant dans la sécurité de l'alimentation humaine et animale ainsi que dans la formation du paysage rural. La moitié de la superficie terrestre de l'UE est exploitée à des fins agricoles, d'où l'importance de l'agriculture pour le milieu naturel de l'UE. La production de produits de qualité exigés par le marché, en harmonie avec l'environnement, est une priorité de l'agriculture européenne. L'édition de cette année de l'Annuaire des régions se concentre sur certains types de production végétale, à savoir les cultures arables de 2002, et le chapitre sur l'agriculture se divise ainsi en deux grandes parties: alors que la première se penche sur la production céréalière (blé, orge et maïs grain), la deuxième élargit le champ d'observation et consiste en une comparaison régionale de la production de pommes de terre, de betterave à sucre et de colza.

Note méthodologique

Toutes les données utilisées dans ce chapitre à des fins de comparaison des régions sont les dernières données complètes connues et disponibles dans la base de données NewCronos en mars 2005 et se rapportent à l'année 2002.

L'indicateur de la carte 2.1 correspond à la superficie céréalière calculée en proportion de la superficie agricole utilisée (SAU). L'indicateur de la carte 2.5 correspond à la surface cultivée en pommes de terre calculée en proportion de la SAU. D'après la nomenclature des statistiques sur l'utilisation des sols, la SAU comprend les terres arables, les cultures permanentes, les surfaces toujours en herbe, les jardins familiaux et les cultures sous verre (et exclut les superficies boisées et les autres surfaces). Le niveau des parts en pourcentage dépend de l'étendue de la SAU et de sa proportion par rapport à la superficie terrestre et à la superficie totale (superficie terrestre + eaux intérieures). Cela concerne en particulier l'Estonie, la Lettonie, la Slovénie, la Finlande et la Suède, où la SAU représente moins de 25 % de la superficie totale.

La comparaison entre les superficies, les productions et les rendements au niveau national a été réalisée à partir de la base de données agricoles (non régionales). Quelques différences mineures entre les statistiques nationales et régionales sont dues à l'emploi d'approches statistiques diffé-

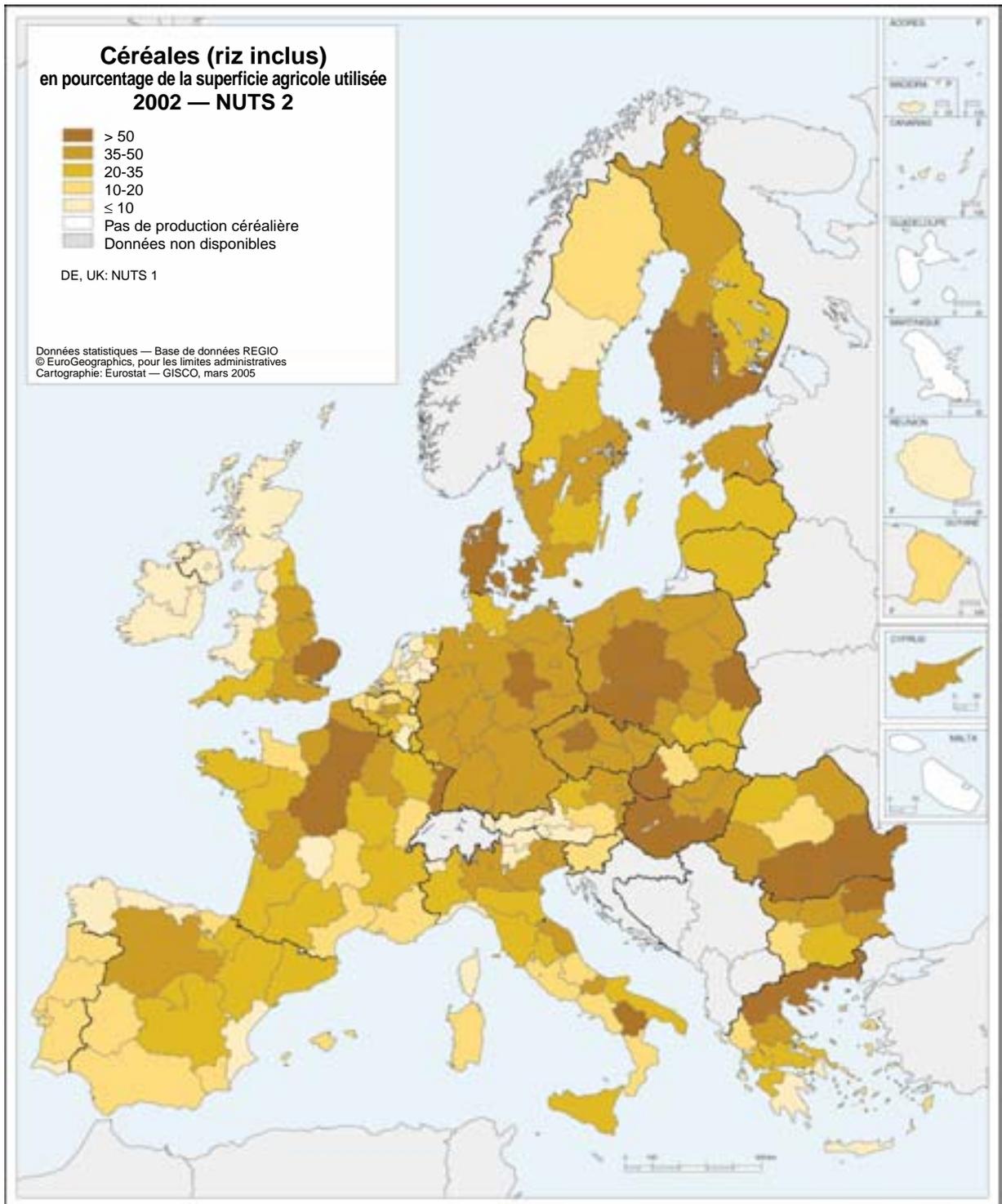
rentes (les graines oléagineuses, par exemple, n'englobent pas les graines de lin et de coton au niveau régional).

Production céréalière dans les régions d'Europe

Les cultures arables comprennent un large éventail de cultures annuelles de la plus haute importance, telles que le blé, l'orge, le maïs, le colza, la betterave à sucre, les pommes de terre, etc. Ces cultures, que l'on trouve dans tous les États membres, couvraient, en 2002, environ 42,5 % de la superficie agricole utilisée dans l'Union européenne. La production céréalière est l'une des plus importantes productions de l'agriculture européenne. Les céréales sont des plantes herbacées de la famille des graminacées (à l'exception du sarrasin) cultivées principalement pour leur grain. Les céréales complètes sont essentiellement destinées à l'alimentation animale et humaine, mais elles sont également utilisées dans la production de boissons et de produits industriels (comme l'amidon).

Les céréales (y compris le riz) constituent le plus grand groupe de cultures dans le monde. En 2002, l'EU-25 a produit près de 267,6 millions de tonnes de céréales et la superficie céréalière a atteint 53,2 millions d'hectares. La France, premier producteur de céréales de l'EU-25, a récolté 69,7 millions de tonnes de céréales, suivie par l'Allemagne (43,4 millions de tonnes), la Pologne (26,9 millions de tonnes) et le Royaume-Uni (23,0 millions de tonnes). La France, l'Allemagne et la Pologne comptent pour plus de la moitié de la production totale. Les dix nouveaux États membres ont fourni quelque 20 % de la récolte totale de l'EU-25 et 29 % de la superficie céréalière de l'EU-25.

Les céréales revêtent une importance considérable dans les régions où elles représentent plus de 50 % de la superficie agricole utilisée (carte 2.1). Il s'agit de régions de pays des Balkans (Severoiztochen en Bulgarie, Sud-Est, Sud, Sud-Vest et București en Roumanie, Anatoliki Makedonia, Thraki, Kentriki Makedonia et Dytiki Makedonia en Grèce) ou d'Europe centrale — surtout de Hongrie (Közép-Dunántúl, Nyugat-Dunántúl, Dél-Dunántúl, Dél-Alföld), puis de Slovaquie (Bratislavský, Západné Slovensko), de Pologne (Łódzkie, Lubelskie, Wielkopolskie, Dolnośląskie, Opolskie et Kujawsko-Pomorskie), de la Répu-



Carte 2.1

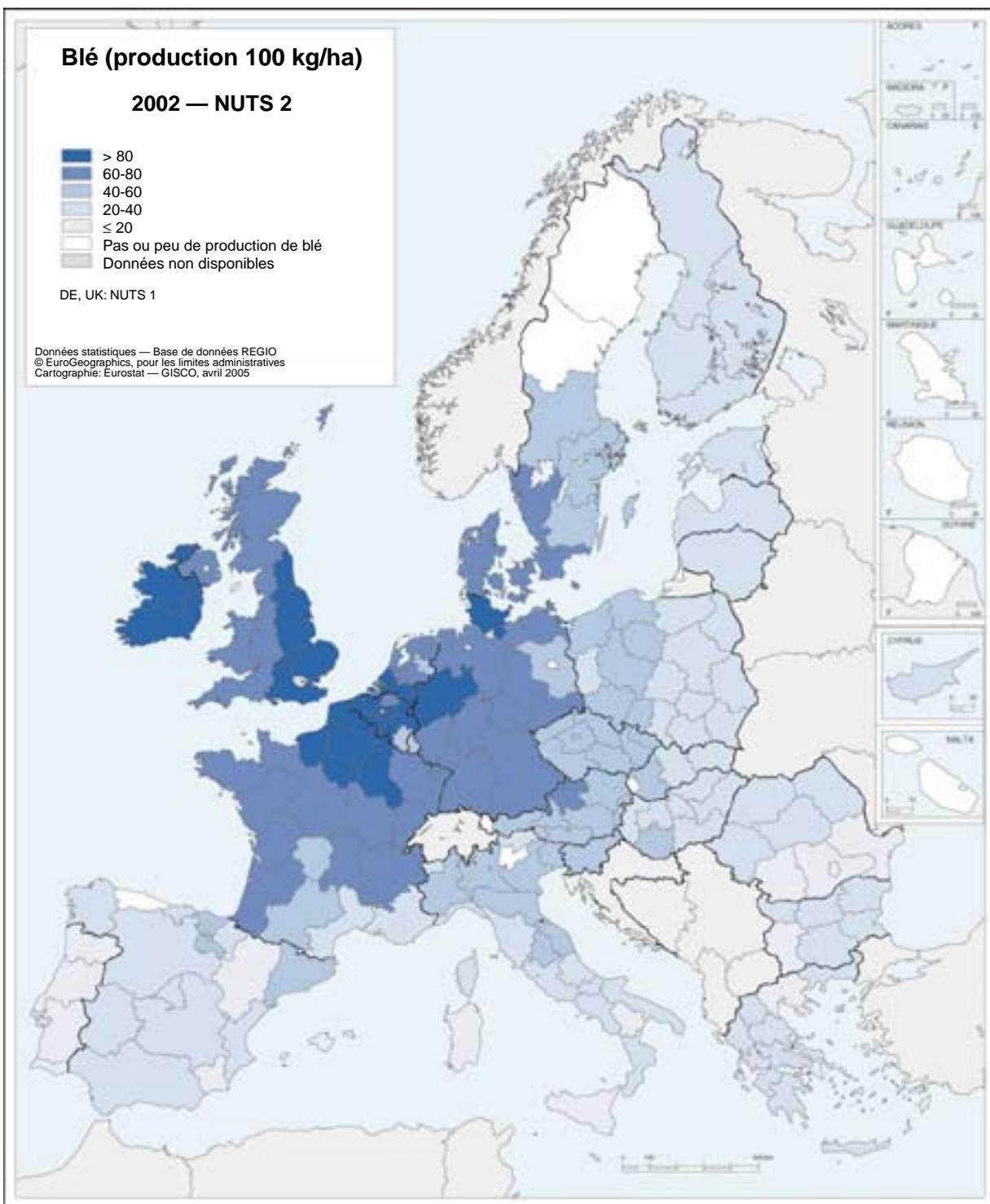
bligue tchèque (Praha, Střední Čechy) et d'Allemagne (Sachsen-Anhalt). Un taux de couverture supérieur à 50 % existe également en Europe septentrionale (Danemark, régions finlandaises de Etelä-Suomi et Länsi-Suomi) ainsi qu'en Europe méridionale (région italienne de Basilicata). En Europe occidentale, la plus forte proportion de superficie céréalière par rapport à la SAU est enregistrée dans l'est de l'Angleterre, dans la région belge de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest (bien que cette région soit la plus pe-

tite de l'ensemble des régions européennes) et dans les régions françaises suivantes: Île-de-France, Picardie, Centre et Alsace.

Une faible représentation des céréales dans la superficie agricole utilisée s'observe, en premier lieu, dans les régions méridionales, les régions alpines et les îles Britanniques, où ce type de cultures occupe moins de 10 % de la SAU. Parmi ces régions figurent, plus précisément, des zones côtières d'Espagne (Galicia, Principado de Asturias, Can-

tabria, Comunidad Valenciana et Canarias), du Portugal (Algarve, Região Autónoma dos Açores, Região Autónoma da Madeira), d'Italie (Liguria) et de Grèce (Ionie Nisia, Peloponnisos, Attiki et Kriti). Des régions alpines en Autriche (Kärnten, Salzburg, Tirol, Vorarlberg) et en Italie (Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste, Provincia Autonoma Bolzano/Bozen, Provincia Autonoma Trento), de même que des zones montagneuses en Belgique (province du Luxembourg), en France (Corse, Limousin et département d'outre-mer de la Réu-

nion) et au Royaume-Uni (North West, Wales, Scotland et Northern Ireland) accordent la préférence aux surfaces en herbe et, si possible, au fourrage vert, au détriment des terres arables pour la culture céréalière. Certaines régions des Pays-Bas (Friesland, Overijssel, Gelderland, Utrecht et Noord-Holland) ainsi que l'ensemble de l'Irlande, la région urbaine de Bremen en Allemagne et la région de Mellersta Norrland en Suède possèdent également une faible proportion de superficie céréalière par rapport à la SAU totale. Malte ne pro-



Carte 2.2

duit pas de céréales, et les régions françaises des Caraïbes (Guadeloupe, Martinique) non plus.

Les cultures céréalières les plus courantes dans l'EU-25 sont le blé, l'orge et le maïs grain, même si le riz, par exemple, prédomine en Guyane française. En 2002, la surface cultivée en céréales autres que le blé, l'orge et le maïs grain ne représentait que 19,4 % de la superficie céréalière totale dans l'EU-25 (13,5 % de la production céréalière).

Culture de blé

Le blé (carte 2.2), qui comprend à la fois le blé tendre, le blé dur et l'épeautre, représentait 43,9 % de la superficie céréalière totale et 46,6 % de la production céréalière totale de l'EU-25 en 2002. La production de blé, qui s'élevait à 125 millions de tonnes, dont 9,9 millions de tonnes de blé dur, était en hausse de 9,3 % par rapport à 2001. Le rendement moyen dans l'EU-25 était de 53,4 quintaux à l'hectare en 2002. L'EU-15 a enregistré un rendement de 57,8 quintaux à l'hectare, qui s'est révélé supérieur de 19,3 quintaux à l'hectare à celui des dix nouveaux États membres. Les trois plus grands producteurs de blé de l'EU-25, à savoir la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, fournissaient plus de 60 % de la production totale.

Le niveau de rendement le plus élevé est obtenu en Europe du Nord-Ouest et, en premier lieu, en Belgique (prov. Limburg, prov. Oost-Vlaanderen, prov. Vlaams Brabant, prov. West-Vlaanderen, prov. Brabant wallon, prov. de Hainaut, prov. de Liège, prov. de Namur), où les plus fortes valeurs de rendement ont été atteintes dans les provinces de Limburg et de Liège (environ 88,8 quintaux à l'hectare). L'Allemagne (Nordrhein-Westfalen, Schleswig-Holstein), le nord de la France (Île-de-France, Champagne-Ardenne, Picardie, Haute-Normandie, Nord - Pas-de-Calais), l'Irlande, les Pays-Bas (Zuid-Holland, Zeeland, Noord-Brabant, Limburg) et le Royaume-Uni (North East, Yorkshire and The Humber, East Midlands, Eastern, South East) ont également enregistré des rendements dépassant les 80 quintaux à l'hectare. La forte productivité de ces régions est due à l'emploi de technologies modernes, d'engrais artificiels et naturels et d'une technique évoluée, mais aussi à des conditions climatiques favorables. Certaines régions d'Europe orientale présentent des potentialités similaires, mais les unités locales apprennent pour le moment à se servir efficacement de ces outils et les exploitations déposent des demandes d'aide (subventions) pour pouvoir investir dans des équipements et machines modernes. Il sera intéressant de voir si ces régions parviennent à tirer parti de ces possibilités.

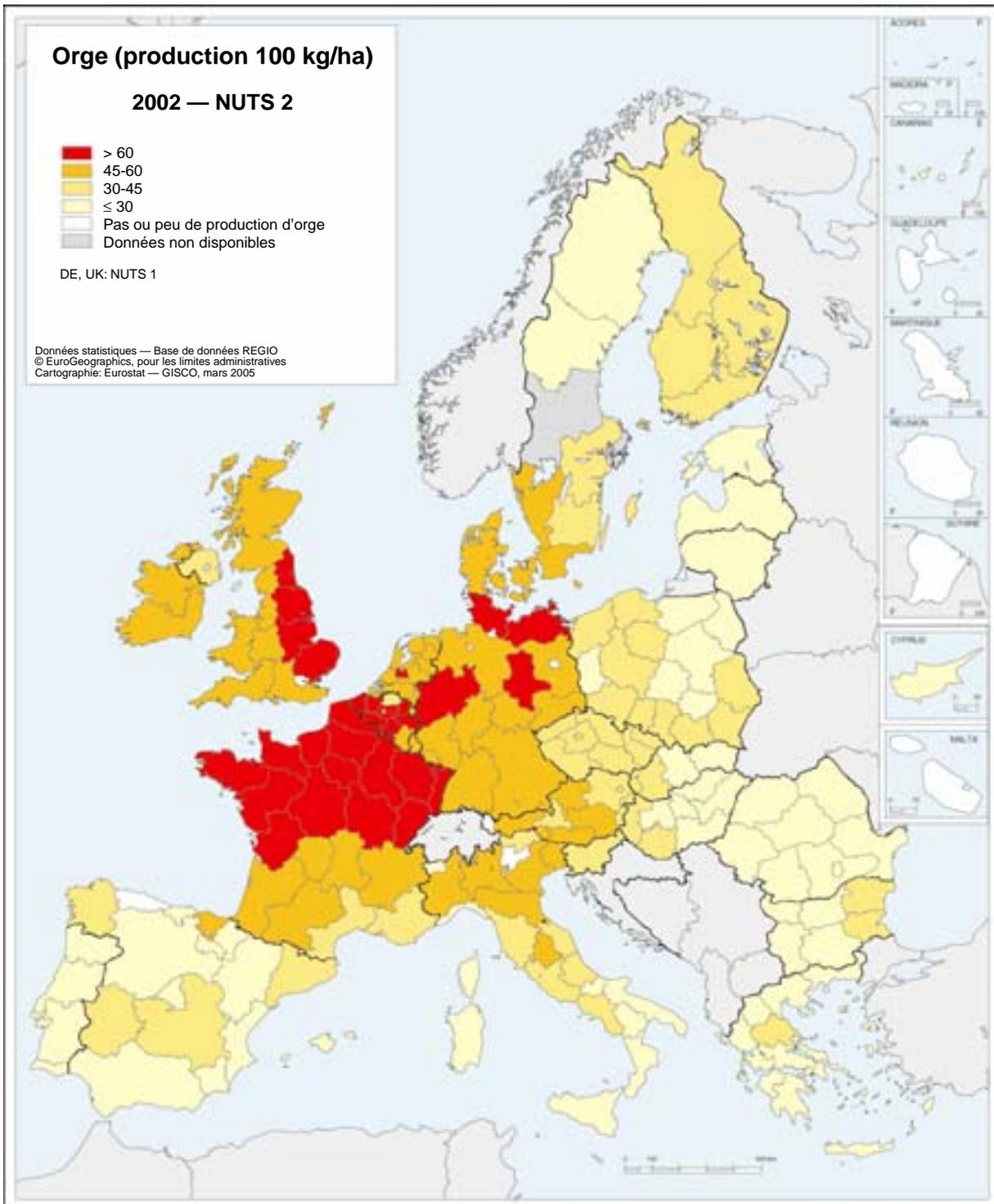
Le niveau de rendement le plus bas est enregistré dans le sud de l'Europe, plus particulièrement dans les régions situées à moins de 45 degrés de latitude. Certaines régions de la péninsule pyrénéenne, telles que Aragón et Región de Murcia en Espagne, la quasi-totalité du territoire continental du Portugal et les îles de ces deux pays (Iles Baléares, Canarias, Região Autónoma da Madeira), sont parmi les zones affichant la plus faible productivité en ce qui concerne le blé, bien que l'Espagne soit l'un des six plus gros producteurs de l'EU-25. Basilicata, Sicilia et Sardegna figurent parmi les régions d'Italie les moins fertiles en blé. Le milieu montagneux n'est pas propice à des rendements importants dans les régions de la péninsule balkanique (Sud-Est, Sud, Sud-Vest, București, Yugozapaden, Kentriki Makedonia, Attiki) ni sur les îles (Ionia Nisia, Voreio Aigaio, Notio Aigaio).

Certaines régions urbaines (Bremen, Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest, Berlin, Bratislavský, Hamburg et London) ont enregistré un très faible volume de production compte tenu de leur petite surface cultivée (par rapport aux régions «plus grandes»). Les régions alpines (provincia Autonoma Trento, provincia Autonoma Bolzano/Bozen, Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste, Vorarlberg, Tirol, Salzburg) de même que les régions insulaires et d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Região Autónoma dos Açores, Canarias, Região Autónoma da Madeira, Corse, Malte) et les régions nordiques (Mellersta Norrland, Övre Norrland, Pohjois-Suomi) ne cultivent pratiquement jamais de blé. Les régions côtières Principado de Asturias, Cantabria, Liguria et Ipeiros constituent des cas similaires.

Culture d'orge

En 2002, la production d'orge dans l'EU-25 s'est élevée à 56,5 millions de tonnes, récoltées sur 13,3 millions d'hectares. Cette culture représentait 25,0 % de la superficie céréalière totale et 21,1 % de la production céréalière totale de l'EU-25 en 2002. La production d'orge dans l'EU-25 a enregistré un rendement moyen de 42,4 quintaux à l'hectare: dans l'EU-15 le rendement moyen était supérieur de 3,2 quintaux à l'hectare, alors que, dans les dix nouveaux États membres, il était inférieur de 12,2 quintaux à l'hectare. L'EU-15 comptait pour environ 85 % de la récolte et 79 % de la surface cultivée en orge. Les trois plus gros producteurs d'orge de l'EU-25, à savoir la France, l'Allemagne et l'Espagne, représentaient près de 54 % de la production totale et 50,4 % de la superficie totale.

La carte 2.3 montre que les pays occidentaux et leurs régions appartiennent aux zones les plus



Carte 2.3

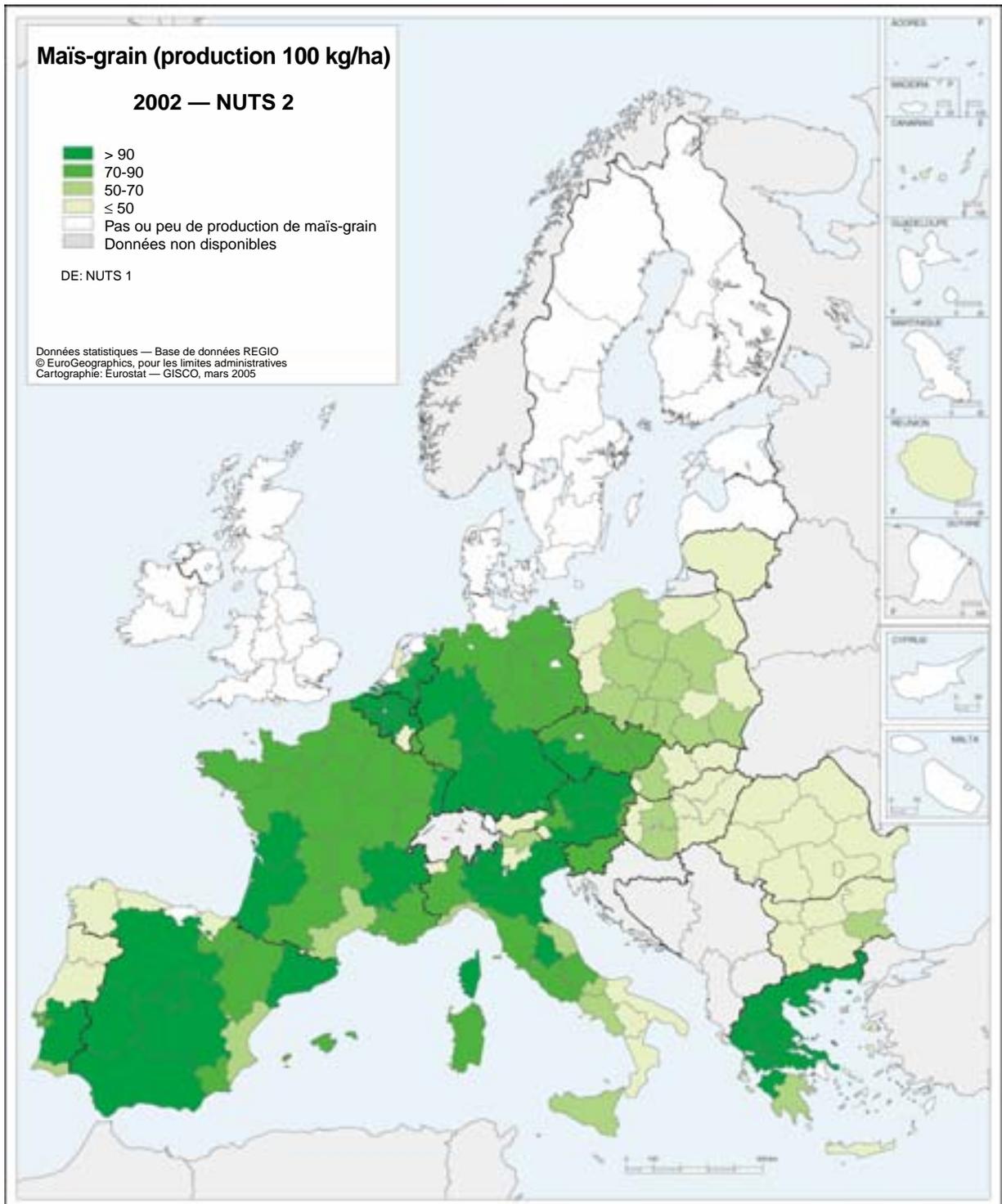
productives en orge, si l'on excepte des villes telles que Berlin, Bremen ou Hamburg en Allemagne et les banlieues de Bruxelles ou Londres, pour lesquelles il convient de garder à l'esprit que ces zones majoritairement urbaines ont une surface cultivée en orge inférieure à 500 hectares. Les rendements enregistrés dans 14 régions du nord de la France, dans huit régions de Belgique, dans l'est du Royaume-Uni et en Allemagne (quatre régions pour chacun de ces deux pays) ont dépassé le niveau de 60 quintaux à

l'hectare. Tant la France que l'Allemagne, les deux plus gros producteurs, ont atteint des récoltes de près de 11 millions de tonnes et leurs rendements moyens se sont établis respectivement à 66,9 et 55,5 quintaux à l'hectare. En particulier dans le sud de la France, dans le nord de l'Italie, dans le sud-ouest de l'Autriche, dans la majeure partie de l'Allemagne, au Danemark, dans l'ouest du Royaume-Uni et en Irlande, des rendements compris entre 45 et 60 quintaux à l'hectare sont habituels.

En ce qui concerne l'orge, le niveau de rendement le plus élevé a été enregistré dans la région néerlandaise d'Utrecht (90 quintaux à l'hectare), bien que sa surface cultivée et sa production soient négligeables de ce point de vue. Des régions plus sèches d'Espagne (Principado de Astúrias, Canarias), du Portugal (Lisboa, Região Autónoma dos Açores, Região Autónoma da Madeira), de France (Corse) et de Grèce (Ionia Nisia) ne sont pas une place privilégiée à la culture d'orge, pas plus que les départements français d'outre-mer ou les

zones montagneuses d'Autriche et d'Italie (Tirol, Vorarlberg, provincia Autonoma Bolzano/Bozen, provincia Autonoma Trento, Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste, Liguria).

Dans le nord, le sud et l'est de l'Europe, le niveau de rendement de l'orge a été inférieur à 45 quintaux à l'hectare. Il ressort de l'évaluation des régions que les plus vastes surfaces cultivées en orge étaient situées dans la région espagnole de Castilla y León (1,3 million d'hectares) et que le niveau de



Carte 2.4



production le plus élevé était enregistré au Danemark (4,1 millions de tonnes). En règle générale, dans les pays qui sont de gros producteurs de bière (par habitant) — République tchèque, Pays-Bas, Danemark, Belgique et Allemagne —, une partie de la récolte d'orge est utilisée pour la production de malt et dans l'industrie brassicole. Sinon, la majeure partie de la production d'orge est destinée à l'alimentation animale (60 % environ).

Culture de maïs grain

En 2002, la récolte de maïs grain de l'EU-25 a atteint 50,3 millions de tonnes, dont 40,5 millions de tonnes produites par l'ancienne EU-15, qui a ainsi été à l'origine de près de 80,5 % de la production totale. Le maïs grain joue un rôle important dans l'alimentation animale (pour les porcins et les volailles notamment). Il a été cultivé dans seize États membres et a occupé une surface de 6,2 millions d'hectares (au niveau de l'EU-25 toute entière), dont près de 2,9 millions en Roumanie. Le maïs grain a représenté 11,6 % de la superficie céréalière totale et 18,8 % de la production céréalière totale de l'EU-25 en 2002. Les hauts rendements de cette céréale, en particulier, contribuent généralement à sa part importante dans cette production.

D'après la carte 2.4, les valeurs de rendement les plus élevées (supérieures à 90 quintaux à l'hectare) se trouvent en Autriche, en Belgique, en Allemagne, en Espagne, en France, en Grèce, en Italie, aux Pays-Bas, ainsi que dans une région de la République tchèque et une région du Portugal. Ensemble, la France (16,4 millions de tonnes) et l'Italie (10,6 millions de tonnes) ont assuré la moitié de la production totale. Les nouveaux États membres, à l'exception de la République tchèque et de la Slovaquie, ont affiché des rendements inférieurs à 70 quintaux à l'hectare ou n'ont pas produit de maïs grain du tout. Une situation similaire s'observe dans les régions de Bulgarie et de Roumanie, où les rendements étaient inférieurs à 70 quintaux à l'hectare (sauf pour Yujoiztochen).

Bien que le maïs grain soit une culture des zones tropicales, il est cultivé dans diverses conditions climatiques: les pays nordiques, le Danemark, la Suède, la Finlande, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Estonie, la Lettonie et la région allemande la plus septentrionale (Schleswig-Holstein) ne produisent pas de maïs grain dans les zones climatiques froides. Les régions urbaines en Allemagne (Berlin, Bremen, Hamburg), en République tchèque (Praha) et en Belgique (Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest) n'ont pas cultivé de maïs grain en raison de la faible étendue de terres arables et des priorités différentes attribuées à leur utilisation. De même, des îles telles

que Chypre, Malte, Região Autónoma da Madeira, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane française n'ont pas cultivé de maïs grain du tout. Les régions grecques Notio Aigaio et Attiki, les régions alpines Vorarlberg, Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste et provincia Autonoma Bolzano/Bozen, ainsi que les régions néerlandaises Friesland et Zuid-Holland n'ont enregistré qu'une production insignifiante de maïs grain.

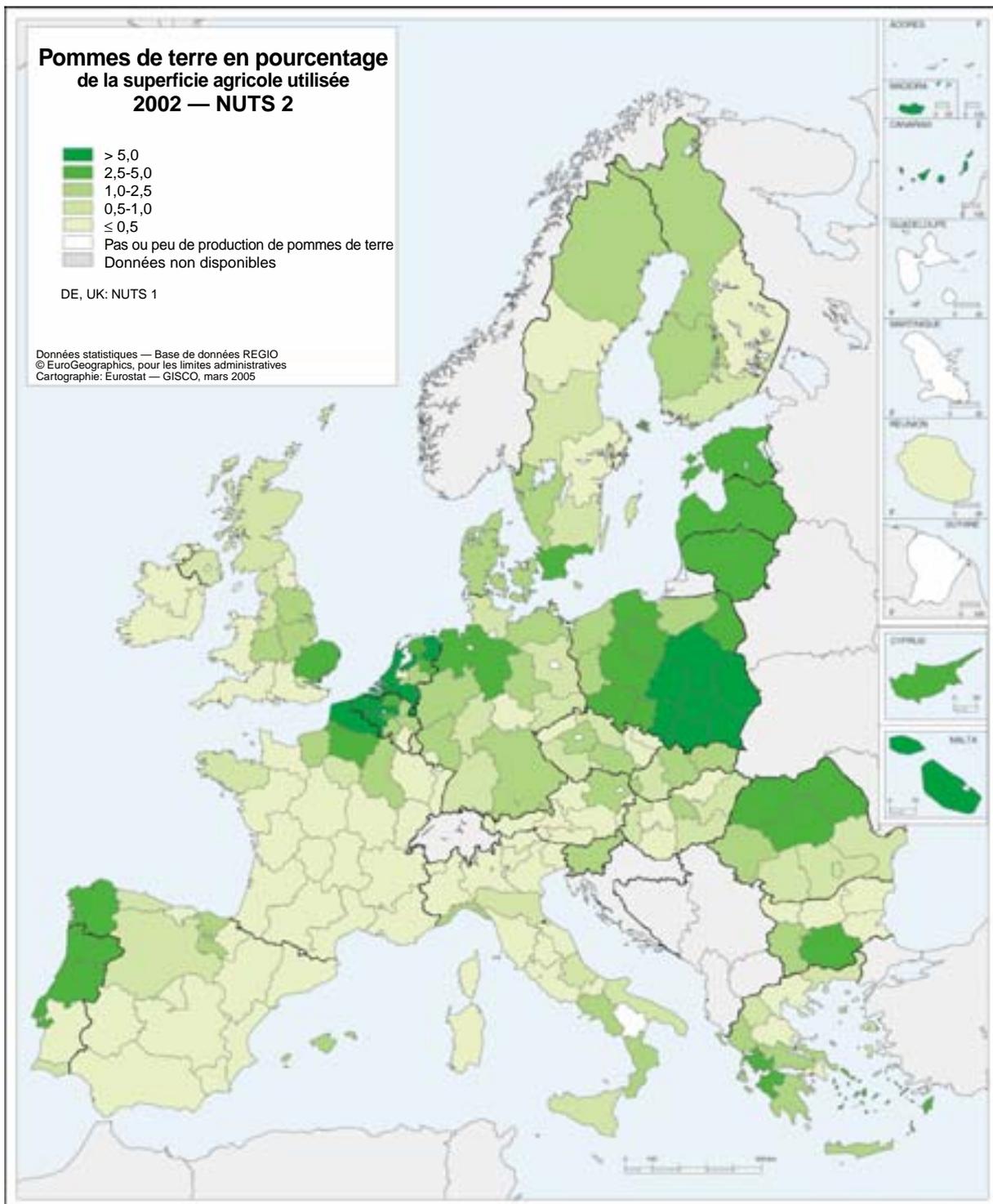
Dans l'ensemble, il importe de dire que le maïs est classé parmi les principales cultures fourragères, compte tenu de son utilisation sous forme de maïs vert et de maïs ensilage.

Production végétale dans les régions d'Europe

Le domaine de la production végétale autre que céréalière couvre les légumes secs, les plantes sarclées, les plantes industrielles, les cultures fourragères, les légumes et les fruits, y compris les raisins et les olives. Du point de vue de l'utilisation des terres arables, les plantes sarclées et les plantes oléagineuses sont les plus importantes cultures européennes. Les plantes sarclées sont des cultures de plein champ, qui sont très productives et qui permettent d'obtenir des rendements plus élevés que d'autres cultures. Elles produisent essentiellement des substances et produits riches en énergie et à faible teneur en matière sèche. L'importance des plantes sarclées est liée à leur forte capacité de production de matière organique, laquelle fournit la composante énergétique de l'alimentation humaine et animale. Les plantes sarclées sont utilisées comme produits alimentaires destinés à la consommation humaine ou animale et servent de matière première pour la transformation industrielle. Les plantes sarclées les plus importantes sont les pommes de terre et la betterave à sucre.

Culture de pommes de terre

La pomme de terre est essentiellement destinée à la consommation humaine, mais elle est également utilisée dans l'alimentation du bétail, la production d'alcool et de fécule de pomme de terre (amidon). La pomme de terre est un tubercule, la tige souterraine du plant de pomme de terre est renflée car elle stocke l'amidon. Les teneurs en amidon et en eau sont les principales caractéristiques de la pomme de terre.



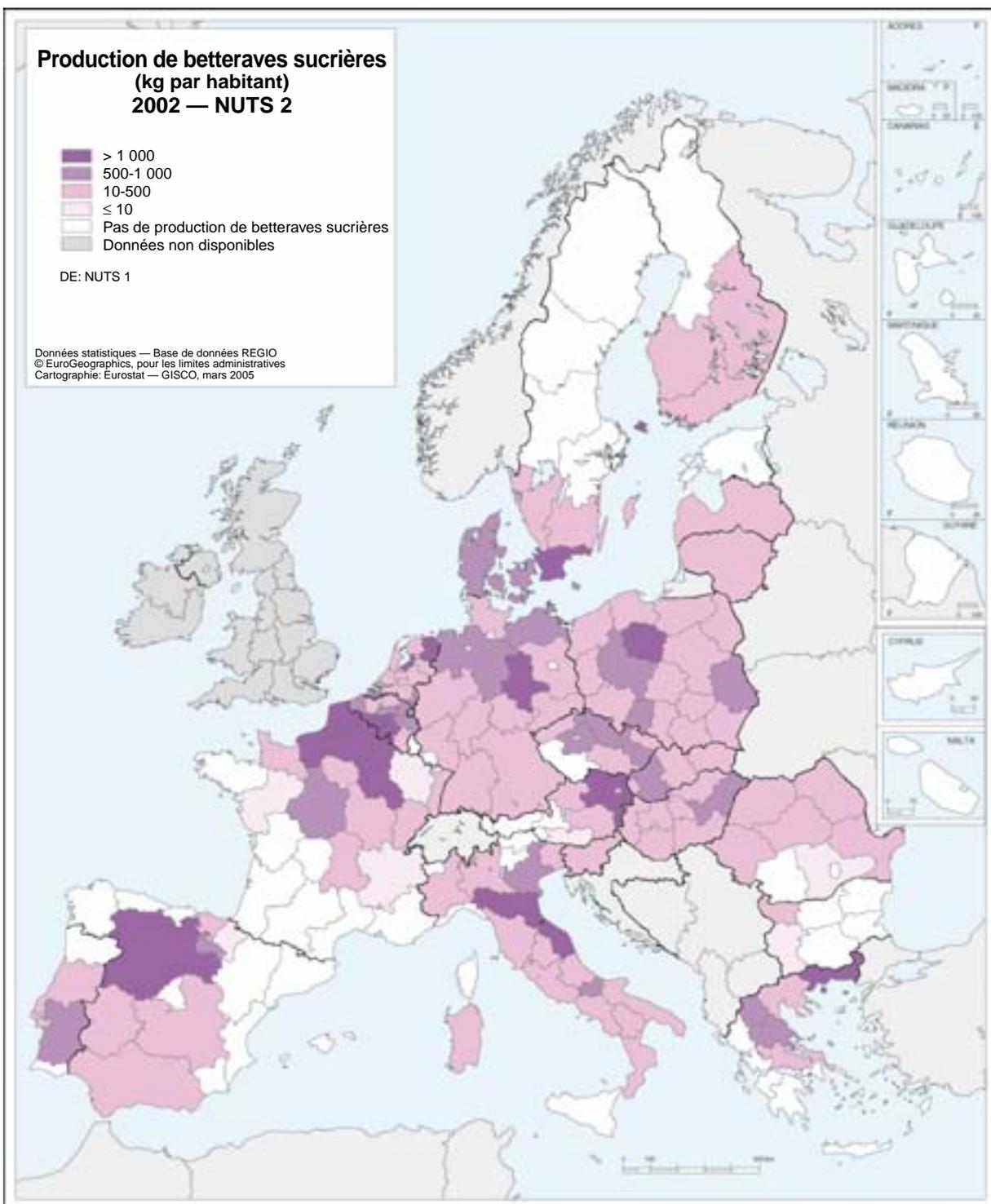
Carte 2.5

La culture de pommes de terre a diminué progressivement dans toute l'Europe ces quinze dernières années. En 2002, la production de pommes de terre dans l'EU-25 était de 66,7 millions de tonnes, récoltées sur 2,3 millions d'hectares (les dix nouveaux États membres occupaient 47 % de cette surface), avec un rendement moyen de 286,5 quintaux à l'hectare. L'EU-15 a enregistré un rendement moyen de 371,4 quintaux à l'hectare dans la production de pommes de terre, alors que, dans les dix nouveaux États membres, le ren-

dement moyen n'atteignait que 189 quintaux à l'hectare. Des rendements supérieurs à 400 quintaux à l'hectare n'ont été enregistrés que dans les régions de l'ancienne EU-15, à savoir la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, l'Espagne (La Rioja), la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Ces pays englobent les cinq États membres les plus productifs de l'EU-15 (Pays-Bas, France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni) et ont représenté, en 2002, environ 35,7 % des surfaces cultivées et 52,8 % de la production dans l'EU-25. Il

va de soi qu'un niveau de rendement différent dans les régions des nouveaux États membres et dans les régions de l'ancienne EU-15 influence le niveau de la production et le marché dans l'ensemble de l'Europe. Le niveau des rendements enregistrés dans les pays et régions est également déterminé par la proportion de pommes de terre hâtives et d'autres pommes de terre dans la production totale de pommes de terre et la surface totale cultivée en pommes de terre.

La carte 2.5 montre que les plus grandes surfaces cultivées en pommes de terre, en proportion de la SAU, se concentrent principalement dans les régions de Belgique (prov. Oost-Vlaanderen, prov. Vlaams Brabant, prov. West-Vlaanderen, prov. Hainaut), des Pays-Bas (Groningen, Drenthe, Flevoland, Noord-Holland, Zuid-Holland, Zeeland, Noord-Brabant, Limburg) et de Pologne (Łódzkie, Mazowieckie, Malopolskie, Slaskie, Lubelskie, Podkarpackie, Swietokrzyskie). Si l'on y



Carte 2.6

ajoute la région espagnole Canarias, la région française Nord - Pas-de-Calais, la région portugaise Região Autónoma da Madeira (30,9 %) et Malte, on obtient la liste complète de toutes les zones dans lesquelles la proportion de SAU cultivée en pommes de terre est supérieure à 5 %. La carte 2.5 indique que la Pologne comptait la plus vaste surface cultivée en proportion de la SAU. La Pologne, en tant que premier producteur de pommes de terre dans l'EU-25, possédait 34,5 % de la surface totale cultivée en pommes de terre (et a récolté 23,3 % de la production) en 2002. Sur le plus long terme, la Pologne affiche une tendance à la baisse quant à la surface cultivée en pommes de terre, bien qu'elle représente en permanence environ 77,6 % (74 % en 2002) des surfaces des nouveaux États membres et joue un rôle prédominant. En règle générale, les régions des pays de l'Est produisent, transforment et consomment (consommation humaine et, éventuellement, animale) plus de pommes de terre par habitant que les régions (surtout occidentales et méridionales) de l'ancienne EU-15.

Les régions européennes ne produisent pas toutes un volume important de pommes de terre. Tel est notamment le cas des régions urbaines de la Belgique (Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest), de la République tchèque (Praha) et de l'Allemagne (Berlin, Bremen, Hamburg), des départements d'outre-mer français (Guadeloupe, Martinique, Guyane), ainsi que des régions de Wien en Autriche et de Basilicata en Italie.

Culture de la betterave à sucre

En 2002, la betterave à sucre a été la plus grande culture de plantes sarclées en Europe. Elle est avant tout cultivée en tant que plante industrielle/de transformation (matière première pour la production de sucre) et, dans une moindre mesure, utilisée dans l'alimentation des animaux. La racine de la betterave à sucre sert à produire du sucre ou de l'alcool. Les feuilles et le collet sont utilisés pour l'alimentation des animaux ou laissés au champ. Parfois, les racines sont également utilisées pour l'alimentation animale.

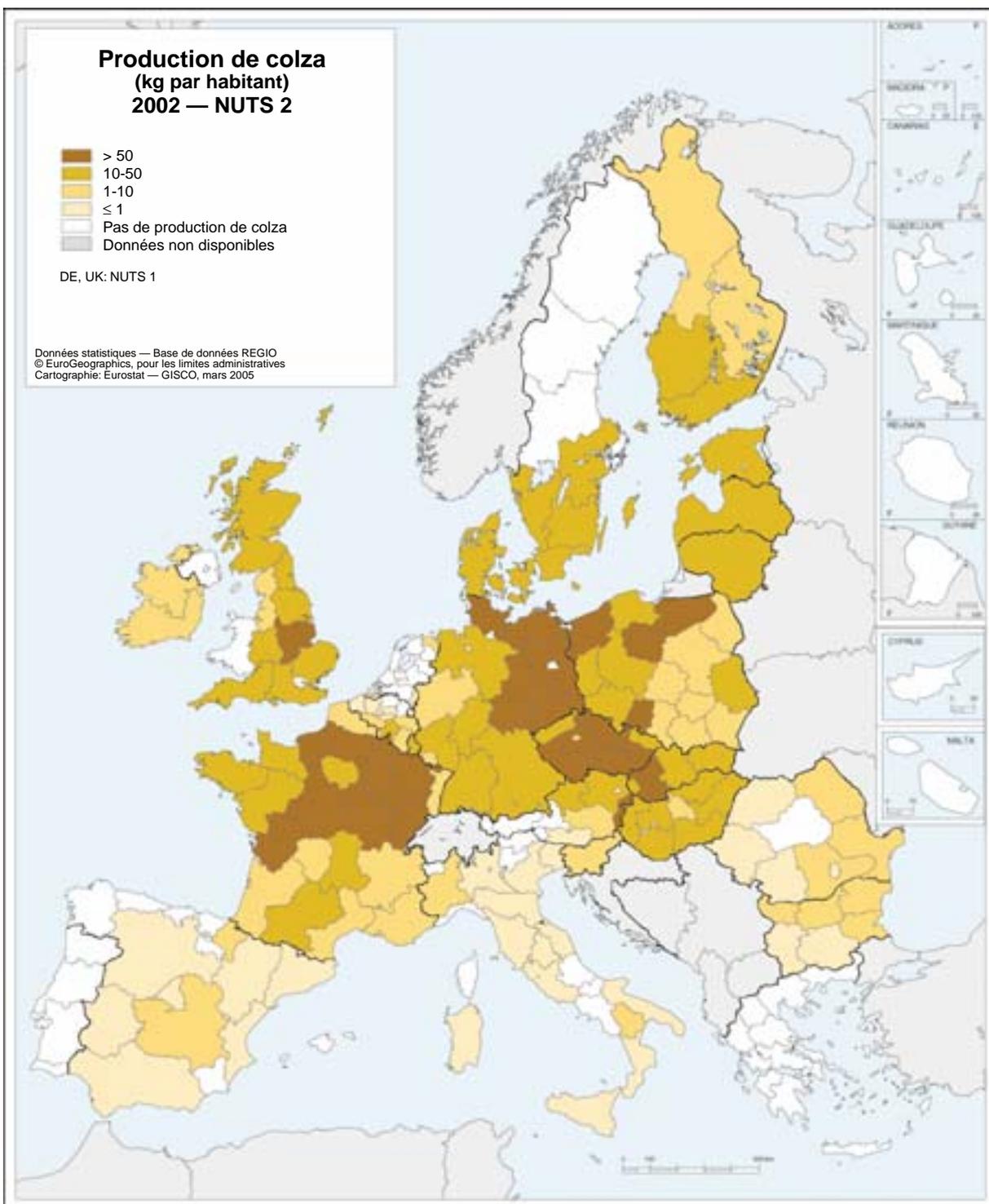
La betterave à sucre a occupé 2,4 millions d'hectares et représenté 48,3 % de la surface totale cultivée en plantes sarclées dans l'EU-25 en 2002. L'Allemagne, la France et la Pologne ont cultivé chacune plus de 10 % de la surface en betterave à sucre (49,7 % au total) de l'EU-25. Les surfaces les plus vastes (plus de 80 000 hectares) se trouvent en Allemagne (Niedersachsen, 117 100 hectares), en France (Champagne-Ardenne et Picardie, 88 100 et 164 000 hectares respectivement) et dans l'est de la Grande-Bretagne (93 200 hectares). Du point de vue du volume,

l'Allemagne et la France ont été les meilleurs producteurs (50,9 % de la production de l'EU-15 et 42,7 % de celle de l'EU-25). Les productions les plus élevées (plus de 5 millions de tonnes) ont été enregistrées en Allemagne (Bayern, 5,3 millions de tonnes, et Niedersachsen, 6,4 millions de tonnes) et dans les régions françaises de Champagne-Ardenne (6,9 millions de tonnes) et Picardie (12,4 millions de tonnes). Les niveaux les plus élevés de rendements moyens (plus de 800 quintaux à l'hectare) ont été obtenus dans les régions espagnoles de La Rioja (807 quintaux à l'hectare), Castilla y León (838 quintaux à l'hectare) et Castilla-la-Mancha (836 quintaux à l'hectare), ainsi que dans les régions françaises Centre (852 quintaux à l'hectare) et Alsace (813 quintaux à l'hectare). L'Europe occidentale a joué un rôle prédominant dans le succès de la culture de la betterave à sucre. La contribution des dix nouveaux États membres à la production de l'EU-25 s'est montée à 16,1 %, pourcentage similaire à leur proportion dans la population de l'EU-25.

La carte 2.6 fournit une comparaison du niveau de production de betterave à sucre par habitant. Il est compréhensible que certaines régions européennes produisent davantage que leurs habitants ne peuvent consommer et que d'autres produisent moins ou quasiment rien (Kärnten en Autriche, Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest en Belgique, Yugozapaden en Bulgarie, Comunidad Foral de Navarra en Espagne; Lorraine, pays de la Loire et Rhône-Alpes en France, Sud en Roumanie). En 2002, plus de 1 tonne de betterave à sucre par personne a été produite essentiellement dans les régions de l'ancienne EU-15. Il s'agit notamment des régions de l'est de l'Autriche (Burgenland, Niederösterreich), des régions du centre de la Wallonie (prov. Brabant wallon, Hainaut et Namur), de Sachsen-Anhalt en Allemagne, de Castilla y León en Espagne, des îles finlandaises (Åland), du nord de la France (Champagne-Ardenne, Picardie, Haute-Normandie et Nord - Pas-de-Calais), du nord-est de la Grèce (Anatoliki Makedonia, Thraki), de l'Italie (Emilia-Romagna et Marche), du nord des Pays-Bas (Groningen, Drenthe, Flevoland et Zeeland) et de Sydsverige dans le sud de la Suède. La région polonaise de Kujawsko-Pomorskie était la seule représentante des nouveaux États membres à afficher une surproduction par habitant.

Culture de colza

Les graines et fruits oléagineux sont cultivés pour leur richesse non seulement en matières grasses (destinées à la consommation humaine), mais aussi en protéines (nécessaires pour l'alimentation animale). Les espèces suivantes sont prises en



Carte 2.7

compte dans la catégorie des graines et fruits oléagineux: colza et navette dénommés colza-navette, tournesol, soja, lin, coton, ricin, arachides, coprah, noix et amandes de palmiste, autres graines telles que moutarde, pavot, chanvre, sésame et autres fruits non désignés ailleurs. Certains des produits considérés sont exotiques et ne sont pas cultivés dans l'Union européenne. Ils ne parviennent donc dans les États membres qu'en tant que produits importés.

En 2002, près de 7,3 millions d'hectares de plantes oléagineuses ont été récoltés dans l'EU-25 (8,8 millions d'hectares, en incluant les surfaces cultivées en Roumanie et Bulgarie). Les surfaces les plus vastes se trouvent en Allemagne, en France et en Roumanie (46,9 % du total de l'EU-25 + Roumanie et Bulgarie). Le colza a été la plante oléagineuse la plus importante dans l'EU-25 (57,5 % de la surface cultivée), suivi par le tournesol (29,4 % de la surface cultivée et environ

22 % de la production). En Belgique et aux Pays-Bas, c'est le lin oléagineux qui l'emportait en matière de culture de plantes oléagineuses. Au Portugal, le colza et la navette n'ont jamais été cultivés et le tournesol occupait ainsi la totalité des surfaces en plantes oléagineuses. Le tournesol prédominait également en Espagne, en Hongrie, en Bulgarie et en Roumanie. En Italie, le tournesol représentait environ la moitié de la surface cultivée en plantes oléagineuses et les surfaces en soja suivaient de près. La culture d'autres plantes oléagineuses prédominait en Slovénie (courges à huile), à Chypre et en Grèce (graines de coton).

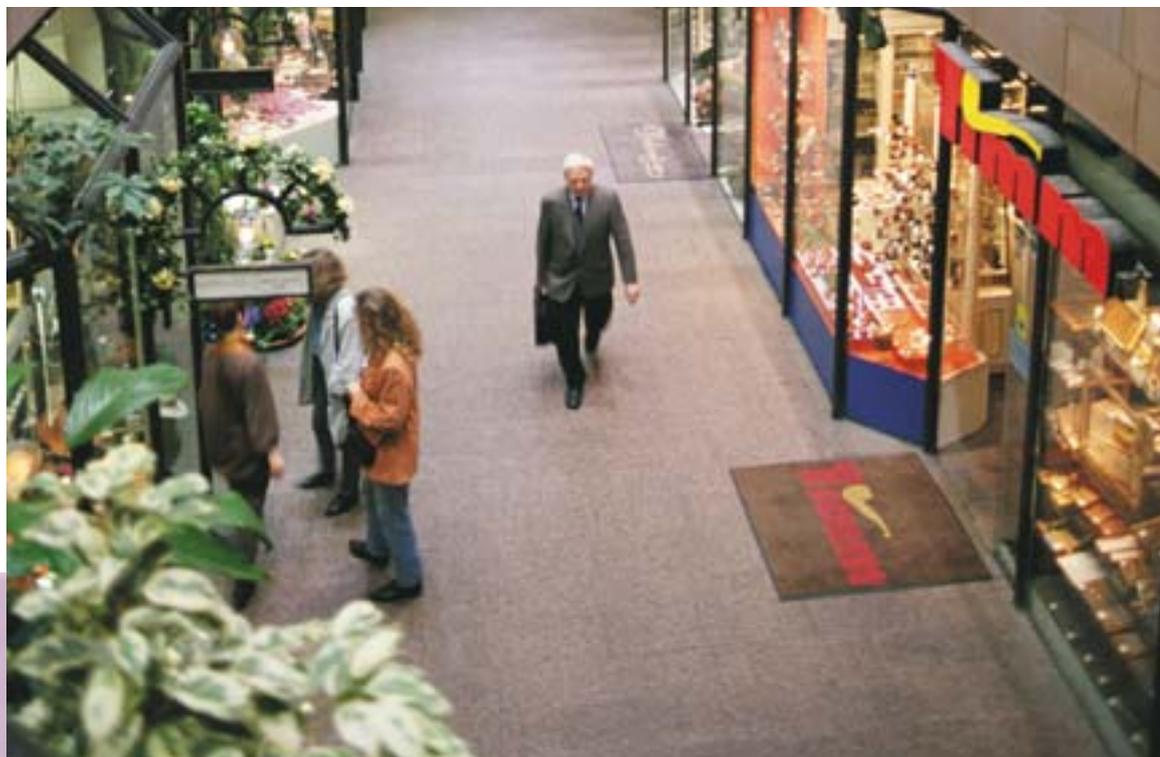
La production de graines oléagineuses dans l'EU-25 a atteint quelque 17,2 millions de tonnes (environ 19 millions de tonnes si l'on tient compte de la production de la Roumanie et de la Bulgarie) et la production de colza et de navette a représenté environ 68 % de cette récolte. En examinant plus en détail la production de colza, on trouve des régions (sur la carte 2.7) qui ont produit plus de 50 kg de colza par habitant. Il s'agit notamment du Burgenland en Autriche, de cinq régions tchèques (Střední Čechy, Jihozápad, Severovýchod, Jihovýchod, Střední Morava), de six régions allemandes (Brandenburg, Mecklenburg-Vorpommern, Sachsen, Sachsen-Anhalt, Schleswig-Holstein, Thüringen), de huit régions françaises (Champagne-Ardenne, Picardie, Haute-Normandie, Centre, Bourgogne, Lorraine, Franche-Comté, Poitou-Charentes), de quatre régions polonaises (Zachodniopomorskie, Opols-

kie, Kujawsko-Pomorskie, Warminsko-Mazurskie), ainsi que des régions Zápavné Slovensko en Slovaquie et East Midlands au Royaume-Uni. Ces régions excellent dans la culture de colza, ce qui est confirmé par le fait que leur production a dépassé les 100 000 tonnes (seules les régions Burgenland, Franche-Comté, Warminsko-Mazurskie, Severovýchod et Střední Morava ont enregistré une production inférieure). Certaines régions de la République tchèque, d'Allemagne, du Danemark, de France, de Lituanie, de Pologne, de Slovaquie et du Royaume-Uni sont typiquement des zones de production de colza.

Conclusion

Les conditions tant climatiques que géographiques exercent une grande influence sur l'utilisation des sols. Les préférences en matière de production animale et végétale diffèrent d'une région à l'autre dans toute l'Europe.

Il importe toutefois de souligner que la qualité et l'intensité de la production ne sont pas les seuls facteurs déterminant l'évolution du secteur agricole. D'autres critères (développement rural, environnement, sécurité alimentaire, bien-être animal, etc.) deviendront de plus en plus importants et finiront certainement par influencer et modifier le visage actuel de notre agriculture.



Qu'est-ce que le produit intérieur brut régional?

Le développement économique d'une région est généralement représenté à l'aide du produit intérieur brut (PIB). Les comparaisons entre régions se fondent souvent, elles aussi, sur cet indicateur. Mais quelle est sa signification exacte? Et comment être sûr de la pertinence des comparaisons entre des régions dont la taille et la monnaie sont différentes?

Le PIB régional varie en fonction de la taille des régions. De véritables comparaisons ne sont toutefois possibles que si le PIB régional est rapporté au nombre d'habitants de la région concernée. C'est là qu'intervient un aspect important, à savoir la différence entre lieu de résidence et lieu de travail: le PIB mesure, en effet, la production économique réalisée à l'intérieur des frontières d'une région ou d'un pays par l'ensemble des travailleurs, que ceux-ci y résident ou non. L'utilisation du PIB par habitant comme indicateur ne pose dès lors aucun problème que si tous les travailleurs qui ont participé à la production de ce PIB résident également dans la région en question.

Dans des centres économiques tels que Londres ou Vienne, mais aussi Hambourg, Prague ou Luxembourg, une forte proportion de «navetteurs» peut notamment conduire à des résultats faisant apparaître un PIB régional par habitant très élevé, tandis que les régions environnantes présentent un PIB par habitant relativement faible, bien que le pouvoir d'achat ou le revenu disponible des ménages de ces régions se situe à un assez haut niveau. Il ne faut donc pas confondre PIB régional par habitant et revenu disponible régional.

Le PIB régional est calculé dans la monnaie du pays concerné. Afin de le rendre comparable entre pays, le PIB est converti en euros, au cours officiel moyen de l'année civile considérée. Les taux de change ne reflètent cependant pas toutes les différences de niveau de prix entre pays. Pour niveler ces écarts, on convertit le PIB, à l'aide de facteurs de conversion appelés «parités de pouvoir d'achat (PPA)», en une monnaie commune artificielle, le standard de pouvoir d'achat (SPA), qui garantit la comparabilité du pouvoir d'achat des différentes monnaies nationales (voir encadré).

Parités de pouvoir d'achat et comparaisons internationales en volume

Les différences constatées entre les PIB de divers pays, même après conversion dans une monnaie commune à l'aide de taux de change, ne sont pas dues uniquement aux écarts dans les volumes de marchandises et de services. L'élément «niveau de prix» y contribue également pour une part considérable. Les taux de change sont déterminés par de nombreux facteurs influençant l'offre et la demande sur les marchés des changes, comme par exemple le commerce international, les anticipations d'inflation et les différentiels de taux d'intérêt. La conversion basée sur les taux de change n'a donc qu'une pertinence limitée dans les comparaisons entre pays. Pour effectuer une comparaison plus exacte, il est nécessaire d'appliquer des facteurs de conversion spécifiques (déflateurs spatiaux) afin de neutraliser les différences de niveaux de prix entre pays. Les parités de pouvoir d'achat (PPA) sont de tels facteurs et permettent la conversion de données économiques exprimées en monnaie nationale dans une monnaie commune artificielle, appelée «standard de pouvoir d'achat» (SPA). Les PPA peuvent dès lors être utilisées pour convertir en volumes de dépenses comparables, exprimés en SPA, les PIB ainsi que d'autres agrégats économiques (par exemple les dépenses de consommation pour certains groupes de produits) de différents pays.

L'introduction de l'euro permet, pour la première fois, des comparaisons de prix directes entre les pays de la zone euro. Dans chacun de ces pays, la monnaie unique européenne a toutefois un pouvoir d'achat variable en fonction du niveau de prix national. Pour établir de purs agrégats de volume en SPA, il faut donc continuer à calculer les PPA également pour les États membres faisant partie de la zone euro.

Dans leur forme la plus simple, les PPA sont des rapports entre les prix en monnaie nationale d'un seul et même bien ou service dans différents pays (exemple: un pain coûte 1,87 euro en France, 1,68 euro en Allemagne et 95 pences au Royaume-Uni, etc.). Les relevés de prix sont fondés sur un panier de biens et services comparables, choisis de façon à représenter l'éventail complet des biens et services, tout en tenant compte des habitudes de consommation des divers pays. Les rapports de prix simples au niveau du produit sont ensuite agrégés en PPA pour des groupes de produits, puis pour la consommation totale et, enfin, pour le PIB. Afin de définir une valeur de référence pour la procédure de calcul des PPA, il est d'usage de choisir un pays qui servira de base et de lui attribuer la valeur 1. Dans le cas de l'Union européenne, le choix d'un seul pays comme base n'est pas approprié. Par conséquent, le SPA est l'unité monétaire commune fictive de référence utilisée au sein de l'UE pour exprimer le volume des agrégats économiques en termes réels en vue des comparaisons spatiales.

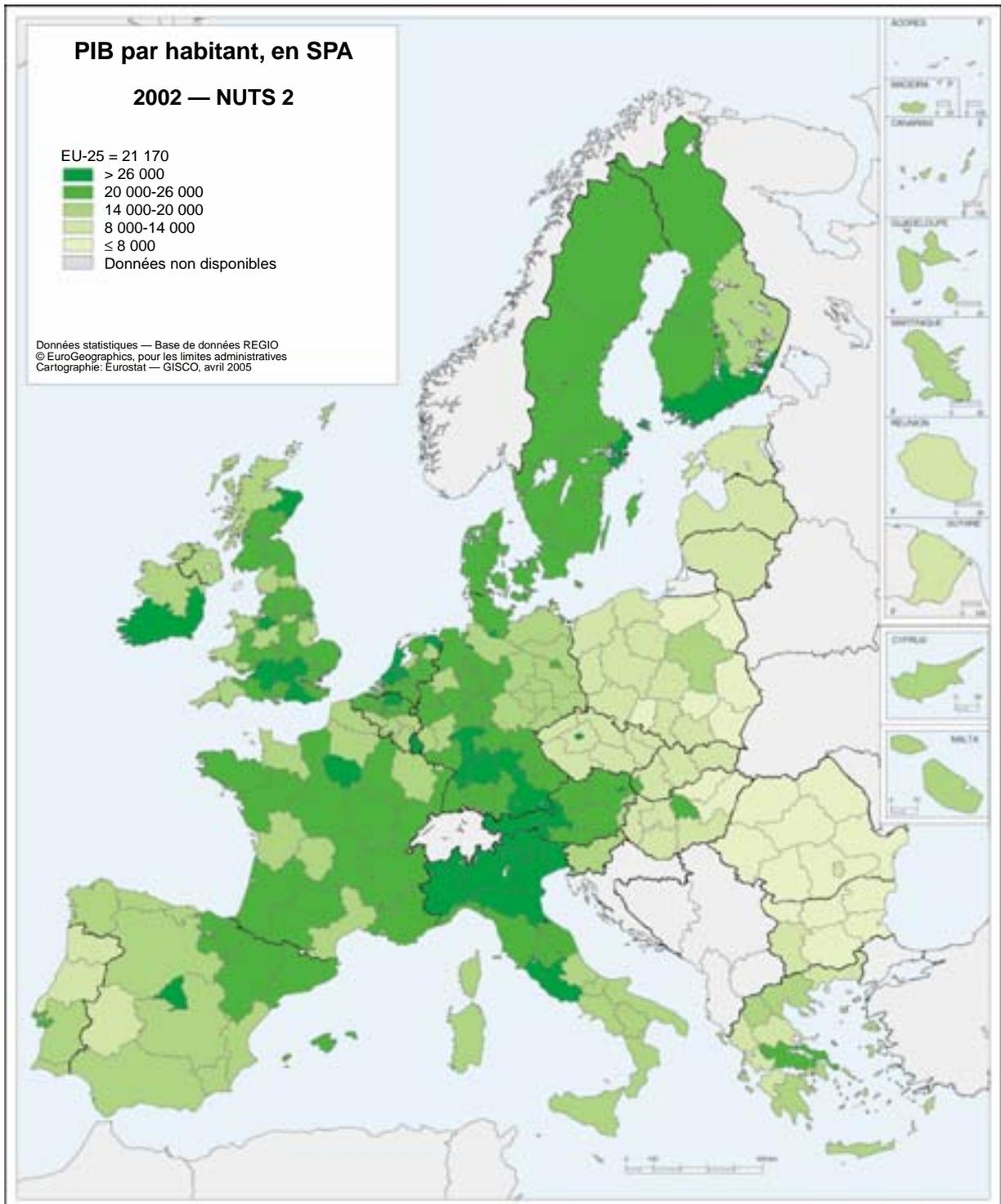
Pour des raisons de coûts, le calcul de facteurs de conversion régionaux n'est malheureusement pas possible dans un proche avenir. Si des PPA régionales étaient disponibles, le PIB en SPA de nombreuses régions périphériques ou rurales de l'UE serait vraisemblablement supérieur à celui calculé à l'aide des PPA nationales.

Le classement des régions peut être modifié si les calculs sont effectués en SPA et non en euros. En 2002, par exemple, la région allemande de Dessau, avec un PIB par habitant de 15 638 euros, devance ainsi nettement Malte, qui enregistre un PIB de 10 757 euros par habitant. Après conversion en SPA, Malte, avec 15 499 SPA par habitant, se classe toutefois devant Dessau, qui doit se contenter de 14 085 SPA par habitant.

Du point de vue de la répartition, l'utilisation du SPA à la place de l'euro entraîne un lissage, dans la mesure où

les régions à très fort PIB par habitant se caractérisent généralement aussi par un niveau de prix relativement élevé. L'intervalle de variation du PIB par habitant des régions de niveau NUTS 2 de l'EU-25, ainsi que de Bulgarie et de Roumanie, s'en trouve réduit, passant d'environ 73 000 euros à environ 62 000 SPA.

Le PIB par habitant en SPA est la variable principale pour déterminer si les régions de niveau NUTS 2 sont susceptibles de bénéficier d'une aide dans le cadre de la politique structurelle de l'Union européenne.



Carte 3.1

Le PIB régional en 2002

La carte 3.1 fournit une vue d'ensemble de la répartition régionale du PIB par habitant (en SPA) pour l'Union européenne, de même que pour la Bulgarie et la Roumanie. L'intervalle de variation s'étend de 4 337 SPA par habitant dans le nord-est de la Roumanie à 66 761 SPA par habitant dans la région de la capitale britannique (Inner London). Bruxelles (49 645 SPA) et Luxembourg (45 026 SPA) suivent aux 2^e et 3^e places, devant Hamburg (39 766 SPA) et l'Île-de-France, région de la capitale française (37 267 SPA), respectivement en 4^e et 5^e positions.

Avec 32 357 SPA (153 % de la moyenne de l'EU-25), la région de Praha (République tchèque), dont le PIB par habitant est le plus élevé au sein des nouveaux États membres, occupe d'ores et déjà la 14^e place (2001: 15^e) parmi les 268 régions de niveau NUTS 2 des pays examinés ici (EU-25 plus la Bulgarie et la Roumanie). Elle doit néanmoins être considérée comme une exception parmi les régions des nouveaux États membres. Les régions suivantes des pays ayant rejoint l'UE en 2004 n'arrivent, en effet, que loin derrière, même si certaines d'entre elles sont manifestement en train de rattraper leur retard par rapport aux États membres de l'EU-15: la région Bratislavský kraj (République slovaque), avec 25 351 SPA (120 %), se situe dès à présent à la 46^e place (2001: 64^e), Közép-Magyarország (Hongrie), avec 20 329 SPA (96 %), à la 127^e (2001: 147^e), Chypre, avec 17 558 SPA (82,9 %), à la 163^e (2001: 148^e), la Slovénie, avec 15 941 SPA (75,3 %), à la 187^e (2001: 186^e), Malte, avec 15 499 SPA (73,2 %), à la 194^e (2001: 190^e) et Mazowieckie (Pologne), avec 14 718 SPA (69,5 %), à la 204^e (2001: 203^e). Toutes les autres régions des nouveaux États membres ont un PIB par habitant en SPA atteignant moins de deux tiers de la moyenne de l'EU-25.

Dans 78 des 268 régions analysées ici, le PIB (en SPA) par habitant était inférieur à 75 % de la moyenne de l'EU-25 en 2002. Le nombre de ces régions est en recul significatif par rapport à 2001, où il s'élevait encore à 85. En Espagne et en Grèce notamment, certaines régions ont, en 2002, franchi la barre des 75 % du PIB par habitant. À l'autre extrémité de l'échelle, 37 régions présentaient, en 2002, un PIB par habitant supérieur à 125 % de la moyenne de l'EU-25 (contre 38 en 2001). La convergence économique entre les régions des 27 pays étudiés ici a donc progressé en 2002.

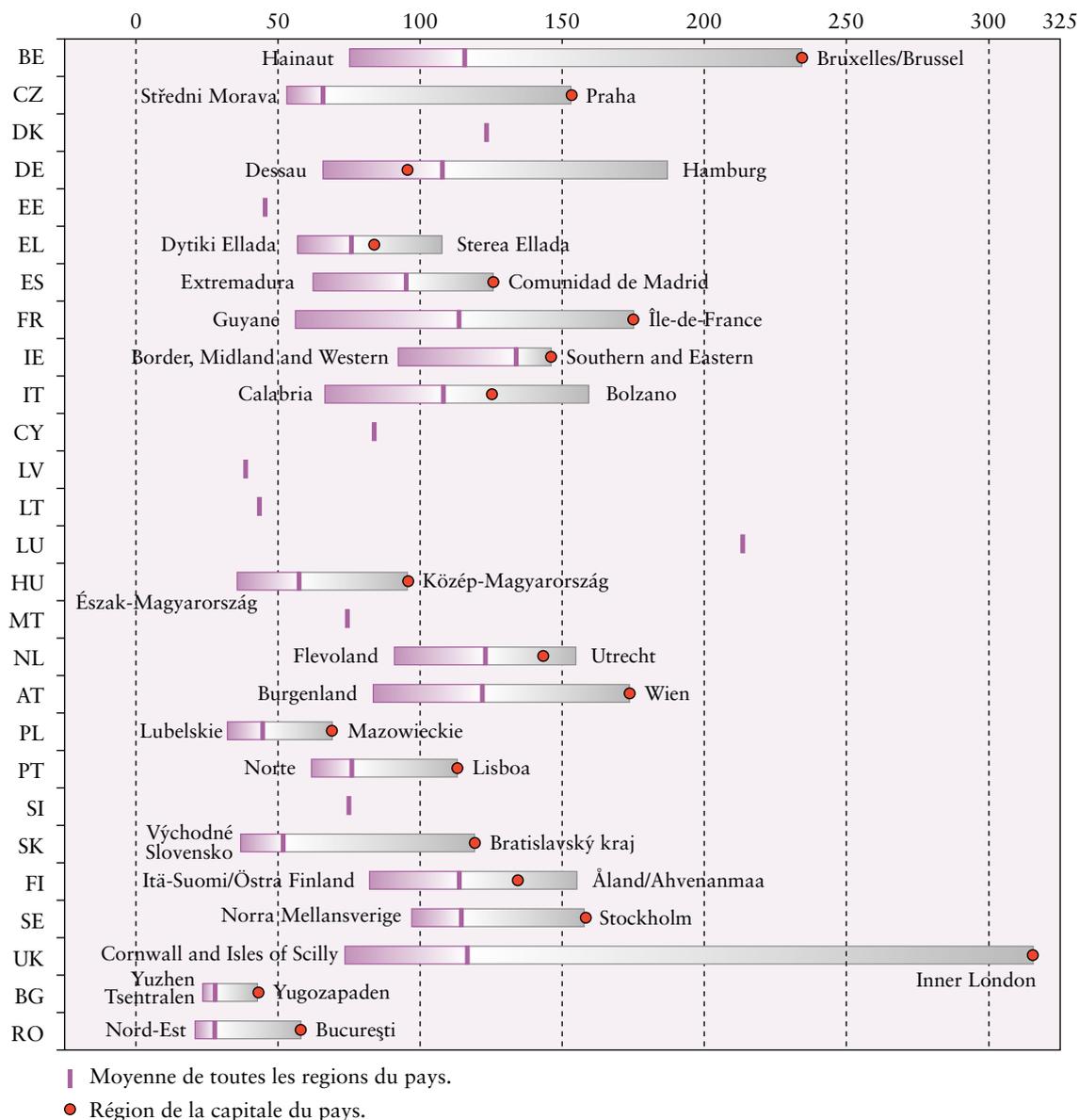
Fortes disparités régionales à l'intérieur des pays également

Des disparités considérables existent également à l'intérieur des pays, comme le montre le graphique 3.1. Dans 12 (nombre inchangé par rapport à 2001) des 19 pays comptant des régions de niveau NUTS 2 qui sont pris en considération ici, le PIB régional par habitant le plus élevé, en 2002, était égal à plus du double du PIB le plus bas. Les plus fortes disparités régionales sont constatées au Royaume-Uni, où les deux valeurs extrêmes sont séparées par un facteur de 4,3 (Inner London: 315 % de la moyenne de l'EU-25; Cornwall and Isles of Scilly: 73 %), et en Belgique, où ce même facteur s'établit à 3,1 (Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest: 235 %; prov. Hainaut: 75 %). Comme en 2001, le groupe des 10 pays aux plus grandes divergences régionales se compose, pour moitié très exactement, d'États membres de l'EU-15, ainsi que de quatre pays nouvellement membres et de la Roumanie. Des divergences régionales comparativement marquées au niveau du PIB par habitant continuent, par conséquent, d'apparaître tant dans les anciens que dans les nouveaux États membres. Elles se sont cependant nettement accrues par rapport à 2001 dans les nouveaux États membres particulièrement dynamiques que sont la Slovaquie, la Hongrie et la République tchèque, alors qu'une stabilisation peut être relevée dans les cinq États membres de l'EU-15 figurant dans le groupe précité.

Les disparités régionales modérées du PIB par habitant (c'est-à-dire celles pour lesquelles le facteur séparant la valeur la plus forte de la plus faible est inférieur à 2) s'observent toutefois presque exclusivement dans les anciens États membres. Ce constat vaut, en particulier, pour l'Irlande (Southern and Eastern: 148 %; Border, Midland and Western: 92 %) et la Suède (Stockholm: 158 %; Norra Mellansverige: 98 %). La Bulgarie (Yugozapaden: 42 %; Yuzhen Tsentralen: 23 %) est le seul pays de ce groupe à ne pas faire partie des États membres de l'EU-15.

Dans tous les nouveaux États membres et pays candidats à l'adhésion, de même que dans une série d'États membres de l'EU-15, une partie importante de l'activité économique se concentre dans les régions des capitales. Dans 14 des 19 pays considérés comportant des régions de niveau

Graphique 3.1 — PIB par habitant (en SPA) 2002, NUTS niveau 2, en pourcent de la moyenne EU-25 (EU-25 = 100)



NUTS 2, la région de la capitale est aussi celle affichant le PIB par habitant le plus élevé du pays correspondant. La carte 3.1 fait, par exemple, ressortir clairement la position prédominante des régions situées autour de Bruxelles, Prague, Madrid, Paris, Lisbonne, ainsi que Budapest, Bratislava, Londres, Sofia et Bucarest. Les régions des capitales des nouveaux États membres connaissent, en outre, un dynamisme économique particulier, ce qui est mis en évidence, entre autres, par le fait que la croissance de la population et du PIB y est supérieure à la moyenne nationale. Une tendance analogue claire et nette n'est, par contre, plus discernable dans les États membres de l'EU-15.

Le PIB en moyenne triennale 2000-2002

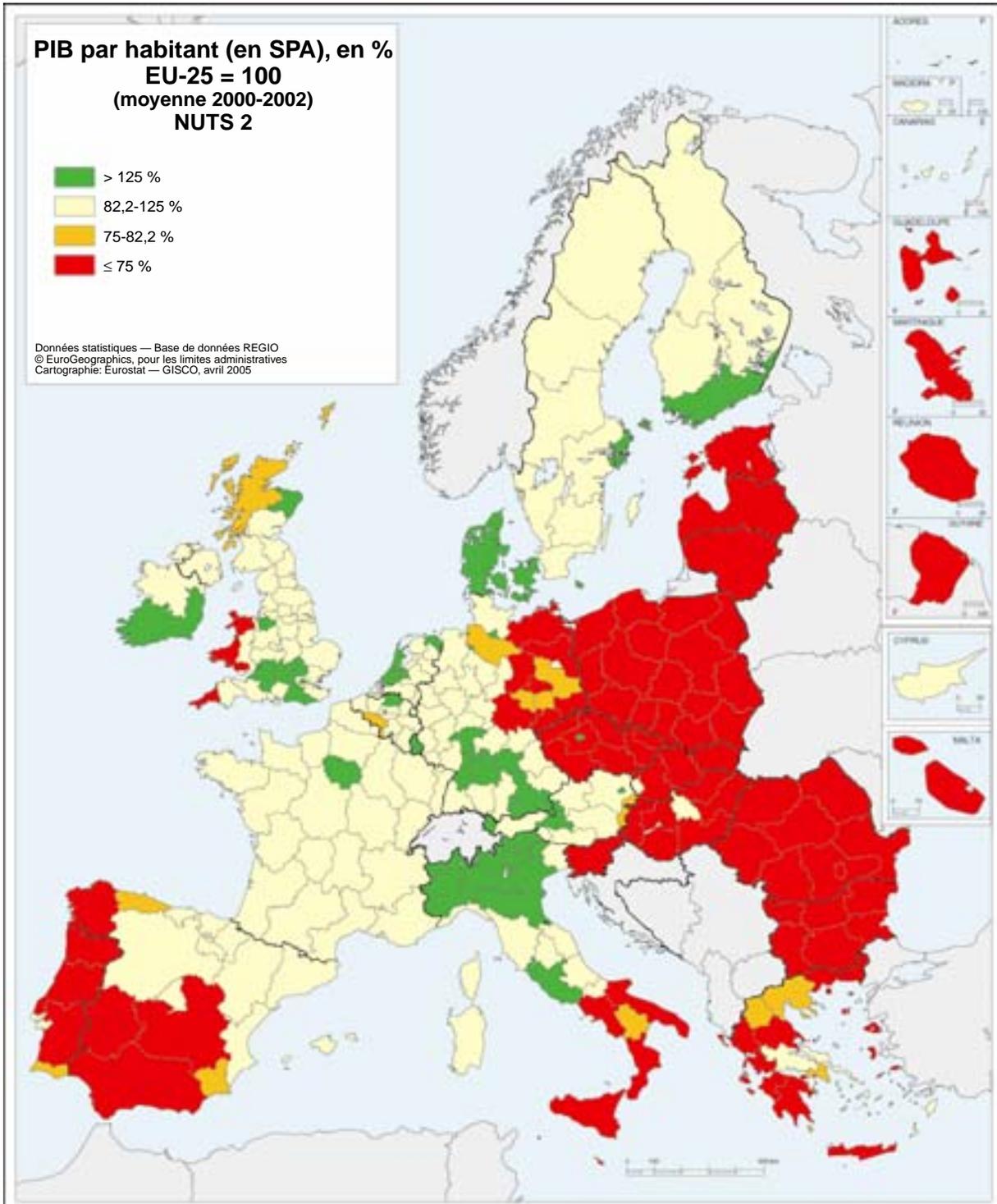
La carte 3.2 donne un aperçu du niveau moyen du PIB par habitant (en SPA) pour les années 2000 à 2002. Les moyennes triennales revêtent une importance particulière, dans la mesure où elles sont utilisées pour décider quelles régions recevront, pendant la période d'aide 2007-2013, un soutien financier de l'UE dans le cadre des Fonds structurels. Il apparaît que les régions dites «en retard de développement», dont le PIB par habitant, en moyenne triennale, est inférieur à 75 % de l'indice

EU-25 = 100, sont clairement concentrées dans les nouveaux États membres et à la périphérie sud de l'Union.

D'après les données disponibles en avril 2005, 84 des 268 régions examinées ici se situaient en dessous du seuil de 75 % de la moyenne de l'EU-25, lequel est décisif pour la détermination de l'éligibilité à l'aide. En dehors des régions des nouveaux États membres, de Bulgarie et de Roumanie, qui, hormis Praha (République tchèque), Bratislavský

kraj (République slovaque), Közép-Magyarország (Hongrie) et Chypre, sont toutes au-dessous du seuil de 75 %, les régions en question se trouvent principalement dans l'est de l'Allemagne, en Grèce, dans le sud de l'Italie ou de l'Espagne, au Portugal et, dans une faible mesure, dans l'ouest du Royaume-Uni.

Un autre groupe de régions se voient accorder une importance particulière dans le cadre de la politique structurelle de l'UE, parce que leur PIB par



Carte 3.2

habitant est inférieur à 75 % de la moyenne de l'EU-15, mais supérieur à 75 % de celle de l'EU-25. Ces régions sont appelées «régions à effet statistique» dans le débat sur la politique régionale et sont, par conséquent, représentées comme une catégorie à part sur la carte 3.2 (75-82,2 % de la moyenne de l'EU-25). Il s'agit de 16 régions, au total, dont la plupart sont situées en Espagne, en Grèce et en Allemagne.

La carte 3.2 met en évidence non seulement les régions économiquement faibles, mais aussi les parties particulièrement prospères de l'Union, dont le PIB (en SPA) par habitant, calculé en moyenne triennale, est supérieur à 125 % de la moyenne de l'EU-25. Il s'agit là de 39 régions NUTS 2, réparties entre toute une série d'États membres. Contrairement à une supposition largement répandue, ces régions particulièrement prospères ne sont nullement concentrées au cœur de l'Union, comme l'attestent les exemples de Etelä-Suomi (Finlande), North Eastern Scotland (Royaume-Uni) ou Southern and Eastern (Irlande). Il s'avère, en revanche, exact de supposer que de nombreuses capitales font partie de ce groupe. Cela vaut notamment pour Londres, Dublin, Bruxelles, Paris, Stockholm, Helsinki, Prague et Rome.

Développement dynamique des régions périphériques

La carte 3.3 indique de combien le PIB par habitant a varié entre 1999 et 2002 par rapport à la moyenne de l'EU-25 (en points de pourcentage de cette dernière). Les régions à fort dynamisme économique, dont le PIB par habitant a augmenté de plus de 1 point de pourcentage par rapport à la moyenne de l'EU-25, figurent en orange et en rouge, tandis que celles à faible dynamisme (diminution relative du PIB par habitant de plus de 1 point de pourcentage par rapport à la moyenne) sont représentées en jaune. L'intervalle de variation va de + 24,5 points de pourcentage pour la région britannique d'Inner London à - 11,8 points de pourcentage pour la région allemande de Hanover.

La carte révèle un dynamisme économique nettement supérieur à la moyenne dans les zones périphériques de l'Union, et ce tant dans les États membres de l'EU-15 que dans les nouveaux États membres et les pays candidats à l'adhésion. Au sein des États membres de l'EU-15, de vigoureux

processus de croissance s'observent surtout en Grèce, en Espagne, dans le sud du Portugal, en Irlande, au Royaume-Uni et en Finlande. Par ailleurs, une tendance que laissent déjà craindre de précédentes données semble se confirmer, à savoir la persistance d'une croissance atone dans bon nombre de régions centrales des États fondateurs de l'UE, y compris le nord et le sud de l'Italie. Seules quelques régions néerlandaises, belges et françaises, ainsi que le Luxembourg, demeurent actuellement épargnés par cette évolution.

Parmi les dix régions de niveau NUTS 2 les plus dynamiques, deux sont situées en Grèce, deux autres au Royaume-Uni et les six restantes en République tchèque, en Irlande, aux Pays-Bas, en Hongrie, en Slovaquie et en Roumanie. Les régions à la croissance économique la plus rapide semblent donc assez largement dispersées sur les pays étudiés ici. Il convient cependant de noter que six d'entre elles sont des régions de capitales (dont seulement deux sont situées dans des États membres de l'EU-15). L'évolution des dernières années a ainsi conduit à une concentration accrue du développement économique dans les capitales. Un développement particulièrement fulgurant est intervenu dans la région de Bucaresti (Roumanie), où le PIB par habitant a augmenté de 17 points de pourcentage par rapport à la moyenne de l'EU-25 entre 1999 et 2002.

Beaucoup d'autres régions des nouveaux États membres et des pays candidats à l'adhésion ont également enregistré une croissance supérieure à la moyenne, même si elles restent loin derrière les capitales. Il en va par exemple ainsi pour les régions Centru et Nord-Vest en Roumanie (respectivement + 4,9 et + 4,3 points de pourcentage), Észzag-Alföld en Hongrie (+ 4,1), Stredné Slovensko en Slovaquie (+ 3,8) et Severozapaden en Bulgarie (+ 3,7). Les nouveaux États membres dont le territoire national est classé au niveau NUTS 2 ou 3 affichent eux aussi, à l'exception des États insulaires, déjà relativement riches, de Malte (- 4,4 points de pourcentage) et Chypre (- 1,6), une croissance supérieure à la moyenne: l'intervalle de variation s'étend de + 5,5 points de pourcentage en Estonie jusqu'à + 1,4 point de pourcentage en Slovénie, en passant par + 4,7 en Lituanie et en Lettonie. Dans les États membres de l'EU-15, une croissance économique particulièrement soutenue est à signaler, hormis pour la région britannique Inner London, pour les régions Groningen aux Pays-Bas (+ 13,8 points de pourcentage), Southern and Eastern en Irlande (+ 13,5), Voreio Aigaio en Grèce (+ 13,0) et Surrey, East and West Sussex au Royaume-Uni (+ 11,0).

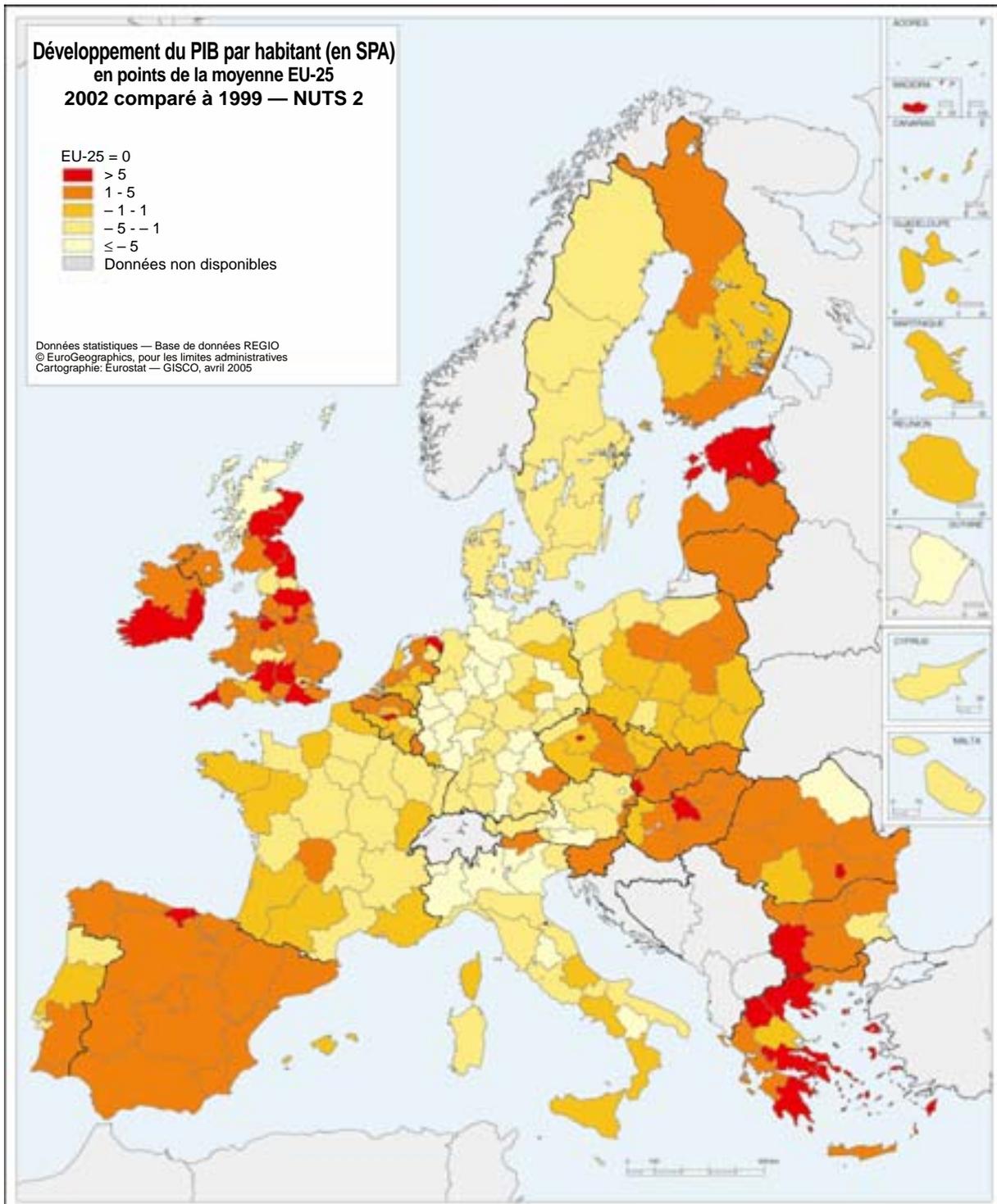
La situation se présente toutefois quelque peu différemment si l'on considère les 30 régions à plus forte croissance relative de l'ensemble des

27 pays, puisque 24 d'entre elles font partie d'États membres de l'EU-15 et seulement 6 de nouveaux États membres ou de pays candidats à l'adhésion. Cet état de fait est dû avant tout au maintien d'un développement dynamique au Royaume-Uni et en Grèce, qui, à eux seuls, comptent respectivement 12 et 7 de ces 30 régions.

Alors que force est donc de constater que les régions des nouveaux États membres et des pays candidats à l'adhésion sont assez faiblement re-

présentées parmi les 30 régions les plus dynamiques, la partie inférieure du classement fait apparaître un aspect encourageant: sur les 30 régions au plus faible dynamisme économique, aucune ne se trouve dans les nouveaux États membres ou les pays candidats à l'adhésion.

En fin de classement, huit des dix régions les moins dynamiques sont situées en Allemagne et les deux autres en Autriche ainsi qu'en Italie. Le groupe des 30 dernières régions comprend 18 ré-



Carte 3.3

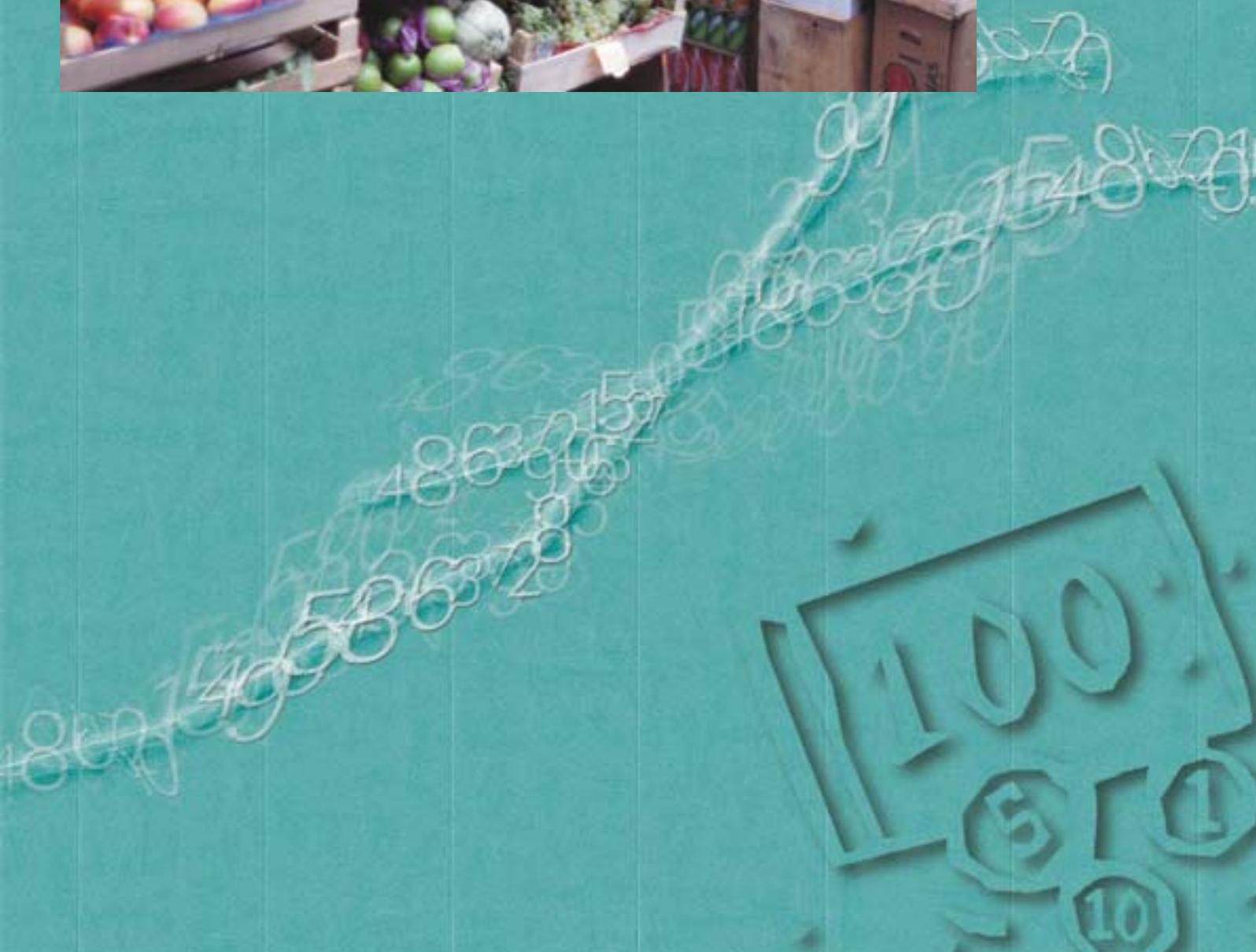
gions d'Allemagne et 6 d'Italie, ce qui indique clairement la faiblesse relative de la croissance dans ces deux États fondateurs de l'UE.

Résumé

Au total, il peut être constaté que le processus de rattrapage amorcé dans la plupart des nouveaux États membres et des pays candidats à l'adhésion se poursuit: parmi les 114 régions à croissance supérieure à la moyenne ($> + 1$ point de pourcentage par rapport à la moyenne de l'EU-25), 31 se trouvaient dans ces pays. Par contre, seules 9 des 103 régions à croissance inférieure à la moyenne ($< - 1$ point de pourcentage) faisaient partie de ces mêmes pays. Entre 1999 et 2002, les nouveaux États membres ont, tous ensemble, gagné près de 2 points de pourcentage par rapport à la moyenne de l'EU-25 pour atteindre 51,8 % de cette dernière.

Une analyse pays par pays montre que le dynamisme du développement économique peut diver-

ger tout autant entre régions d'un même pays qu'entre régions de différents pays: entre 1999 et 2002, l'augmentation du PIB par habitant (en SPA), par rapport à la moyenne de l'EU-25, dans la région la plus dynamique du Royaume-Uni (hors Londres) a ainsi été supérieure de 17,8 points de pourcentage à celle intervenue dans la région la moins dynamique. Pour la Roumanie, la valeur correspondante s'élevait même à 22,1, alors qu'elle était de 15,8 points de pourcentage pour la République tchèque. Au bas de l'échelle se positionnent la Suède, la Pologne et la Finlande, où les écarts régionaux se sont établis respectivement à 2,6, 3,3 et 5,8 points de pourcentage. Dans les nouveaux États membres et les pays candidats à l'adhésion, les fortes divergences régionales sont surtout imputables à la croissance particulièrement dynamique des capitales. D'un autre côté, la répartition de la croissance diffère aussi considérablement au sein de certains États membres de l'EU-15, tant grands que petits, sans que, dans la plupart des cas, les régions des capitales n'aient eu une influence significative sur cette évolution.



Introduction: mesure de la richesse

L'un des objectifs principaux de la statistique régionale est de mesurer la richesse des régions. Il s'agit, en particulier, de fournir une base pour des mesures politiques destinées à soutenir les régions moins riches.

L'indicateur le plus souvent utilisé pour mesurer la richesse des régions est le produit intérieur brut (PIB) régional. Celui-ci est, en règle générale, exprimé en standards de pouvoir d'achat (SPA) et par habitant, afin de rendre les données comparables entre les régions.

Le PIB régional par habitant, utilisé comme indicateur de richesse, possède toutefois quelques caractéristiques indésirables. L'une d'entre elle réside dans le fait que l'on divise un chiffre fondé sur l'emploi (le PIB réalisé dans la région) par un chiffre fondé sur la résidence (la population résidant dans la région). Cette incohérence prend de l'importance dès lors qu'il existe un solde de navetteurs, c'est-à-dire qu'une région compte, sur son territoire, plus ou moins de travailleurs que de résidents. L'exemple le plus frappant est constitué par la région anglaise Inner London, qui affiche le PIB de loin le plus élevé. Cela ne signifie toutefois aucunement que les habitants de cette même région bénéficient d'un niveau de revenu correspondant, car des milliers de navetteurs se rendent chaque jour à Londres pour y travailler, mais habitent dans les régions avoisinantes. Les villes de Hambourg, Vienne, Luxembourg ou Prague peuvent également être citées comme exemples à cet égard.

Hormis les flux de navetteurs, d'autres facteurs peuvent également faire en sorte que la répartition régionale de la richesse réelle ne corresponde pas à celle du PIB. Parmi ces facteurs figurent, par exemple, les revenus provenant des loyers, intérêts ou dividendes qui reviennent aux résidents d'une région déterminée, mais sont payés par les résidents d'autres régions. Ainsi, il est intéressant de comparer le PIB régional à la répartition régionale du revenu des ménages.

Revenu des ménages privés

Dans les économies de marché disposant d'un mécanisme de redistribution par l'État, on distingue deux types de répartition du revenu des ménages privés.

La distribution **primaire** du revenu donne le revenu des ménages privés résultant directement des opérations sur le marché, à savoir de l'achat et de la vente de facteurs de production et de biens. Il convient de mentionner ici avant tout les rémunérations des salariés. Les ménages privés peuvent, de plus, percevoir des revenus de la propriété, tels que des intérêts ou des loyers. Enfin, il existe également un revenu résultant de l'excédent d'exploitation ou d'activités indépendantes. Du côté du passif, il faut enregistrer les intérêts et loyers à payer par les ménages privés. Le solde de toutes ces transactions correspond au **revenu primaire** des ménages privés.

Le revenu primaire constitue le point de départ de la distribution **secondaire** du revenu, qui décrit le mécanisme de redistribution par l'État. L'ensemble des prestations sociales monétaires et des transferts dont bénéficient les ménages s'ajoute à ce revenu primaire. À partir de ce dernier, les ménages doivent, par ailleurs, payer des impôts sur le revenu et le patrimoine, s'acquitter de cotisations sociales et réaliser des transferts. La somme subsistant à l'issue de ces transactions, c'est-à-dire le solde, est appelée **revenu disponible** des ménages privés.

L'unité de mesure pour les comparaisons régionales

Lors d'une analyse des revenus des ménages, il faut d'abord décider dans quelle unité de mesure les données devraient être exprimées pour rendre pertinentes les comparaisons.

Aux fins des comparaisons interrégionales, le PIB régional est généralement exprimé en standards de pouvoir d'achat (SPA). L'objectif est de permettre des comparaisons en termes de volume. Il faudrait procéder de la même manière avec les variables du revenu des ménages privés, afin de pouvoir les comparer entre elles et avec le PIB régional.

Nous nous heurtons cependant ici à un problème: les SPA sont conçus de telle façon qu'ils s'appliquent au PIB dans sa totalité. Le calcul s'effectue suivant l'approche des dépenses et les SPA ne sont subdivisés que du côté des dépenses.

Or, dans les comptes régionaux, l'optique des dépenses ne peut pas être utilisée, car elle suppose la disponibilité d'informations sur les flux d'importation et d'exportation régionaux. Ces données faisant défaut au niveau régional, les comptes régionaux ne sont calculés que selon l'optique de la production, si bien qu'il n'y a pas de correspondance exacte entre les variables du revenu et les SPA. Les SPA n'existent que pour la consommation privée.

Partant de l'hypothèse que ces différences conceptuelles ne sont pas très importantes, Eurostat convertit les variables du revenu des ménages privés au moyen de la composante de la consommation des SPA, appelée SPAC (standards de pouvoir d'achat relatifs à la consommation).

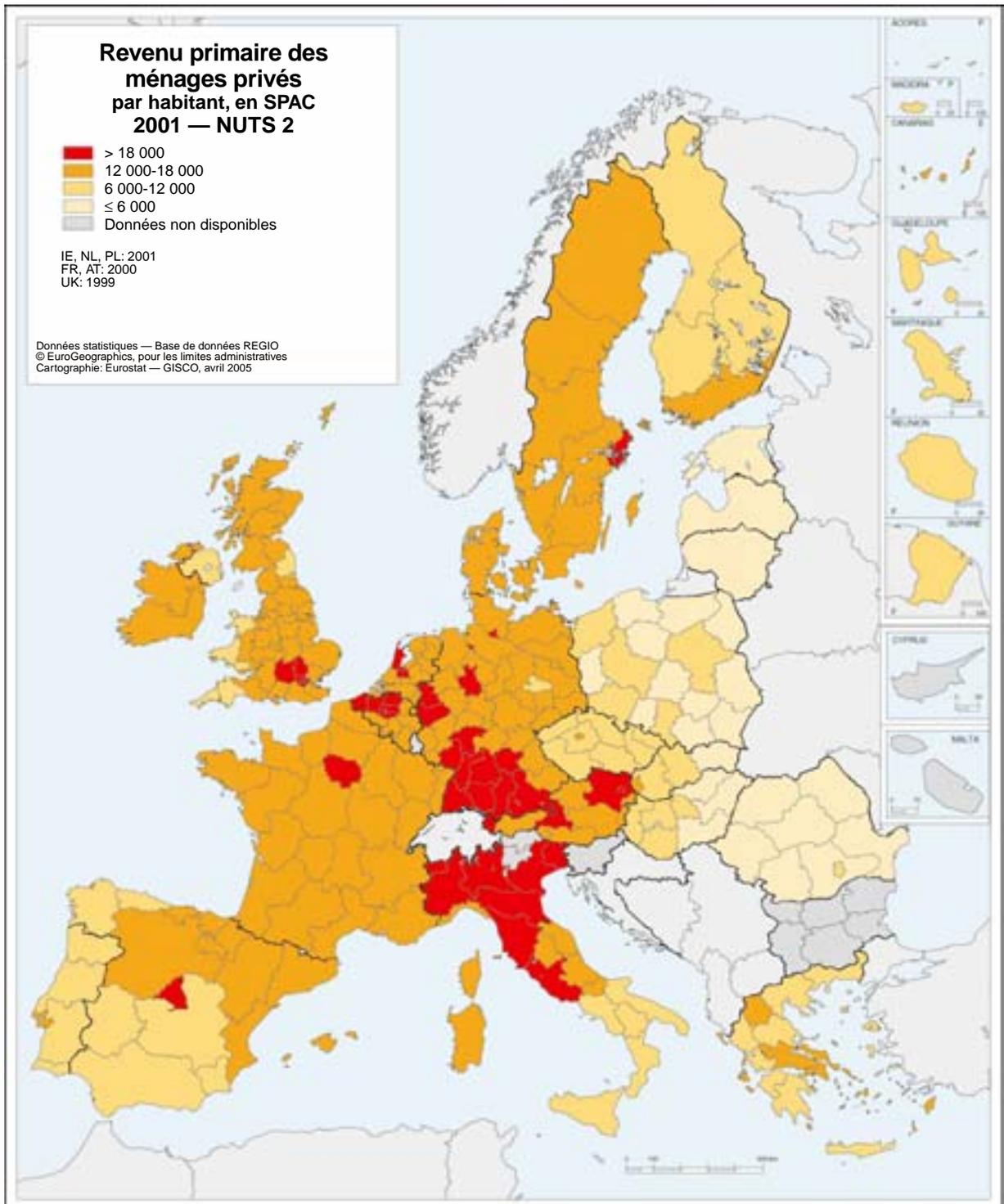


Résultats pour l'année 2002

Eurostat ne dispose que depuis quelques années de données ventilées par région pour ces différentes catégories de revenus des ménages privés. Ces données sont collectées au niveau NUTS 2, dans le cadre des comptes régionaux. Plusieurs États membres béné-

ficient toujours de dérogations leur permettant de transmettre les données à Eurostat dans un délai supérieur à celui de 24 mois après l'année de référence, fixé par le règlement; d'autres États membres n'ont pas toujours respecté le délai prévu dans le règlement.

Aucune donnée n'est encore disponible pour les régions suivantes: Provincia Autonoma Bolzano et Provincia Autonoma Trento en Italie, Chypre,

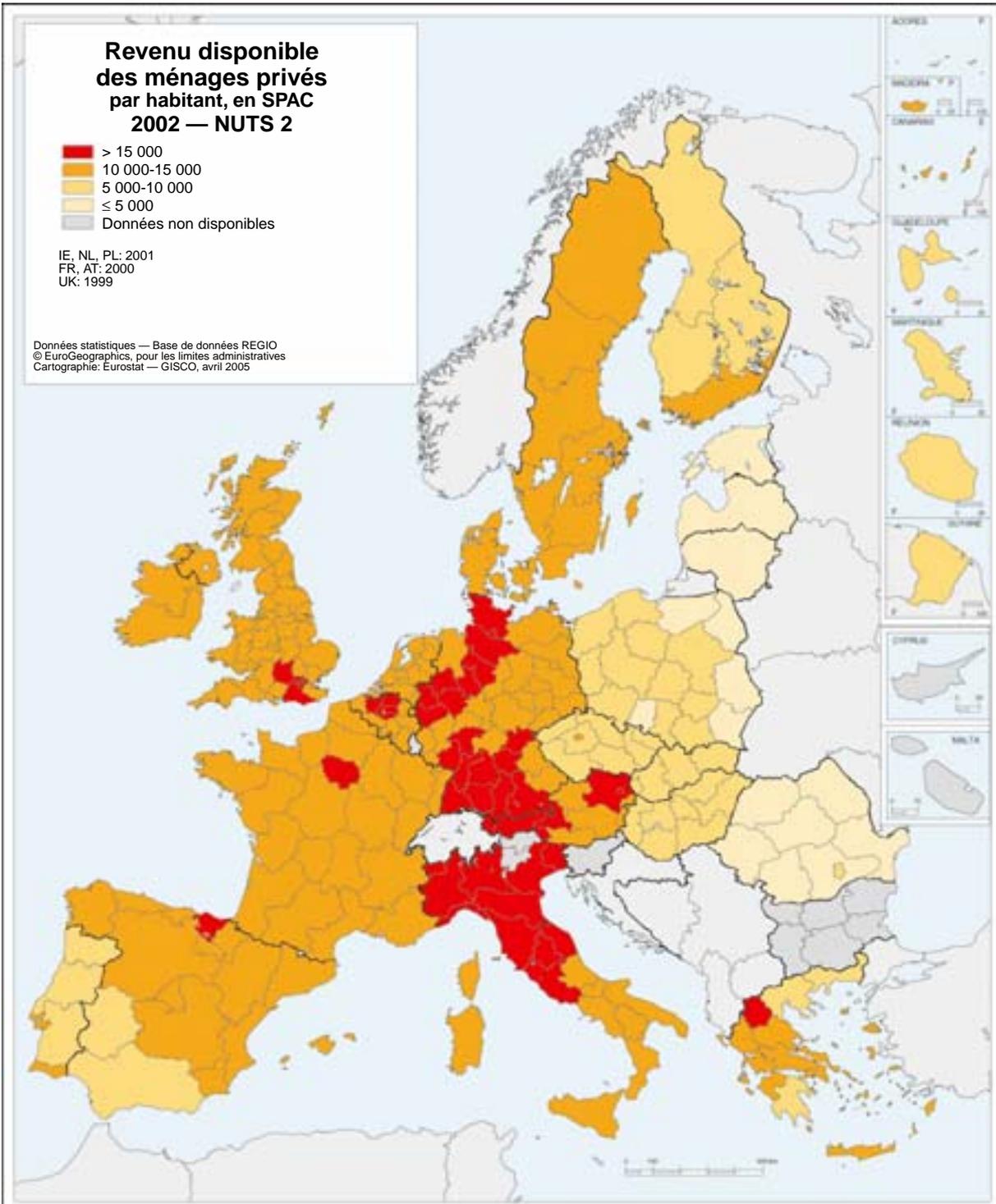


Carte 4.1

Luxembourg, Malte, Slovénie et Bulgarie. De ce fait, il n'existe toujours pas de données relatives à l'EU-25 pour ce domaine des comptes régionaux. Par conséquent, les commentaires du présent chapitre se rapporteront aux 21 autres États membres, ainsi qu'à la Roumanie.

Revenu primaire et revenu disponible

La carte 4.1 donne un aperçu du revenu primaire des régions NUTS 2 des 22 pays repris dans cette publication. On distingue nettement la présence de pôles de prospérité dans le sud de l'Angleterre, à Paris, dans le nord de l'Italie, à Vienne, à Madrid, en



Carte 4.2

Flandre, dans l'ouest des Pays-Bas, à Stockholm, ainsi que dans les régions Nordrhein-Westfalen, Baden-Württemberg et Bayern. Les disparités nord-sud en Italie et ouest-est en Allemagne sont également flagrantes, alors que la répartition régionale est relativement homogène en France.

En revanche, dans les nouveaux États membres, le revenu primaire des ménages est nettement inférieur à la moyenne de l'Union. Les régions présentant manifestement une richesse supérieure à la moyenne sont essentiellement les régions autour des capitales, en particulier Prague, Bratislava, Közép-Magyarország (Hongrie), Mazowieckie (Pologne) et București (Roumanie). Il apparaît en outre clairement que les régions périphériques orientales des nouveaux États membres accusent un retard supplémentaire par rapport à la moyenne nationale du pays concerné.

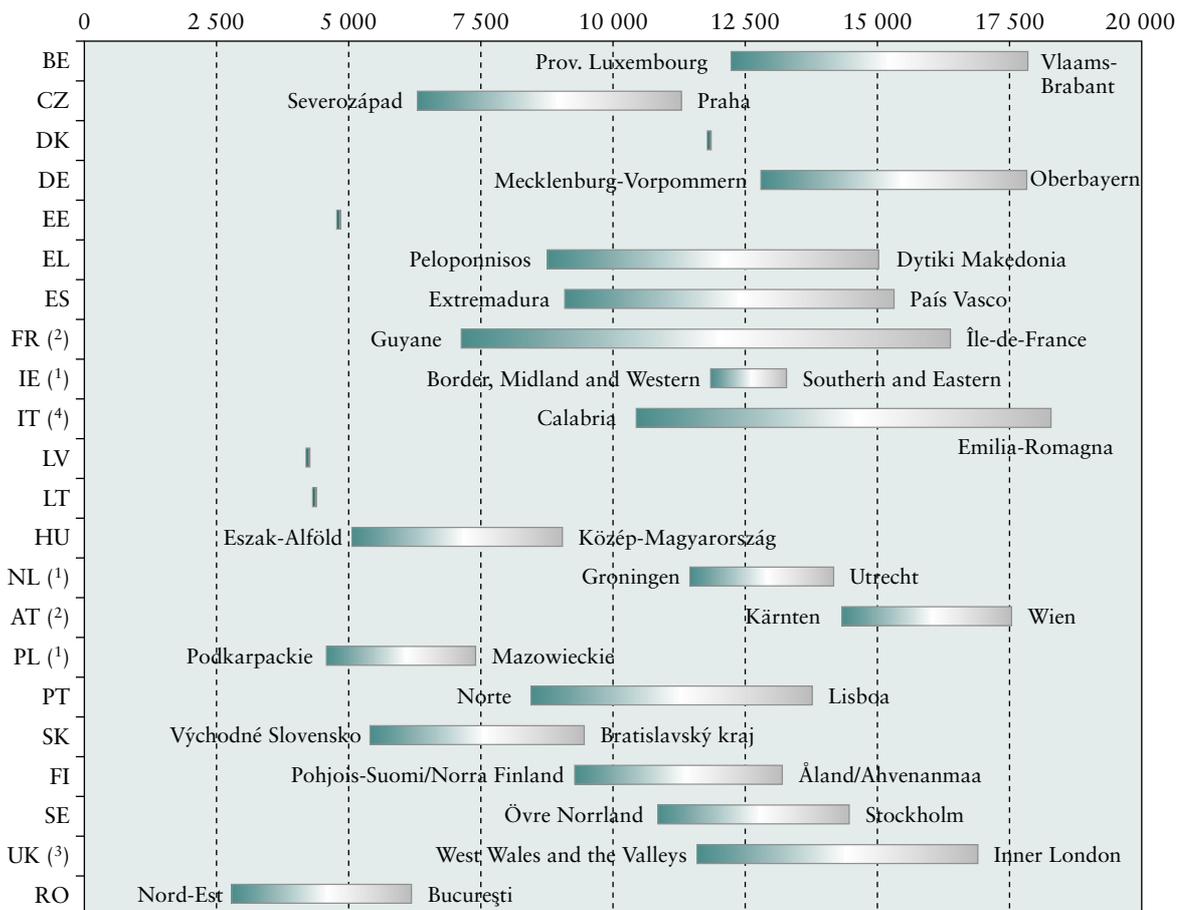
L'intervalle de variation des diverses valeurs régionales va de 2 693 SPAC par habitant dans le nord-

est de la Roumanie à 24 082 SPAC dans la région belge Vlaams-Brabant.

Une comparaison entre le revenu primaire et le revenu disponible (carte 4.2) montre l'effet de nivellement induit par les interventions de l'État. Cette influence permet une hausse très nette du niveau de revenu relatif dans plusieurs régions grecques, dans le sud de l'Italie, au centre et dans le nord de l'Espagne, dans l'ouest et le nord du Royaume-Uni, ainsi que dans certaines régions d'Allemagne orientale. Grâce aux interventions étatiques, plusieurs régions du nord et de l'ouest de l'Allemagne se hissent dans la même catégorie que la toujours prospère partie sud-ouest du pays.

Des effets similaires peuvent être observés dans les nouveaux États membres, en particulier en Hongrie, en Slovaquie ainsi qu'au centre et dans l'ouest de la Pologne. Les interventions de l'État ne suffisent cependant pas à relever le revenu disponible des voïvodies de Pologne orientale à un niveau comparable à celui du reste du pays.

Graphique 4.1 — Revenu disponible des ménages privés par habitant (en SPAC) 2002, NUTS 2



(1) 2001.

(2) 2000.

(3) 1999.

(4) Sans Bolzano et Trento.

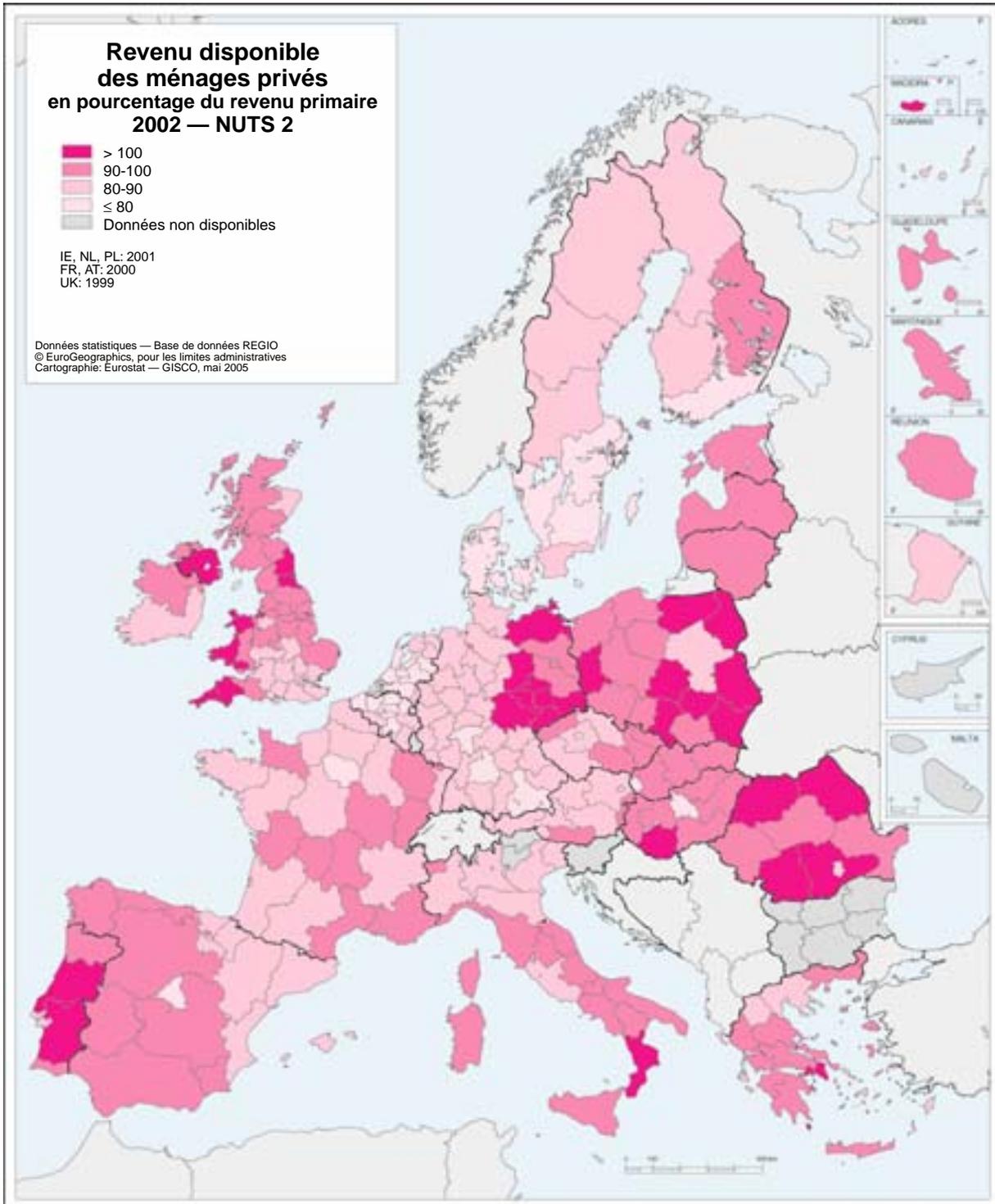
Malgré l'action redistributrice de l'État, que ce soit dans l'Europe des Quinze ou dans les nouveaux États membres ainsi qu'en Roumanie, la plupart des régions situées autour des capitales conservent leur position dominante, affichant le plus haut revenu disponible du pays considéré.

L'intervalle de variation des valeurs régionales s'étend de 2 826 SPAC par habitant dans le nord-est de la Roumanie à 18 332 SPAC dans la région italienne Emilia-Romagna. L'intervention de l'État ré-

duit considérablement l'écart entre la valeur la plus élevée et la valeur la plus basse, lequel passe d'un facteur de 8,9 à un facteur de 6,5 environ.

Le graphique 4.1 présente, pour chaque pays, l'intervalle de variation du revenu disponible par habitant, ainsi que le nom des régions qui enregistrent la valeur la plus haute et la plus basse.

La carte 4.3 représente le rapport entre le revenu disponible et le revenu primaire. Ce rapport donne une idée de l'impact des interventions de l'État et des

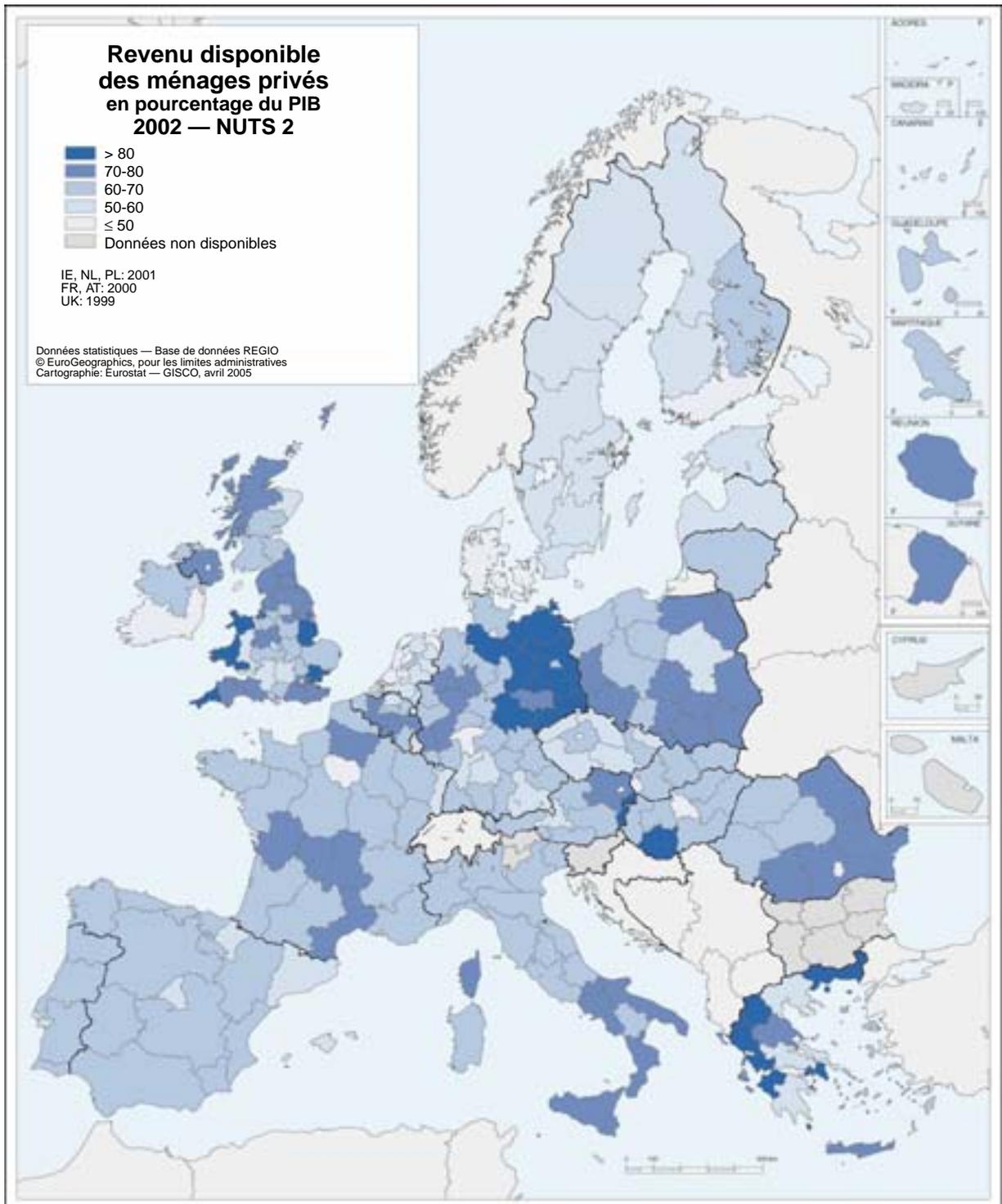


Carte 4.3

autres transferts monétaires. On note tout d'abord de grandes différences entre les régions de l'EU-15: dans les capitales et d'autres régions prospères, le revenu disponible est presque toujours inférieur à 80 % du revenu primaire. Des pourcentages plus élevés s'observent dans les régions encore moins développées sur le plan économique, surtout à la périphérie sud de l'Union, dans l'ouest du Royaume-Uni et dans l'est de l'Allemagne. Dans les nouveaux États membres, ainsi qu'en Roumanie, ce sont surtout les

régions des capitales qui se distinguent par de faibles pourcentages; la redistribution régionale y est donc semblable à celle pratiquée dans les États membres de l'EU-15.

Aussi bien dans les nouveaux que dans les États membres de l'EU-15, il existe une série de régions présentant un revenu disponible supérieur au revenu primaire. Tel est notamment le cas dans huit des seize voïvodies polonaises, de même que dans



Carte 4.4

quatre des huit régions roumaines, mais également dans huit régions d'Allemagne orientale, sept régions britanniques et trois régions portugaises. Quelques régions grecques, italiennes et hongroises affichent des valeurs supérieures à 100 pour cent. Lors de l'interprétation de ces résultats, il convient toutefois de ne pas oublier que les prestations sociales monétaires de l'État ne sont pas les seuls facteurs pouvant permettre au revenu disponible de dépasser le revenu primaire, mais que les autres transferts (tels que les virements effectués par des personnes travaillant temporairement ailleurs) jouent également, dans certains cas, un rôle non négligeable (en Pologne, au Portugal et en Roumanie, par exemple). La carte 4.3 montre clairement qu'il s'agit là souvent des régions moins riches des pays concernés.

Revenu et PIB

La part du revenu disponible dans le PIB permet de se rendre compte de la part du PIB réalisé dans une région qui revient réellement à la population résidente de cette région sous forme de revenu.

On remarque avant tout que la part du revenu disponible est relativement faible pour les pays dans lesquels l'intervention des pouvoirs publics est traditionnellement importante. Il ressort ici clairement que l'État absorbe une grande partie du PIB, pour ensuite la redistribuer sous la forme de transferts monétaires ou de prestations en nature.

Pour pratiquement tous les pays, on constate que les régions économiquement prospères doivent concéder aux régions moins développées une partie du PIB qu'elles ont réalisé, et ce aussi bien dans les anciens que dans les nouveaux États membres, de même qu'en Roumanie. C'est ce qu'indique la carte 4.4 par exemple pour le sud de l'Italie, le nord-est de la Grèce, l'Allemagne orientale, l'ouest et le nord du Royaume-Uni, mais aussi pour l'est et le sud de la Pologne.

Dans la plupart des régions des capitales, la part du revenu disponible dans le PIB est particulièrement faible; ces résultats doivent toutefois être interprétés avec la plus grande prudence dans les régions de plus petite taille telles que Inner London, Prague ou București, étant donné que les flux de navetteurs transrégionaux compromettent la précision de ce ratio. Toutefois, les résultats obtenus pour des régions de capitales de taille relativement plus grande, telles que Madrid, Paris, Etelä-Suomi (Finlande) ou Mazowieckie (Pologne), semblent corroborer cette tendance. La carte 4.4 est presque un reflet de la carte 3.1 (produit intérieur brut par habitant) pour de larges pans de l'Union et de la Roumanie et souligne

ainsi l'influence considérable de l'État sur la répartition régionale réelle des revenus.

Revenu et impôts directs

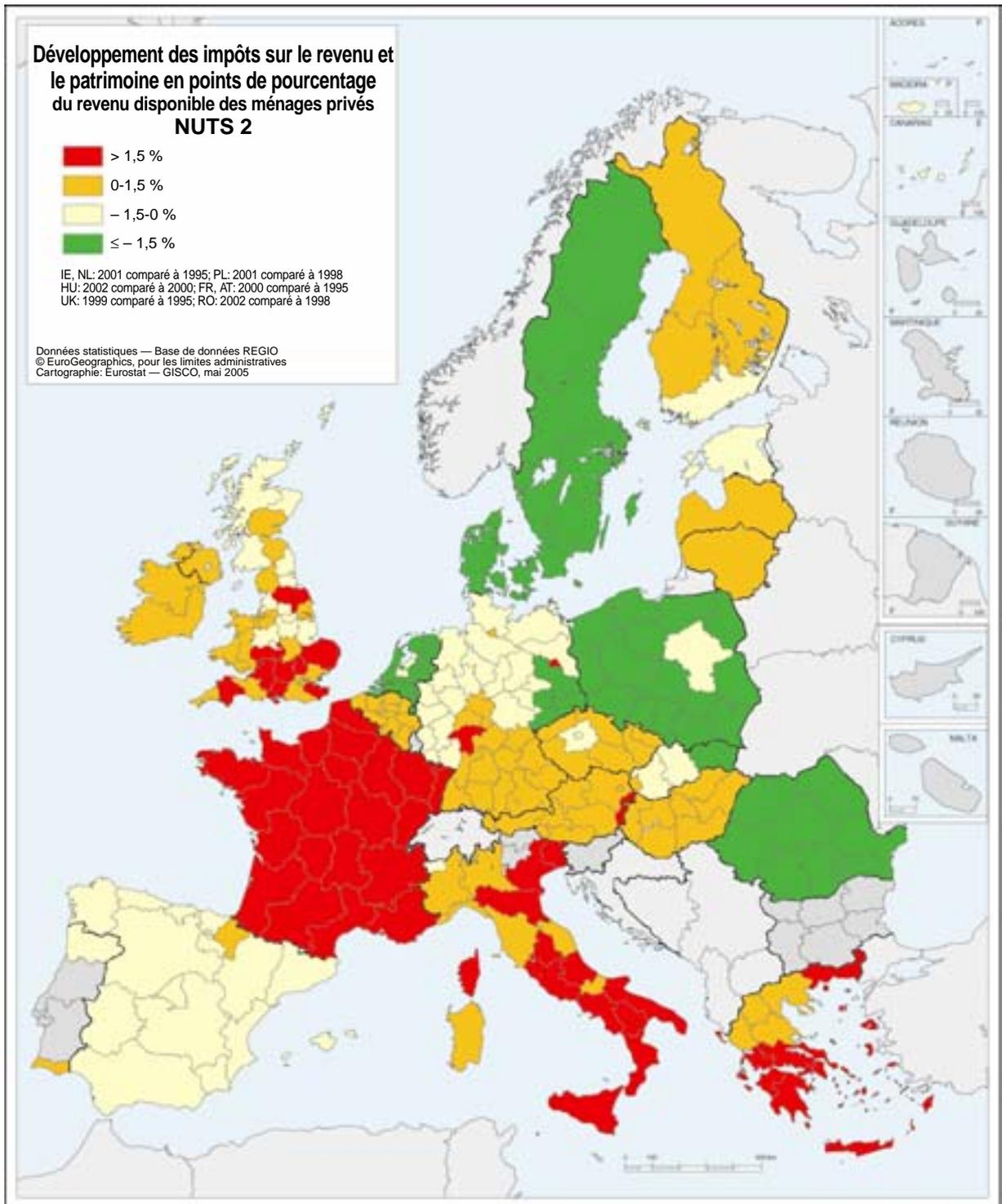
L'État intervient dans la répartition du revenu non seulement en procédant à des transferts sociaux monétaires, mais aussi et avant tout en prélevant des impôts sur le revenu et le patrimoine. Aussi bien le volume que la répartition régionale de ces impôts présentent des différences caractéristiques entre les pays examinés ici. Alors qu'ils représentent environ 45 % du revenu primaire au Danemark et environ 25 % en Finlande et en Suède, leur niveau se situe entre 10 et 20 % dans la plupart des autres États membres de l'EU-15. En règle générale, la part des impôts directs est sensiblement plus faible dans les nouveaux États membres et en Roumanie que dans l'EU-15, la Roumanie et la Slovaquie affichant les taux les plus bas, avec respectivement quelque 5 % et près de 7 %.

Alors qu'une comparaison des niveaux de l'imposition directe n'est pas très pertinente en raison des différences typiques existant dans les structures fiscales des États membres, l'examen de l'évolution du taux d'imposition directe donne des résultats bien plus probants. La carte 4.5 présente l'évolution des taux d'imposition directe sur une période prolongée (entre 1995 et 2002, en fonction des données disponibles): les régions dont l'imposition a augmenté sont représentées en rouge et en orange, tandis que celles dont le taux d'imposition a diminué figurent en jaune et en vert.

On remarque que l'imposition directe des ménages privés dans les régions des pays examinés ici a connu une évolution parfois fort différente. Malgré des données encore assez lacunaires, la conclusion suivante peut être tirée: le nombre de régions dont le taux d'imposition a diminué (111) est inférieur au nombre de régions dont l'imposition a augmenté (137). Ce résultat se confirme lorsqu'on limite l'observation aux seules régions ayant connu des variations importantes: une hausse de plus de 1,5 point de pourcentage est intervenue dans 54 régions au total, mais une baisse de plus de 1,5 point de pourcentage dans seulement 46 régions.

Alors que certains pays se caractérisent par une certaine homogénéité, d'autres présentent une évolution différente de région à région. L'imposition directe des ménages privés a ainsi enregistré une hausse sensible en Belgique, en Grèce, en France, en Irlande, en Hongrie et en Autriche. En revanche, elle a connu une baisse au Danemark, en Espagne, aux





Carte 4.5

Pays-Bas, en Roumanie et surtout en Suède et en Pologne. Dans un troisième groupe, composé en particulier de l'Allemagne, de l'Italie, du Portugal, de la Finlande et du Royaume-Uni, on distingue un accroissement de la charge de l'impôt dans les régions économiquement fortes et un allègement de cette même charge dans les régions économiquement faibles. Il apparaît ici que les barèmes généralement progressifs de l'impôt sur le revenu ont conduit, dans ces pays, à une redistribution régionale des régions riches vers les régions faibles.

Résumé

La distribution régionale du revenu des ménages ressemble, dans les grandes lignes, à celle du PIB régional, mais s'en écarte également dans toute une série de régions NUTS 2. Cette différence est due tout d'abord aux interventions de l'État sous la forme de transferts sociaux monétaires et de prélèvement d'impôts directs, qui conduisent à un important nivellement entre les régions. Dans certains cas,

d'autres transferts et des flux de revenus d'autres types, dont les ménages privés bénéficient alors que ces revenus ne proviennent pas de leur région, peuvent cependant également jouer un rôle considérable.

L'ensemble des interventions de l'État et des autres influences particulières ont pour effet que les revenus disponibles varient dans un rapport d'environ 6,5 à 1 entre la région la plus prospère et la région économiquement la plus faible, alors que le PIB ré-

gional par habitant varie dans un rapport maximal de 15 à 1. Il en résulte que le revenu des ménages privés peut, en complément du PIB, fournir des informations importantes en vue d'une évaluation réaliste de la richesse économique des régions. Dès que des données complètes seront disponibles, les statistiques sur le revenu des ménages privés devraient donc être prises en considération, en plus de celles sur le PIB par habitant, pour étayer la prise de décisions relatives aux mesures de politique régionale.





Introduction

Les statistiques régionales sur le marché du travail jouent un rôle déterminant dans la mesure de la performance économique et sociale des régions d'Europe. Ainsi, nous consacrons une fois de plus un chapitre de ce recueil annuel à cet aspect crucial que sont les statistiques régionales. Eurostat fournit des informations régionales relatives au marché du travail, jusqu'au niveau 3 de la NUTS, sur la population économiquement active, sur l'emploi et le chômage, ainsi que sur les caractéristiques régionales sociodémographiques de la force de travail. Toutes les données sont disponibles sur le site web d'Eurostat.

Comme vous le verrez, il n'y a pas de profil uniforme concernant l'emploi régional et le chômage régional, en dépit des similitudes qui existent entre certaines régions de différents pays. Le riche éventail de données disponibles à Eurostat permet des analyses détaillées des marchés du travail régionaux.

Sources des données

Jusqu'au niveau NUTS 2, les données fournies par Eurostat proviennent de l'enquête sur les forces de travail (EFT) dans l'UE et reposent sur des définitions et des méthodes harmonisées pour l'ensemble des États membres de l'UE et des pays candidats. L'EFT est très largement reconnue comme un instrument essentiel à l'étude du marché du travail et assure la comparabilité des résultats. Elle est également la principale source de données pour ce chapitre.

Pour deux régions d'Allemagne (Brandenburg-Nordost et Brandenburg-Südwest), nous avons eu recours aux données du microrecensement, en l'absence de données les concernant dans le cadre de l'EFT. Dans la suite de ce chapitre, les régions mentionnées renvoient aux régions NUTS 2 au sein de l'EU-25 ou aux régions correspondantes de niveau 2 dans les pays candidats. Bien que les nouveaux États membres n'aient adhéré à l'UE que le 1^{er} mai 2004, leurs régions sont considérées comme des régions de l'UE dans ce chapitre qui décrit le marché du travail régional de l'UE en 2003. Quant à la Bulgarie et à la Roumanie, elles sont évoquées comme pays candidats en 2003.

Il y a une rupture dans les séries temporelles en 2003 pour la France, l'Irlande et le Luxembourg, rupture due à la période de référence différente utilisée pour les données de 2002 et celles de 2003 — les données du premier trimestre (France) et les données du deuxième trimestre (Irlande et

Luxembourg) sont utilisées pour 2002 et les données en moyenne annuelle sont utilisées pour 2003 (pour les trois pays). De même, les données 2002 et 2003 relatives à la Roumanie ne sont pas comparables, car les nouvelles pondérations issues du dernier recensement ont été appliquées aux données 2003 et que celles de 2002 n'ont pas encore été recalculées. Dès lors, la France, l'Irlande, le Luxembourg et la Roumanie n'ont pas été pris en compte lorsqu'il était question de l'évolution entre 2002 et 2003.

Définitions

Population: vise les personnes de 15 ans et plus vivant en ménages privés (la population vivant dans des ménages collectifs n'est pas comprise). Ce concept inclut toutes les personnes vivant dans les ménages envisagés au cours de la période de référence. Cette définition inclut aussi les personnes absentes desdits ménages pour de courtes périodes (mais ayant conservé un lien avec le ménage privé) pour raisons d'études, de vacances, de maladies, de voyage d'affaires, etc. Les personnes remplissant leurs obligations militaires ne sont pas incluses.

Actifs: toutes les personnes de 15 ans et plus qui, au cours de la période de référence, ont effectué au moins une heure de travail rémunéré ou ont été temporairement absentes d'un tel travail. Les actifs comprennent les employés, les indépendants et les travailleurs familiaux.

Taux d'emploi du groupe d'âge 15-64: vise les actifs de 15 à 64 ans en pourcentage de la population du même groupe d'âge.

Les indépendants sont définis comme des personnes qui travaillent dans leur propre affaire, cabinet professionnel ou exploitation agricole en vue de réaliser un profit.

Les chômeurs comprennent les personnes âgées de 15 à 74 ans ayant été (les trois conditions doivent être remplies simultanément):

1. sans travail durant la période de référence;
2. disponibles sur le marché du travail au cours de la période (c'est-à-dire, disponibles pour un emploi rémunéré ou un travail indépendant avant la fin des deux semaines suivant la période de référence);
3. à la recherche active d'un travail (c'est-à-dire, ayant entrepris, lors des quatre semaines clôturant la période de référence, des démarches précises en vue de trouver un emploi rémunéré ou un travail indépendant) ou ayant trouvé un emploi appelé à débiter dans un délai de trois mois au plus.

Le taux de chômage représente les chômeurs en pourcentage de la population active (c'est-à-dire travailleurs plus chômeurs).

Pour des informations plus détaillées, consultez les métadonnées sur le site web d'Eurostat: *Explorateur de données/Statistiques générales et régionales/Régions/Marché du travail régional*.

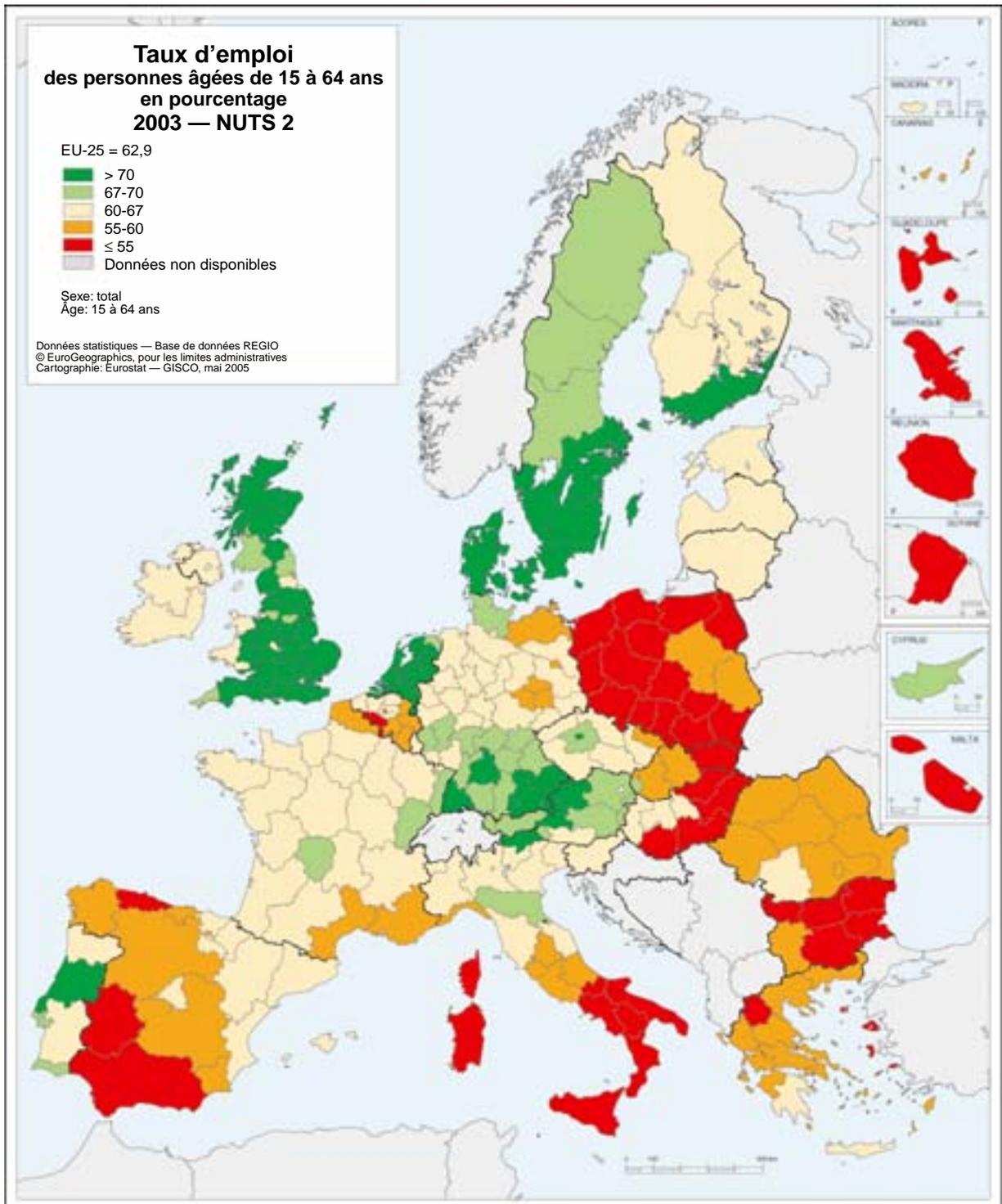


Emploi

Le taux d'emploi du groupe d'âge des 15 à 64 ans est l'un des indicateurs clés de la stratégie de Lisbonne (sommet de Lisbonne, printemps 2000). Cette stratégie a convenu d'atteindre, d'ici à 2010, un taux d'emploi total de 70 % pour le groupe d'âge des 15 à 64 ans et de 60 % pour les femmes du même groupe d'âge. Le Conseil européen de

Stockholm a ajouté, en mai 2001, des objectifs intermédiaires pour 2005: 67 % pour l'emploi total et 57 % pour l'emploi des femmes.

De tous les pays qui constituent l'UE aujourd'hui, seuls huit affichaient un taux d'emploi supérieur à 67 % pour le groupe des 15 à 64 ans en 2003: il s'agissait du Danemark, des Pays-Bas, de la Suède, du Royaume-Uni, de l'Autriche, du Portugal, de la Finlande et de Chypre. Pour les quatre premiers, le chiffre était supérieur à 70 %. Les informations



Carte 5.1

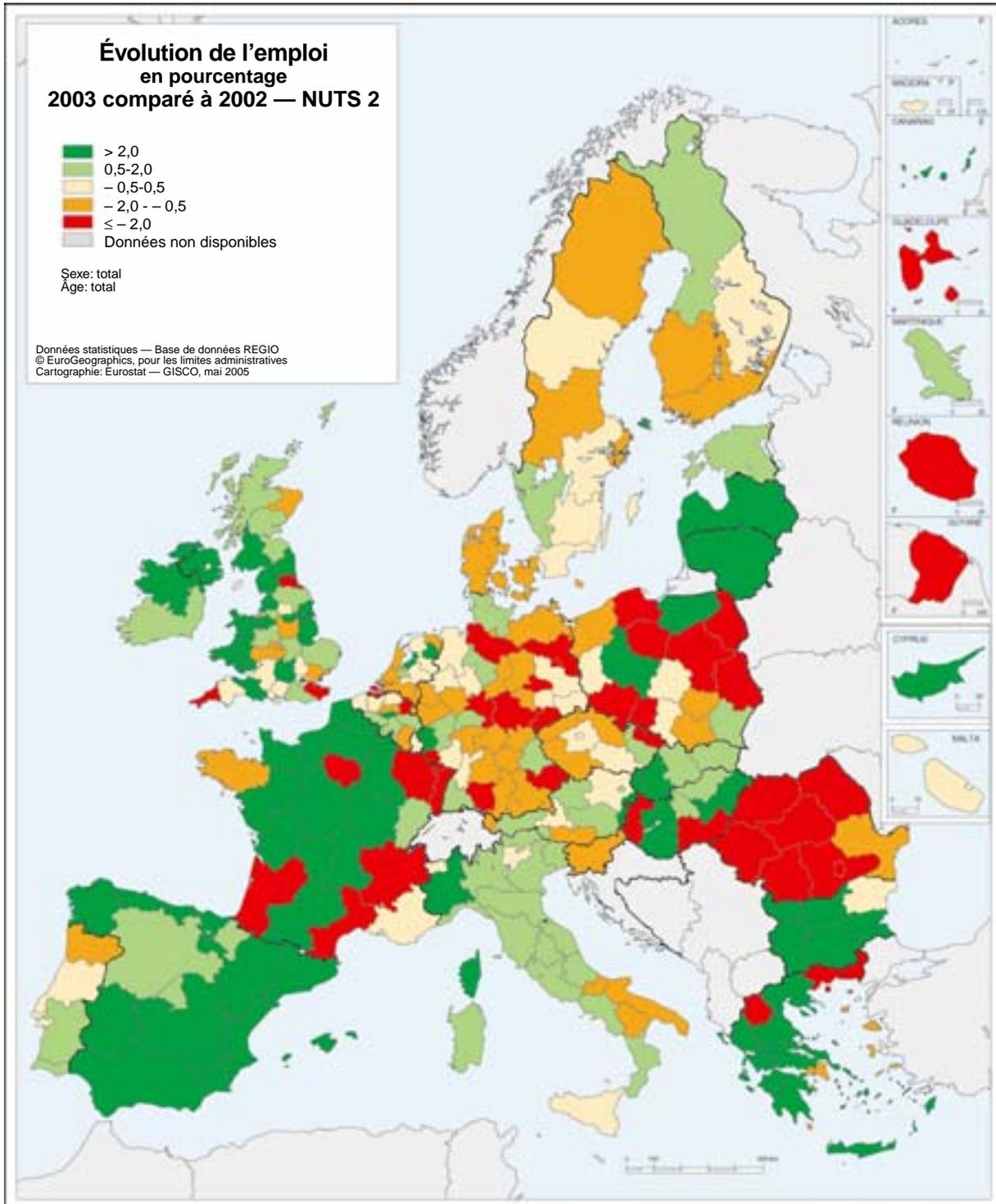
régionales dressent un tableau plus détaillé de la situation du marché du travail dans les différents pays.

La majorité des régions a dépassé 67 % d'emploi dans seulement 6 des 25 pays de l'UE en 2003: l'Autriche (sept régions sur neuf au-dessus de 67 %), les Pays-Bas (toutes les régions dépassant les 70 %, à l'exception de Groningen, au Nord-Est, avec 69,0 %), la Suède (trois régions au-dessus de 67 % et les cinq autres au-dessus de 70 %),

le Royaume-Uni (cinq régions entre 67 et 70 %, 26 au-dessus de 70 % et six régions seulement en dessous de 67 %). C'était également le cas pour le Danemark (75 %) et Chypre (69 %), tous deux constitués d'une seule région NUTS 2.

Pour les 88 régions (sur 254 étudiées) affichant un taux d'emploi supérieur à 67 %:

- la plus forte croissance de l'emploi total (personnes âgées de 15 ans et plus) a été observée



Carte 5.2

dans le Flevoland, au nord des Pays-Bas (5,6 % ou 9 900 actifs), les deux régions britanniques de Cumbria (5,7 % ou 12 300 actifs) et d'East Wales (7,7 % ou 38 900 actifs) et à Chypre (3,7 % ou 11 800 actifs) (carte 5.2);

- inversement, le déclin le plus fort a été observé au sud-est du Royaume-Uni, dans la région du Kent (4,9 % ou 37 500 actifs) dans celle de Zeeland, au sud-ouest des Pays-Bas (3,4 % ou 6 200 actifs);
- la part des navetteurs (actifs vivant et travaillant dans des régions différentes) dans les actifs dépassait 10 % dans 37 régions (20 régions du Royaume-Uni, sept des Pays-Bas, deux d'Autriche, quatre d'Allemagne et une de France et de la République tchèque), tandis que le chiffre était inférieur à 10 % dans 42 régions;
- le chiffre moyen pour les travailleurs indépendants en pourcentage de toutes les personnes en emploi était 12 %;
- la grande majorité des actifs travaillait dans les services, avec une part de plus de 70 % dans la plupart des régions.

On a relevé des taux d'emploi inférieurs à 60 % (pour 77 régions de l'EU-25) dans six des onze régions belges, onze des dix-neuf régions espagnoles, onze des treize régions grecques, onze des vingt et une régions italiennes, huit des vingt-six régions françaises, toutes les régions de Pologne, une région tchèque (Moravskoslezsko), trois des quatre régions slovaques, quatre des sept régions hongroises et à Malte. Ces régions présentent les caractéristiques suivantes:

- le taux d'activité économique est inférieur à 67 %, à l'exception des régions d'Allemagne, de Slovaquie, de République tchèque et la plupart des régions de Grèce;
- la part des services dans l'emploi total varie fortement d'un pays à l'autre: de 42,6 % dans la région de Podkarpackie (sud-est de la Pologne) à 91,2 % dans la région extracontinentale espagnole de Ciudad Autónoma de Melilla;
- la part des navetteurs au sein des actifs ne dépassait 5 % que dans quelques rares cas, mais le chiffre pour la Belgique était de 25 %;
- la plupart des régions faisaient état d'une tendance à la baisse (jusqu'à 3 %) en ce qui concerne la part des indépendants en pourcentage des actifs.

En dépit d'un taux d'emploi faible, trois régions grecques ont témoigné d'une tendance fortement à la hausse pour ce qui est de l'emploi total entre 2002 et 2003: Ionia Nisia dans l'ouest (17,2 % ou 10 900 actifs), Sterea Ellada dans le centre du pays (14,0 % ou 24 800 actifs) et Notio Aigaio dans le sud-est (11,3 % ou 11 400 actifs). Les di-

minutions les plus importantes de l'emploi total ont été constatées dans deux régions polonaises: Opolskie (6,7 % ou 23 000 actifs) dans le sud et Podlaskie (4,6 % ou 20 400 actifs) dans le nord-est.

Dans les pays candidats envisagés, le taux d'emploi des 15 à 64 ans fluctuait entre 46,4 % pour Severozapaden (nord-ouest) et 57,6 % pour Yugozapaden (sud-ouest) en ce qui concerne la Bulgarie, tandis qu'il oscillait entre 55,0 % pour Centru et 61,8 % pour Sud-Vest en ce qui concerne la Roumanie.

En Bulgarie, chaque région affichait un taux d'emploi à la hausse, en particulier Yugoiztochen dans le sud-est (3,1 points de pourcentage conjugués à une augmentation de 6,0 % de l'emploi total — 15 500 actifs), la région de Yuzhen tsentralen, dans la partie sud du centre du pays (2,8 points de pourcentage et une augmentation de 5,2 % de l'emploi total — 34 600 actifs, dont 6 400 indépendants) et Severozapaden au nord-ouest (2,7 points de pourcentage et 11,2 % — 14 200 actifs). Par contre, le taux d'activité économique, échelonné entre 55,7 % pour Severozapaden et 65,0 % pour Yugozapaden, a chuté — à une exception près — dans toutes les régions bulgares, la principale diminution frappant Severozapaden (4,4 points de pourcentage). Pour l'année 2003, la part des navetteurs en pourcentage des actifs était inférieure à 3 % en Bulgarie.

Dans les régions de Roumanie, le taux d'activité économique en 2003 se situait entre 59,4 % dans la région de Centru et 66,2 % dans la région de Sud-Vest. À l'exception de la région de la capitale București, toutes les régions du pays sont caractérisées par un emploi très important dans le secteur de l'agriculture: de 25,4 % à Centru à 51,5 % dans le nord-est.

Emploi des femmes

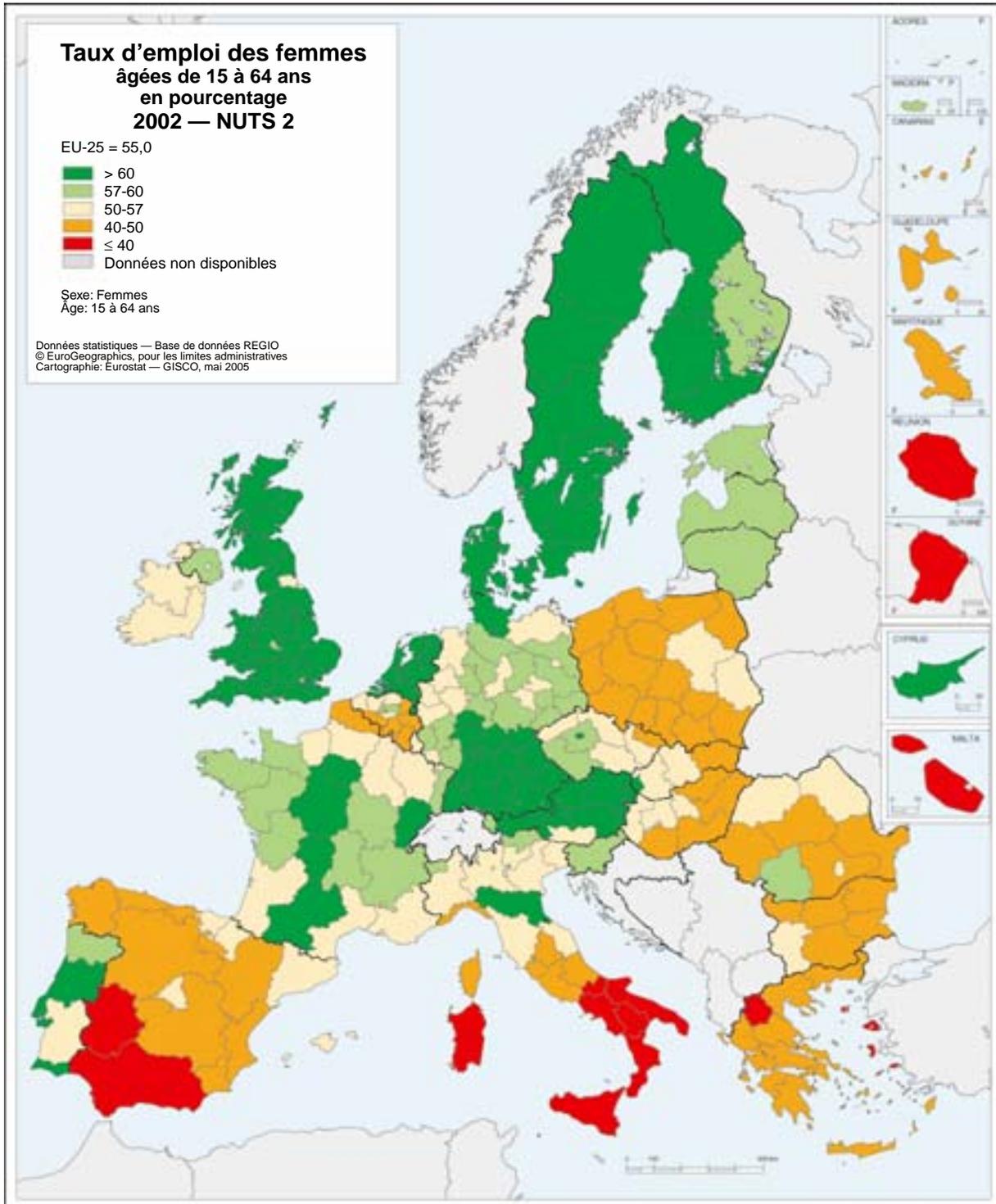
Comme on le constate sur la carte 5.3, les meilleurs résultats obtenus en 2003 pour ce qui est des objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne en matière d'emploi des femmes (57 % en 2005 et 60 % en 2010) ont été obtenus aux Pays-Bas (65,8 % et chaque région au-dessus de 60 %), au Royaume-Uni (65,3 %, avec une seule région en dessous de 57 %, quatre entre 57 % et 60 % et 33 au-dessus de 60 %), en Suède (71,5 %, avec des chiffres régionaux oscillant entre 67,1 % et 76,1 %), au Portugal (61,4 %, avec trois régions dépassant 60 %, et en dépit de l'exception constituée par la région extracontinentale de Região Autónoma dos Açores, à 46,1 %), en Autriche

(61,7 %, chaque région dépassant les 57 %, à l'exception de celle de Kärnten (56,6 %) dans le sud, et cinq régions affichant plus de 60 %), en Finlande (65,7 %, avec quatre régions sur cinq dépassant 60 %). Les chiffres étaient également bons dans la majorité des régions continentales allemandes et françaises, de même qu'à Chypre (60,2 %), au Danemark (70,5 %), en Lettonie (57,9 %), en Lituanie (58,4 %), en Estonie (59,0 %) et en Slovénie (57,6 %), chacun d'entre

eux comprenant une seule région de niveau NUTS 2.

Par contre, l'Italie (avec cinq régions en dessous des 30 %), la Grèce, l'Espagne, la Pologne, la Hongrie et la Belgique comptaient le plus grand nombre de régions dont les taux d'emploi des femmes étaient inférieurs à 50 % en 2003.

Le taux d'emploi des femmes dépassait 57 % dans 131 régions de l'EU-25. Dans la plupart de ces ré-



Carte 5.3

gions, le taux d'activité économique des femmes âgées de 15 à 64 ans était supérieur à 65 % — et même à 70 % en Suède, au Royaume-Uni, au Danemark et en Finlande. En ce qui concerne le niveau de formation de la population féminine âgée de 25 à 64 ans, dans toutes les régions affichant un taux d'emploi des femmes élevé — à l'exception de la région finlandaise d'Åland et de cinq régions du Portugal —, le pourcentage de femmes disposant d'un niveau de formation moyen dépassait 40 % de la totalité des femmes actives. La croissance la plus forte de l'emploi des femmes dans ces régions a été observée dans les régions occidentales du Royaume-Uni de East Wales (13,1 % ou 32 200 actives) et West Wales and the Valleys (5,4 % ou 19 500 actives) et dans la région de Flevoland, au nord des Pays-Bas (8,6 % ou 7 100 actives), tandis que la diminution la plus forte est intervenue dans la région de Kassel, au centre de l'Allemagne (5,8 % ou 13 300 actives).

Dans les régions où le taux d'emploi des femmes était inférieur à 50 % (72 régions sur 254 envisagées), le taux d'activité économique des femmes en 2003 était particulièrement faible en Italie et en Espagne (inférieur à 50 % dans la plupart des régions) et dépassait tout juste les 60 % dans cinq régions à peine (Moravskoslezsko dans le nord-est de la république tchèque, Anatoliki Makedonia, Thraki dans le nord-est de la Grèce, Ionia Nisia dans l'ouest de la Grèce, Małopolskie dans le sud de la Pologne et Východné Slovensko dans l'est de la Slovaquie). Le pourcentage des femmes âgées de 25 à 64 ans et disposant d'un niveau moyen de formation par rapport à la population féminine totale était inférieur à 40 % dans la plupart des régions, les chiffres les plus bas étant relevés en Espagne, en Grèce et à Malte, ainsi que dans une région du Portugal (la région extracontinentale des Açores) et de France (Corse dans le sud-est). En Espagne, ce chiffre était inférieur à 20 % dans toutes les régions, à l'exception de Cantabria dans le nord (21,2 %) et des deux régions extracontinentales de Ciudad Autónoma de Ceuta (21,5 %) et Ciudad Autónoma de Melilla (32,1 %). Il allait de 62,7 % à 73,1 % en Pologne, de 58,4 % à 60,2 % en Hongrie, se fixant à 76,8 % dans la région de Východné Slovensko, à l'est de la Slovaquie.

Parmi les régions présentant un faible taux d'emploi féminin, les plus fortes tendances à la hausse du taux d'emploi féminin des personnes âgées de 15 à 64 ans ont été observées dans trois régions grecques: Ionia Nisia dans l'ouest (26,8 % ou 6 000 actives), Sterea Ellada dans le centre (17,4 % ou 10 000 actives) et Notio Aigaio dans le sud-est (14,2 % ou 5 000 actives). Inversement, les diminutions les plus importantes de l'emploi des femmes sont intervenues dans la région septentrionale grecque de Dytiki Makedonia (6,9 % ou

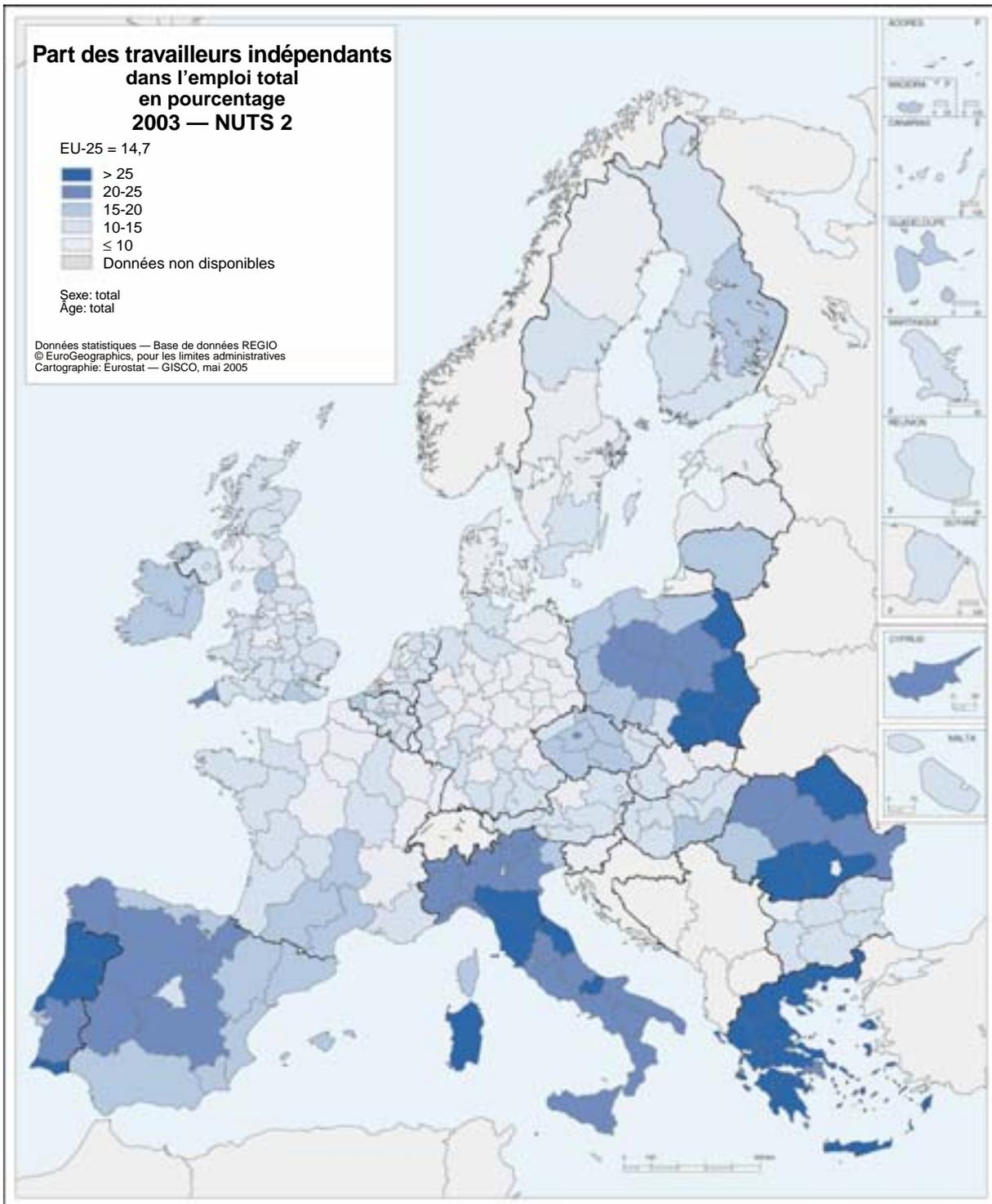
2 300 actives) et dans trois régions polonaises: Dolnoslaskie (4,8 % ou 20 000 actives) et Opolskie (5,9 % ou 8 800 actives), toutes deux dans le sud-ouest, et Podlaskie dans le nord-est (6,4 % ou 12 700 actives).

En ce qui concerne le taux d'emploi des femmes dans les pays candidats, les chiffres oscillaient entre 43,0 % (Severoiztochen, dans le nord-est) et 54,8 % (Yugozapaden, dans le sud-ouest) en Bulgarie et entre 48,4 % (Sud-Vest) et 57,0 % (Centru) en Roumanie. Seules trois régions de ces deux pays affichaient un taux d'activité économique supérieur à 57 %: Yugozapaden, dans le sud-ouest de la Bulgarie (61,3 %) et Sud-Vest (60,6 %) et Nord-Est (59,7 %) en Roumanie. En Bulgarie, plus de 20 % de la population féminine était diplômée de l'enseignement supérieur, le chiffre le plus élevé étant enregistré à Yugozapaden, dans le sud-ouest (34,5 %). En Roumanie, ce chiffre était inférieur à 10 %, à l'exception de la région de la capitale, București (21,7 %).

Activités indépendantes

L'an dernier, Eurostat a introduit une ventilation plus détaillée de l'emploi par catégorie économique de manière à fournir des informations régionales sur les travailleurs indépendants, rendant possible la mesure des dynamiques économiques dans les régions. On ne saurait envisager la proportion importante d'indépendants parmi l'ensemble des actifs, ce qui peut être considéré comme un bon indicateur de création d'emplois nouveaux, sans tenir compte dans le même temps du dynamisme moindre des professions agricoles exercées à titre indépendant, du fait d'une faible productivité.

En 2003, le pourcentage des indépendants parmi l'ensemble des actifs dans l'EU-25 était de 14,7 %. Le chiffre dépassait les 20 % en Grèce, en Italie, à Chypre, en Pologne et au Portugal. Dans ces pays, la part des indépendants travaillant dans l'agriculture était variable: 32 % en Grèce, 10 % en Italie, 14 % à Chypre, 55 % en Pologne et 39 % au Portugal. On a observé un déclin notable du nombre d'indépendants actifs dans l'agriculture en Pologne (154 000 indépendants, soit 1,1 % de l'ensemble des actifs) et en Hongrie (23 500 indépendants, ou 0,6 % de l'ensemble des actifs). Le nombre d'indépendants exprimé en pourcentage de l'emploi total était inférieur à 10 % au Danemark, en Estonie, en Lettonie, au Luxembourg, en Slovénie et en Slovaquie.



Carte 5.4

On a relevé une proportion élevée d'indépendants (plus de 20 %) dans vingt des vingt-trois régions italiennes, dans les treize régions grecques, dans six régions espagnoles, cinq des sept régions portugaises et une région de la République tchèque (Praha, la région de la capitale), au Royaume-Uni (Cornwall and Isles of Scilly) et dans la région de Border, Midland and Western dans le sud de l'Irlande (carte 5.4). Parmi ces régions, les augmentations les plus fortes de l'emploi total (au-dessus

de 5 %) sont intervenues dans cinq régions grecques: la région centrale de Sterea Ellada, Notio Aigaio dans le sud-est, Kriti dans le sud, Thessalia dans le nord et Ionia Nisia dans l'ouest, laquelle a affiché le chiffre le plus élevé (17,2 %). Les diminutions les plus fortes ont été observées dans la région d'Anatoliki Makedonia, Thraki dans le nord-ouest de la Grèce (3,6 %) et dans deux régions de Pologne: Lubelskie dans l'est (3,2 %) et Podlaskie dans le nord-est (4,6 %). Parmi

les régions affichant une proportion importante d'indépendants, on a relevé un nombre important d'actifs dans le secteur de l'agriculture dans presque toutes les régions grecques, avec des chiffres allant de 17,7 % en Voreio Aigaio, dans l'est, à 37,3 % dans le Peloponnisos, dans le sud. Deux exceptions: Notio Aigaio dans l'est (8,9 %) et Attiki dans le sud (1,0 %). Les chiffres étaient également appréciables dans deux régions polonaises — Lubelskie dans l'est (37,5 %) et Kujawsko-Pomorskie dans le nord (17,9 %) — et dans la région portugaise de Centro.

En Bulgarie, la proportion d'indépendants allait de 9,2 % dans la région de Severozapaden, dans le nord-ouest, à 14,9 % dans la région de Yuzhen tsentralen, dans le sud du centre du pays. En Roumanie, où 84 % des indépendants travaillaient dans l'agriculture, les chiffres dépassaient 20 % dans chaque région, à l'exception de la région de la capitale București (5,6 %). On a noté une tendance notable à la hausse du nombre d'indépendants dans la région bulgare de Yugozapaden (sud-ouest, qui comprend la capitale, Sofia. L'augmentation se montait à 24 400 personnes, ou 30,6 %.

Chômage

En 2003, le taux de chômage pour les 25 pays qui composent désormais l'UE se situait à 9,1 %, comparé à 8,9 % en 2002. Le chiffre était inférieur à 10 % dans 19 pays, tandis que les taux de chômage les plus forts étaient enregistrés en Slovaquie (17,6 %) et en Pologne (19,6 %). Si l'on envisage les régions du continent, le taux de chômage variait entre 2,0 % dans la région de Provincia Autonoma Bolzano/Bozen (nord-est de l'Italie) et 26,0 % dans celle de Dolnośląskie (sud-ouest de la Pologne).

Sur les 254 régions envisagées, 69 affichaient un taux de chômage inférieur à 5 % (carte 5.5). Parmi ces dernières:

- la plus grosse augmentation du taux de chômage (carte 5.6) s'est produite dans la région de Vorarlberg, dans l'ouest de l'Autriche (1,5 point de pourcentage). Une augmentation d'un point de pourcentage environ est intervenue dans cinq régions néerlandaises (la région centrale d'Utrecht, Noord-Holland, Noord-Brabant dans le sud, Friesland dans le nord et Zuid-Holland), dans la région de North Eastern Scotland (UK) et dans la seule région composant le Luxembourg;
- dans presque toutes les régions d'Italie et des Pays-Bas, le pourcentage d'actifs disposant d'un

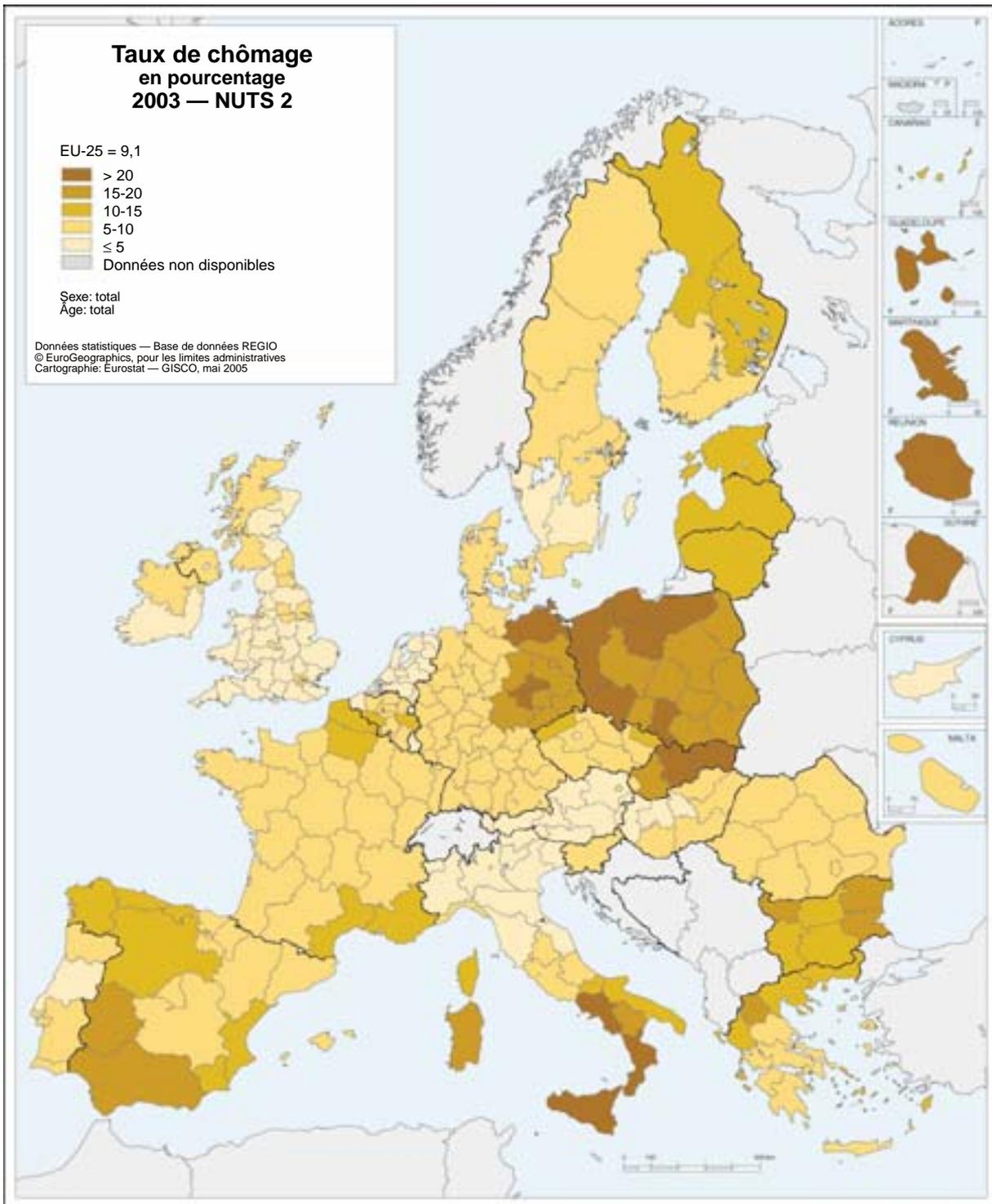
niveau moyen de formation était inférieur à 50 %. Quelque 25 % des actifs disposaient d'un niveau supérieur dans chaque région du Royaume-Uni, dans la région de West-Vlaanderen (ouest de la Belgique), dans la région de la capitale tchèque Praha, la région d'Åland (29,2 %) en Finlande, Közép-Magyarország incluant Budapest (25,7 %) dans le nord de la Hongrie centrale, la région Southern and Eastern (30,8 %) en Irlande et l'unique région NUTS 2 de Chypre (32,3 %). En Italie, le chiffre allait de 9,1 % à 13,7 %;

- la part de navetteurs (personnes vivant et travaillant dans des régions différentes) parmi l'ensemble des actifs témoignait d'écart notable, ce chiffre dépassant 10 % dans dix-huit régions du Royaume-Uni, deux régions d'Autriche, six régions des Pays-Bas et dans la région de West-Vlaanderen, dans l'ouest de la Belgique. Des chiffres inférieurs à 5 % ont été enregistrés dans dix régions d'Italie, cinq d'Autriche, trois du Portugal et deux de Hongrie, ainsi que dans une région de Finlande (Åland dans le sud-ouest), d'Irlande (Southern and Eastern), de République tchèque (Praha) et du Luxembourg, qui ne comprend qu'une seule région NUTS 2.

En 2003, le taux de chômage dépassait les 20 % dans 19 régions de l'EU-25. Les principales augmentations, d'un point de pourcentage environ, sont intervenues au Royaume-Uni, dans les régions de North Yorkshire, West Wales and the Valleys, East Wales, Cheshire et Eastern Scotland. Dans les régions souffrant d'un chômage important, la part de personnes disposant d'un niveau élevé de formation parmi les actifs allait de 13,5 % à 16,5 % en Pologne. Ce chiffre avoisinait les 10 % dans deux régions slovaques, tandis qu'il dépassait 23 % en Allemagne. La part des navetteurs parmi les chômeurs était inférieure à 5 % dans trois régions du sud de l'Italie et à 8 % en Slovaquie, alors qu'elle oscillait entre 4,7 % et 19,9 % en Allemagne.

Parmi tous les pays envisagés, la Bulgarie — qui affichait le deuxième taux de chômage le plus élevé en 2002 (18,2 %) — a enregistré la plus forte amélioration en 2003, accompagnée toutefois d'un accroissement de l'inactivité économique. Le taux a chuté de 4,5 points de pourcentage pour s'établir à 13,7 %, ce qui représente une diminution du chômage de l'ordre de 160 000 personnes et une augmentation de l'emploi équivalant à 93 800 personnes. En Roumanie, le taux de chômage s'établissait à 7,0 % en 2003.

La situation dans les deux pays candidats témoignait aussi d'importantes variations régionales. Alors que le taux de chômage se situait en dessous



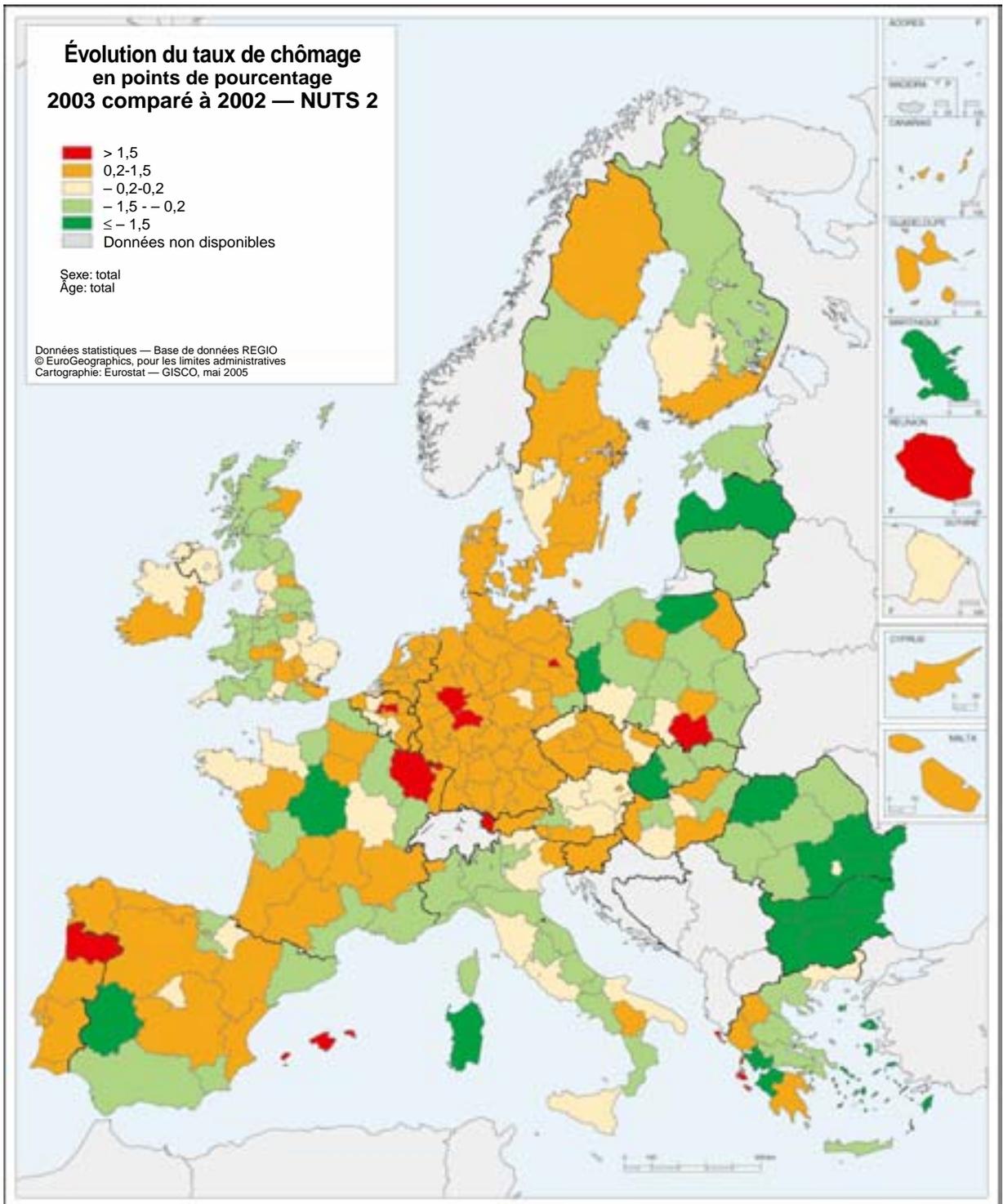
Carte 5.5

de 10 % pour chaque région roumaine (allant de 5,9 % dans la région de Vest à 8,6 % dans la région de la capitale București), il oscillait, en Bulgarie, entre 11,1 % dans la région de Yuzhen tsentralen, dans le sud du centre du pays, et 19,4 % dans la région de Severoiztochen, au nord-est.

En dépit d'un chômage plus élevé, toutes les régions bulgares ont enregistré une évolution positive (abstraction faite de l'augmentation de l'inac-

tivité économique), notamment la région de Severozapaden, dans le nord-ouest, celle de Yuzhen tsentralen, dans le sud du centre du pays, et Yujoiztochen, dans le sud-est.

En dehors de la région de la capitale București, toutes les régions roumaines affichaient des taux d'emploi très élevés dans l'agriculture, les chiffres allant de 25,4 % dans la région Centru à 51,5 % dans la région Nord-Est.



Carte 5.6

Conclusion

Ce chapitre, qui traite de l'emploi total, de l'emploi des femmes, des activités indépendantes et du chômage en 2003, ainsi que des changements entre 2002 et 2003, vise à faire ressortir les principales caractéristiques, telles que les taux d'activité économique, les niveaux de formation, la ven-

tilation de l'emploi total et le nombre de navetteurs, autant de facteurs déterminants de la situation du marché du travail dans une région donnée. Les cartes et le contenu même du chapitre montrent clairement qu'en dépit de similarités entre les pays, il n'y a pas de schéma uniforme quant aux caractéristiques en question pour des régions faisant état de niveaux d'emploi et de chômage similaires.



Introduction

Dans le domaine du transport, les besoins vont sans cesse croissant. L'un des principaux objectifs de la Communauté consiste à garantir le bon fonctionnement du marché intérieur et à établir de grands axes permettant de rapprocher les citoyens et les marchandises. L'Union européenne à vingt-cinq présente un visage très diversifié en termes, entre autres, de capacités d'infrastructure, d'accès aux principaux moyens de communication, de taux d'industrialisation et de revenu disponible. Dans ce contexte, la planification et la gestion de politiques de développement des transports pouvant en même temps satisfaire les besoins, répondre aux inquiétudes d'ordre environnemental et assurer la décongestion des grandes zones urbaines constituent de véritables défis. Les principales lignes directrices à suivre pour atteindre ces objectifs ambitieux ont été définies dans le livre blanc publié en 2001. Trois aspects clés y ont été soulignés: l'intégration des dix nouveaux États membres, la pleine prise en compte des considérations environnementales dans les politiques communautaires en matière de transport, axées sur le passage du transport routier à d'autres modes de transport tels que les chemins de fer, la mer et les voies navigables intérieures, ainsi que la place centrale à accorder aux usagers.

C'est au niveau de la dimension régionale que ces principes généraux sont mis en pratique. Une grande partie des fonds communautaires, représentant jusqu'à un tiers du budget de l'UE, est consacrée au développement de la cohésion régionale et à la réduction du déséquilibre régional. Deux programmes spécifiques soutiennent la mise en œuvre des politiques de transport: le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds de cohésion. Ce dernier s'applique à compléter les chaînons manquants des corridors prioritaires, à promouvoir le transport ferroviaire et combiné, à développer des plateformes multimodales et à améliorer la gestion du trafic.

À la lumière de l'importance accordée aux politiques de transport régionales, Eurostat ambitionne d'apporter un soutien aux décideurs, de collecter un vaste ensemble de données et de construire des indicateurs en vue de permettre la mise en œuvre d'actions pertinentes et une surveillance vigilante. Actuellement, cette collecte comprend un ensemble d'indicateurs de transport au niveau NUTS 2 portant sur l'infrastructure des réseaux routiers et ferroviaires, les voies navigables intérieures, les parcs de véhicules et les accidents de la route, ainsi que sur les flux de transport dans les ports, dans les aéroports et sur les routes.

Note méthodologique

Eurostat collecte, compile et diffuse différents indicateurs régionaux des transports. Les données sur les infrastructures routières et ferroviaires, les voies navigables intérieures, les parcs de véhicules et les accidents de la route sont actuellement recueillies dans les États membres et les pays candidats sur une base volontaire par le biais de questionnaires annuels, tandis que les données sur le transport maritime et aérien de passagers et de marchandises sont directement dérivées des collectes de données correspondantes prévues par la législation. En outre, des données sur les parcours effectués par les véhicules ont été tirées d'une étude spécifique sur les données du transport routier.

Les indicateurs régionaux des transports sont diffusés gratuitement dans la base de données NewCronos, sous le thème «Transports», et repris sous le thème «Statistiques générales et régionales».

Les données sont organisées en 19 tableaux. Exception faite des parcours des véhicules, tous les indicateurs sont répartis dans des tableaux ne comprenant que les données des États membres ou des pays candidats. Les indicateurs sur les parcours des véhicules ne couvrent actuellement que les régions des anciens États membres d'avant l'élargissement de 2004.

À partir de l'année de référence 1999 pour les anciens États membres et 2003 pour les nouveaux États membres, les données régionales sur le transport aérien et maritime de marchandises et de passagers sont dérivées des collectes de données actuelles, menées en vertu de la législation en vigueur. Il y a donc une rupture avec les séries de données antérieures à ces années de référence, du fait du changement de méthodologie. Les données collectées conformément à la nouvelle méthodologie sont diffusées dans des tableaux spécifiques, différents de ceux comprenant les données recueillies par le passé au moyen de questionnaires régionaux.

Tous les tableaux contiennent des données annuelles, les séries chronologiques pour les infrastructures des transports ainsi que pour les transports maritimes et aériens remontant à l'année de référence 1978, tandis que les séries concernant les données sur la sécurité routière commencent à partir de 1988.

Toutes les données de ce chapitre sont présentées au niveau NUTS 2. Pour le Danemark, Chypre, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte et la Slovénie, le niveau NUTS 2 correspond au niveau national.

Compte tenu de la nature des transports, une référence géographique est intégrée dans la plupart des actes législatifs régissant la collecte de statistiques

sur les flux de transport, ce qui a permis, comme mentionné ci-dessus, de dériver directement des indicateurs sur les transports maritimes et aériens. Par ailleurs, d'autres indicateurs de transport régionaux sur les flux de transport sont disponibles dans les domaines spécifiques suivants relevant du thème «Transports»: le transport routier, le transport ferroviaire et la navigation intérieure. De plus amples informations sur les flux de transport entre les aéroports et entre les ports sont disponibles dans les domaines «transport maritime» et «transport aérien».

Afin de démontrer le potentiel des données statistiques collectées sur le transport en tant qu'outil d'analyse des caractéristiques régionales, la contribution de cette année se concentre exclusivement sur les données relatives aux flux de transport régionaux qui sont dérivées des collectes actuelles de données maritimes, aériennes et routières prévues par la législation. Les données représentées sur les cartes suivantes ont été directement extraites et agrégées à partir des bases de données des modes considérés et ne se retrouvent pas telles quelles dans la base de données NewCronos servant à la diffusion. L'objectif poursuivi consiste à apporter une valeur ajoutée aux données déjà accessibles au lecteur dans la base de données NewCronos.

Transport maritime

Les données sur le transport maritime sont actuellement recueillies conformément à la directive 95/64/CE du Conseil. Les données proviennent d'enquêtes nationales sur les ports maritimes. La directive prévoit la collecte d'un large éventail de données détaillées sur les ports traitant plus d'un million de tonnes de marchandises et/ou enregistrant plus de 200 000 mouvements de passagers par an, alors que seuls des chiffres agrégés annuels sont recueillis pour les plus petits ports. Dès lors, les données présentées sur les cartes suivantes peuvent différer des totaux nationaux, dans la mesure où les petits ports ne sont pas inclus. Afin de représenter correctement la distribution régionale du volume total de transports, la contribution des plus petits ports peut toutefois être considérée comme négligeable.

L'attribution des ports aux régions NUTS repose sur les coordonnées géographiques. Les données sont transmises à Eurostat au niveau des ports, puis agrégées au niveau NUTS 2. Dans cette procédure sont éliminés les doubles comptes, qui étaient inclus dans les données collectées précédemment au moyen des questionnaires régionaux. Les doubles comptes portent sur le trafic entre deux ports situés au sein d'une même région NUTS. Dans le cas présent, le flux concerné n'est pris en compte qu'une seule fois dans le total de la région.

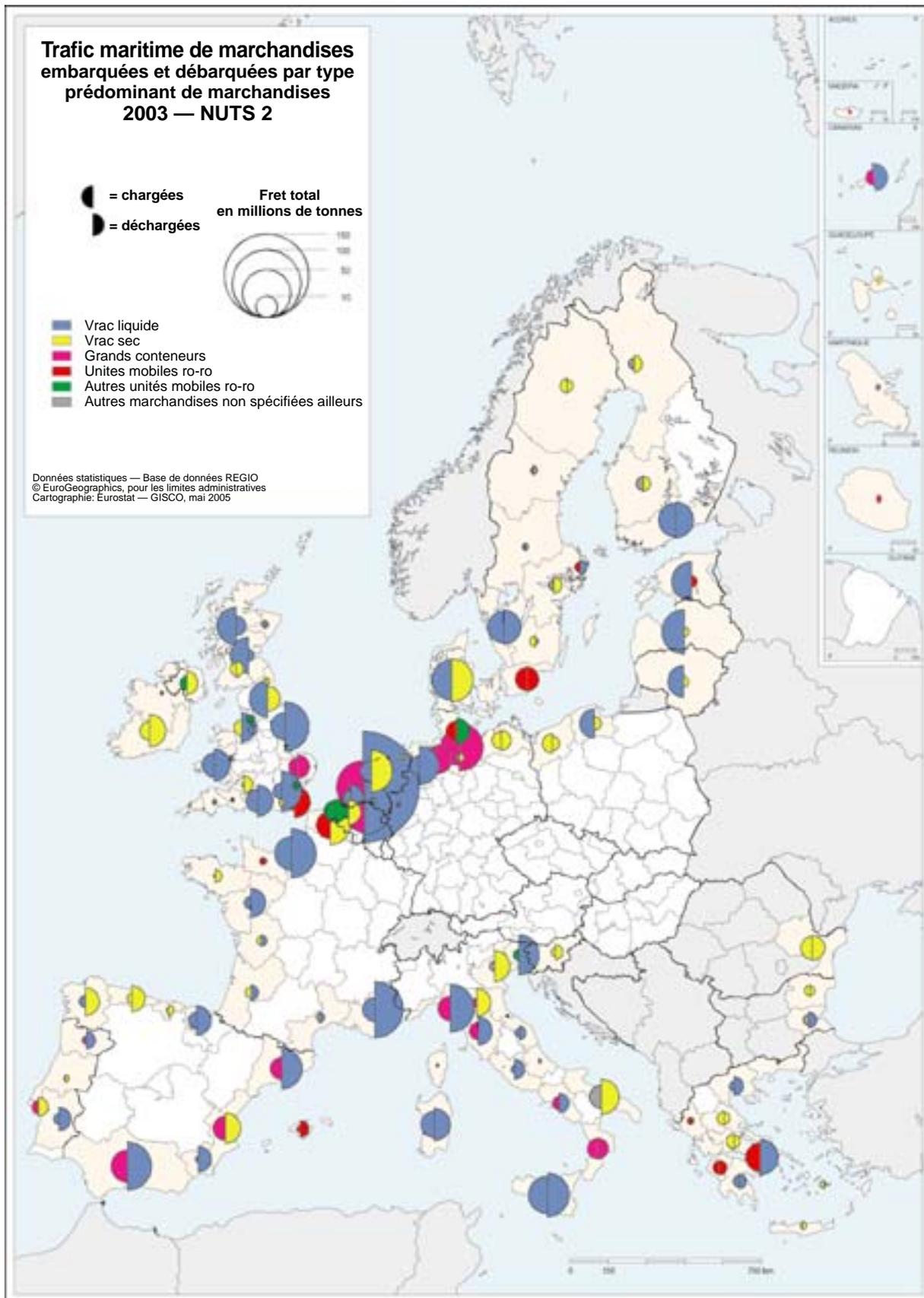
L'ensemble actuel des indicateurs régionaux diffusés pour le transport maritime comprend le nombre de passagers embarqués et débarqués, ainsi que le total des marchandises chargées et déchargées, au niveau NUTS 2 dans les deux cas.

Les développements figurant ci-après concernent les données sur le transport maritime de marchandises et le nombre de navires. Les chiffres des États membres et ceux des pays candidats pour lesquels des données sont disponibles sont dérivés des informations collectées conformément à la directive, si bien que des méthodologies comparables ont été appliquées. Les cartes prennent en considération les données au niveau NUTS 2.

La carte 6.1 présente les données sur le tonnage total de marchandises chargées et déchargées dans chaque région, ainsi que les informations sur le principal type de marchandises dans chaque direction. Elle ne tient compte que des régions côtières comptant de grands ports de marchandises. La carte 6.2 indique le nombre total de navires entrants de chaque région, la jauge brute totale correspondant à ces navires et le type principal de navires. Ce dernier a été déterminé sur la base du nombre maximal de navires. Vu la symétrie entre les nombres de navires entrants et sortants d'une région, il n'a été tenu compte que d'une seule direction.

La région Zuid-Holland, où se situe le port de Rotterdam, demeure incontestablement la première région de transport maritime, du fait principalement de la quantité considérable de marchandises déchargées. Le volume de marchandises en mouvement dans cette région est pratiquement trois fois supérieur au volume de la région Antwerpen, laquelle se classe en deuxième position, suivie des régions Hamburg, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Haute-Normandie. La carte 6.1 indique clairement une concentration importante du transport maritime dans la zone couvrant les deux premières régions mentionnées, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs en Europe. Cette particularité contribue à faire de cette zone un point crucial pour l'ensemble du système de transport européen.

La plupart des régions européennes déchargent plus qu'elles ne chargent, ce qui montre la dépendance de l'Union européenne vis-à-vis de ses importations. Néanmoins, cette tendance est inversée dans certaines régions, parmi lesquelles figurent notamment Övre Norrland dans le nord de la Suède, Highland and Islands, East Scotland et Northumberland au Royaume-Uni, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et Pomorskie en Pologne. Le schéma différent constaté dans ces régions peut être considéré comme un indice de la présence de ressources naturelles qui sont transférées par voie maritime vers les régions des utilisateurs finaux, comme c'est le cas dans les régions du Royaume-Uni, qui disposent d'importants volumes de pétrole de la mer du Nord. On observe



Carte 6.1

plus ou moins un équilibre entre les volumes de marchandises chargées et déchargées dans les régions Väst-Sverige en Suède, Etalä-Suomi en Finlande et Sicilia en Italie. En fait, cette dernière région se caractérise par la présence de plusieurs raffineries qui produisent et redistribuent des produits pétroliers en transformant le pétrole brut importé de pays non européens, principalement du Moyen-Orient.

La prédominance du vrac liquide comme type de fret partout en Europe est frappante. Le vrac liquide comprend, entre autres, le pétrole brut, les produits pétroliers et les gaz naturels. Il représente quelque 40 % du volume total de marchandises transportées en Europe. Encore une fois, c'est dans la région Zuid-Holland qu'est déchargée une quantité substantielle de vrac liquide, lequel contribue à hauteur de 54 % au tonnage total de marchandises déchargées dans cette région. Celle-ci est suivie, en termes de quantité de vrac liquide déchargé, par les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Antwerpen, Haute-Normandie, East Riding and North Lincolnshire, Andalucía et Liguria.

Le vrac sec occupe une position prédominante dans les deux régions irlandaises, au Danemark, de même que dans les régions Sud-Est en Roumanie, Pomorskie en Pologne, Puglia en Italie (où est déchargée une grande quantité de produits sidérurgiques) et Nord - Pas-de-Calais en France.

Le fret «roll on roll off», c'est-à-dire les marchandises transportées sur des unités autopropulsées (telles que des camions) capables de monter sur les navires et d'en descendre, est surtout répandu dans les régions insulaires ou les régions reliées à des îles. Les régions Nord - Pas-de-Calais et Kent, de part et d'autre de la Manche, sont un exemple caractéristique. Dans ces régions, les ferries viennent s'ajouter au tunnel sous la Manche pour former un pont virtuel pour le transport routier entre le Royaume-Uni et l'Europe continentale. Le fret «roll on roll off» prédomine dans les régions grecques Attiki, où le port du Pirée sert de point de liaison avec les Cyclades, et Dytiki Ellada, où le port de Patras fait face aux îles de la mer Ionienne. Ces régions concentrent le trafic principal en provenance du centre de l'Europe via les ports italiens de l'Adriatique et le ravitaillement des petites îles, dont l'activité économique principale est le tourisme. En outre, le fret «roll on roll off» prévaut dans la région Sydsverige du sud de la Suède, pour les marchandises tant déchargées que chargées. Il est à noter que ce type de fret est étroitement lié à la question du transfert du transport de marchandises de la route vers la mer grâce au développement d'«autoroutes de la mer», qui, correctement intégrées au réseau routier européen, devraient offrir des alternatives concurrentielles, en termes de coûts et de temps, au transport routier.

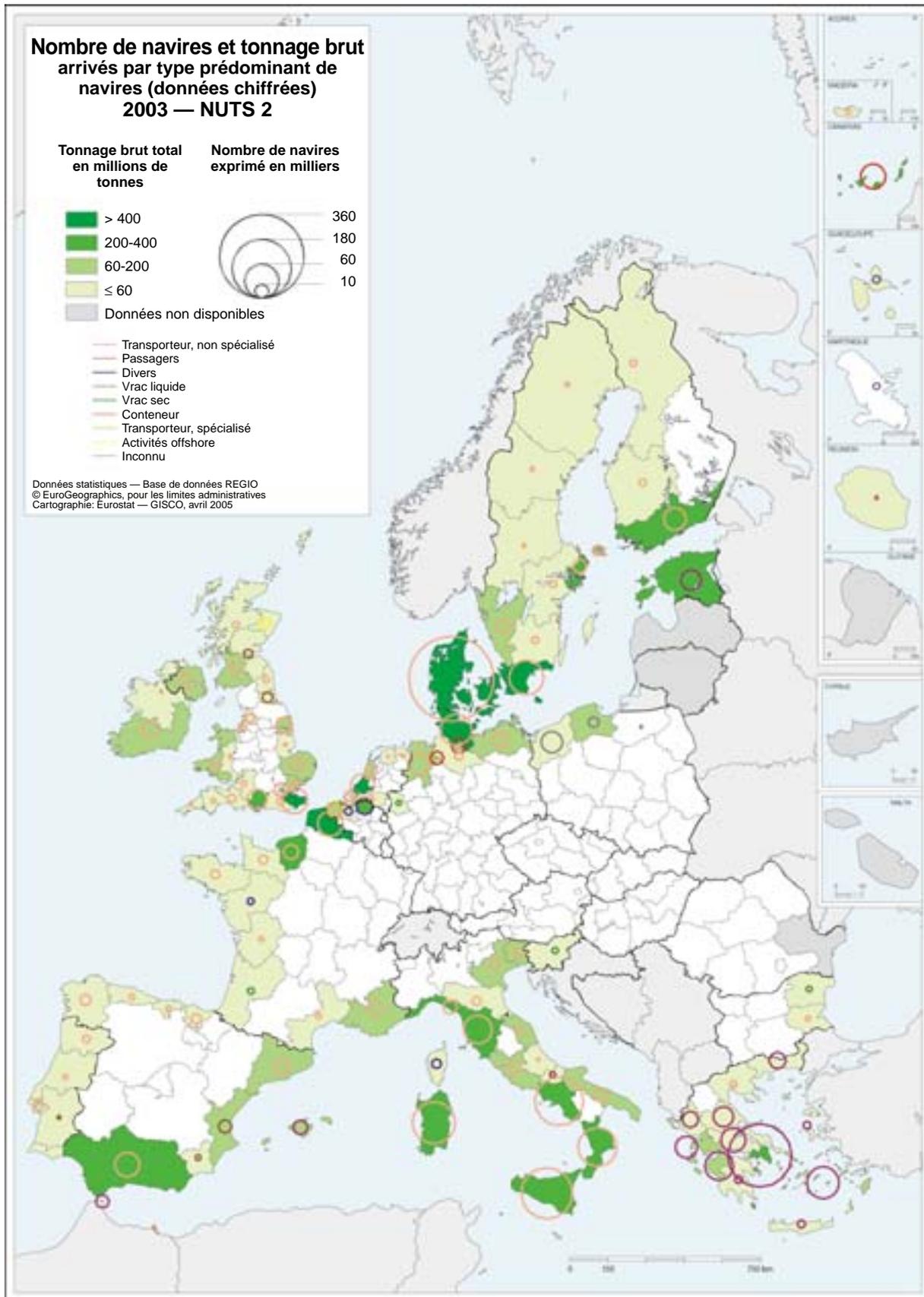
La distribution géographique des régions où les conteneurs constituent le principal type de fret offre

une image intéressante. Dans une certaine mesure, on peut y reconnaître les principales portes d'entrée de l'Europe, c'est-à-dire les points d'arrivée des navires en provenance de l'extérieur de l'Europe qui déchargent des conteneurs destinés à être ensuite redistribués dans toute l'Union soit par voie de mer, soit par d'autres modes de transport. Il s'agit, au nord, des régions Hamburg, Zuid-Holland, Antwerpen, Bremen et East Anglia, au sud-ouest, des régions espagnoles Andalucía, avec le port d'Algeciras, Cataluña, avec le port de Barcelona, et Comunidad Valenciana, ainsi que finalement, au sud-est, des régions italiennes Calabria, avec le port de Gioia Tauro, et Liguria, avec le port de Genova. Plus particulièrement, les régions Hamburg, Bremen et Calabria présentent une prédominance des conteneurs aussi bien pour le chargement que pour le déchargement des marchandises, du fait de leurs grandes plateformes portuaires, au sein desquelles pratiquement toutes les marchandises déchargées dans des conteneurs sont également réacheminées par voie de mer.

Le Danemark devance toutes les autres régions européennes par son nombre de navires entrants, lequel est d'un tiers supérieur à celui de la deuxième région d'Europe, la région grecque Attiki, suivie des régions Sicilia, Campania, Sardegna, Calabria et Sydsverige. Le point commun de ces régions réside dans la haute densité des liaisons ferry, à la fois pour les marchandises et les passagers. Les régions grecques et italiennes, en particulier, hébergent les principaux nœuds du réseau reliant les îles à la partie continentale du pays, tout en constituant d'importants pôles d'attraction pour le tourisme tant national qu'international.

Un grand nombre de navires n'est pas toujours synonyme d'une jauge brute totale proportionnellement élevée, car cette dernière dépend du type de navire. Les ferries contribuent largement aux arrivées très fréquentes, mais n'ont pas une jauge très élevée. Le Danemark reste la région présentant la plus grande jauge brute. Néanmoins, la région britannique Kent, qui vient en deuxième position et dont la jauge brute correspond à 65 % de la valeur danoise, réalise ce résultat avec seulement 10 % du nombre danois de navires. Des constats similaires valent pour les régions Nord - Pas-de-Calais, Zuid-Holland, Schleswig-Holstein dans le nord de l'Allemagne, Haute-Normandie et l'Estonie.

Une comparaison des cartes 6.1 et 6.2 ne permet pas d'établir une correspondance directe entre le principal type de fret et le principal type de navire, vu que le type de navire «fret non spécialisé» est numériquement prépondérant. En réalité, il s'agit là d'une très vaste catégorie, dont les navires servent à traiter différents types de fret. Certains résultats intéressants peuvent néanmoins être soulignés. Les navires de passagers constituent le type de navire prédominant dans toutes les régions grecques, sauf une, ce



Carte 6.2

qui confirme l'existence d'un solide réseau à l'appui du transport de passagers dans le très prisé archipel grec. Dans les régions Hamburg et Bremen, les navires porte-conteneurs représentent le principal type de navire, en même temps que les conteneurs y sont le principal type de fret. Les navires de vrac liquide sont les plus fréquents dans les régions britanniques Eastern Scotland et Tees Valley and Durham, tandis que les navires de vrac sec caractérisent les ports de Slovénie ainsi que des régions Aquitaine et Düsseldorf.

Transport aérien

Les données sur le transport aérien sont actuellement collectées conformément au règlement (CE) n° 437/2003 du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2003 sur les données statistiques relatives au transport de passagers, de fret et de courrier par voie aérienne. Les données proviennent d'enquêtes nationales sur les aéroports. Le règlement prévoit la collecte mensuelle de données détaillées pour les aéroports dont le trafic est supérieur à 150 000 passagers par an. Pour les aéroports dont le trafic est inférieur à 150 000 mais supérieur à 15 000 passagers, seules les données annuelles agrégées sont requises, tandis qu'aucune obligation de fournir des données ne s'applique aux plus petits aéroports. Dès lors, les données présentées par les cartes suivantes peuvent différer des totaux nationaux, dans la mesure où les plus petits aéroports et les aéroports ne communiquant que des données agrégées ne sont pas inclus. Néanmoins, même en l'absence de données pour les plus petits aéroports, la distribution régionale peut être considérée comme représentative.

L'attribution des aéroports aux régions NUTS repose sur les coordonnées géographiques. Les données sont transmises à Eurostat au niveau des aéroports, puis agrégées au niveau NUTS 2. Dans cette procédure sont éliminés les doubles comptes de passagers voyageant, le cas échéant, entre des aéroports au sein d'une même région, sauf dans le cas de la Lituanie, de la Bulgarie, de Chypre, de la Slovénie et de la Pologne (seules des données agrégées sans informations sur les aéroports partenaires ont été fournies).

L'ensemble actuel des indicateurs régionaux diffusés pour le transport aérien comprend le nombre de passagers embarqués et débarqués, ainsi que le total des marchandises et du courrier chargés et déchargés, au niveau NUTS 2 dans tous les cas.

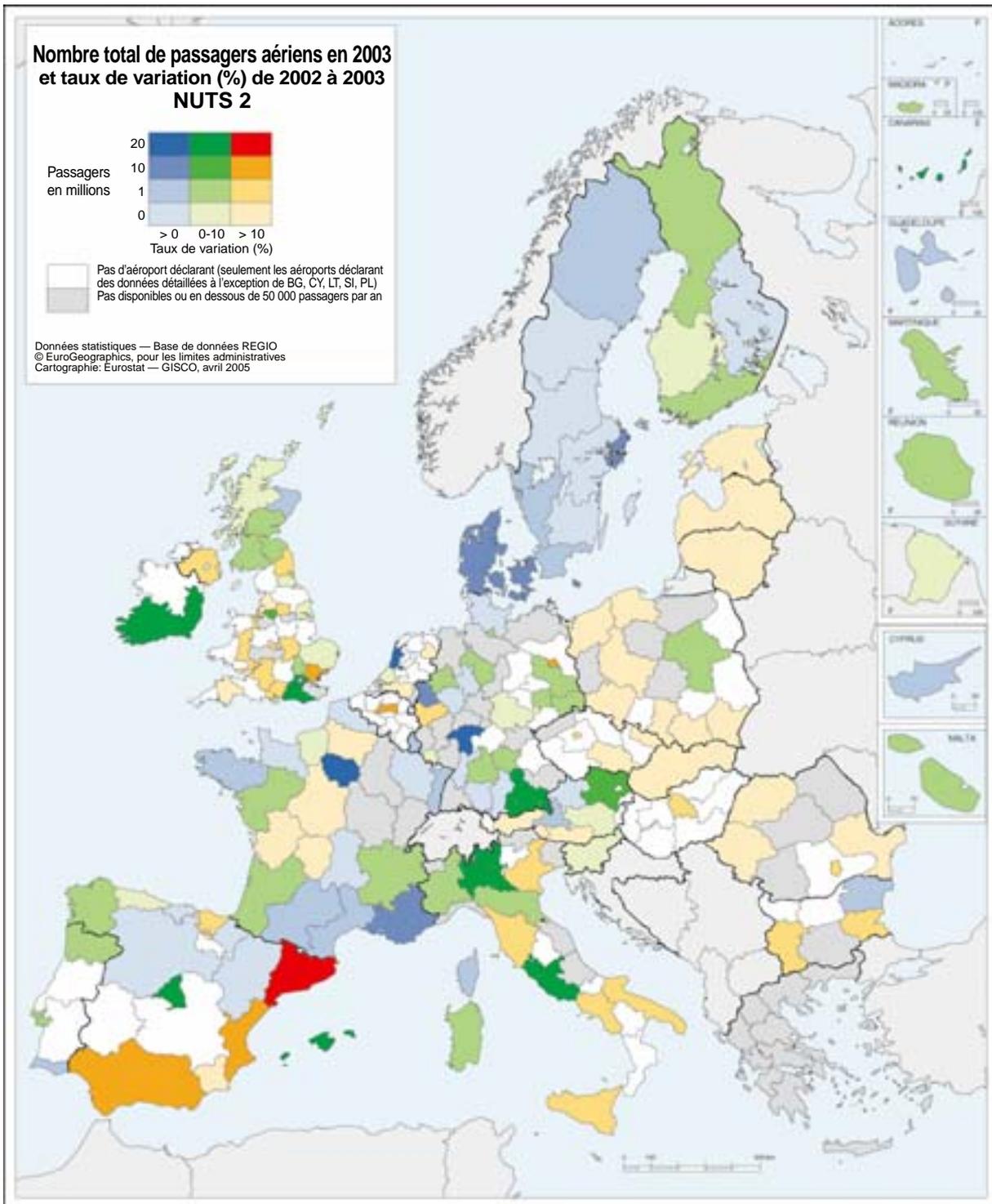
Le présent chapitre examine les données sur les passagers des transports aériens. Les chiffres des États membres et ceux des pays candidats pour lesquels des données sont disponibles sont dérivés des informations collectées conformément au règlement.

La carte 6.3 représente les données sur le nombre total de passagers embarqués et débarqués en 2003 dans chaque région, ainsi que le taux de variation entre 2002 et 2003. Elle ne tient compte que des aéroports qui fournissent des données détaillées dépassant certains seuils et des régions dont le nombre total de passagers est supérieur à 50 000 par an. Il est à noter qu'aucune donnée n'est indiquée si les chiffres pour l'une des deux années n'ont pas été communiqués, puisque le taux de variation ne peut alors pas être calculé. Afin de lire correctement la carte, le lecteur remarquera que les nuances de bleu indiquent des baisses, les nuances de vert des hausses jusqu'à 10 % et, enfin, les nuances de rouge des hausses de plus de 10 %; par ailleurs, plus la couleur est intense, plus le nombre total de passagers est élevé. La carte 6.4 montre le nombre d'habitants divisé par le nombre d'aéroports communiquant des données détaillées dans chaque région.

Les principales régions en termes de transport aérien de passagers sont Île-de-France, Outer London, Darmstadt (avec l'aéroport de Francfort), Zuid-Holland (avec l'aéroport d'Amsterdam) et Cataluña (avec trois aéroports à proximité de Barcelone). Le lecteur observera que les régions comprenant les capitales nationales n'ont pas toujours les plus grands nombres de passagers. Il est tout à fait courant que les centres financiers et d'affaires attirent davantage de passagers que les villes administratives. En plus des régions susmentionnées Darmstadt et Cataluña, ce principe vaut également pour Milano dans la région Lombardia, où l'intense activité économique génère un important trafic d'affaires, dont les chiffres sont même supérieurs à ceux observés dans la région Lazio, où se situe Roma.

Par ailleurs, il est intéressant de noter, sur la carte 6.3, que les régions de tous les nouveaux États membres, exception faite de Chypre, ont enregistré des hausses entre 2002 et 2003. Même si les totaux en chiffres absolus restent constamment inférieurs à ceux constatés dans les régions des anciens États membres, des augmentations de plus de 10 % sont très fréquentes. Cette évolution traduit le désir nourri par ces pays, déjà avant leur adhésion, de renforcer leurs liens avec l'EU-15, sur le plan tant économique que touristique.

En examinant les caractéristiques des plus fortes augmentations intervenues entre 2002 et 2003, il est intéressant de se pencher sur le rôle substantiel joué par les transporteurs à bas coûts. Outre leur contribution active à la croissance du trafic dans les nouveaux États membres, ces transporteurs ont influencé le marché plus consolidé des anciens États membres. Plusieurs régions au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie ont bénéficié de leurs activités. Les régions espagnoles Cataluña, País Vasco et Andalucía ont toutes connu une hausse de plus de 10 %. Le nombre de passagers à l'aéroport de Girona, dans la région Cataluña, associé au trafic touris-

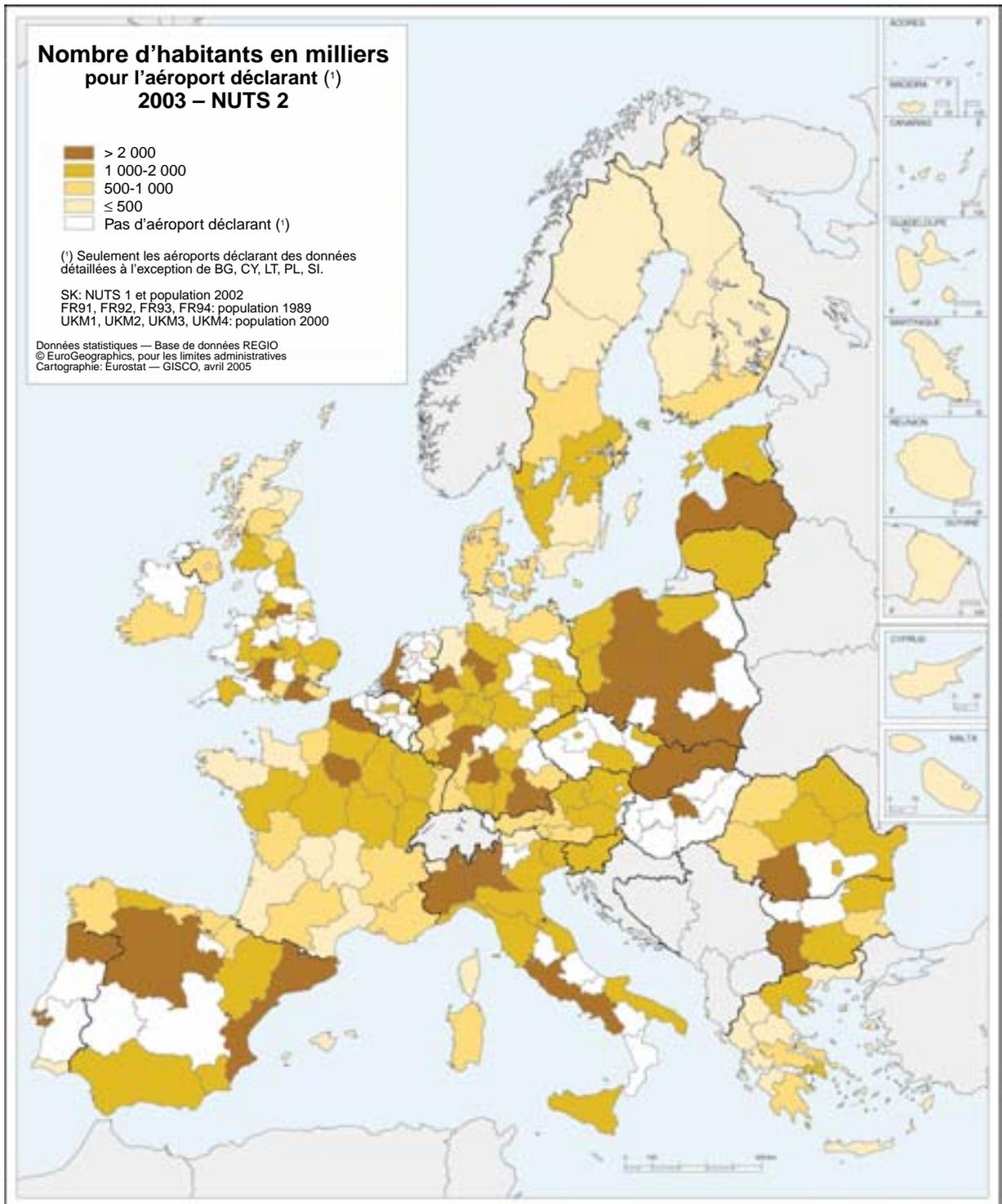


Carte 6.3

tique de la Costa Brava, a pratiquement triplé entre 2002 et 2003. La région britannique Hampshire and Isle of Wight, où se situe l'aéroport de Southampton, a affiché une croissance de 54 %. Des situations similaires sont observées dans la région italienne Veneto et dans la région allemande Köln. Les transporteurs à bas coûts contribuent à l'ouverture de nouveaux marchés et à la revitalisation des petits aéroports régionaux. En conséquence, les passagers ont parfois délaissé les grands aéroports au profit des plus petits. Un plus grand réseau d'aéroports

renforce non seulement l'accès des citoyens aux voyages, mais stimule aussi les économies locales.

La carte 6.4 représente le nombre d'habitants (en milliers) divisé par le nombre d'aéroports communiquant des données détaillées dans chaque région. Ce rapport peut être considéré comme un indicateur sommaire et approximatif du nombre de passagers potentiels par aéroport. Bien entendu, il ne s'agit là que d'une approximation, puisque, d'une part, le potentiel n'est envisagé qu'au sein des limites de la



Carte 6.4

région, alors que la zone d'attraction d'un aéroport est très probablement plus grande ou plus petite que la région, et que, d'autre part, tous les aéroports communiquant des données se voient octroyer la même importance. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de noter le potentiel recelé par les nouveaux États membres. Il semble que les infrastructures et le réseau actuels ne suffisent pas pour satisfaire la demande croissante et que, compte tenu des hausses importantes ressortant de la carte 6.3, les transporteurs à bas coûts profitent des opportunités offertes par les marchés en développement.

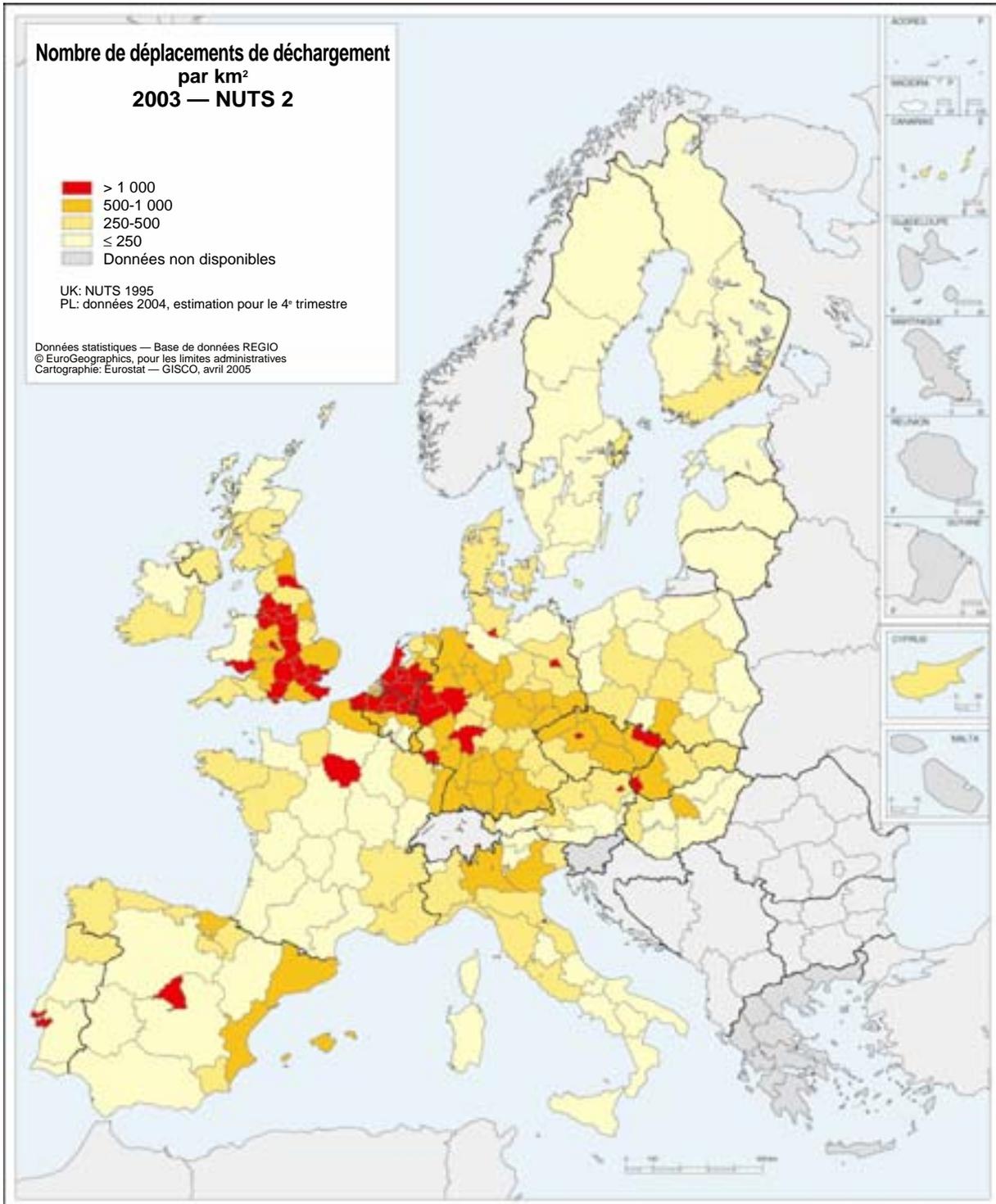
Transport de marchandises par route

Les données sur le transport de marchandises par route sont collectées dans le cadre du règlement (CE) n° 1172/98 du Conseil relatif au relevé statistique des transports de marchandises par route, qui a remplacé les directives précédentes. Le règlement actuel prévoit la transmission d'un plus grand ensemble de variables à Eurostat, sous la forme d'en-

registrements de données individuelles sur les véhicules, les parcours et les opérations de transport de marchandises. Ces données sont recueillies au moyen d'enquêtes par sondage sur les véhicules de transport de marchandises dans les États membres. À partir de l'année de référence 1999, les micro-données sont transmises sur une base trimestrielle, cinq mois après l'expiration de la période de référence. Chaque pays déclarant collecte des données sur les activités de transport de marchandises réalisées par les véhicules routiers automobiles immatri-

culés dans ce pays, à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national. Cette technique permet d'éviter les doubles comptes à l'échelon européen. Les données sur les transports effectués par des transporteurs non européens sur le territoire des États membres ne sont pas recueillies. Le règlement permet d'exclure de l'enquête les véhicules dont la capacité de charge est inférieure à 3,5 tonnes.

L'un des principaux atouts du règlement du Conseil réside dans la description de l'origine et de la desti-



Carte 6.5

nation régionales des transports routiers intracomunautaires. Actuellement, les transports nationaux sont déclarés au niveau NUTS 3. Pour les transports internationaux, le règlement prévoit une période transitoire durant laquelle les origines et destinations peuvent être déclarées à l'aide d'une codification par pays. L'objectif final est que les transports internationaux soient également déclarés au niveau NUTS 3.

Quatre tableaux comprenant des données régionales sur les transports routiers sont diffusés dans la base de données NewCronos, dans le domaine des transports routiers sous le thème «Transports». Les chiffres annuels reproduits concernent les tonnes, les tonnes-kilomètres et les parcours, par région de chargement et de déchargement, dans le cadre du transport national et total.

La carte 6.5 indique le nombre de parcours par région de déchargement, divisé par la taille de la région en kilomètres carrés. Les données de tous les pays déclarants ont été agrégées par région de déchargement. Elles sont présentées au niveau NUTS 2, lequel peut être considéré comme le mieux approprié pour garantir un certain niveau de détail géographique et conserver un maximum d'informations relatives aux transports internationaux. Comme les transports internationaux ne sont pas entièrement codés au niveau NUTS 3, le total de chaque région peut être légèrement sous-estimé; la distribution régionale n'en est pas moins représentative. Les parcours intrarégionaux sont inclus.

En consultant la carte, le lecteur gardera présent à l'esprit que le nombre de parcours a été divisé par la taille de la région et que la même importance est ainsi accordée à chaque partie de la région, ce qui peut ne pas toujours correspondre à la réalité: les régions qui sont principalement des régions de transit peuvent présenter des chiffres très bas, vu que seuls les parcours de déchargement sont pris en compte. Finalement, il est à noter qu'aucune information n'est donnée sur l'origine des parcours.

La carte 6.5 indique les zones où le trafic est le plus dense en termes de parcours de déchargement entrant dans une région. Elle confirme l'importance des régions situées dans la zone d'influence des grands ports d'Europe du Nord, aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne. Deux principaux axes d'activités majeures se dessinent en Europe: le premier part du nord-est de l'Italie et passe par l'Allemagne et les Pays-Bas pour aboutir au Royaume-Uni; le second, qui lui est pratiquement parallèle, va de la République slovaque à l'Allemagne du Nord, en passant par la République tchèque.

Du fait de leur très petite taille, entre autres, les régions comprenant les capitales font apparaître un

trafic très dense en termes de parcours entrants, mais, d'un autre côté, il y a également lieu de remarquer que les zones urbaines à haute densité de population exigent un plus grand ravitaillement.

Les régions présentant une forte concentration d'activités industrielles «attirent» de nombreux parcours, comme, par exemple, les régions Moravskoslezsko en République tchèque et Slaskie en Pologne, qui comptent de grandes entreprises sidérurgiques, la région Cataluña en Espagne, avec ses usines du secteur mécanique, et la région Veneto en Italie, qui est le centre névralgique de la production de textiles et de mobilier dans le nord-est de l'Italie. La concentration de parcours de déchargement dans les régions britanniques est flagrante. Les régions situées sur l'«épine dorsale» du pays, qui relie les principaux points de liaison avec l'Europe continentale au sud et avec l'Irlande au centre-ouest, s'avèrent très dynamiques en ce qui concerne les transports routiers.

Ceux-ci revêtent une grande importance au sein des politiques de transport régionales. Les goulots d'étranglement créent d'énormes problèmes dans les zones surpeuplées et les alternatives aux transports routiers prédominants sont des thèmes d'une actualité brûlante. Malgré l'absence partielle d'informations sur les pays traversés en transit, la carte 6.5 met en évidence un déséquilibre important entre l'Europe centrale et les régions plus périphériques. Elle donne ainsi une première idée sur les zones dans lesquelles des actions doivent être mises en œuvre.

Conclusion

Les données reproduites sur les cinq cartes précédentes ne représentent qu'une partie du vaste ensemble de statistiques régionales des transports, disponibles dans la base de données NewCronos. Les caractéristiques qui en ressortent peuvent être approfondies à l'aide d'indicateurs sur les infrastructures, les parcs de véhicules et la sécurité routière. Comme mentionné plus haut, les politiques de transport sont au cœur même du processus de réduction des inégalités régionales et de renforcement de la cohésion régionale. Au sein de l'Europe élargie, les disparités économiques et infrastructurelles sont plus évidentes que jamais. L'un des objectifs à long terme d'Eurostat consiste à développer les indicateurs régionaux actuels sur les transports en vue de pouvoir mieux comprendre l'incidence des politiques de transport sur la croissance économique, les besoins en matière de transport et l'environnement.



Introduction

Les statistiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation sont liées aux conclusions du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000, qui disposent que «l'UE doit devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale».

Ces conclusions ont été complétées lors du sommet européen de Barcelone en 2002, au cours duquel le Conseil européen a indiqué qu'il serait nécessaire d'accroître de manière significative les dépenses globales de recherche et développement (R & D) et d'innovation dans l'UE pour combler le fossé existant entre l'UE et ses principaux concurrents. L'objectif convenu par les gouvernements de l'UE à Barcelone consistait à augmenter les dépenses de R & D à concurrence de 3 % du PIB d'ici à 2010, deux tiers de ces dépenses devant provenir du secteur privé.

Dans sa contribution au Conseil européen du printemps 2005, la Commission a identifié la «connaissance et l'innovation pour la croissance» comme l'un des trois grands domaines du futur programme d'action de Lisbonne, un domaine essentiel à l'avenir de l'Europe. La science, la technologie et l'innovation sont au cœur des efforts que l'UE est invitée à consentir dans ce domaine.

La croissance économique est de plus en plus liée à la capacité d'une économie d'évoluer et d'innover. Il convient, par conséquent, de déployer des efforts significatifs pour créer un environnement qui encourage la recherche, le développement et l'innovation, facilitant ainsi la transition vers une économie de la connaissance. Une telle politique exige des informations statistiques sur la science, la technologie et l'innovation, un vaste domaine statistique qui englobe des données sur la recherche et développement, les brevets, les industries manufacturières de haute technologie et les services à forte intensité de connaissance, les ressources humaines dans le secteur de la science et de la technologie et l'innovation.

Le chapitre suivant illustre le dynamisme des régions en fournissant des indicateurs régionaux concernant la recherche et le développement, les ressources humaines dans le secteur de la science et de la technologie, les demandes de brevets de haute technologie, ainsi que l'emploi dans les industries manufacturières de haute technologie et les services à forte intensité de connaissance. L'intensité de R & D, indicateur phare défini lors du sommet européen de Barcelone de 2002, est également présentée au niveau régional.

Note méthodologique

Les données figurant dans ce chapitre sous forme de cartes ou de tableaux sont extraites du thème «Science et technologie» et des sous-domaines «recherche et développement», «secteurs à haute technologie et services à haut niveau de savoir», «systèmes européen et américain des brevets» et «ressources humaines en sciences et technologie».

Les statistiques sur la recherche et le développement sont collectées par Eurostat sur la base du règlement (CE) n° 753/2004 de la Commission, qui détermine l'ensemble des variables, les ventilations, la fréquence et les délais de transmission liés à ces statistiques. Par ailleurs, la méthodologie relative aux statistiques de R & D est définie dans le manuel de Frascati (dans sa version de 2002), applicable au niveau mondial.

Les statistiques concernant **l'emploi dans les industries manufacturières de haute et moyenne/haute technologie ainsi que dans les services de haute technologie à forte intensité de connaissance et les services marchands à forte intensité de connaissance** sont établies chaque année sur la base des microdonnées collectées dans le cadre de l'enquête communautaire sur les forces de travail. Les secteurs économiques de haute technologie ou à forte intensité de connaissance sont généralement définis en termes d'intensité de R & D, laquelle est calculée comme le ratio des dépenses de R & D du secteur concerné par rapport à sa valeur ajoutée.

Les statistiques sur les **demandes de brevets de haute technologie déposées à l'OEB** sont établies sur la base des microdonnées fournies par l'Office européen des brevets. Les données présentées concernant les brevets englobent les demandes de brevets déposées à l'Office européen des brevets (OEB) au cours de l'année de référence, classées selon la région de résidence de l'inventeur et la classification internationale des brevets par domaine d'application. Les brevets de haute technologie sont comptabilisés en accord avec l'agrégation de certains groupes de la classification internationale des brevets se rapportant à la haute technologie.

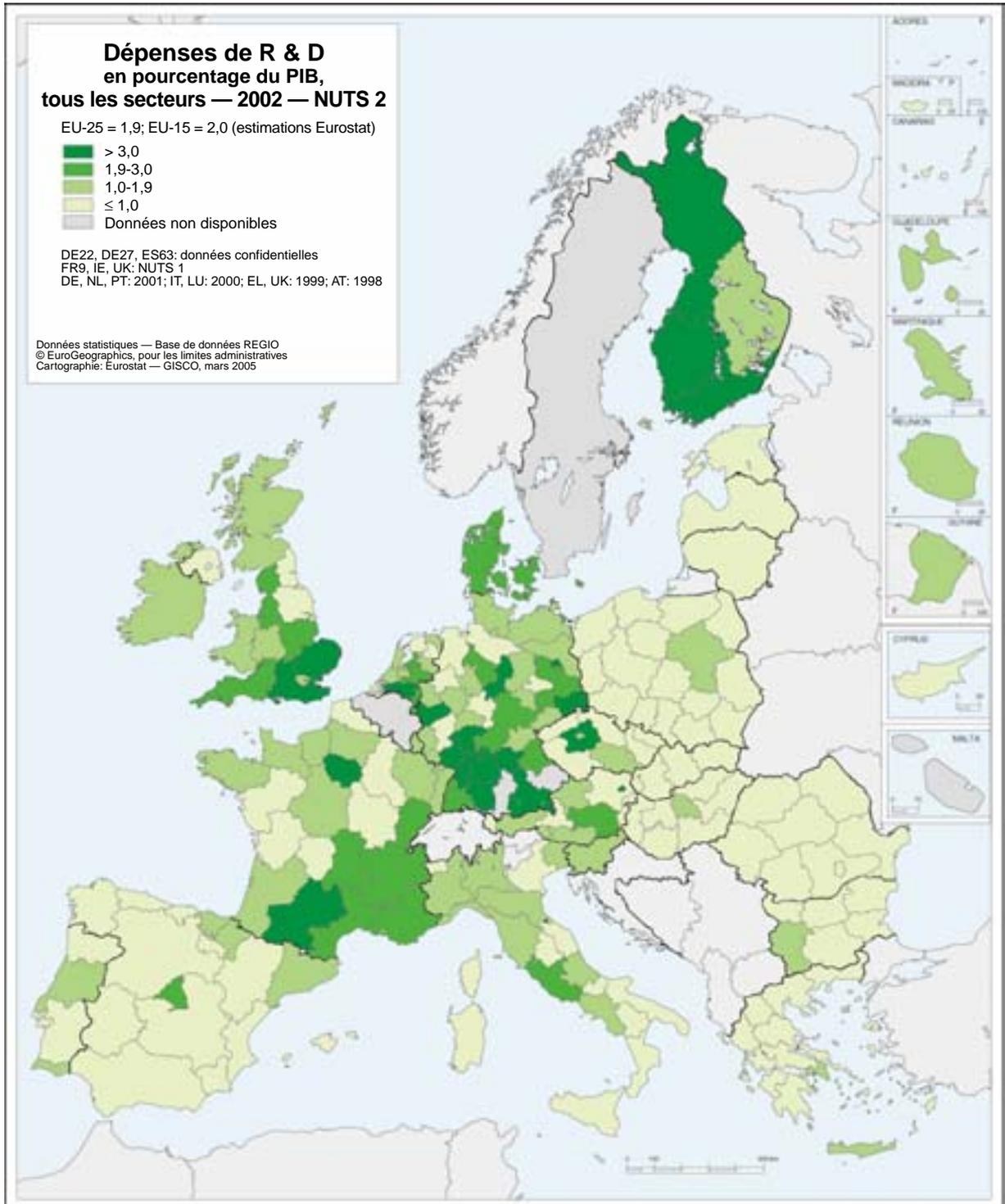
Enfin, les **statistiques sur les ressources humaines en science et technologie (RHST)** sont également élaborées chaque année sur la base des microdonnées extraites de l'enquête communautaire sur les forces de travail. La base méthodologique de ces statistiques est définie dans le manuel de Canberra, dans lequel sont arrêtés tous les concepts des RHST.

Pour de plus amples informations sur la méthodologie, veuillez également consulter la page web suivante d'Eurostat:

http://europa.eu.int/comm/eurostat/newcronos/reference/display.do?screen=welcomeref&open=/&product=EU_science_technology_innovation&depth=2&language=fr

Recherche et développement

La carte 7.1 présente la situation des dépenses de R & D exprimées en pourcentage du PIB (intensité de R & D) des régions européennes en 2002. Plusieurs grappes affichant une forte intensité de R & D peuvent être distinguées, notamment en Fin-



Carte 7.1

Tableau 7.1 — Dépenses totales de R & D en millions d'EUR dans les 3 premières régions de chaque pays, en 2002

Régions per pays	Mio EUR	%
EU-25	186 035 s	
EU-15	182 488 s	
Belgique	5 814 p	100
République tchèque	959	100
Praha	331	34
Střední Čechy	247	26
Jihovýchod	116	12
Danemark	4 634	100
Allemagne — 2001	52 002	100
Oberbayern — 2001	6 989	13
Stuttgart — 2001	6 146	12
Darmstadt — 2001	3 973	8
Estonie	56	100
Grèce — 1999	795 e	100
Attiki — 1999	419 p	53
Kentriki Makedonia — 1999	126 p	16
Kriti — 1999	64 p	8
Espagne	7 194	100
Comunidad de Madrid	2 278	32
Cataluña	1 628	23
Andalucía	586	8
France	34 527	100
Île-de-France	14 671	42
Rhône-Alpes	3 985	12
Midi-Pyrénées	2 133	6
Irlande	1 414	100
Italie — 2000	12 460	100
Lombardia — 2000	2 793	22
Lazio — 2000	2 309	19
Piemonte — 2000	1 662	13
Chypre	34	100
Lettonie	42	100
Lituanie	100	100
Luxembourg — 2000	364	100
Hongrie	706	100
Közép-Magyarország	460	65
Dél-Alföld	49	7
Észak-Alföld	46	6
Pays-Bas — 2001	8 090	100
Noord-Brabant — 2001	2 011	25
Zuid-Holland — 2001	1 572	19
Noord-Holland — 2001	1 327	16
Autriche — 1998	3 377	100
Wien — 1998	1 639	49
Steiermark — 1998	596	18
Oberösterreich — 1998	392	12
Pologne	1 188	100
Mazowieckie	517	44
Malopolskie	129	11
Slaskie	89	7
Portugal — 2001	1 038 e	100
Lisboa — 2001	395 e	38
Centro (PT) — 2001	338 e	33
Norte — 2001	213 e	20
Slovénie	360	100
Slovaquie	148	100
Bratislavský kraj	62	42
Západné Slovensko	45	31
Stredné Slovensko	23	16
Finlande	4 830	100
Etelä-Suomi/Södra Finland	2 997	62
Länsi-Suomi/Västra Finland	1 006	21
Pohjois-Suomi/Norra Finland	608	13
Suède — 2001	10 459	100
Royaume-Uni — 1999	25 300	100
South-East — 1999	6 021	24
Eastern — 1999	4 595	18
North-West (Merseyside inclus) — 1999	2 708	11
Bulgarie	81	100
Yugozapaden	65	80
Severoiztochen	6	7
Yuzhen tsentralen	5	6
Roumanie	184	100
București	97	53
Sud	29	16
Nord-Vest	12	7

Malte: données non disponibles.
Royaume-Uni: NUTS 1.
s: Eurostat estimations.
p: données provisionnelles.
e: données estimées.

lande, au Royaume-Uni, en Allemagne et dans le sud et l'est de la France.

L'un des objectifs de l'UE fixés par le sommet de Lisbonne à l'horizon 2010 est de parvenir à une intensité de R & D de 3 % (= ratio des dépenses de R & D par rapport au PIB). Les données représentées sur cette carte identifient les régions européennes qui ont déjà atteint le ratio cible de 3 %. Les régions allemandes constituent des pôles forts de la R & D européenne et, parmi les onze régions qui ont déjà atteint ce ratio, Braunschweig, avec 7,1 %, se caractérise par l'intensité de R & D la plus élevée.

Les autres régions qui dépassent la barre des 3 % se situent en Finlande (trois régions sur quatre), au Royaume-Uni et en France (deux régions), aux Pays-Bas, en Autriche et en République tchèque (une région pour chacun de ces pays). La République tchèque est le seul nouvel État membre dont une région (Střední Čechy) dépasse le seuil des 3 %.

L'intensité de R & D moyenne de l'EU-25 a atteint 1,9 % en 2002. Outre les vingt et une régions précitées qui dépassaient les 3 %, vingt-trois autres régions présentaient une intensité supérieure à la moyenne communautaire de 1,9 %, sans atteindre l'objectif de Lisbonne des 3 %. La plupart de ces régions se situaient à nouveau en Allemagne (huit régions), en France (quatre régions), aux Pays-Bas et au Royaume-Uni (trois régions), ainsi qu'en Autriche, en Italie, en Espagne et au Danemark (une région dans chaque cas, la dernière représentant également l'ensemble du pays au niveau NUTS 2). Un certain nombre de pays affichent une intensité de R & D élevée dans la région de leur capitale, comme les régions Lazio en Italie et Comunidad de Madrid en Espagne.

Toutes les autres régions sont restées sous la moyenne communautaire. Les intensités de R & D les plus faibles sont observées dans bon nombre des régions de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal, ainsi que dans les régions des nouveaux États membres. La Bulgarie fait apparaître le même schéma que certains des États membres de l'UE, la région qui englobe la capitale enregistrant l'intensité de R & D la plus élevée du pays (1 % dans la région de Yugozapaden).

Le tableau 7.1 illustre l'activité régionale des pays en matière de R & D en indiquant les trois régions les plus importantes de chaque pays en millions d'euros et en pourcentage des dépenses nationales de R & D.

Tous secteurs confondus, des niveaux très élevés de concentration de R & D ont été observés en Grèce, en Hongrie, au Portugal, en Slovaquie et en Bulgarie, où les trois régions les plus importantes représentaient plus de 77 % des dépenses nationales de R & D. Ce schéma est le plus marqué en Bulgarie,

où 80 % des dépenses de R & D sont observées dans la région de la capitale, Yugozapaden. Les dépenses de R & D étaient également plutôt concentrées dans une seule région en Grèce, en Hongrie, en Finlande et en Roumaine, avec une proportion supérieure à 50 % dans chacun de ces pays.

La ventilation des dépenses de R & D par secteurs d'exécution montre des profils différents selon les secteurs institutionnels concernés. Dans le secteur de l'État, les dépenses de R & D sont fréquemment localisées, de façon prédominante, dans une seule région. La situation est souvent différente dans le secteur de l'enseignement supérieur, où les institutions engageant des dépenses de R & D sont souvent moins concentrées dans certaines régions.

Ressources humaines en science et technologie

Les ressources humaines en science et technologie (RHST) englobent toutes les personnes dotées d'un niveau d'éducation du troisième degré ou toutes les personnes occupant une profession pour laquelle un tel niveau d'éducation est généralement requis. Dans la catégorie d'âge des 25-64 ans, le pourcentage moyen de la population économiquement active à avoir été classée dans la rubrique RHST en 2003 a atteint 39,8 % pour l'EU-25 et 41,2 % pour l'EU-15.

La carte 7.2 montre clairement que, dans bon nombre de pays, la région dans laquelle est située la capitale affiche également la concentration la plus élevée en RHST. Il en va ainsi pour des régions comme Praha (55,7 %) en République tchèque, Attiki (40,5 %) en Grèce, l'Île-de-France (56,8 %), Southern and Eastern en Irlande (44,0 %), Közép-Magyarország (45,4 %) en Hongrie, Wien (44,4 %) en Autriche, Lisboa (30,5 %) au Portugal, Bratislavský (53 %) en Slovaquie, Etelä-Suomi (55 %) en Finlande, Stockholm (62,1 %) en Suède, Yugozapaden (47,3 %) en Bulgarie et București (46,3 %) en Roumanie.

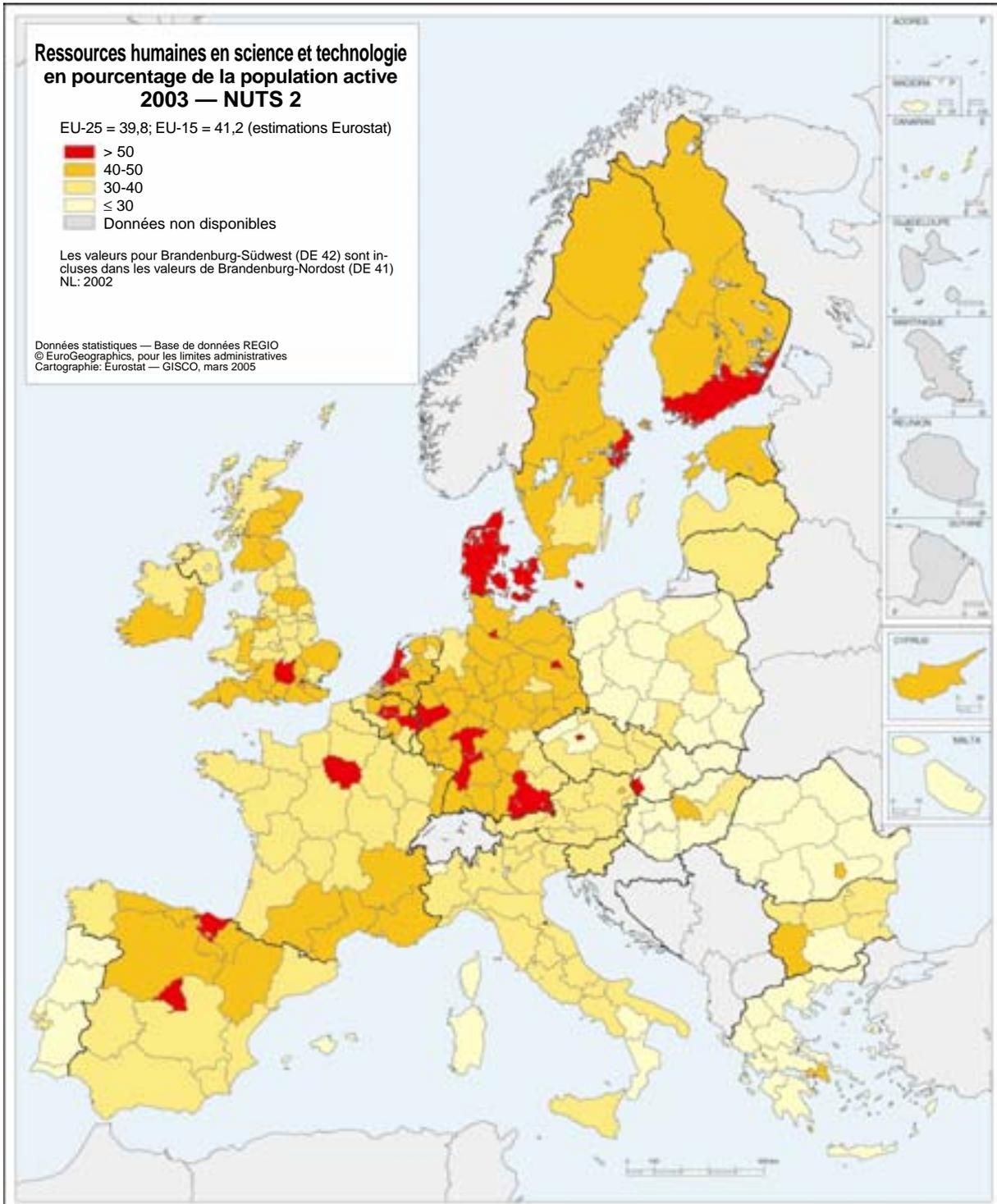
Dans quelques pays, des régions autres que celle de la capitale ont une concentration en RHST presque égale, voire supérieure dans certains cas. En Belgique, trois régions sont concernées: la province du Brabant wallon (72,7 %), le Vlaams Brabant (54,7 %) et la province de Liège (51,2 %), où plus de la moitié de la population active est classée dans la catégorie RHST, comme dans la Région de

Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest (57,2 %), qui englobe Bruxelles.

Tel est également le cas de cinq régions allemandes autres que Berlin (56 %) — Oberbayern (53 %), Darmstadt (52,4 %), Hamburg (51,7 %), Köln (50,4 %) et Karlsruhe (50,3 %) —, de deux régions néerlandaises autres que Noord-Holland (56,8 %) — Utrecht (60,9 %) et Zuid-Holland (51,3 %) —, d'une région espagnole autre que Comunidad de Madrid (50,9 %) — Pais Vasco (53,7 %) — et d'une

région britannique autre que Inner London (61 %) — Berkshire, Bucks and Oxfordshire (51 %).

En Pologne, Slaskie (31,3 %), est la seule région en dehors de Mazowieckie (35,7 %), région qui englobe Varsovie, à afficher une concentration en RHST supérieure à 30 %. En Italie, les cinq régions dont les concentrations sont les plus élevées sont Lazio (38,9 %), qui englobe Rome, Liguria (37,6 %), Umbria (35 %), Lombardia (33,8 %) et Friuli-Venezia Giulia (33,7 %).

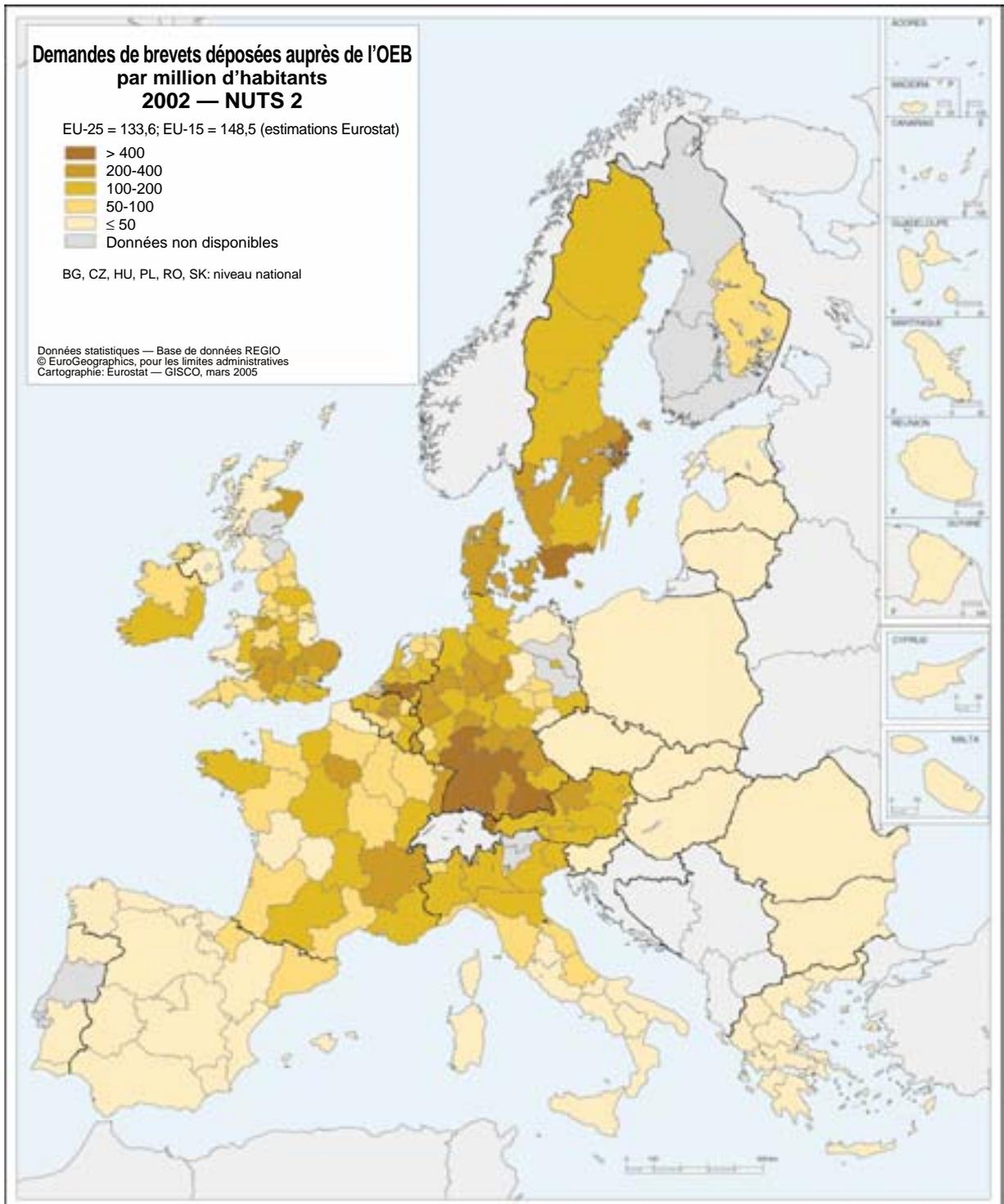


Carte 7.2

Pour certains pays, le niveau NUTS 2 est égal au niveau national et présente les proportions suivantes de ressources humaines en science et technologie: Danemark (51 %), Estonie (45,9 %), Chypre (43,8 %), Lettonie (34,8 %), Lituanie (35,4 %), Luxembourg (39,1 %), Malte (29,3 %) et Slovénie (37,6 %).

Brevets

Les brevets reflètent, en partie, l'activité inventive des pays ou des régions. Ils illustrent également la capacité des pays ou des régions d'exploiter la connaissance et de la transformer en avantages économiques potentiels. Par conséquent, les statistiques et les indicateurs relatifs aux brevets sont largement reconnus comme des indicateurs de production liés



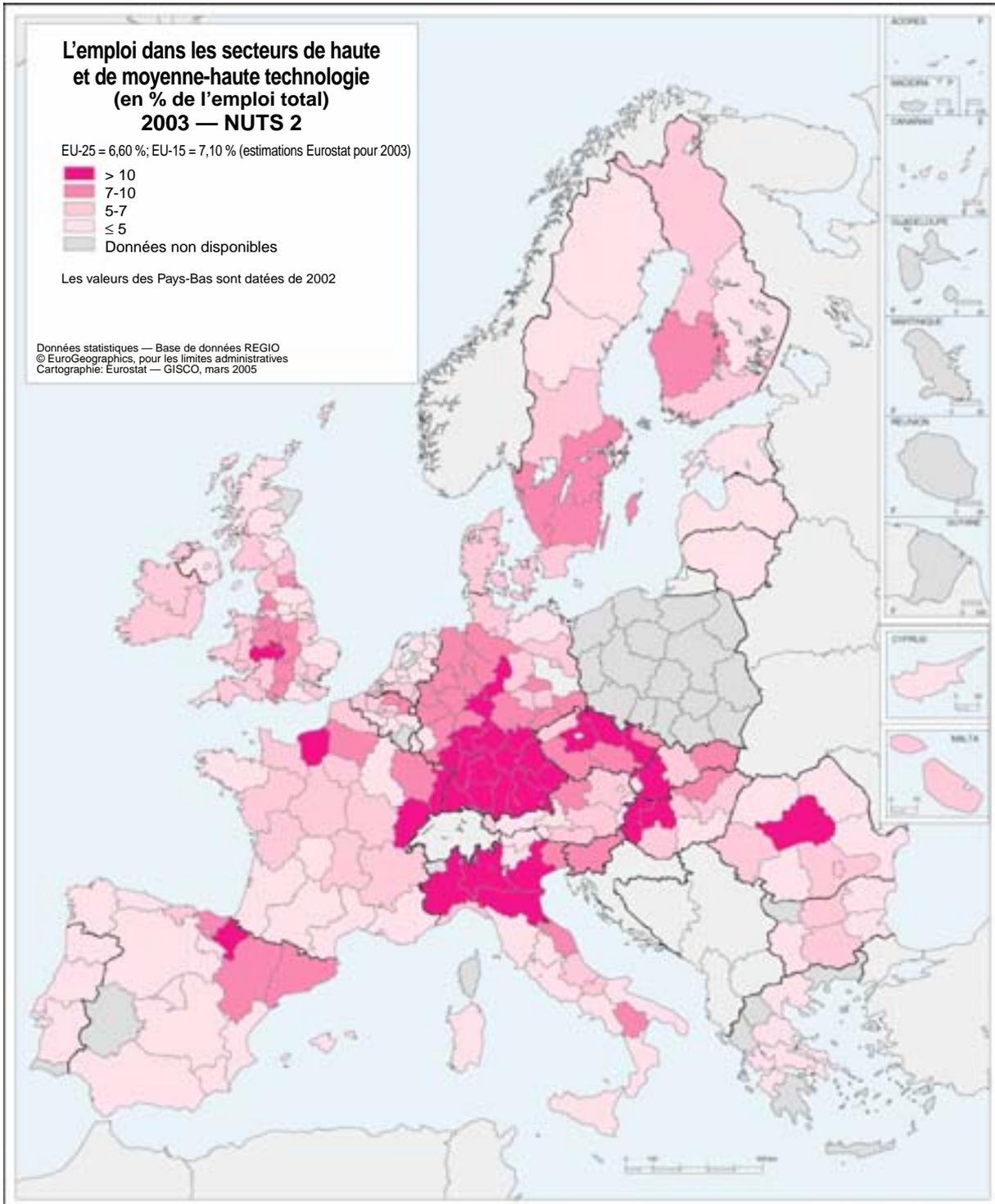
Carte 7.3

à la R & D et à l'innovation et utilisés pour évaluer l'activité inventive des pays ou des régions.

La carte 7.3 représente les demandes de brevets par million d'habitants des différentes régions déposées à l'OEB en 2003, qui comprennent à la fois les demandes directes et les demandes déposées en vertu du traité de coopération en matière de brevets (TCB) désignés par l'OEB. La répartition régionale des demandes de brevets s'effectue selon le lieu de

résidence de l'inventeur. Si une demande mentionne plus d'un inventeur, elle est répartie en parts égales entre tous les inventeurs et, ensuite, entre leurs régions, ce qui permet d'éviter les doubles comptages.

Le nombre moyen de demandes de brevets par million d'habitants en 2002 est estimé à 133,6 pour l'EU-25 et à 148,5 pour l'EU-15. Ces estimations se basent sur les données provisoires fournies par l'OEB.



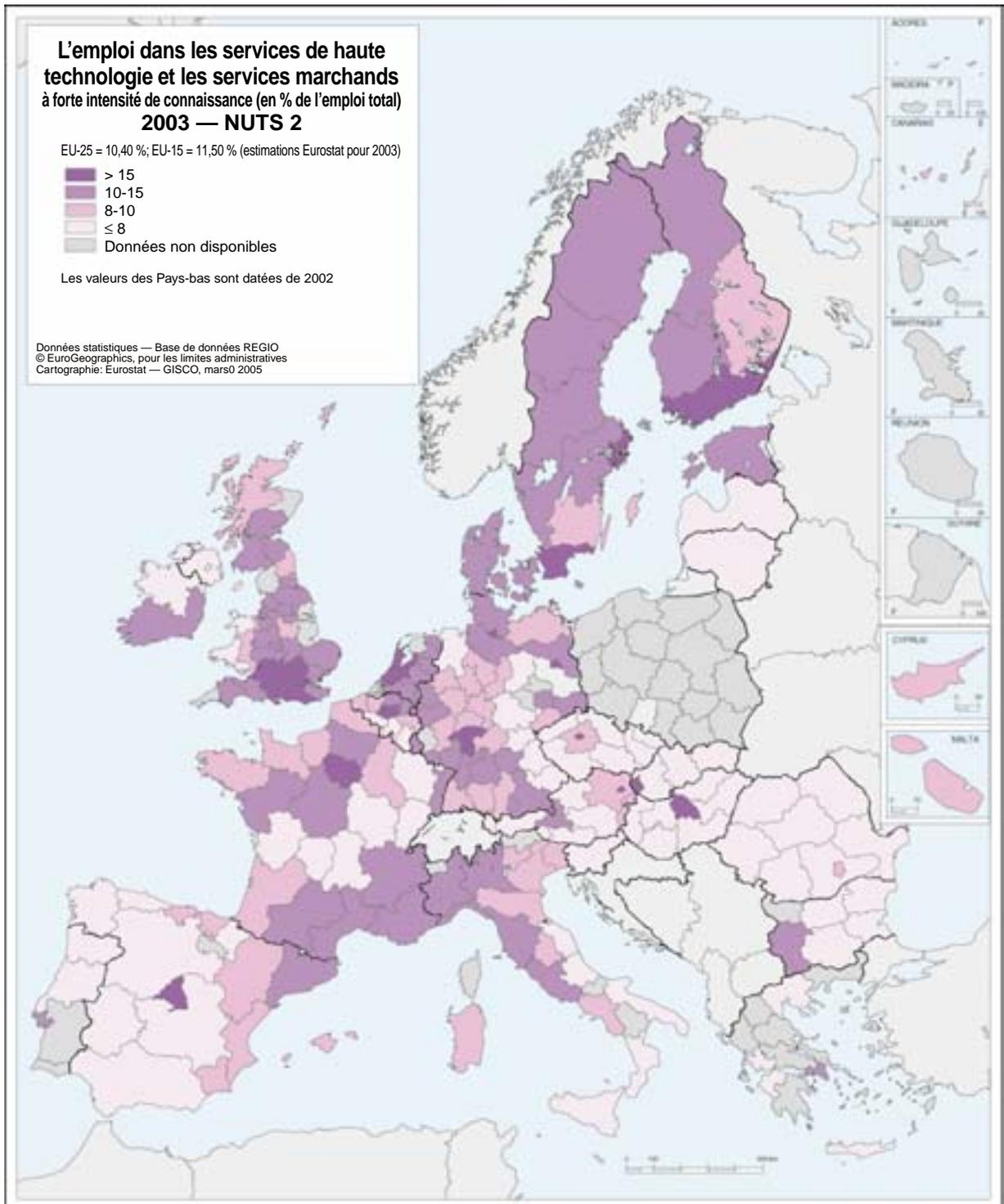
Carte 7.4

Pour l'heure, les statistiques concernant les brevets ne sont disponibles qu'au niveau NUTS 2 pour l'EU-15, même si, pour six des dix nouveaux États membres (Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Malte et Chypre), le niveau national correspond au niveau NUTS 2.

La grappe la plus remarquable de régions très productives en matière de brevets est située dans le sud-ouest de l'Allemagne. Cette grappe s'étend aussi aux régions voisines de l'est de la France et de l'Autriche,

ainsi que, dans une certaine mesure, au nord de l'Italie. Une autre grappe, plus réduite, existe également autour de la région du Noord-Brabant, aux Pays-Bas, qui, avec 1 084 brevets par million d'habitants, possède le taux de brevetage le plus élevé de toutes les régions. Cette grappe s'étend de la Belgique à l'ouest et du Luxembourg au sud vers une bande de régions plus orientales.

Au Royaume-Uni, une bande de régions affichant une activité de brevetage d'intensité comparable



Carte 7.5

s'étend de l'East Anglia à l'est au Bristol Channel à l'ouest. On trouve aussi un chiffre assez élevé au nord-est de l'Écosse, mais la taille relativement limitée de la population de cette région tend à réduire l'importance de cette dernière pour ce qui est du nombre absolu de brevets délivrés.

Dans les pays scandinaves aussi, on observe une bande de régions très actives en matière de brevets, qui s'étend du Danemark au sud-ouest vers le sud de la Suède et la région de Stockholm. À l'heure actuelle, les régions d'Europe méridionale et des nouveaux États membres connaissent généralement des taux assez faibles de demandes de brevets par million d'habitants.

Emploi dans les industries manufacturières de haute technologie et les services à forte intensité de connaissance

En 2003, l'emploi dans les secteurs manufacturiers de haute et moyenne/haute technologie représentait une proportion moyenne de 6,6 % de l'emploi total dans l'EU-25 ou de 7,1 % dans l'EU-15. Bon nombre des régions affichant les proportions d'emploi les plus élevées sont situées en Allemagne, en Italie, en France, en Hongrie et en République tchèque.

Ces régions concentrent leurs activités économiques sur le secteur aérospatial, les produits pharmaceutiques, le matériel informatique, les machines de bureau, les machines électriques et l'électronique, les véhicules automobiles, les produits chimiques et d'autres activités associées. Parmi les nouveaux États membres, la République tchèque et la Hongrie, en particulier, enregistrent des proportions élevées d'emplois liés aux industries de haute et moyenne/haute technologie, du fait notamment de la base industrielle qui existait déjà dans ces pays avant leur adhésion à l'UE.

Des proportions inférieures à la moyenne pour cet emploi fortement créateur de valeur ajoutée sont souvent observées en dehors des grappes économiques nationales, dans des régions qui se caractérisent par un plus faible niveau d'industrialisation ou

par une structure différente de leurs activités économiques, parfois davantage orientées vers les services. Certaines régions méridionales d'Espagne et d'Italie ou certaines régions des pays scandinaves en sont des exemples.

L'emploi dans les services de haute technologie à forte intensité de connaissance et les services marchands à forte intensité de connaissance se caractérise par une concentration beaucoup plus faible dans l'UE. Ces services englobent la poste et les télécommunications, les services informatiques et assimilés, la R & D, le transport par voie d'eau et le transport aérien, ainsi qu'un certain nombre de services aux entreprises, leur part moyenne dans l'emploi total s'établissant à 10,4 % pour l'EU-25 et à 11,5 % pour l'EU-15.

Une proportion de personnes supérieure à la moyenne sont employées dans ces services dans bon nombre de régions du sud de la France, du nord de l'Italie ou du nord de l'Espagne. La Belgique, les Pays-Bas, les régions méridionales du Royaume-Uni, le Danemark et certaines régions scandinaves se caractérisent aussi par une plus forte présence de ces activités de service.

En comparaison avec la répartition régionale indiquée pour les industries manufacturières de haute et moyenne/haute technologie, les services de haute technologie à forte intensité de connaissance et les services marchands à forte intensité de connaissance laissent souvent apparaître une distribution régionale différente. Il en résulte que les grappes industrielles, dans certains secteurs manufacturiers, ne coïncident parfois pas avec la répartition régionale des services à forte intensité de connaissance auxquels elles font appel. Cette situation peut s'observer en Allemagne, en France, aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni.

Conclusion

Les statistiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation offrent déjà un choix considérable de données régionales dans les divers domaines présentés. Dans les années à venir, un défi plus vaste consistera à fournir également des données régionales sur l'innovation. Un premier effort de grande envergure est déployé dans ce sens avec la quatrième enquête communautaire sur l'innovation [fondée sur le règlement (CE) n° 450/2004 de la Commission], pour laquelle un certain nombre de pays élaboreront des résultats régionaux.





Introduction

Quels sont les effets de la politique commerciale et régionale de l'Union européenne sur la structure industrielle des régions? Comment évolue l'emploi industriel dans les régions? Quels sont, pour une région et un secteur d'activité donnés, le taux de salaire et le taux d'investissement? Une analyse fine de la structure sectorielle de l'économie européenne ne peut se faire que sur le plan régional. Les statistiques structurelles régionales sur les entreprises (SSE) peuvent fournir les données nécessaires à ce type d'analyse. Les SSE sont collectées dans le cadre du règlement (CE, Euratom) n° 58/97 du Conseil relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises. Les statistiques régionales sur les entreprises sont établies sur la base des informations fournies par les entreprises elles-mêmes. Les données couvrent tous les États membres de l'UE, dont les dix pays qui ont rejoint l'Union le 1^{er} mai 2004, ainsi que la Bulgarie et la Roumanie.

Les données collectées concernent le nombre d'unités locales, les salaires et traitements, le nombre de personnes occupées et l'investissement dans des actifs corporels. Cette dernière variable est collectée sur une base facultative, d'où une disponibilité des données dans ce domaine moindre que pour les autres variables. Les données sont collectées au niveau NUTS 2; aucune ventilation plus détaillée n'est disponible. L'activité est ventilée au niveau des divisions de la nomenclature NACE.

Les cartes 8.1 à 8.7 sont élaborées à partir des statistiques structurelles sur les entreprises disponibles dans la base de données NewCronos, sous le thème «Industrie, commerce et services — Vue horizontale, statistiques structurelles sur les entreprises, statistiques régionales». Celles-ci comprennent trois tableaux intitulés «Données régionales (selon la NUTS 2003)», «Données régionales (selon la NUTS 1995)» et «Statistiques régionales pluriannuelles». Du fait de la révision de la nomenclature NUTS, il a été nécessaire de présenter les statistiques régionales annuelles en deux tableaux. Les mêmes données sont également disponibles sous le thème «Statistiques générales et régionales — Statistiques régionales — Statistiques structurelles sur les entreprises».

Les cartes 8.1, 8.2 et 8.3 donnent une vue d'ensemble de l'économie dans les régions au niveau NUTS 2 en comparant l'importance relative de l'emploi dans les services et le commerce, d'une part, et dans l'industrie et la construction, d'autre part, en présentant un aperçu des salaires moyens par personne occupée dans l'ensemble de l'économie marchande et en comparant le taux d'investissement dans l'industrie. Les spécialisations des différentes régions seront étudiées dans une deuxième

partie: tout d'abord, la part des industries de haute et moyenne/haute technologie dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (carte 8.4) et celle des services à haute technologie dans l'ensemble des services (carte 8.5) sera examinée. Ensuite, un indicateur mesurant le degré de spécialisation des régions dans les divisions de l'industrie manufacturière (carte 8.6) et des services (carte 8.7) sera présenté, afin d'indiquer où sont situées les régions les plus spécialisées de l'Union européenne et des pays candidats.

Note méthodologique

Les statistiques structurelles régionales d'entreprises sont collectées dans le cadre du règlement (CE, Euratom) n° 58/97 du Conseil relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises. Étant donné que le règlement SSE est entré en vigueur à partir de l'année de référence 1995, la plupart des données sont disponibles à compter de cette date. Toutefois, la période 1995-1998 correspond à une période de transition dans la mise en œuvre du règlement, au cours de laquelle les instituts nationaux de statistiques se sont adaptés pour aboutir à un système conforme au règlement. La disponibilité est donc meilleure à partir de 1999 (première année de référence après la fin de la période de transition). En outre, la qualité s'est améliorée avec le temps: ainsi, pour l'année de référence 1999, les données belges portent, pour la première fois, sur les unités locales de l'ensemble des entreprises, alors que, pour les années précédentes, la population couverte était les unités locales des seules entreprises de plus de 20 personnes occupées. De même, à compter de l'année de référence 2000, les données allemandes couvrent l'ensemble des unités locales, alors que les statistiques régionales allemandes ne couvraient, les années précédentes, que les unités locales des entreprises de plus de 20 personnes occupées. Pour certains anciens États membres, des données sont déjà disponibles à partir de l'année de référence 1985. Quant aux nouveaux États membres, qui n'ont que récemment rejoint l'Union européenne, les séries chronologiques relatives à leurs régions sont plus courtes, bien qu'elles couvrent plusieurs années avant leur adhésion.

Comme les données SSE sont collectées dans le cadre d'un règlement et que les définitions des caractéristiques sont incluses dans un règlement de la Commission [règlement (CE) n° 2700/98], le contenu des statistiques devrait être suffisamment harmonisé et comparable entre pays et régions. La population couverte par le règlement SSE est l'ensemble de l'économie marchande, hors agriculture et pêche. Cette population correspond à peu près aux secteurs secondaire et tertiaire marchands, ce qui regroupe les sections C à K de la NACE

Rév. 1.1. Pour le moment, les données régionales collectées pour la section J le sont uniquement sur une base volontaire. Comme ces données ne sont pas disponibles pour un nombre suffisant de pays, la section J n'est pas prise en compte dans la présente publication.

Les données régionales collectées dans le cadre du règlement SSE sont le nombre d'unités locales, le nombre de personnes occupées, les salaires et traitements et l'investissement en biens corporels. Le nombre de personnes occupées correspond aux personnes (rémunérées ou non) travaillant dans l'unité locale considérée et aux personnes travaillant à l'extérieur de l'unité tout en faisant partie de celle-ci et en étant rémunérées par elle. Les salaires et traitements comprennent toutes les sommes en espèces et les avantages en nature versés aux personnes comptées au nombre des salariés, dont les travailleurs à domicile, en rémunération de leur travail au cours de l'exercice comptable, qu'elles soient rémunérées sur une base horaire, à la production ou à la pièce, et qu'elles soient payées régulièrement ou non. Pour ce qui est des investissements en biens corporels, sont considérés les investissements effectués au cours de la période de référence dans tous les biens corporels, à savoir tous les biens corporels achetés auprès de tiers ou produits pour compte propre (c'est-à-dire la production immobilisée des biens corporels) et dont la durée d'utilisation est supérieure à un an.

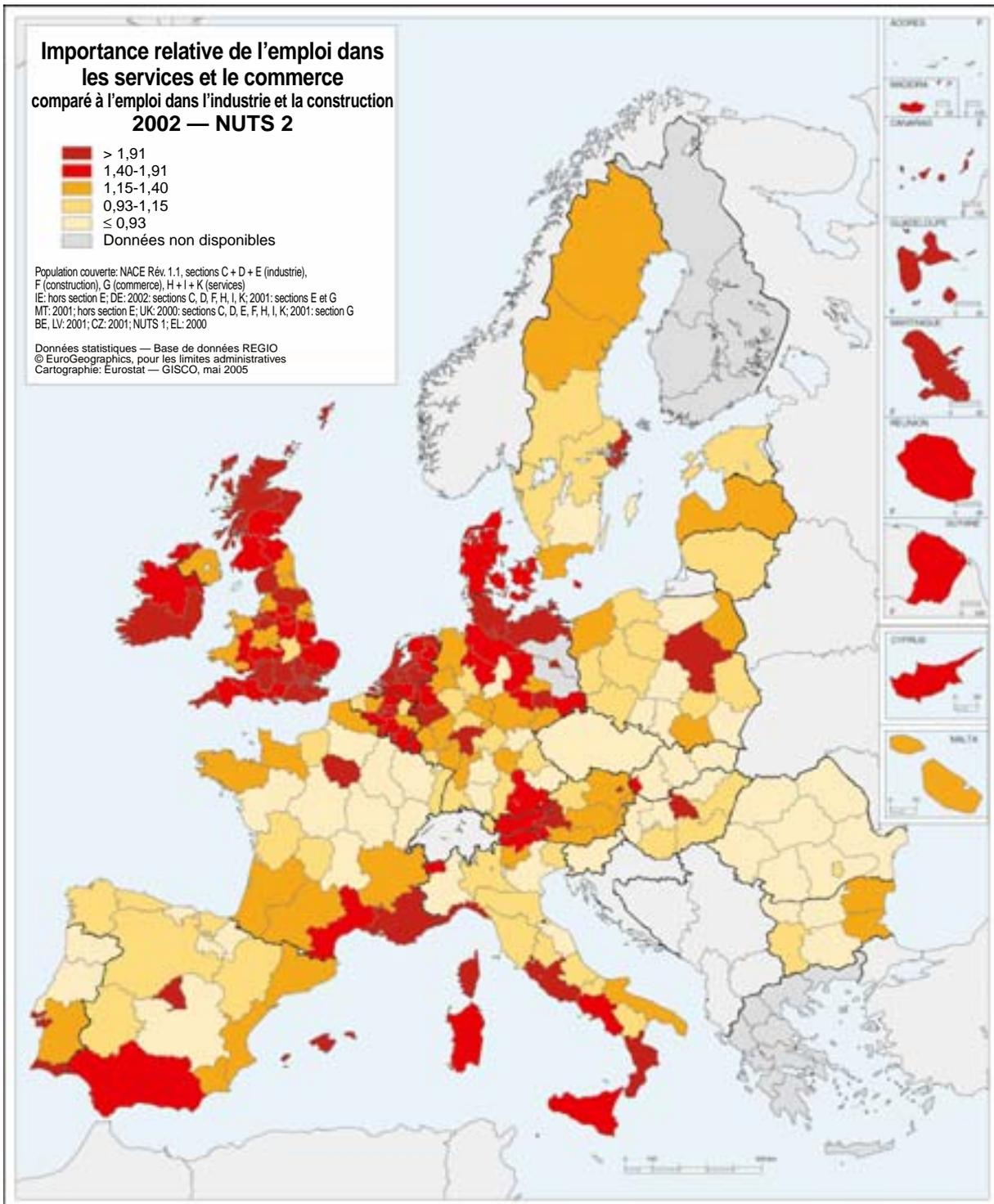
Les données sont collectées par les instituts nationaux de statistique auprès des entreprises ou des unités locales et sont agrégées par région et par division d'activité de la NACE. Eurostat traite les données — principalement en contrôlant le caractère plausible des évolutions par rapport aux précédentes années de référence — et les agrège au niveau des sous-sections et sections de la nomenclature des activités NACE. Des données SSE sont également collectées au niveau national. Comme ces données concernent l'unité statistique «entreprise», tandis que les statistiques régionales couvrent l'unité statistique «unité locale», des différences peuvent apparaître lorsque les données régionales sont agrégées au niveau national pour une activité donnée et que l'on compare les résultats avec les statistiques nationales. En effet, les «entreprises» et les unités locales sont répertoriées sous certaines activités en fonction de leur activité principale. Comme une «entreprise» peut être constituée de plusieurs unités locales, il est possible que l'activité principale de l'unité locale soit différente de celle de l'«entreprise» à laquelle elle appartient. Il est donc possible que des incohérences apparentes soient constatées entre les statistiques structurelles sur les entreprises nationales et régionales. Toutefois, il faut noter que, dans certains pays, le code d'activité attribué est basé sur l'activité principale de l'«entreprise» considérée.

Les services se concentrent autour des capitales

La région de l'Inner London est la région de l'Union européenne où le secteur des services et du commerce est, en valeur relative, l'employeur le plus important. Comme les services financiers et les services non marchands ne sont pas pris en compte dans la présente analyse, le secteur des services est, en réalité, encore plus important dans cette région. En général, les régions les plus actives dans le domaine des services et du commerce sont situées aux alentours des capitales des pays, où le commerce et les services aux entreprises jouent un rôle important. Tel est le cas dans tous les anciens et tous les nouveaux États membres et les pays candidats, à l'exception de l'Allemagne, de la Bulgarie et du Portugal. En Allemagne et en Bulgarie, les régions les plus axées sur les services sont situées autour des ports, ce qui semble logique car, dans ces régions, non seulement les services de transport par eau sont essentiels, mais l'activité commerciale y est également considérable. Au Portugal, la région de l'Algarve, une zone touristique bien développée, est la région la plus active du pays en matière de services. La carte 8.1 montre également qu'en général, un secteur des services relativement important peut être observé dans les zones touristiques méditerranéennes. On peut encore constater, entre anciens et nouveaux États membres, des différences dans l'importance de la part du secteur des services et du commerce en tant qu'employeur, par rapport à l'industrie et à la construction. Les statistiques font clairement apparaître que les services jouent un rôle relativement plus important dans les anciens que dans les nouveaux États membres.

Variation des salaires d'une région à l'autre: les Pays-Bas enregistrent les différences les plus faibles

La carte 8.2 indique le niveau des salaires et traitements par tête. Il ressort clairement de cette carte que le niveau moyen des salaires et traitements reste plus élevé dans les anciens États membres que dans les nouveaux États membres et les pays candidats.



Carte 8.1

Cette différence est amplifiée du fait que les salaires et traitements sont calculés en euros, à un taux de change nominal moyen annuel qui ne prend pas en compte les parités de pouvoir d'achat. Si celles-ci étaient prises en compte, l'écart entre les anciens États membres, d'une part, et les nouveaux États membres et les pays candidats, d'autre part, se réduirait certainement.

Si l'on examine les chiffres de plus près, il ressort que les salaires et traitements moyens sont générale-

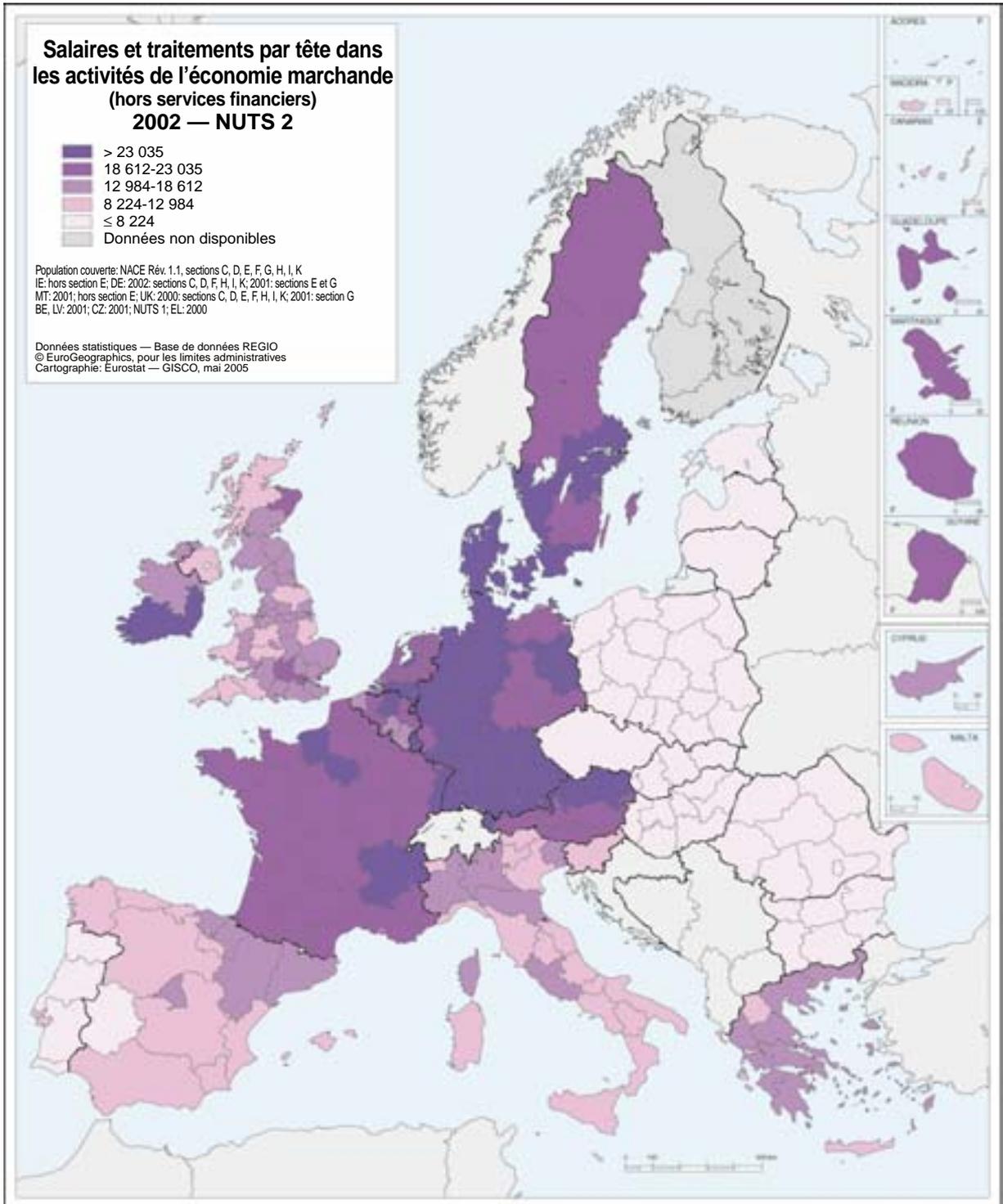
ment les plus élevés dans les régions situées autour de la capitale du pays. Si l'on compare le niveau moyen des salaires d'une région à l'autre d'un pays donné, on constate que c'est aux Pays-Bas que les différences sont les plus faibles. La Suède affiche également des différences assez faibles entre régions. Le pays qui enregistre la plus forte différence entre les régions aux niveaux de salaire les plus élevés et les plus faibles est le Royaume-Uni. Les données relatives à l'Espagne indiquent également que les ni-

**Salaires et traitements par tête dans
les activités de l'économie marchande
(hors services financiers)
2002 — NUTS 2**



Population couverte: NACE Rév. 1.1, sections C, D, E, F, G, H, I, K
IE: hors section E; DE: 2002: sections C, D, F, H, I, K; 2001: sections E et G
MT: 2001; hors section E; UK: 2000: sections C, D, E, F, H, I, K; 2001: section G
BE, LV: 2001; CZ: 2001; NUTS 1; EL: 2000

Données statistiques — Base de données REGIO
© EuroGeographics, pour les limites administratives
Cartographie: Eurostat — GISCO, mai 2005



Carte 8.2

veaux de salaire peuvent varier considérablement d'une région à l'autre de ce pays.

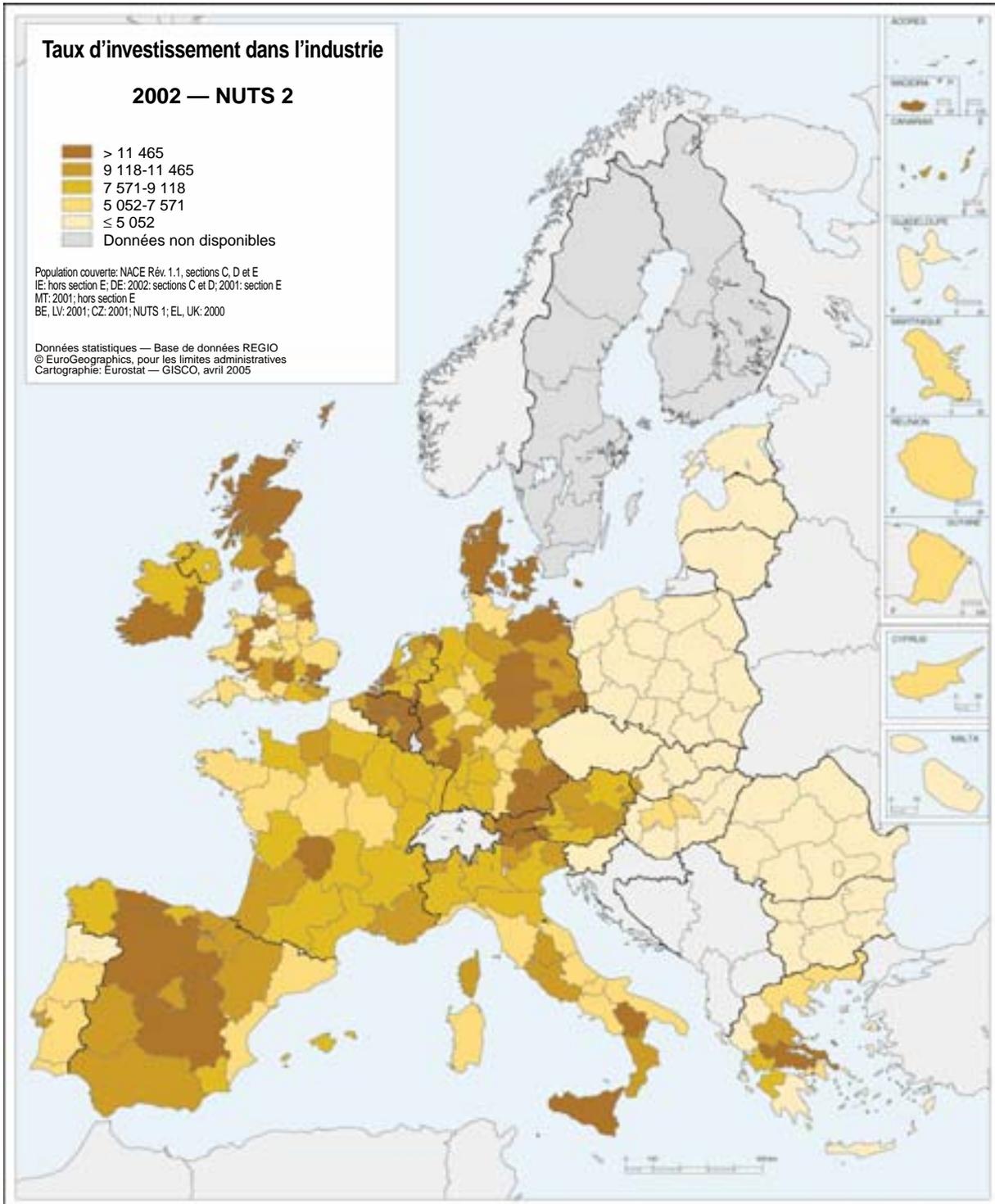
Régions de l'UE à forte intensité de capital

La carte 8.3 indique le taux d'investissement dans l'industrie, c'est-à-dire les investissements en biens corporels rapportés à l'emploi. Elle représente l'accroissement de capital associé à chaque salarié

de l'industrie dans les régions. Comme ce taux est susceptible de fluctuer fortement d'une année à l'autre, il n'est pas évident de déduire, à partir d'un investissement élevé en 2002, un jugement définitif sur l'intensité capitaliste d'une région donnée. Il faudrait pour cela considérer des flux d'investissement sur plusieurs années, ce qui permettrait éventuellement de calculer un stock de capital. Par conséquent, les chiffres indiqués doivent être considérés comme une illustration de la

disponibilité de statistiques structurelles régionales sur les entreprises.

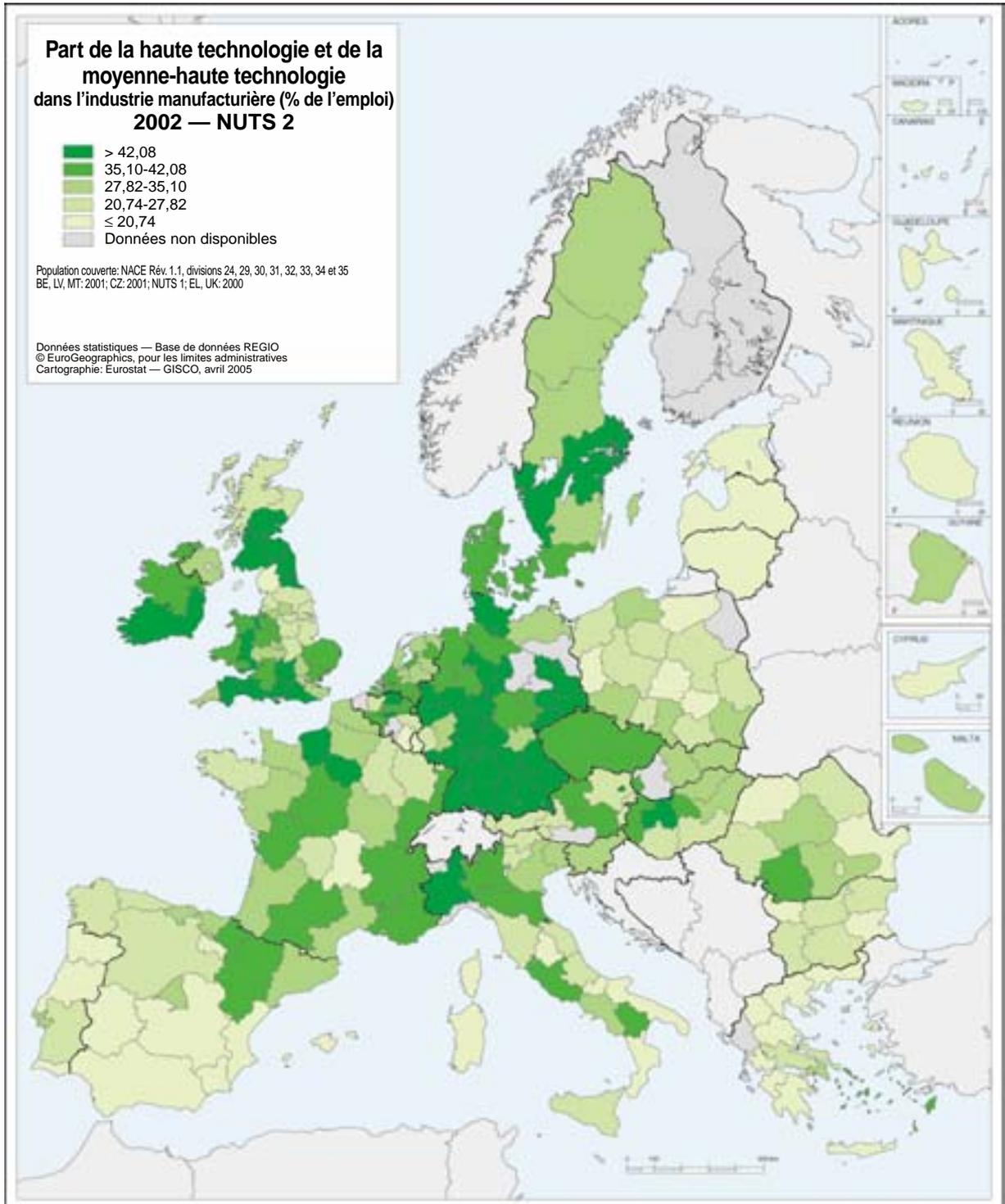
La relative faiblesse du taux d'investissement par tête dans toutes les régions des nouveaux États membres est, encore une fois, accentuée par le fait que les taux de change utilisés ne prennent pas en compte les parités de pouvoir d'achat. Autrement dit, il est probable que le coût de l'investissement dans les dix nouveaux États membres soit plus



Carte 8.3

faible, de sorte que, s'il était évalué en termes réels, le taux serait plus proche de celui des autres États membres. Il est très difficile de comparer les données, puisque l'année de référence considérée n'est pas la même pour tous les pays et que les investissements dépendent de la conjoncture économique. En gardant ces restrictions à l'esprit, il est possible de dire, au vu des données, que les taux d'investissement les plus élevés parmi les régions pour lesquelles des données sont disponibles ont

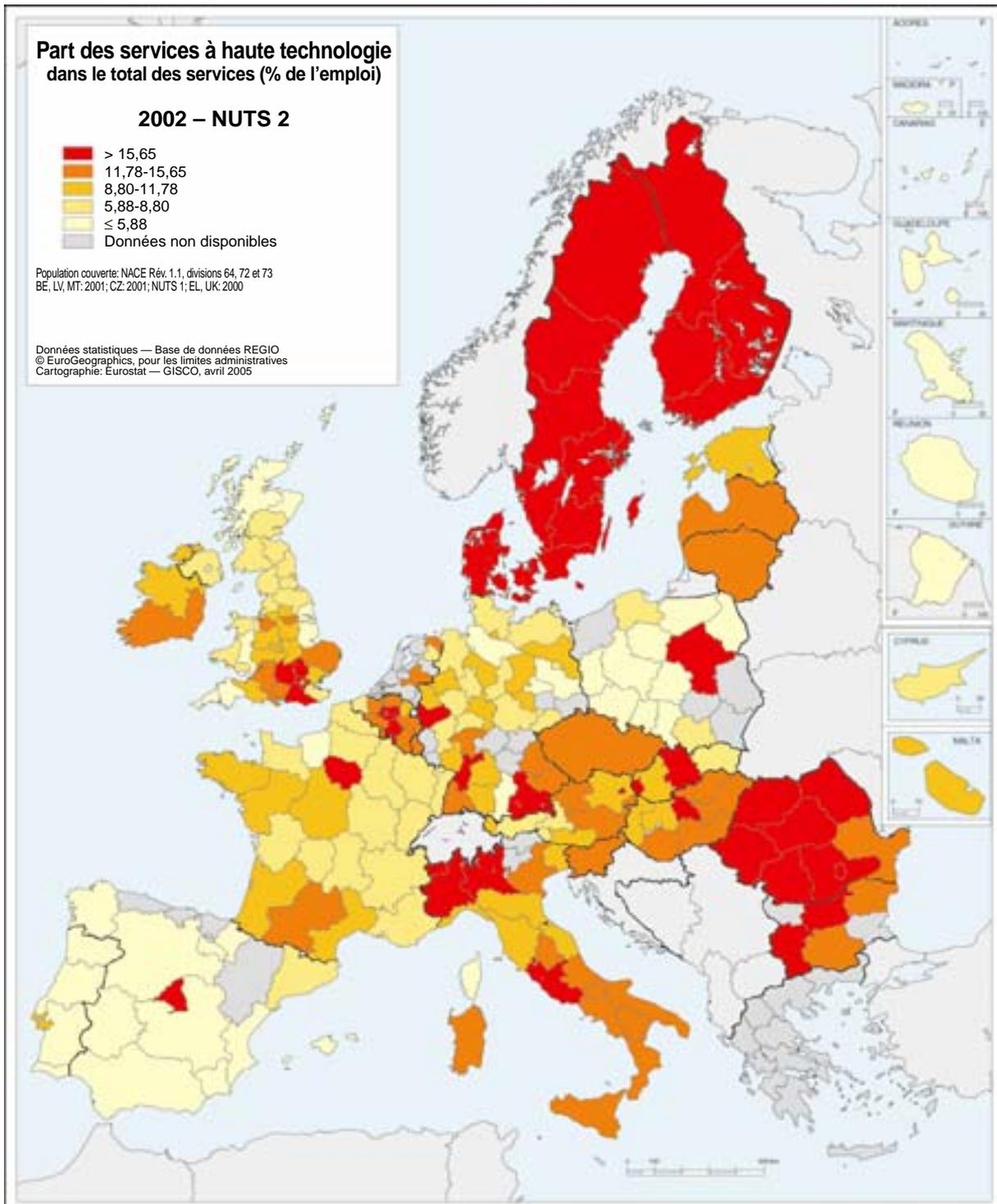
été enregistrés dans les régions suivantes: North Eastern Scotland (UK, sous l'effet surtout d'un taux d'investissement élevé dans l'industrie de l'électricité, du gaz et de l'approvisionnement en eau), Cumbria (UK, production de coke, produits pétroliers raffinés et combustible nucléaire), province de Luxembourg (BE, fabrication de pâte à papier, papier et carton), East Riding and Northern Lincolnshire (UK, fabrication d'autres matériels de transport).



Carte 8.4

Les industries les plus intensives en technologie sont localisées en Allemagne

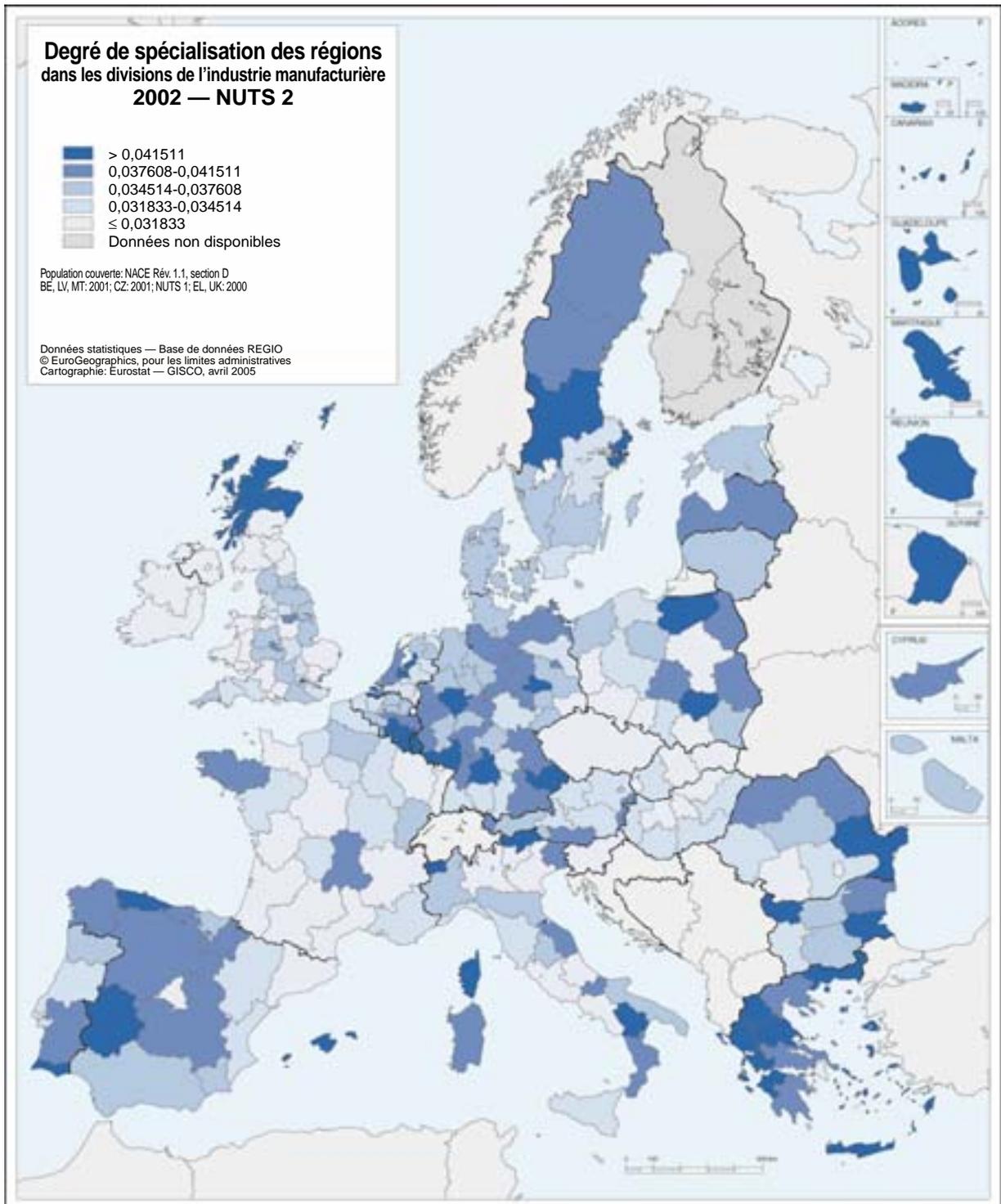
La carte 8.4 montre la part des industries de haute et moyenne/haute technologie dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. Les secteurs à haute technologie sont l'«industrie pharmaceutique» (NACE Rév. 1.1, 24.4), la «fabrication de machines de bureaux et de matériel informatique» (NACE Rév. 1.1, 30), la «fabrication d'équipements de radio, télévision et communication» (NACE Rév. 1.1, 32), la «fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'hor-



Carte 8.5

logerie» (NACE Rév. 1.1, 33), ainsi que la «construction aéronautique et spatiale» (NACE Rév. 1.1, 35.3). Les industries à moyenne/haute technologie sont l'«industrie chimique» à l'exclusion de l'«industrie pharmaceutique» (NACE Rév. 1.1, 24 sans 24.4), la «fabrication de machines et équipements» (NACE Rév. 1.1, 29), la «fabrication de machines et appareils électriques» (NACE Rév. 1.1, 31), l'«industrie automobile» (NACE Rév. 1.1, 34), la «construction de matériel ferroviaire roulant» (NACE Rév. 1.1, 35.2),

la «fabrication de motos et de bicyclettes» (NACE Rév. 1.1, 35.4) et la «fabrication de matériels de transport n.c.a.» (NACE Rév. 1.1, 35.5). Comme les données SSE régionales sont collectées uniquement au niveau des divisions de la NACE, les chiffres concernant la «construction navale» (NACE Rév. 1.1, 35.1) — considérée comme une industrie à moyenne/faible technologie — sont également inclus. Toutefois, les chiffres calculés pour cette publication devraient représenter assez fidèlement l'importance des acti-



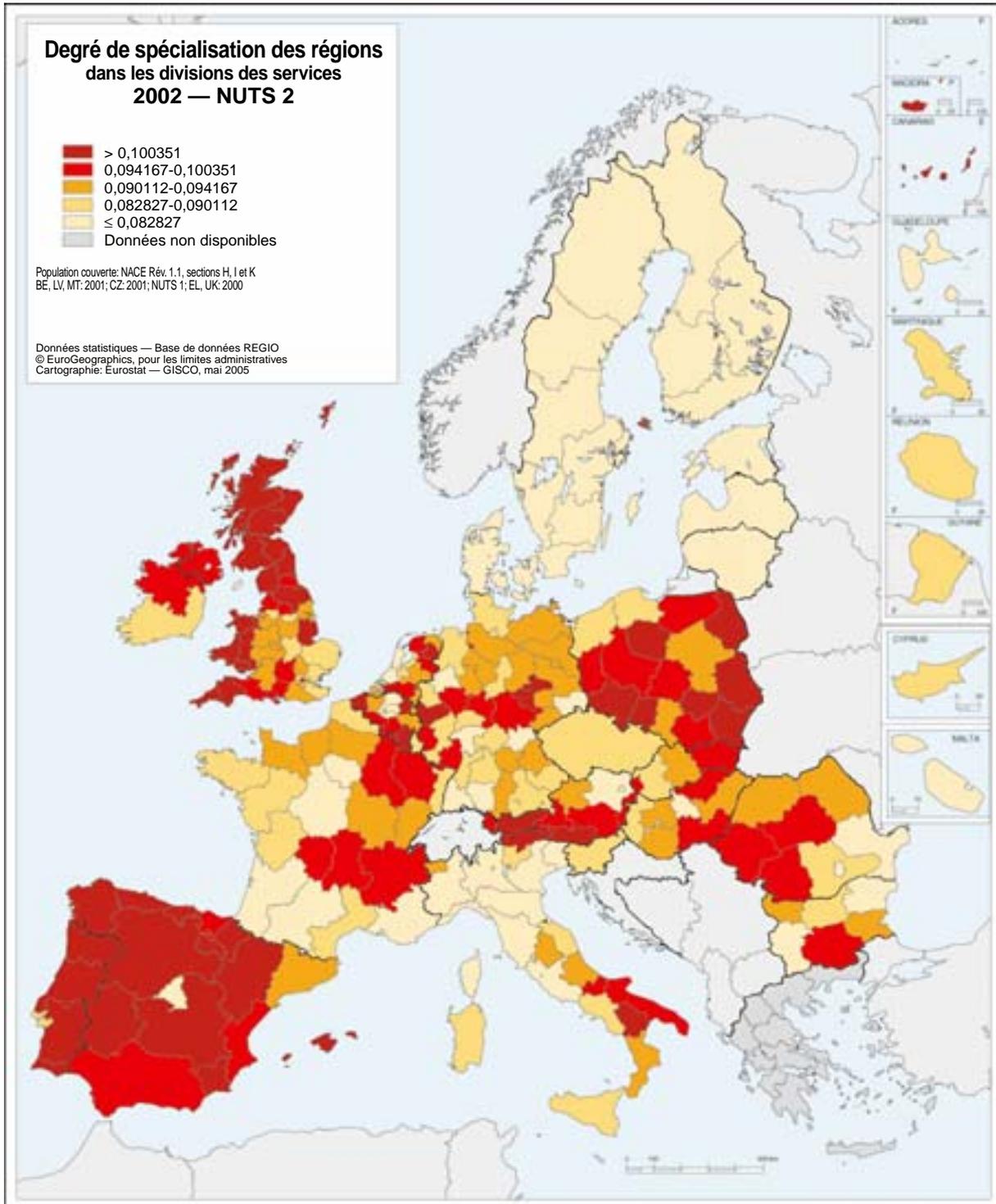
Carte 8.6

tivités manufacturières à haute et moyenne/haute technologie. La part de ces activités dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (section D de la NACE Rév. 1.1) a été calculée.

Un examen approfondi des chiffres permet de déduire que les industries les plus intensives en technologie sont situées en Allemagne. Les dix régions enregistrant la part la plus importante d'industries à haute et moyenne/haute technologie sont des régions allemandes: Oberbayern, Stuttgart, Braun-

schweig, Rheinhessen-Pfalz, Darmstadt, Karlsruhe, Mittelfranken, Unterfranken, Hamburg et Bremen.

Le tableau 8.5 indique la part des services à haute technologie dans l'ensemble des services. Les services suivants sont considérés comme des services à haute technologie: «postes et télécommunications» (NACE Rév. 1.1, 64), «activités informatiques» (NACE Rév. 1.1, 72) et «recherche-développement» (NACE Rév. 1.1, 73). Les services totaux sont calculés comme étant



Carte 8.7

la somme des sections H, I et K de la NACE Rév. 1.1. Dans l'Union européenne, les régions affichant la part la plus importante de services à haute technologie dans l'ensemble des services sont Stredné Slovensko (SK), Münster (DE), Mazowieckie (PL), Berkshire, Bucks and Oxfordshire (UK), Île-de-France (FR), Stockholm (SE), Comunidad de Madrid (ES), Etelä-Suomi (FI), Sydsverige (SE) et Mellersta Norrland (SE). En Roumanie, certaines régions enregistrent également d'importantes parts de services à haute technologie.

Les régions les plus spécialisées de l'UE

Les statistiques SSE régionales permettent également de calculer des indicateurs sur la spécialisation des régions. L'indicateur figurant dans les cartes 8.6 et 8.7 mesure le degré de variabilité de chaque région dans les secteurs de l'industrie manufacturière et des services respectivement. Pour ce faire, on calcule l'écart moyen de la part de chaque division d'activité dans l'emploi total de l'industrie manufacturière ou des services. Plus l'écart est important, plus la région est spécialisée. La carte 8.6 montre qu'il y a des régions à haut degré de spécialisation dans presque tous les États membres de l'Union européenne. Toutefois, sur les dix régions les plus spécialisées dans l'industrie manufacturière, six sont grecques: Ionia Nisia, Voreio Aigaio, Notia Aigaio, Dytiki Makedonia, Ipeiros et Kriti. Deux sont des régions espagnoles: Ciudad Autónoma de Ceuta et Ciudad Autónoma de Melilla. Les deux dernières se trouvent au Portugal (Região Autónoma dos Açores et Algarve). Dans ces régions, les quatre industries les plus importantes représentent plus de 50 % de l'emploi dans le secteur manufacturier. Il faut noter, toutefois, que, dans ces régions, le secteur manufacturier est relativement modeste. Certaines de ces régions sont des zones rurales où l'agriculture reste essentielle et où les «industries alimentaires» sont relativement importantes. Une conclusion plus générale peut être tirée de ces données: la plupart des zones rurales de l'Union européenne dépendent (logiquement) d'un nombre limité de branches manufacturières. On peut trouver également des degrés élevés de spécialisation dans certaines branches manufacturières dans des régions où le secteur des services est relativement important.

La carte 8.7 montre comment la spécialisation dans des divisions du secteur des services se ré-

partit dans l'Union européenne, en Roumanie et en Bulgarie. Les régions les plus spécialisées dans certaines divisions de services sont: Centro (PT), Cornwall and Isles of Scilly (UK), Extremadura (ES), Alentejo (PT), Castilla-La Mancha (ES), Åland (FI), La Rioja (ES), Highlands and Islands (UK), Catilla y León (ES) et Provincia Autonoma Bolzano-Bozen (IT). Les quatre régions espagnoles sont très spécialisées dans d'autres activités économiques, mais l'hôtellerie-restauration contribue aussi considérablement à l'emploi. Les deux régions du Royaume-Uni et les régions italienne et portugaise sont spécialisées dans la division «Hôtels et restaurants» du secteur des services. Dans la région finlandaise d'Åland, la branche des transports par eau est le principal employeur du secteur des services.

Conclusion

Les statistiques structurelles régionales sur les entreprises offrent aux utilisateurs intéressés par les données sectorielles régionales une vue d'ensemble détaillée et harmonisée de l'activité économique par secteur dans les régions. Les utilisateurs à la recherche d'informations plus précises peuvent recourir à la base de données complète, dont les sept cartes figurant dans la présente publication ne présentent qu'une synthèse.

Ils pourront notamment comparer les coûts salariaux par tête d'une région d'Europe à l'autre et leur évolution, ou observer la spécialisation relative des diverses régions dans différents secteurs de l'économie. Les séries chronologiques disponibles permettent d'étudier l'évolution du modèle de spécialisation dans les différentes régions. Sur la base des statistiques SSE régionales, les régions où se concentre l'industrie phare d'un pays peuvent être identifiées.

Les statistiques structurelles régionales sur les entreprises peuvent également être utilisées en combinaison avec d'autres statistiques. À partir des données régionales sur le PIB par exemple, il est possible de déterminer les régions où la croissance économique est à la traîne. Les statistiques SSE régionales peuvent servir à trouver des explications à cette tendance; celle-ci pourrait être liée à une activité particulière, dans laquelle la région considérée est spécialisée.



Introduction

Les régions sociosanitaires sont définies par les gouvernements régionaux, provinciaux ou locaux de façon très variable d'une région ou d'un État membre à l'autre. Comme les gouvernements régionaux ont vu leur importance s'accroître en Europe, le rôle des régions comme unités de gestion politique et administrative en matière de santé s'est également développé. En Espagne, par exemple, les collectivités régionales ont acquis une grande autonomie qui, sur le plan pratique, leur permet de gérer le budget de la santé dans son ensemble. La situation est très similaire en Belgique. Depuis 1996, en France, les réformes du système de santé accordent aux régions la possibilité de planifier les soins de santé et permettent aux hôpitaux de gérer l'affectation de leur budget. La gestion des soins de santé fait également l'objet d'une réorganisation radicale au Royaume-Uni et on constate des différences quant au niveau de responsabilité des autorités sanitaires (NHS Trusts). Dans d'autres États membres comme les Pays-Bas et la Suède, les municipalités sont responsables des soins de santé.

De ce fait, pour les statistiques de santé et pour ce qui est des services médicaux/sanitaires/hospitaliers à l'échelle régionale, la difficulté tient à ce que les administrations régionales, provinciales ou locales, ou le découpage régional intéressant les autorités sanitaires des États membres, ne coïncident pas toujours avec la NUTS et que, par conséquent, certains problèmes de comparaison croisée des statistiques régionales peuvent surgir.

À l'heure actuelle, deux types différents d'informations sanitaires au niveau régional sont disponibles, principalement pour le niveau NUTS 2. Il s'agit, en premier lieu, des données sur la **mortalité** selon ses causes sous-jacentes, où les maladies en cause sont définies d'après une classification internationale et où les données sont collectées à l'aide de méthodes comparables. Ce chapitre met en avant deux des principales causes de mortalité en Europe — les maladies de l'appareil circulatoire et le cancer — et leur répartition régionale. Il examine aussi de façon détaillée le cancer du poumon chez l'homme et la tumeur de l'ovaire chez la femme. Le second type de données disponibles au niveau régional concerne les **ressources en matière de santé** et est utilisé ici pour examiner, en particulier, la distribution régionale des sorties de patients et des lits d'hôpitaux.

Note méthodologique

Les statistiques des causes de décès reposent sur des informations tirées du certificat de décès. Elles rap-

portent la **cause sous-jacente du décès**. Pour reprendre la définition adoptée par l'Organisation mondiale de la santé, cela désigne «la maladie ou le traumatisme qui a déclenché l'évolution morbide conduisant directement au décès, ou les circonstances de l'accident ou de la violence qui ont entraîné le traumatisme mortel».

En plus des chiffres absolus, des taux bruts de mortalité et des taux de mortalité standardisés sont disponibles pour les causes de décès, tant au niveau national que régional. Les données de niveau régional sont fournies sous la forme de moyennes trisannuelles. Le **taux brut de mortalité** rend compte de la mortalité par rapport à la population totale. Exprimé pour 100 000 habitants, il correspond au nombre de décès enregistrés au sein de la population sur une période donnée divisé par la population au cours de la même période et multiplié par 100 000. Les **taux bruts de mortalité** sont calculés par groupes d'âge de 5 ans. À ce niveau de détail, les comparaisons entre pays et régions sont significatives. Le taux brut de mortalité pour l'ensemble de la population (tous âges confondus) est, par contre, une moyenne pondérée des taux de mortalité par âge, le facteur de pondération provenant de la pyramide des âges de la population dont la mortalité est étudiée. Dès lors, la structure de la population influence fortement cet indicateur pour les classes d'âge larges. Davantage de décès seront observés au sein d'une population relativement «vieille» qu'au sein d'une population «jeune» car la mortalité est de plus en plus élevée en fonction de l'avancée dans les groupes d'âge. Pour procéder à des comparaisons, on peut tenir compte de l'effet de l'âge en se servant d'une population type. Le **taux de mortalité standardisé (TMS)** est une moyenne pondérée des taux de mortalité par âge, le facteur de pondération étant la pyramide des âges d'une population type de référence. Ladite population est la «population européenne standardisée», telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les taux de mortalité standardisés sont calculés pour le groupe d'âge 0-64 ans («mortalité prématurée») et pour l'ensemble des âges. Les causes de décès sont classées en fonction des 65 causes de la «**liste européenne succincte**» des causes de décès. Cette liste succincte repose sur la classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (CIM), élaborée et mise à jour par l'OMS.

Eurostat collecte des statistiques régionales sur le **personnel de santé** (nombre de médecins et de membres d'autres professions de santé; ces données ne sont pas reprises dans cette publication, mais sont disponibles dans la base de données NewCronos) et sur le nombre de **lits d'hôpitaux**. Depuis peu, des données régionales sur les **sorties d'hôpitaux** sont disponibles, mais pas pour l'ensemble des pays. En plus des chiffres absolus, des



taux de densité sont disponibles pour les statistiques sanitaires. Les taux de densité permettent de décrire la disponibilité de ces ressources ou la fréquence des prestations de services, exprimée pour 100 000 habitants. Ils sont obtenus en divisant le nombre absolu de ressources sanitaires disponibles ou de services prestés au cours d'une période donnée par la population correspondante au cours de la même période et en multipliant ce résultat par 100 000.

Les données relatives aux lits d'hôpitaux doivent se rapporter aux lits d'hôpitaux disponibles (occupés ou non), qui peuvent, au besoin, être immédiatement affectés à un patient lors de son admission. Le décompte des lits ne tient compte que des lits utilisés pour l'hébergement complet des patients hospitalisés. Le concept de nombre de lits doit correspondre aussi étroitement que possible aux ressources réellement disponibles pour le type spécifique de soins hospitaliers auquel elles sont destinées. Il vise donc les lits d'hôpitaux dotés du personnel et de l'équipement nécessaire, à l'exclusion des lits provisoires et les lits pour les familles des patients. Toutefois, les données sur le nombre de lits d'hôpitaux déclarées à Eurostat sont généralement fournies sous forme de moyenne annuelle des lits utilisés pendant l'année de référence ou selon des concepts d'enregistrement ou d'accord budgétaire ou de programmation. La comparabilité des données continuant de laisser à désirer, celles-ci doivent être traitées avec prudence en raison des différents concepts d'«hôpital» et de «lit d'hôpital» utilisés dans les pays de l'UE. Les chiffres pour le «nombre total de lits réservés aux soins hospitaliers» concernent tous les lits (sauf les lits d'enfants pour les nourrissons en bonne santé) des hôpitaux généraux, des centres hospitaliers universitaires et des hôpitaux spécialisés, des hôpitaux psychiatriques, des établissements pour handicapés mentaux, des maisons spécialisées et autres. Les lits d'hôpitaux réservés aux soins infirmiers de jour, les lits des établissements médicaux pour enfants, les lits des garderies pour enfants en bas âges sous surveillance médicale et les lits dans les établissements pour handicapés sensoriels ne sont pas nécessairement pris en compte.

Une sortie d'hôpital ou d'un autre établissement de soins de santé intervient chaque fois qu'un patient quitte l'institution en question à la suite d'une autorisation médicale, d'un transfert, d'un départ contre l'avis des médecins, ou d'un décès. Le nombre de sorties est l'unité de mesure la plus fréquente pour évaluer l'utilisation des services hospitaliers. Il est préféré au nombre d'admissions parce que les informations destinées aux résumés hospitaliers des soins dispensés aux patients hospitalisés sont collectées lors de la sortie.

La mortalité dans les régions de l'UE

Les structures de mortalité varient fortement en fonction de l'âge et du sexe, mais aussi entre les régions. Elles sont déterminées par un grand nombre de facteurs — intrinsèques, tels que l'âge et le sexe, extrinsèques, tels que des facteurs collectifs biologiques ou sociaux et les conditions de vie ou de travail, et individuels, tels que le mode de vie, le tabagisme, la consommation d'alcool, le comportement au volant et le comportement sexuel.

De manière générale, la mortalité est plus élevée chez les hommes que chez les femmes, et ce dans tous les groupes d'âge. Bien que divers indices laissent apparaître un resserrement de cet écart dans certains États membres, la différence justifie cependant d'envisager séparément le cas des hommes et des femmes.

Si l'on examine la mortalité globale dans l'EU-25 en 2001, on s'aperçoit que les maladies de l'appareil circulatoire sont responsables de 42 % de l'ensemble des décès et en sont donc la cause principale (46 % pour les femmes et 38 % pour les hommes). Ces pathologies affectent la population des groupes d'âge avancés — plus de 80 % des décès dus à des maladies cardiovasculaires concernent des personnes âgées de 70 ans et plus. Les tumeurs malignes ou cancers sont la deuxième cause en ordre de fréquence, entraînant 25 % de l'ensemble des décès dans l'EU-25 (22 % pour les femmes et 29 % pour les hommes). Les tumeurs malignes affectent essentiellement les personnes âgées, près de 60 % des décès dus au cancer touchent des personnes de 70 ans ou plus, mais un quart de ces décès surviennent entre 45 et 64 ans.

Les deux cartes suivantes examinent ces deux principales causes de décès en comparant les différences de mortalité entre hommes et femmes en fonction de la région.

Maladies de l'appareil circulatoire

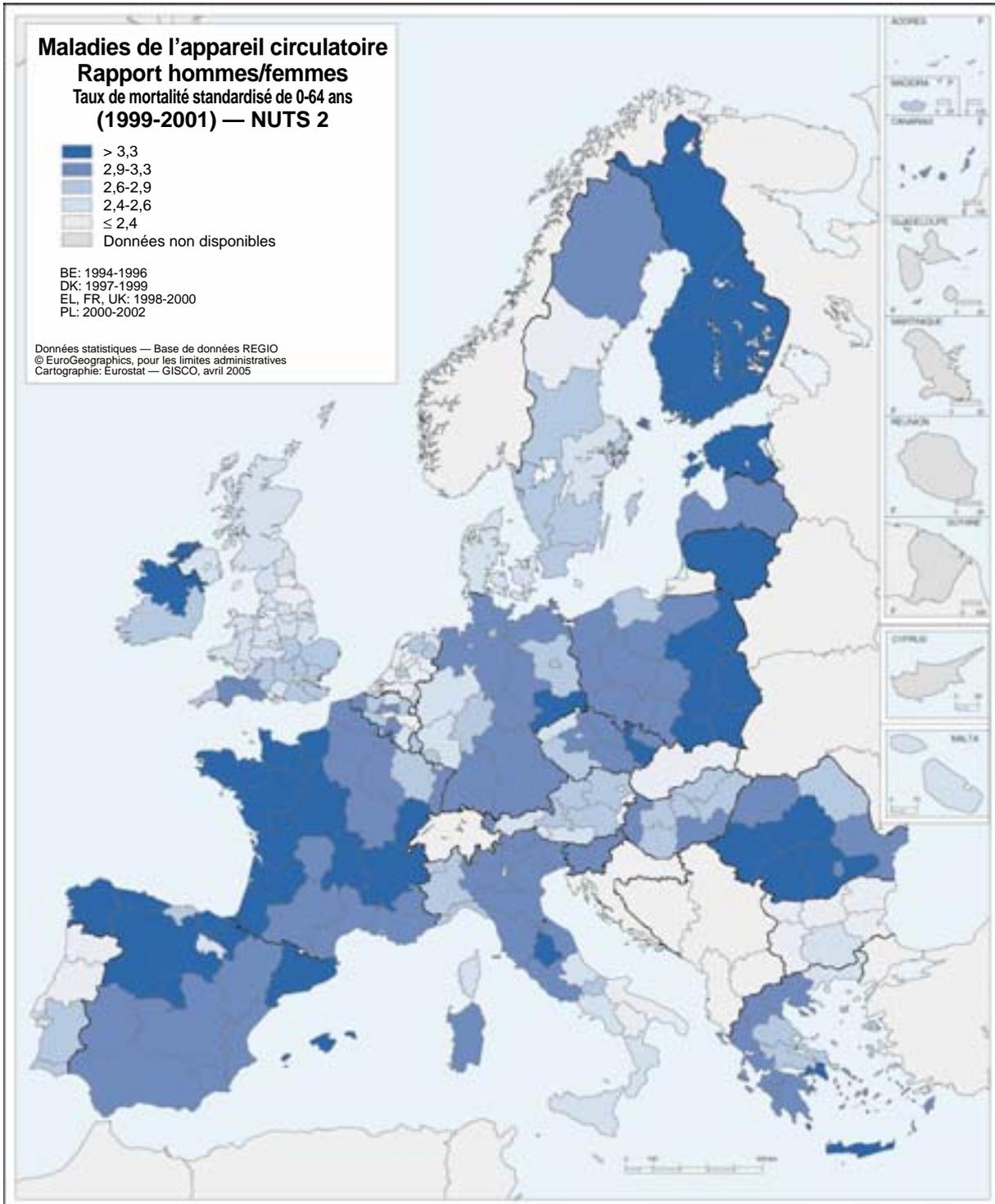
Les rapports de mortalité hommes/femmes comparent les différences de mortalité entre les sexes. Ils sont établis en divisant le taux de mortalité standardisé par âge (TMSA) pour les hommes d'une région donnée et pour une cause spécifique par le TMSA correspondant pour les femmes (en ce qui concerne le TMS, voir également la «Note méthodologique» figurant ci-dessus). Une valeur supérieure à 1 in-

dique une surmortalité masculine, tandis qu'une valeur inférieure à 1 signifie une surmortalité féminine.

Si l'on examine les TMS pour l'ensemble des âges, on constate que les rapports de mortalité hommes/femmes pour ce qui est des maladies de l'appareil circulatoire font ressortir une surmortalité masculine dans toutes les régions. Néanmoins, la variation au sein de l'EU-25 est relativement faible,

les valeurs allant de 1,1 dans la région grecque Peloponnisos à 1,8 en Basse-Normandie (France).

Cependant, si l'on s'intéresse à la mortalité prématurée due aux maladies de l'appareil circulatoire, c'est-à-dire aux TMS pour le groupe d'âge 0-64 ans, on relève une surmortalité masculine considérablement plus élevée dans toute l'Europe, puisque les régions faisant état de la surmortalité masculine prématurée la moins importante affichent déjà des

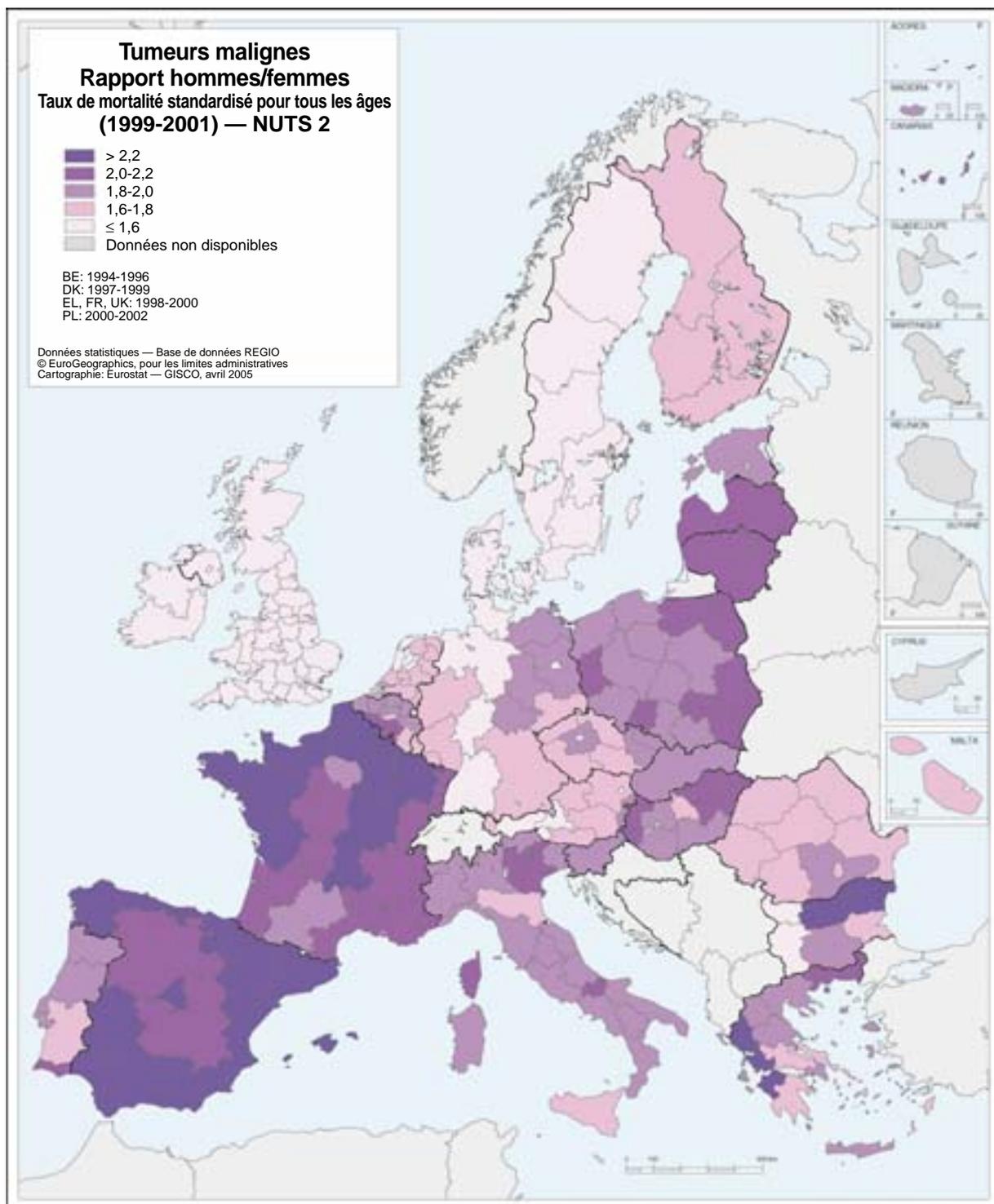


Carte 9.1

valeurs proches de 2,0 et que des valeurs supérieures à 4,0 sont atteintes dans quatre régions européennes: Comunidad Foral de Navarra (Espagne), Åland et Pohjois-Suomi (Finlande) et Centru (Roumanie).

Les régions ayant les rapports hommes/femmes les plus élevés se situent en France et en Espagne, en Finlande et dans les pays baltes, ainsi qu'en Pologne et en Roumanie. Pour un certain nombre

d'autres pays par contre, presque toutes les régions présentent une surmortalité masculine relativement modérée; tel est le cas des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède, ainsi que de la Bulgarie. Dans un troisième groupe de pays, dont font partie l'Autriche, la Belgique et la République tchèque, on trouve à la fois des régions affichant une surmortalité masculine relativement élevée et d'autres où cette dernière est très faible.



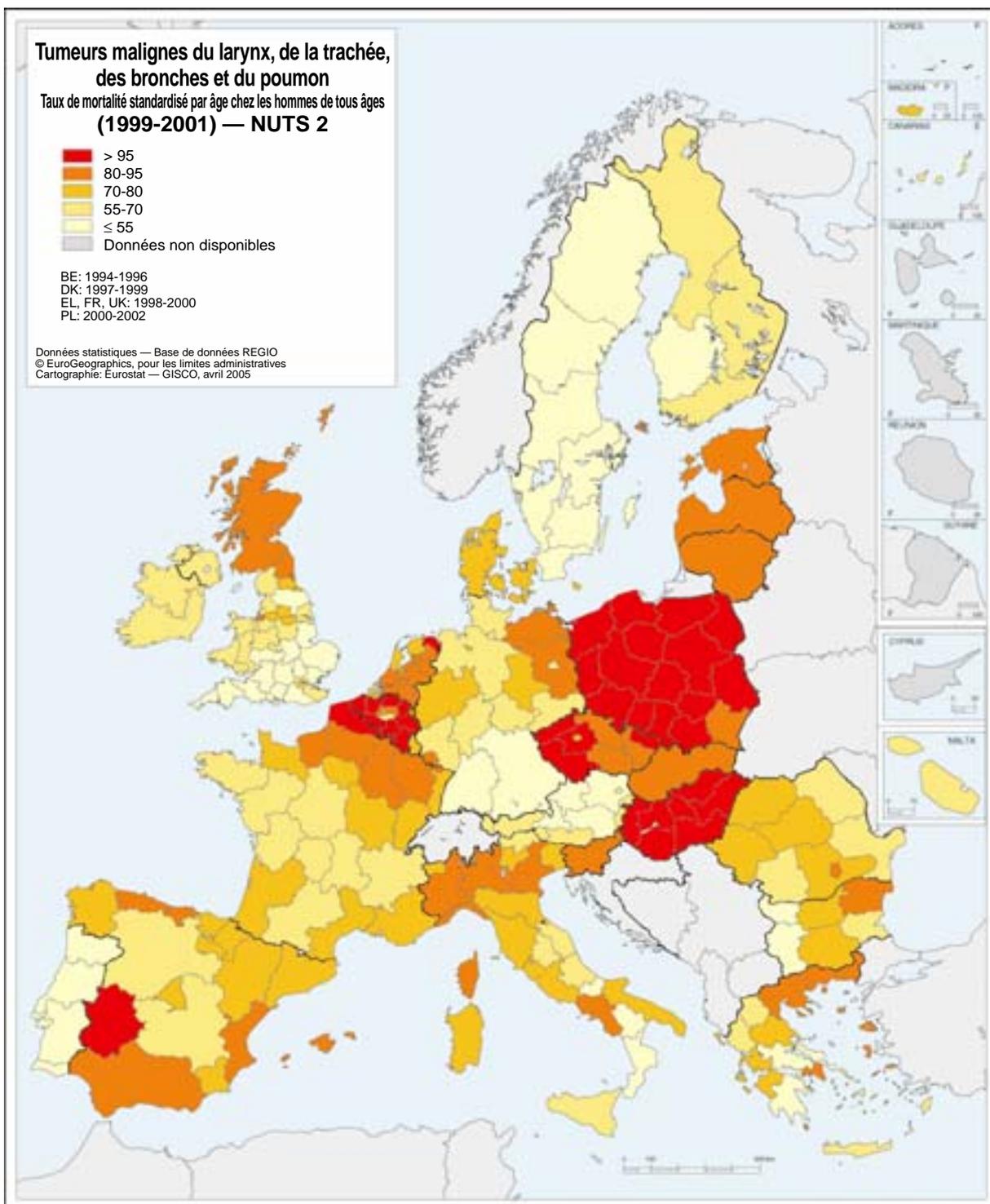
Carte 9.2

Cancer

Comme mentionné plus haut, le cancer est la deuxième cause de décès en ordre d'importance dans l'UE et les tumeurs malignes sont plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes. On observe une surmortalité masculine dans toutes les régions d'Europe, laquelle va de 1,3 au Danemark,

dans plusieurs régions de Suède et du Royaume-Uni, ainsi que dans la région bulgare Severozapaden, à la valeur maximale de 2,7, atteinte dans la région espagnole Cantabria.

Les régions où la surmortalité masculine est la plus faible sont concentrées dans le Nord — Suède et Danemark — ainsi qu'en Irlande et au Royaume-Uni, alors qu'une importante surmortalité masculine due au cancer peut être observée dans l'ouest et l'est



Carte 9.3

de l'Union européenne. Plus de la moitié des régions espagnoles et françaises font état d'une surmortalité masculine supérieure à 2,2. Des rapports hommes/femmes d'importance similaire se rencontrent également au Portugal (Região Autónoma dos Açores: 2,4), en Grèce (Dytiki Ellada: 2,4; Ipeiros: 2,3) et en Bulgarie (Severen tsentralen et Severoiztochen: 2,2).

Les Pays-Bas, ainsi que les régions occidentales de l'Allemagne et une partie de l'Autriche, forment, au centre de l'Europe, une zone cohérente affichant des rapports hommes/femmes modérés. Il convient de signaler un schéma particulier qu'on retrouve en Allemagne, en République tchèque, en Hongrie et en Roumanie, où les régions des capitales (Berlin, Prague, Kozep-Magyarország, qui inclut Budapest, et Bucarest) connaissent une surmortalité masculine due au cancer notablement inférieure à celle des régions limitrophes.

Les hommes et le cancer du poumon

Les cancers des voies respiratoires — c'est-à-dire les tumeurs malignes du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon — sont généralement désignés comme étant les «cancers du fumeur», car ils sont principalement causés par le tabagisme. L'exposition à des poussières et substances cancérigènes — telles que l'amiante — est une autre cause des cancers respiratoires.

Pour les femmes, seuls 11 % environ de l'ensemble des décès par cancer recensés dans l'EU-25 découlent d'une tumeur maligne du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon. Pour les hommes, par contre, les cancers respiratoires sont de loin la plus fréquente des causes de décès lié au cancer, puisqu'ils représentent presque 30 % de l'ensemble des décès masculins dus au cancer dans l'UE. Près d'un tiers des hommes décédés d'un cancer respiratoire en 2001 étaient âgés de 45 à 64 ans.

Dans l'UE, le taux de mortalité standardisé par âge pour les cancers respiratoires est de 74 (pour 100 000 personnes de la population standardisée) chez les hommes. Au plan national, les TMS varient de 32 en Suède à 128 en Hongrie. À l'échelle régionale, les TMS masculins pour les tumeurs malignes du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon prennent des valeurs allant de moins de 30 dans plusieurs régions suédoises à plus de 150 en Hongrie (Eszak-Alfold: 155) et en Pologne (Zachodniopomorskie: 182).

Les régions affichant un taux de mortalité masculine due aux cancers respiratoires particulièrement faible se trouvent dans les pays nordiques, dans les régions méridionales du Royaume-Uni, en Autriche et dans le sud de l'Allemagne, ainsi que dans quelques régions du Portugal, d'Italie et de Grèce. Les taux de mortalité élevée par tumeurs malignes du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon se concentrent dans les régions orientales de l'Europe, dans une zone englobant le nord de la France, la Belgique et les Pays-Bas, dans la partie septentrionale du Royaume-Uni et dans certaines parties de l'Espagne, de l'Italie et de la Grèce.

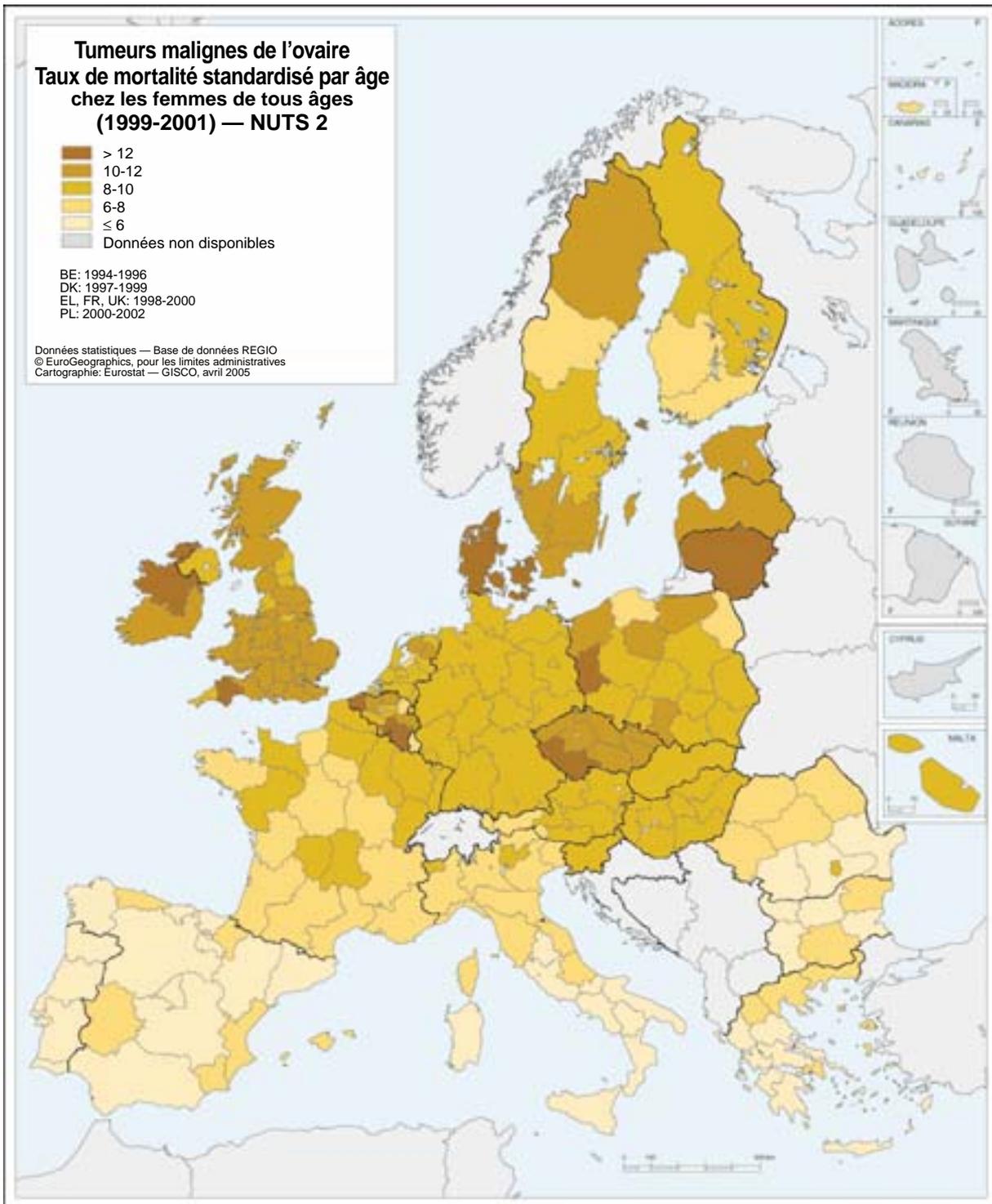
Les femmes et le cancer de l'ovaire

Les tumeurs malignes liées à l'appareil reproducteur représentent environ 28 % de l'ensemble des décès féminins dus au cancer dans l'EU-25 en 2001. Parmi les cancers de l'appareil reproducteur, le cancer du sein est le plus fréquent (17 % de l'ensemble des décès féminins par cancer), suivi par les tumeurs malignes de l'ovaire (un peu plus de 5 % des décès par cancer).

Les causes des tumeurs malignes de l'ovaire demeurent inconnues. On suppose toutefois que des prédispositions génétiques influencent la probabilité de ce type de cancer. L'ovulation semble également constituer un facteur déterminant: des recherches ont montré que le cancer de l'ovaire survenait plus fréquemment chez des femmes n'ayant jamais été enceintes ou n'ayant jamais eu recours à un traitement médical supprimant l'ovulation.

Le taux de mortalité féminine standardisé pour les tumeurs de l'ovaire est de 8,5 (pour 100 000 femmes de la population standardisée). Les valeurs les plus élevées sont observées au Danemark (13,7) et en Lituanie (12,7), tandis que le Portugal (5,3) et la Grèce (5,5) enregistrent les TMS les plus faibles.

La répartition régionale des décès dus à ce type de cancer montre une fracture nord-sud évidente. La quasi-totalité des régions à faible mortalité féminine due aux tumeurs de l'ovaire sont situées dans le sud — au Portugal et en Espagne, en Italie et en Grèce, ainsi qu'en Roumanie et en Bulgarie. Presque toutes les régions de ces pays font état de TMS inférieurs à 8 et plus de la moitié d'entre elles affichent des TMS inférieurs à 6 (pour 100 000 femmes de la population standardisée). Au cœur de l'Europe, une ceinture de régions présentant des TMS compris entre 8 et 10 s'étend du nord-est de la France à la Pologne. Des exceptions sont à signaler aux Pays-Bas et en Belgique — où se trouvent des régions à mortalité



Carte 9.4

plus élevée ou plus faible — de même qu'en République tchèque, où toutes les régions, sauf celle de la capitale (Prague), déclarent des TMS supérieurs à 10.

Des poches de mortalité comparativement élevée due au cancer de l'ovaire s'observent en Irlande (Border, Midland and Western: 12,6), au Royaume-Uni (Devon: 12,1), en Belgique [prov. West-Vlaanderen: 12,3; prov. Liège: 12,0; prov. Luxembourg

(B): 14,3; prov. Namur: 12,8], en Finlande (Åland: 18,8), en République tchèque (Jihozapad: 12,5; Střední Morava: 12,0) et en Pologne (Lubuskie: 15,3).

Les ressources en matière de santé dans les régions de l'UE

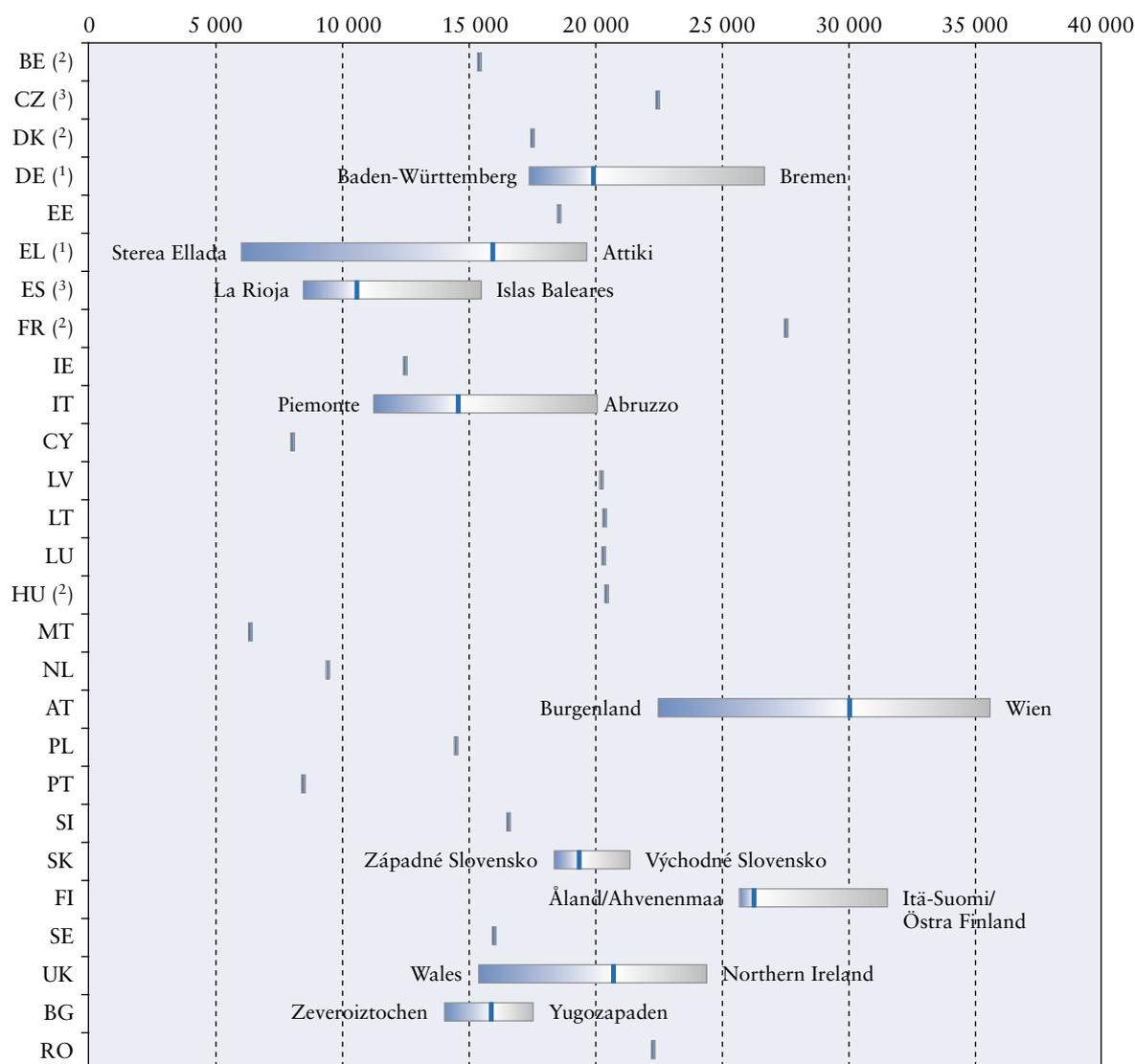
Sorties d'hôpitaux

Les statistiques d'hospitalisation donnent un large aperçu du traitement sanitaire de la population, ainsi que de son état de santé général. En 2002, 16 239 personnes pour 100 000 habitants sont sorties de

l'hôpital au sein de l'EU-25. Cet indicateur varie toutefois fortement entre les pays, s'échelonnant d'un peu plus de 6 400 à Malte à plus de 30 000 en Autriche. Ces écarts peuvent en partie refléter les différences en matière d'organisation des services de santé.

Les données régionales relatives aux sorties d'hôpitaux ne sont disponibles que depuis peu et les pays ne sont pas encore tous en mesure de fournir de telles données au niveau infranational. Néanmoins, la fourchette des valeurs au niveau régional est encore plus large, allant de seulement quelque 6 000 sorties d'hôpitaux dans la région grecque Sterea Ellada à près de 36 000 à Vienne. Au sein des différents pays, ce sont souvent les régions des capitales

Graphique 9.1 — Autorisations de sortie. Taux pour 100 000 habitants 2002 — NUTS 2



(1) Données 1999.

(2) Données 2000.

(3) Données 2001.

lier et l'accroissement des contraintes financières, qui a conduit à la rationalisation des services de santé. La demande accrue de soins de santé pour les personnes âgées, souffrant le plus souvent d'incapacités et de maladies chroniques, laquelle peut être satisfaite par la conversion de lits d'hôpitaux en lits d'établissements de soins et d'hébergement pour personnes âgées, peut également expliquer la réduction du nombre de lits d'hôpitaux.

La Suède, l'Espagne, le Portugal et le Royaume-Uni, avec moins de 400 lits pour 100 000 habitants, ont les plus faibles taux de lits d'hôpitaux dans l'EU-25. Les chiffres les plus élevés sont signalés en République tchèque (1 107) et en Irlande (994). Par conséquent, les régions à faible densité de lits d'hôpitaux se trouvent dans le sud (essentiellement en Espagne et en Grèce, mais aussi en Italie et au Portugal), ainsi qu'au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Suède. Parallèlement, une ceinture de régions comptant plus de 600 lits d'hôpitaux pour 100 000 habitants s'étend de la France à la Roumanie et à certaines parties de la Bulgarie, en passant par l'Allemagne, la Pologne, la République tchèque, l'Autriche, la Slovaquie et la Hongrie.

La densité de lits d'hôpitaux présente aussi des variations substantielles à l'intérieur des pays. En Finlande, en Hongrie et en Bulgarie, la région à la plus forte densité de lits d'hôpitaux ne dépasse celle à la plus faible densité que d'un facteur de moins de 1,5. En France et au Portugal, par contre, la densité régionale la plus élevée est environ trois fois supérieure à la densité la plus faible. En France, le Limousin fait état de 1 132 lits d'hôpitaux pour 100 000 habitants, contre 372 sur l'île de la Réunion, tandis qu'au Portugal, on recense 714 lits d'hôpitaux pour 100 000 habitants dans la région de Madeira, contre 235 dans celle de l'Algarve. Aux Pays-Bas, la densité de lits d'hôpitaux pour Drenthe (635 lits pour 100 000 habitants) est près de quatre fois supérieure à celle observée au Flevoland (164). La différence de densité de lits d'hôpitaux la plus importante entre deux régions d'un même pays est observée en Grèce: 666 lits d'hôpitaux pour

100 000 habitants à Athènes, contre à peine 155 pour Sterea Ellada. En d'autres termes, la densité observée à Athènes est 4,3 fois supérieure à celle de Sterea Ellada. Parmi les raisons susceptibles d'expliquer ces disparités régionales, il convient de citer: 1) l'influence des villes ou agglomérations et de leur zone d'attraction plus large, qui implique que les services hospitaliers fournis par les villes sont également utilisés par les habitants des régions limitrophes; 2) la présence possible, dans les régions attirant de nombreux touristes ou personnes retraitées, de meilleures infrastructures de soins de santé; 3) le maintien, dans certaines régions ayant connu un important recul démographique ces dernières décennies (zones rurales), de capacités hospitalières, du fait de l'éloignement des infrastructures de soins de santé présentes dans d'autres régions.

Conclusion

Les indicateurs de santé régionaux actuellement disponibles offrent d'ores et déjà un bon aperçu des similarités et particularités existantes en Europe. Lorsqu'on analyse les données, il faut toutefois garder à l'esprit que les différences observées sont également influencées par l'organisation des systèmes de santé et par des facteurs socioculturels. Parmi ces derniers, citons la déclaration des causes de décès particulières, telles que les suicides ou les décès liés à l'alcool et leur lien avec des habitudes de consommation culturellement déterminées. Les ressources en matière de santé dépendent de l'organisation des systèmes à l'échelon national et régional et, à moyen terme, les chiffres relatifs aux capacités sanitaires devraient être complétés par des informations sur leur efficacité.

Le travail d'Eurostat dans le domaine des statistiques sanitaires vise principalement à améliorer plus avant la qualité et la comparabilité des données et à poursuivre l'extension de la couverture régionale.



Qu'est-ce que l'audit urbain?

Il y a six ans, la Commission a lancé, à titre expérimental, une collecte de données portant sur des indicateurs comparables dans des villes européennes. L'objectif de cet «audit urbain» était d'examiner dans quelle mesure il était possible de collecter des données comparables à propos de la qualité de vie dans les villes européennes. Quelque 480 variables ont été recensées dans les 58 plus grandes villes de l'UE (EU-15 à l'époque) — à l'exception de Londres et de Paris, jugées trop complexes à aborder dans le cadre d'une phase de test.

Une fois achevé l'audit urbain, la Commission a décidé qu'il s'imposait à l'évidence de poursuivre et d'améliorer cette approche de collecte d'informations sur les développements urbains. Les résultats de la phase pilote ont fait l'objet d'une évaluation détaillée, à laquelle ont participé des experts statistiques actifs au sein d'organisations municipales et des experts d'Eurostat spécialisés dans divers domaines spécifiques. Cette analyse a abouti à une série de conclusions concernant la liste des variables recensées, la liste des villes participantes et la dimension spatiale de l'exercice.

La nouvelle collecte de données pour l'audit urbain a eu lieu entre 2003 (pour les villes de l'EU-15) et 2004/2005 (pour les nouveaux États membres) en se fondant sur les caractéristiques suivantes:

Variables

Quelque 336 variables ont été définies pour cet exercice. Elles couvrent la plupart des aspects de la vie urbaine, comme la démographie, le logement, la santé, la criminalité, le marché du travail, les disparités de revenus, l'administration locale, le niveau d'instruction, l'environnement, le climat, les schémas de déplacement, la société de l'information et l'infrastructure culturelle. L'année de référence était 2001.

Les États membres ont été invités à transmettre toutes les données dont ils disposaient déjà dans leur système statistique national, ainsi que celles concernant toutes les variables qui, bien que n'étant pas encore disponibles, pouvaient néanmoins faire l'objet d'une estimation raisonnablement précise. Cette approche laissait subsister un troisième groupe de variables, pour lesquelles les données étaient à la fois non disponibles et impossibles à estimer. Après mûre réflexion, il a été décidé qu'il serait trop coûteux de réaliser une nouvelle enquête pour recueillir ces dernières don-

nées. Il en découle des taux de réponse finalement pasablement hétérogènes pour les différentes variables.

À partir des 336 variables, quelque 270 indicateurs dérivés ont été calculés par Eurostat.

Sélection des villes

Au cours de la phase pilote de l'audit urbain, il avait été décidé d'exclure Londres et Paris de l'exercice. Ces deux villes ont cependant été intégrées à la collecte de données menée en vue de l'audit urbain 2003-2005.

En outre, un accent spécifique a été mis sur les villes moyennes (50 000 à 250 000 habitants) qui n'ont pas été suffisamment recensées au cours de la phase pilote, bien qu'une grande partie de la population de l'UE vive dans ce type de villes. On a estimé que le fait de disposer d'informations détaillées sur les divers aspects de la qualité de vie dans ces villes serait d'une grande valeur pour le développement de la politique urbaine au niveau européen.

Au total, 237 villes de l'Union européenne (EU-25) ainsi que 21 villes bulgares et roumaines ont pris part au projet d'audit urbain 2003-2005. La population des villes participantes constitue environ 21 % des 457 millions d'habitants de l'UE.

Unités spatiales

Comme dans la phase pilote, des observations ont été collectées pour trois niveaux d'unités spatiales. Le premier niveau est le «centre-ville» ou le «noyau urbain», c'est-à-dire l'unité administrative pour laquelle on dispose, en règle générale, d'un important volume de données. Ensuite, la «zone urbaine élargie» a été étudiée, afin d'obtenir des informations qui comprennent l'«arrière-pays» de la ville. Enfin, on a tenu compte des écarts à l'intérieur des villes, en collectant des données pour les quartiers urbains.

Horizon temporel

L'année dernière, Eurostat a lancé la collecte de données «historiques», c'est-à-dire de données portant sur les années 1991 et 1996. Cette collecte, qui ne portait que sur un nombre limité de 80 variables, permet de calculer des taux de croissance et, partant, d'analyser l'évolution au fil du temps.

Enquête de perception

En janvier 2004, on a procédé, en parallèle, à une enquête de perception menée dans 31 villes des anciens États membres. Au cours d'entrevues téléphoniques aléatoires, les citoyens interrogés ont été

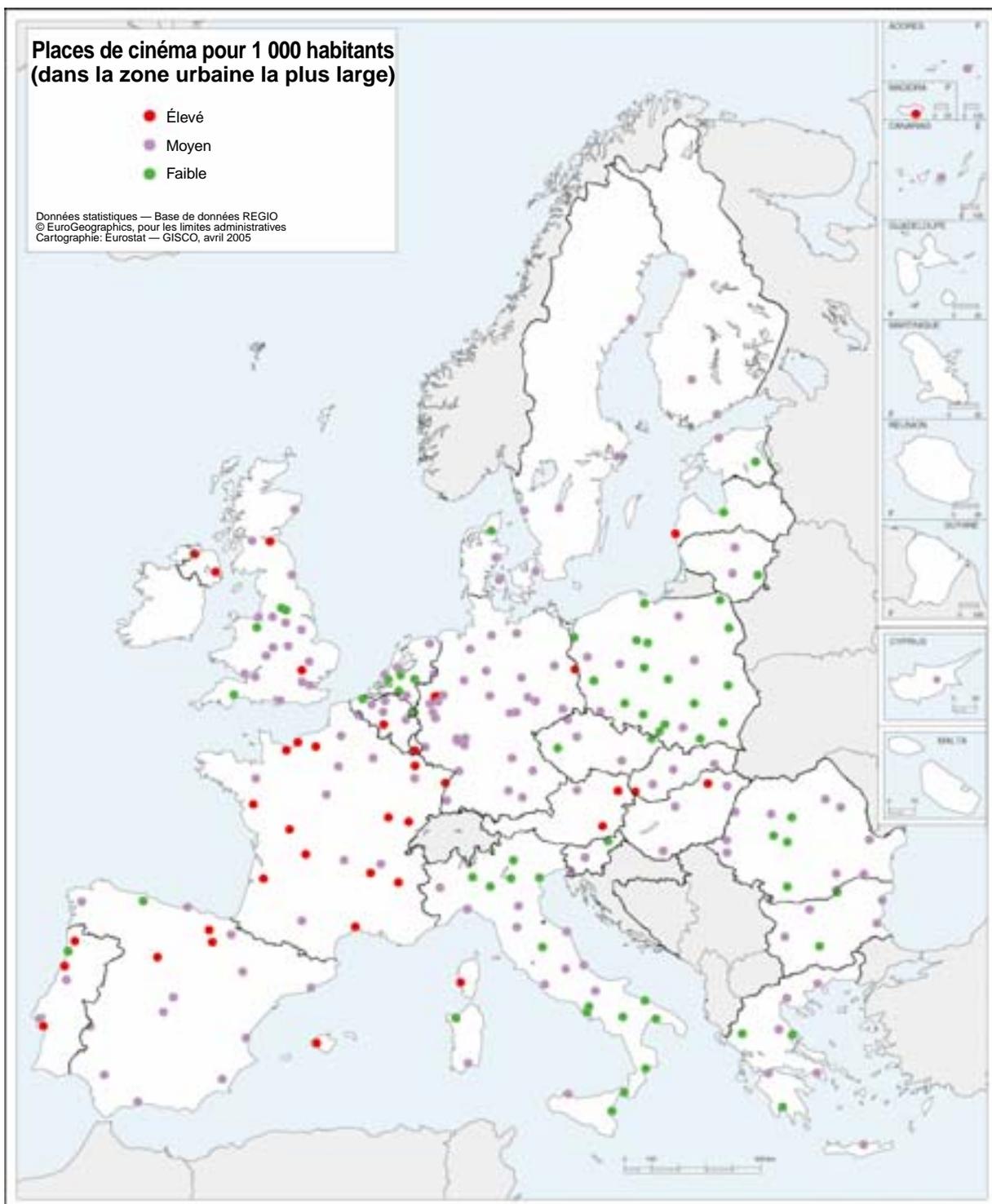


invités à faire part de leur perception quant à divers aspects de la qualité de vie dans «leur» ville.

Diffusion des résultats

L'ensemble des données afférentes à l'audit urbain, à savoir l'intégralité des variables, indicateurs et informations méthodologiques, se trouve dans la base de données NewCronos. Les indicateurs calculés sont également publiés sur le site

web de l'audit urbain (<http://www.urbanaudit.org>), qui offre plusieurs possibilités d'examen des données: citons notamment les outils permettant de comparer et de classer les villes en fonction d'un indicateur donné ou d'obtenir un profil global de la ville considérée. Les résultats tirés des données de l'audit urbain ont également été publiés, l'année dernière, dans un ouvrage intitulé «Urban Audit 2004 Key Indicators on Living Conditions in European Cities».



Carte 10.1

Viabilité urbaine

L'Europe urbaine semble très hétérogène si nous examinons les structures économiques et sociales, les traditions culturelles ou les caractéristiques environnementales. En dépit de leur diversité, les villes et agglomérations européennes sont toutefois confrontées à nombre de défis communs en termes de cohésion sociale, de prospérité économique, de développement durable, etc.

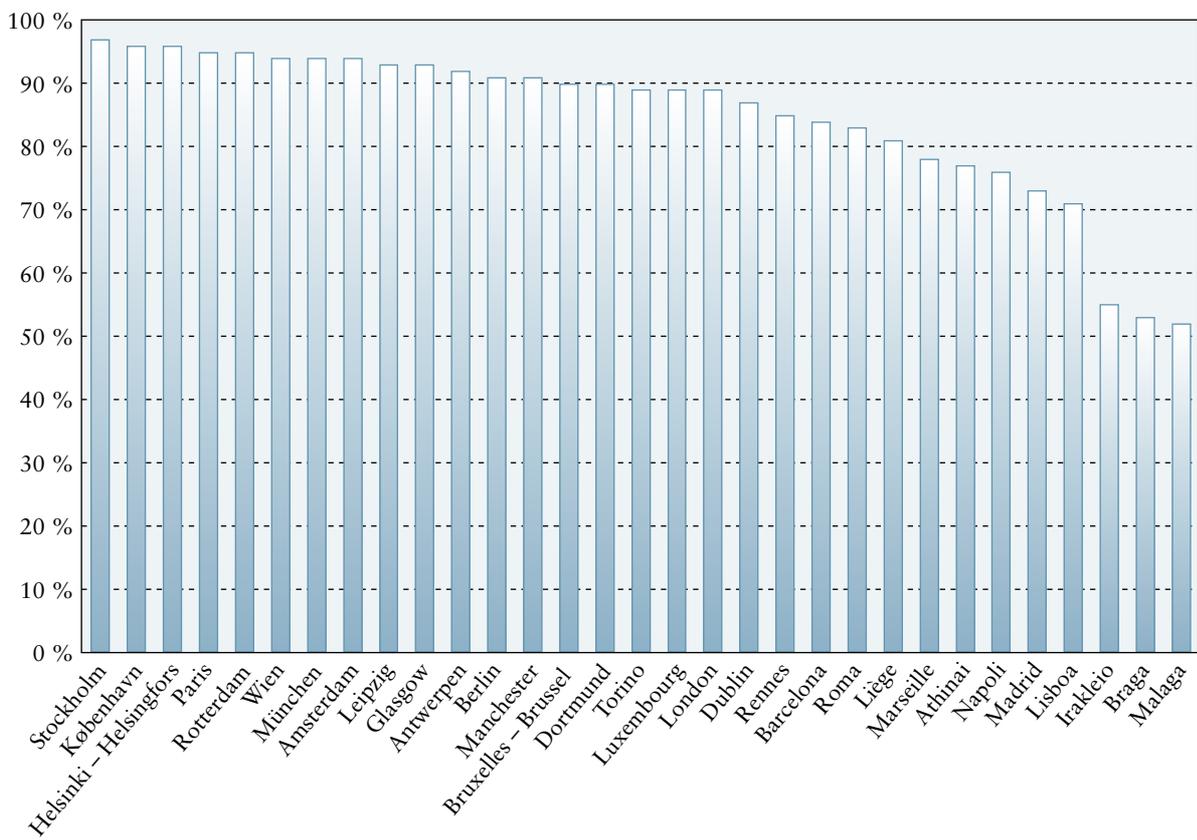
Parmi tous ces défis, nous avons choisi celui de la viabilité urbaine afin d'illustrer les divers aspects des données de l'audit urbain, qu'il s'agisse de la panoplie d'unités spatiales appliquées ou des différentes sources de données exploitées. Les paragraphes suivants visent avant tout à susciter prise de conscience et intérêt à l'égard des statistiques urbaines et à encourager les lecteurs à consulter, de leur propre initiative, les informations proposées par la base de données NewCronos.

Culture

Le développement culturel est essentiel à la vitalité des villes. L'une des caractéristiques dépeignant le volet culturel de la viabilité urbaine est le nombre de sièges de cinéma proposés dans une ville donnée. Examinons tout d'abord les chiffres absolus — d'après la terminologie de la base de données de l'audit urbain, les valeurs absolues sont définies comme des variables. Parmi les villes étudiées, Londres (UK) compte le plus grand nombre de sièges de cinéma — plus de 100 000 — suivie par Paris (FR), Berlin (DE) et Rome (IT). Toutefois, ces données en tant que telles peuvent prêter à confusion, car Londres (UK) compte aussi le plus grand nombre d'habitants, suivie par Berlin (DE), Madrid (ES), Rome (IT) et Paris (FR). Afin de dégager des mesures comparables, on a dérivé des indicateurs à partir des variables. Dans le cas présent, on a calculé le nombre de sièges de cinéma par millier d'habitants. Partant du principe que les cinémas attirent un public au-delà des limites du centre-ville où ils se trouvent, on a pris en compte la population de la zone urbaine élargie pour calculer cet indicateur. La carte 10.1 présente les résultats: le nombre moyen de sièges de cinéma par millier d'habitants tend à être plus important dans les villes françaises, espagnoles, portugaises et autrichiennes, alors que le chiffre est plutôt bas en Italie et en Pologne. La carte 10.1 illustre également la distribution des villes participant à l'audit urbain, car 94 % d'entre elles y figurent. (Les villes

gnant le volet culturel de la viabilité urbaine est le nombre de sièges de cinéma proposés dans une ville donnée. Examinons tout d'abord les chiffres absolus — d'après la terminologie de la base de données de l'audit urbain, les valeurs absolues sont définies comme des variables. Parmi les villes étudiées, Londres (UK) compte le plus grand nombre de sièges de cinéma — plus de 100 000 — suivie par Paris (FR), Berlin (DE) et Rome (IT). Toutefois, ces données en tant que telles peuvent prêter à confusion, car Londres (UK) compte aussi le plus grand nombre d'habitants, suivie par Berlin (DE), Madrid (ES), Rome (IT) et Paris (FR). Afin de dégager des mesures comparables, on a dérivé des indicateurs à partir des variables. Dans le cas présent, on a calculé le nombre de sièges de cinéma par millier d'habitants. Partant du principe que les cinémas attirent un public au-delà des limites du centre-ville où ils se trouvent, on a pris en compte la population de la zone urbaine élargie pour calculer cet indicateur. La carte 10.1 présente les résultats: le nombre moyen de sièges de cinéma par millier d'habitants tend à être plus important dans les villes françaises, espagnoles, portugaises et autrichiennes, alors que le chiffre est plutôt bas en Italie et en Pologne. La carte 10.1 illustre également la distribution des villes participant à l'audit urbain, car 94 % d'entre elles y figurent. (Les villes

Graphique 10.1 — Perception de la qualité et nombre d'infrastructures culturelles



pour lesquelles aucune donnée n'était disponible ne sont pas indiquées sur la carte.)

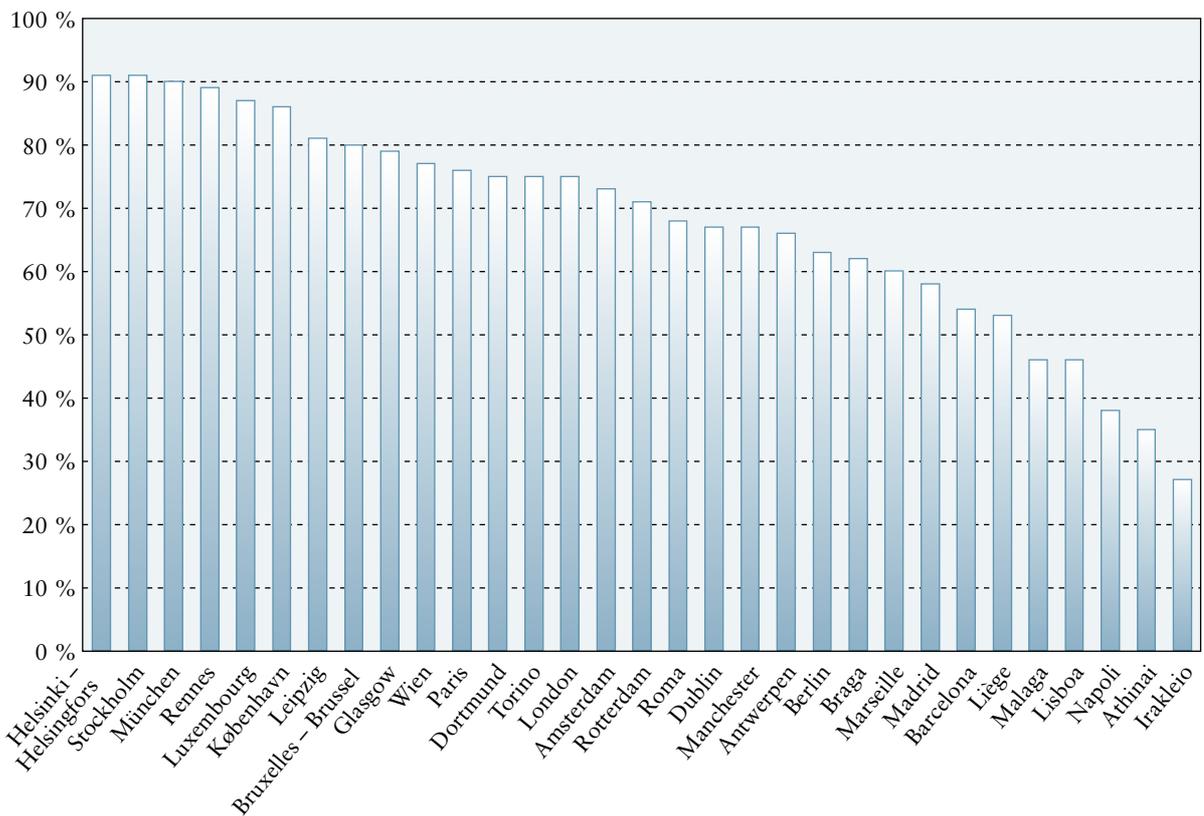
L'existence de cinémas ou d'infrastructures culturelles plus complexes ne constitue qu'une possibilité d'améliorer l'attractivité et la compétitivité des villes. Les indicateurs de perception — basés sur les résultats de l'enquête de perception — contribuent à rendre compte des impressions personnelles des citoyens. Le graphique 10.1 représente l'indice de satisfaction pour ce qui est des installations culturelles telles que salles de concert, théâtres, musées et bibliothèques. Cet indice a été calculé en deux étapes: premièrement, un indice simplifié a été obtenu en combinant les réponses «plutôt satisfait» et «très satisfait», d'une part, et les réponses «plutôt insatisfait» et «pas satisfait du tout», d'autre part, puis en divisant la différence entre les satisfaits et les insatisfaits par le nombre de répondants; deuxièmement, l'indice a été normalisé à une valeur comprise entre 0 et 100 en multipliant le chiffre obtenu par 50 et en ajoutant 50 au résultat. Plus la valeur de l'indice est élevée, plus la satisfaction est importante dans la ville examinée. Les valeurs inférieures à 50 — qui n'apparaissent pas sur le graphique 10.1 — indiqueraient que la plupart des

répondants ne sont pas satisfaits. Il convient de noter qu'à l'exception de Paris (FR), les cinq premières villes du classement ont été «capitales de la culture» au cours des dix dernières années. Kopenhavn (DK) l'a été en 1996, Stockholm (SE) en 1998, Helsinki (FI) en 2000 et Rotterdam (NL) en 2001.

Environnement

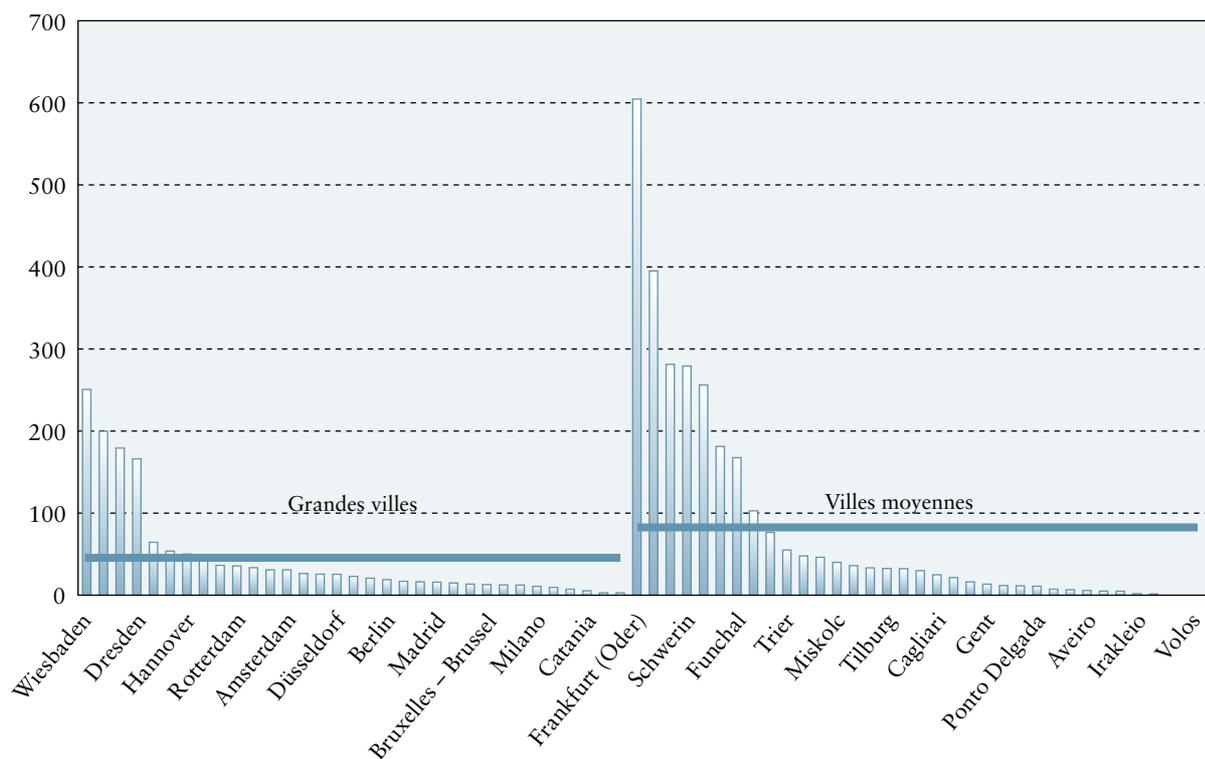
Les caractéristiques de l'environnement urbain constituent un autre facteur déterminant de la viabilité urbaine. En plus des indicateurs mesurés aux niveaux national et régional, des variables relatives à la dimension urbaine ont également été identifiées et recensées dans le domaine de l'environnement au cours de l'audit urbain. La variable «offre d'espaces verts» est l'une d'entre elles. Reportons-nous tout d'abord à l'indice de satisfaction représenté par le graphique 10.2, qui fait ressortir des différences considérables parmi les villes examinées. Si les habitants de Helsinki (FI), de Stockholm (SE), de Munich (DE) et de Rennes (FR) semblent être très satisfaits, la majorité des

Graphique 10.2 — Perception de la mise à disposition d'espaces verts

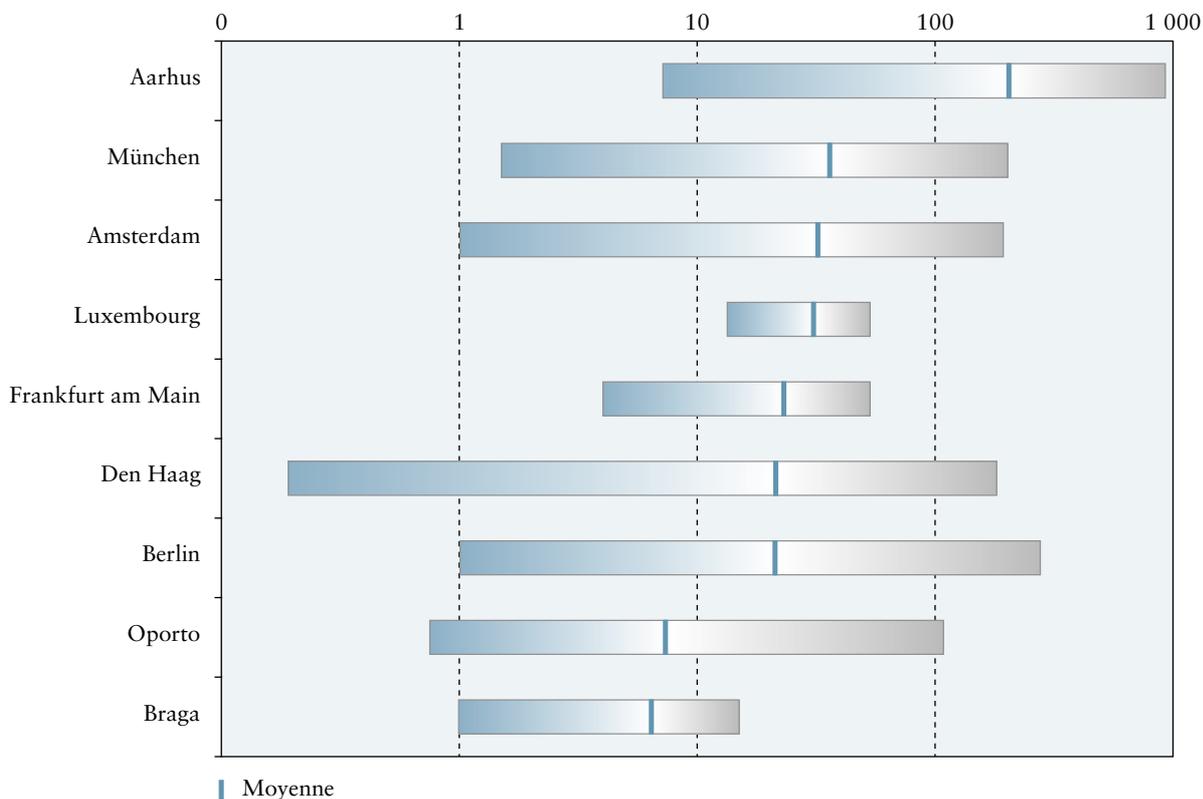


S
T
A
T
I
S
T
I
Q
U
E
S
U
R
B
A
I
N
E
S

Graphique 10.3 — Espaces verts accessibles au public par habitant



Graphique 10.4 — Espaces verts accessibles au public par habitant — Quartiers et villes



répondants de Napoli (IT), d'Athènes (GR) et de Irakleio (GR) sont insatisfaits. Manifestement, la situation géographique et le climat de la ville exercent une influence majeure sur la présence d'espaces verts.

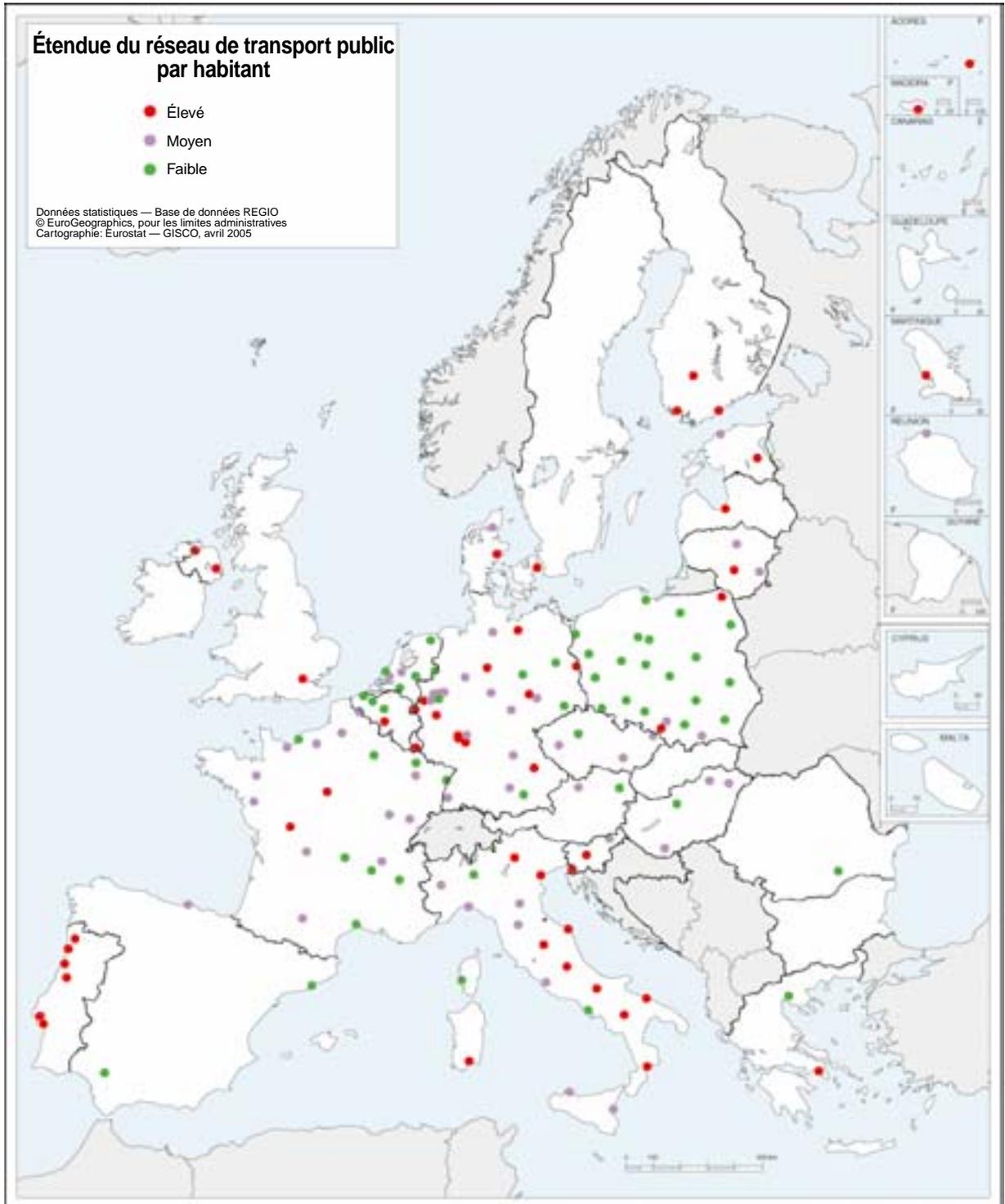
Le niveau le plus élevé pour l'offre d'espaces verts par habitant se trouve à Frankfurt (Oder) (DE) et à Darmstadt (DE). À l'autre extrémité de l'échelle — à l'instar du classement établi sur la base de l'indice de satisfaction quant à l'offre d'espaces

verts — figurent les villes grecques. À l'évidence, les raisons expliquant ces valeurs peu élevées sont les mêmes que celles évoquées plus haut.

Il est également intéressant d'analyser les différences entre les grandes villes (plus de 250 000 habitants) et les villes de taille moyenne (50 000 à 250 000 habitants), ce que permettent les résultats de l'audit urbain. Comme attendu, la surface moyenne d'espaces verts accessibles au public par habitant est sensiblement plus élevée dans les



S
T
A
T
I
S
T
I
Q
U
E
S
U
R
B
A
I
N
E
S



Carte 10.2

villes de taille moyenne que dans les grandes villes. Le graphique 10.3 mentionne aussi les valeurs caractéristiques de chaque ville qui ont été prises en compte pour calculer les moyennes indiquées par les lignes horizontales.

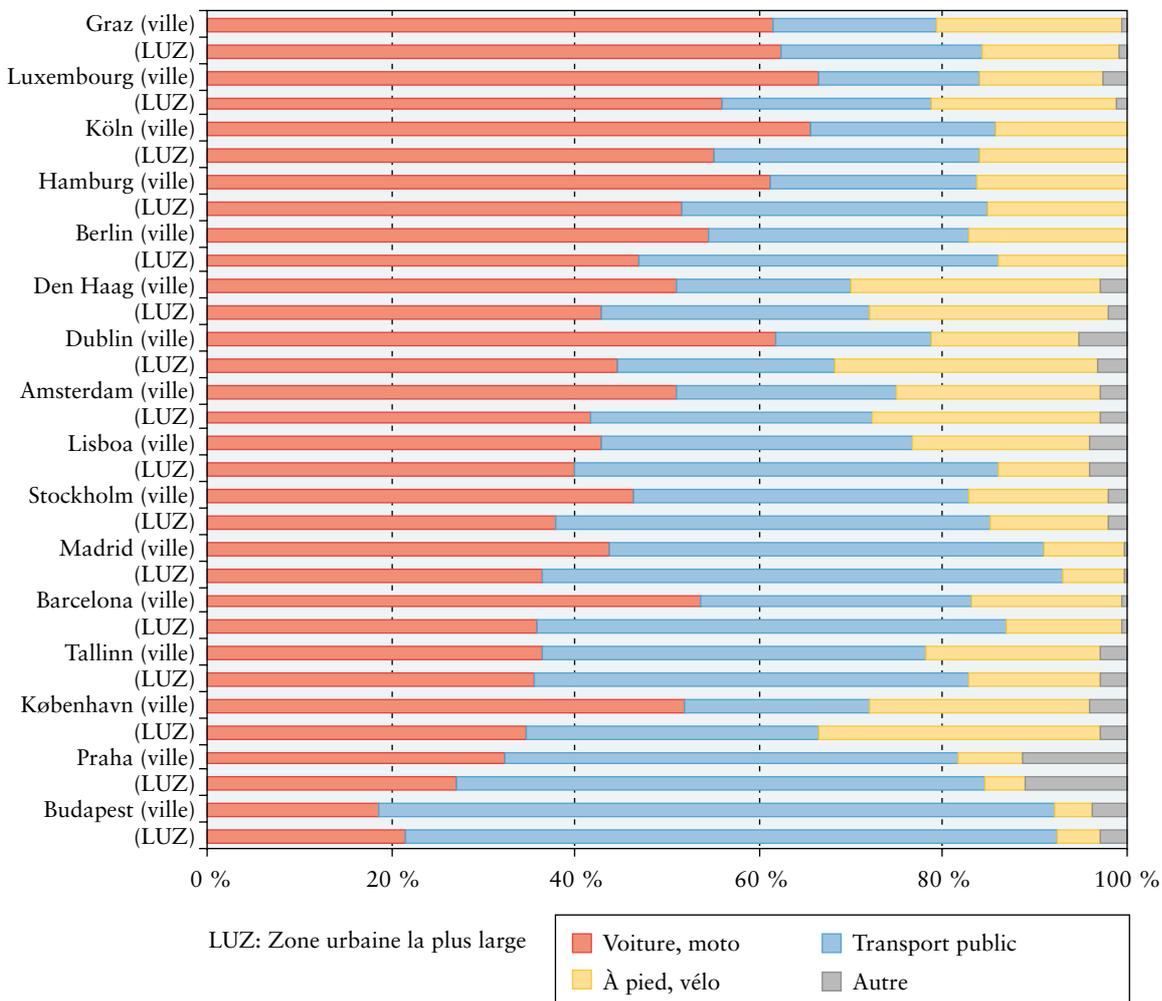
Compte tenu du fait que les données recensées lors de l'audit urbain l'ont aussi été pour les quartiers urbains — quoique pour un nombre de variables très limité —, il est également possible d'examiner la dispersion de la valeur de l'indicateur au sein des différentes villes. Une telle analyse permet de dresser un aperçu détaillé de l'offre d'espaces verts dans les villes d'Europe. Le graphique 10.4 illustre l'écart qui existe entre les quartiers urbains ayant les surfaces d'espaces verts disponibles par habitant les moins et les plus élevées dans les villes sélectionnées. Plus cet écart est important, plus les disparités sont grandes au sein d'une ville. Comme nous le constatons à l'examen de ce graphique, les valeurs sous-tendant les moyennes peuvent témoigner de variations considérables (les moyennes sont indiquées

par la ligne verticale). Apparemment, les villes de taille moyenne — telles que Luxembourg (LU) ou Braga (PT) — sont caractérisées par une moins grande dispersion. Des exceptions existent toutefois, comme dans le cas de la grande ville de Frankfurt am Main (DE), qui affiche une dispersion assez modérée. Cette publication ne permet pas de présenter ce graphique pour l'ensemble des villes. Une fois encore, les lecteurs désireux de procéder à une étude exhaustive sont invités à télécharger ces informations depuis la base de données NewCronos.

Modes de transport

Les zones urbaines sont le lieu de concentration de multiples formes d'effets indésirables du trafic. Les embouteillages et le recours excessif à l'automobile peuvent nuire à l'efficacité de la ville ainsi

Graphique 10.5 — Modes de transport pour se rendre au travail — Ville et zone urbaine la plus large



qu'au bien-être individuel et accroître la pollution. Il est dès lors utile d'examiner cet autre trait de la viabilité urbaine que constitue l'offre de transports publics dans les villes. La carte 10.2 propose un classement des villes en fonction de l'indicateur «longueur du réseau de transport public par habitant». Pareillement à d'autres villes scandinaves et baltiques, Copenhague (DK) détient le plus long réseau de transport public par habitant. Un réseau de transport public étendu est également disponible au Portugal, au Luxembourg, en Irlande du Nord et dans la plupart des villes italiennes et slovènes. Les villes polonaises, par contre, font généralement état de valeurs peu élevées en la matière.

Pour évaluer l'utilisation des transports publics, nous avons analysé les modes de transport choisis pour les trajets domicile-lieu de travail. Budapest (HU), Miskolc (HU), Ostrava (CZ) et Brno (CZ) comptent la plus forte proportion de population active recourant au chemin de fer, au métro, au bus ou au tramway pour les navettes quotidiennes. Le recours habituel des navetteurs à la bicyclette est surtout typique des villes néerlandaises, danoises et suédoises. À Groningen (NL), Enschede (NL) et Umeå (SE), plus de 30 % des habitants vont au travail à vélo. La marche est caractéristique des villes espagnoles et portugaises: plus de 25 % des travailleurs se rendent à pied sur leur lieu de travail à Logroño (ES), Oviedo (ES), Vitoria/Gasteiz (ES) et Braga (PT). L'utilisation de la voiture est la plus courante au Royaume-Uni. Près de 90 % des travailleurs se déplacent en voiture à Wrexham (UK), Stevenage (UK), Worcester (UK) et Gravesham (UK), par exemple.

Le graphique 10.5 compare les modes de transport pour les trajets domicile-lieu de travail dans le centre-ville et la zone urbaine élargie pour un certain nombre de villes. Comme nous le montre ce graphique, la proportion de trajets effectués en voiture est régulièrement plus élevée dans la zone urbaine élargie qu'elle ne l'est dans le centre-ville. L'écart le plus important entre ces deux proportions a été relevé à Dublin (IE), Barcelona (ES) et København (DK). Toutefois, les développements urbains ne s'inscrivent pas tous dans ce schéma: dans le cas de Graz (AT) et de Budapest (HU), le nombre de conducteurs est légèrement plus élevé dans le centre-ville. Comme attendu, la proportion de travailleurs faisant la navette au moyen des transports publics est moindre dans la zone urbaine élargie (sauf à Budapest): la différence va de 4 % à Graz à 22 % à Barcelona.

Perspectives

L'année dernière, Eurostat a décidé de faire figurer la collecte de données de l'audit urbain parmi ses activités de base. Jusqu'à présent, le projet a été intégralement financé par la direction générale de la politique régionale de la Commission européenne. À l'avenir, le financement sera partagé entre ladite direction générale et Eurostat. La prochaine phase de collecte de données est prévue en 2006. Celle-ci inclura aussi une nouvelle enquête de perception, qui couvrira cette fois les 25 États membres de l'UE. Les premiers résultats de cette collecte, dont les préparatifs sont en cours, seront disponibles en 2007.



Introduction

L'éducation, la formation professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie jouent un rôle déterminant dans la stratégie économique et sociale de l'Europe. Les objectifs de Lisbonne ne peuvent être atteints que moyennant une utilisation efficace des ressources, des améliorations qualitatives des systèmes d'éducation et de formation et la mise en œuvre d'une stratégie cohérente au niveau national en matière d'apprentissage tout au long de la vie. Offrir des opportunités en matière d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie dans toutes les régions et à tous les habitants, où qu'ils vivent, constitue une pierre angulaire des stratégies nationales visant la réalisation de cet objectif. Les statistiques régionales d'Eurostat sur l'inscription dans l'enseignement, le niveau d'études atteint et la participation à l'apprentissage tout au long de la vie permettent de mesurer les inégalités régionales et de suivre les régions qui sont en retard ou qui réalisent déjà les objectifs.

Eurostat collecte, traite et publie depuis 1991 des données sur l'éducation et la participation à l'apprentissage tout au long de la vie, ventilées au niveau régional. En revanche, des données comparables concernant l'inscription dans l'enseignement sont disponibles, pour l'essentiel, depuis 1998 (année de la révision de la classification internationale type de l'éducation), tandis que les données sur le niveau d'études atteint et la participation à l'apprentissage tout au long de la vie sont disponibles depuis 1999.

La base de données NewCronos contient désormais des informations dans le domaine de l'éducation concernant:

- le nombre total d'inscriptions par niveau d'éducation et par sexe;
- le nombre total d'inscriptions, tous niveaux d'éducation confondus, par âge et par sexe;
- des indicateurs relatifs aux inscriptions par rapport à la population.

Les données sont disponibles depuis 1998 pour les anciens États membres, depuis 2000 ou 2001 pour les 10 nouveaux États membres et la Roumanie et depuis 2002 pour la Bulgarie.

La base de données NewCronos contient des informations sur le niveau d'études de la population et sur la participation à l'apprentissage tout au long de la vie depuis 1999. Ces données sont disponibles pour tous les États membres ainsi que pour la Roumanie et la Bulgarie.

Note méthodologique

La représentation cartographique ci-après est réalisée au niveau NUTS 2, sauf pour l'Allemagne et le Royaume-

me-Uni en ce qui concerne les indicateurs sur l'inscription dans l'enseignement, pour lesquels les données en la matière ne sont disponibles qu'au niveau NUTS 1. Aux Pays-Bas, en Grèce et au Portugal, il n'existe pas de données sur les inscriptions par âge au niveau régional. L'indicateur relatif au taux de participation des jeunes de 17 ans à l'enseignement ne comprend, pour ces pays, que le chiffre national. Aucune donnée régionale concernant les inscriptions n'est disponible pour la Grèce. Des données nationales sont également présentées par les indicateurs sur les inscriptions dans l'enseignement général et l'enseignement préprofessionnel du niveau 3 de la CITE et sur la participation à l'enseignement supérieur.

La structure des systèmes d'éducation variant considérablement selon les pays, il est indispensable, pour assurer l'intercomparabilité, de disposer d'un cadre pour la collecte et la transmission des données sur les programmes d'enseignement à niveau de contenu similaire. La classification internationale type de l'éducation (CITE) sert de base à la collecte des données sur l'éducation. La CITE-97, qui est la version actuellement en vigueur, fait la distinction entre sept niveaux d'éducation, allant du niveau CITE 0 (éducation préprimaire) au niveau CITE 6 (deuxième cycle de l'enseignement supérieur conduisant à un titre de chercheur de haut niveau). La description complète de la CITE-97 est disponible sur le site web de l'Institut de statistique de l'Unesco, à l'adresse suivante: http://www.uis.unesco.org/ev.php?ID=3813_201&ID2=DO_TOPIC

Les statistiques concernant les inscriptions dans l'enseignement englobent les inscriptions à tous les programmes d'enseignement réguliers et à toutes les formations pour adultes ayant un contenu similaire à celui des programmes d'enseignement réguliers ou conduisant à des qualifications similaires à celles des programmes réguliers correspondants. Toutes les formes d'enseignement spécial sont comprises. Les programmes d'apprentissage sont inclus, mais pas les programmes d'éducation et de formations entièrement basées sur la pratique professionnelle qui ne sont pas officiellement placés sous la surveillance d'une autorité compétente en matière d'éducation.

Les statistiques sur le niveau d'études de la population et sur la participation à l'apprentissage tout au long de la vie sont basées sur l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui est une enquête par sondage trimestrielle. Les indicateurs se rapportent à l'EFT du printemps 2002 (niveau d'études atteint) et 2003 (participation à l'apprentissage tout au long de la vie). Le niveau d'études atteint est déclaré selon la CITE-97 et la participation à l'apprentissage tout au long de la vie englobe tous les types de participation à l'éducation et à la formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

Participation des jeunes de 17 ans à l'enseignement

À l'âge de 17 ans, la plupart des jeunes de l'Union européenne sont scolarisés, le plus souvent au niveau de l'enseignement secondaire supérieur. En moyenne, 86 % de cette classe d'âge sont scolarisés dans l'UE.

L'âge de début de la scolarité varie selon les pays, tout comme l'âge de fin de l'enseignement secondaire. À l'âge de 17 ans, il est possible d'avoir fini l'enseignement secondaire dans certains pays alors que, dans d'autres pays, un jeune de 17 ans peut avoir tout juste entamé le niveau secondaire supérieur. La scolarité obligatoire, de même que l'âge de fin de la scolarité obligatoire, varient également selon les pays. Dans la plupart des pays, la scolarité obligatoire prend fin à l'âge de 15 ou 16 ans, qui correspond habituellement à la fin de l'enseignement secondaire inférieur. En Belgique et en Allemagne, l'âge de fin de la scolarité obligatoire est fixé à 18 ans, contre 17 ans aux Pays-Bas. À ce dernier âge, il est possible d'avoir achevé les programmes du niveau 3C de la CITE dans plusieurs pays comme la République tchèque, l'Estonie, l'Espagne, la Hongrie, les Pays-Bas, l'Autriche, la Slovaquie, le Royaume-Uni et la Bulgarie. Les programmes du niveau 3C de la CITE sont ceux qui ne donnent pas accès à l'enseignement supérieur et dont la durée est souvent inférieure à 3 ans. En Hongrie et en Autriche, les programmes de niveaux 3A et 3B de la CITE, d'une durée de trois ans et donnant accès à l'enseignement supérieur, peuvent être terminés à l'âge de 17 ans.

Même si la scolarité obligatoire se termine avant la fin de l'enseignement secondaire supérieur, les étudiants poursuivent leurs études au-delà de l'âge de scolarité obligatoire dans la plupart des pays. Il est, en effet, nécessaire d'avoir atteint au moins le niveau secondaire supérieur pour accéder au marché du travail et s'insérer dans la vie sociale. En 2003, le Conseil de ministres a fixé des objectifs à atteindre d'ici à 2010 en ce qui concerne l'amélioration des systèmes d'éducation et de formation en Europe. Il s'agit notamment d'obtenir, d'ici à 2010, qu'au moins 85 % des Européens âgés de 22 ans aient achevé l'enseignement secondaire supérieur. Il importe dès lors de suivre les taux de participation, notamment au niveau régional, afin de détecter les régions susceptibles d'être à la traîne.

L'éducation relève, dans une large mesure, de la politique nationale. Les réglementations concernant la scolarité obligatoire et les programmes existants décrits ci-dessus en sont une preuve. Il n'en demeure pas moins que la carte 11.1 montre certaines variations régionales quant au taux de participation des jeunes de 17 ans dans l'enseignement, même si les tendances nationales restent évidentes.

C'est la région Provincia Autonoma Bolzano-Bozen, dans le nord de l'Italie, qui enregistre le plus faible taux

de participation des jeunes de 17 ans à l'enseignement (59,4 %). Le taux de participation est également faible à Malte, en Grèce et dans plusieurs régions roumaines.

Dans la région Bratislavský en Slovaquie, dans plusieurs régions belges, et plus particulièrement dans la Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest, ainsi que dans les régions Saarland et Nordrhein-Westfalen en Allemagne et Praha en République tchèque, le taux de participation dépasse 100 % (154 % pour Praha). Ces points rouge foncé sur la carte sont entourés de zones jaunes, ce qui signifie que les infrastructures scolaires sont regroupées dans la capitale ou dans les grandes villes et que les jeunes des environs font la navette pour y suivre leurs cours d'enseignement secondaire supérieur. Dans les statistiques sur l'éducation, les étudiants sont comptabilisés dans la région où ils suivent leurs études, et non pas dans celle où ils résident et où ils sont recensés dans le cadre des statistiques démographiques.

Étudiants de l'enseignement secondaire supérieur général

La carte 11.2. indique le pourcentage d'étudiants de niveau CITE 3 (enseignement secondaire supérieur) inscrits à des programmes d'enseignement général ou préprofessionnel correspondant à ce niveau. Cette carte montre, de manière encore plus évidente que la carte 11.1, les différences entre les systèmes d'éducation nationaux. Les variations régionales sont faibles dans la plupart des pays. Il n'y a qu'en Belgique, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni que les différences régionales font apparaître trois des cinq couleurs de la carte. En Belgique, 19,7 % des étudiants de la région Limburg sont inscrits dans des filières d'enseignement général ou préprofessionnel, alors qu'en Brabant wallon le taux est de 64,4 %. Aux Pays-Bas, 23,6 % des étudiants de Groningen suivent des programmes d'enseignement général ou préprofessionnel, contre 46,2 % dans la province de Flevoland. Au Royaume-Uni, 50,2 % des étudiants d'Irlande du Nord suivent des programmes d'enseignement général ou préprofessionnel, tandis qu'ils ne sont que 22,1 % dans la région North East.

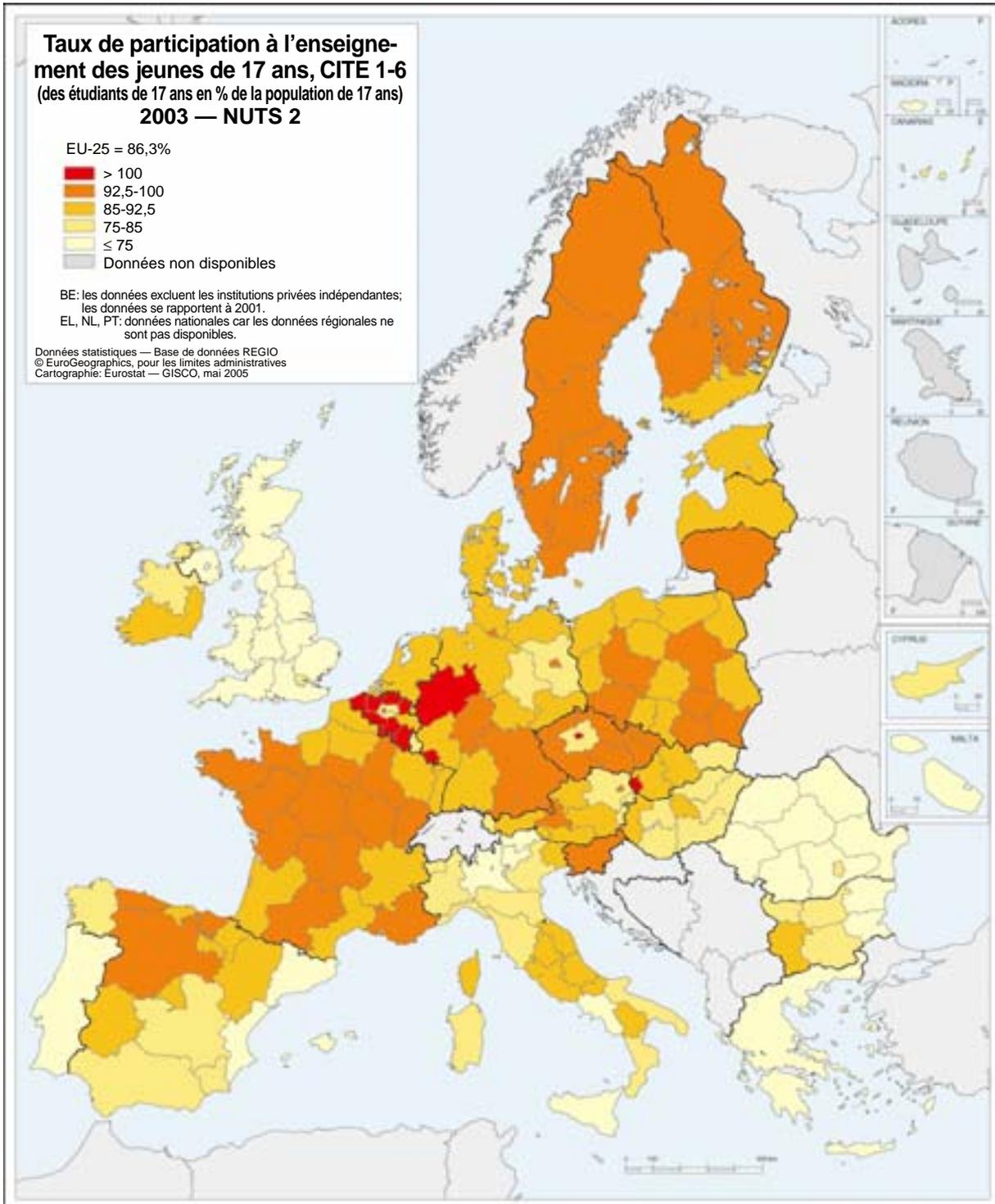
Même dans les pays où les différences régionales sont relativement limitées, c'est dans les régions des capitales que l'on trouve le plus souvent les pourcentages les plus élevés d'étudiants suivant des programmes d'enseignement général ou préprofessionnel. Tel est le cas, par exemple, en Allemagne (Berlin: 47,5 %), en France (Île-de-France: 49,9 %), en Espagne (Comunidad de Madrid: 69,8 %), en Autriche (Wien: 36,6 %) et en Pologne (région Mazowieckie: 51,9 %). Il n'en va cependant pas

de même au Portugal, où la plus forte proportion d'inscriptions dans l'enseignement général et préprofessionnel s'observe dans la Região Autónoma da Madeira (87,5 %).

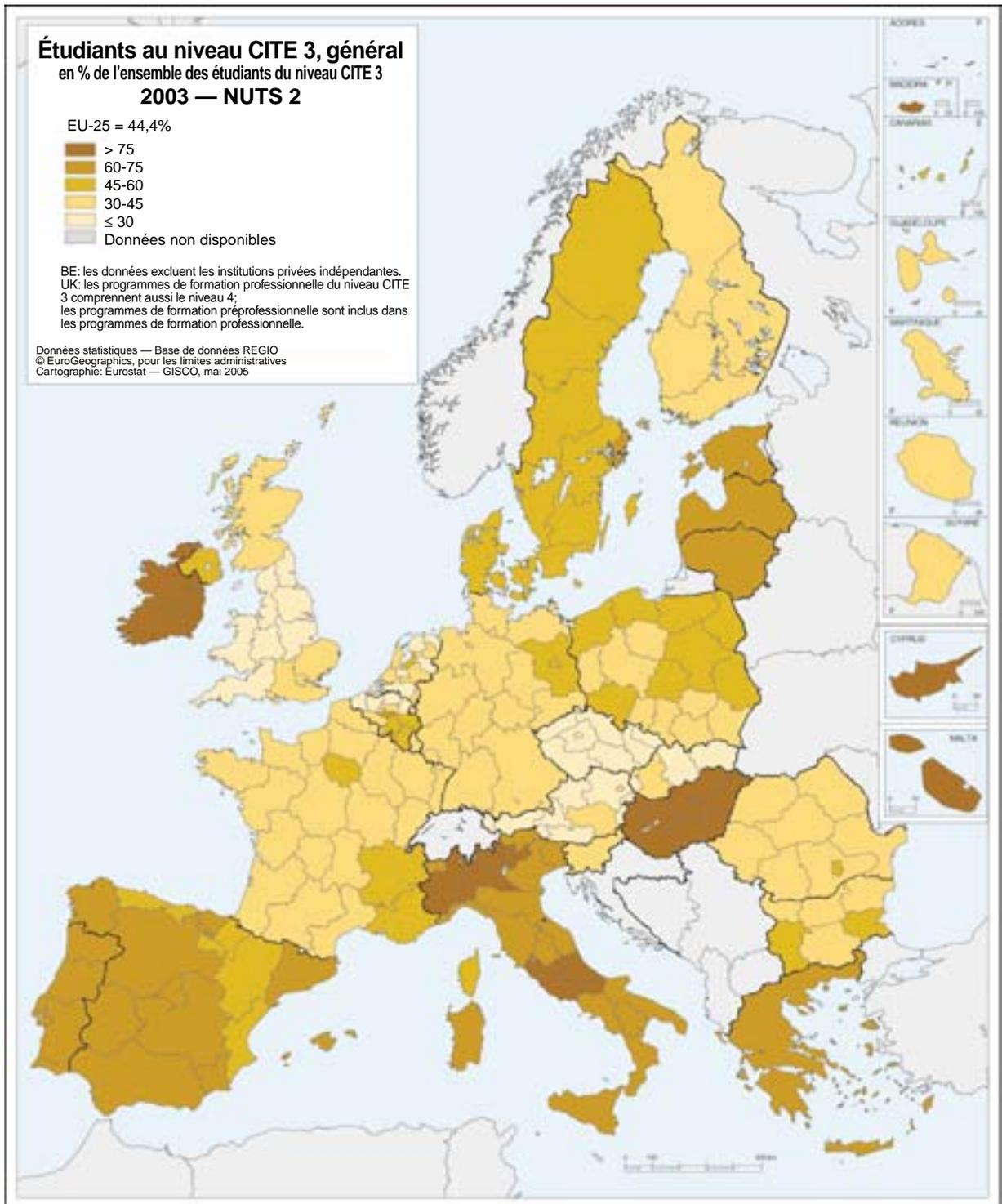
La formation professionnelle est particulièrement importante en République tchèque, en Slovaquie, en Autriche, ainsi que dans certaines régions de Belgique, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. En République tchèque, au moins 75 % des étudiants de l'ensemble des régions suivent une formation professionnelle de niveau CITE 3.

Étudiants de l'enseignement supérieur

La carte 11.3 représente le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur (CITE 5-6) en proportion du nombre total d'élèves et étudiants de l'enseignement pré-



Carte 11.1



Carte 11.2

primaire, primaire, secondaire et supérieur (CITE 0-6) dans la région.

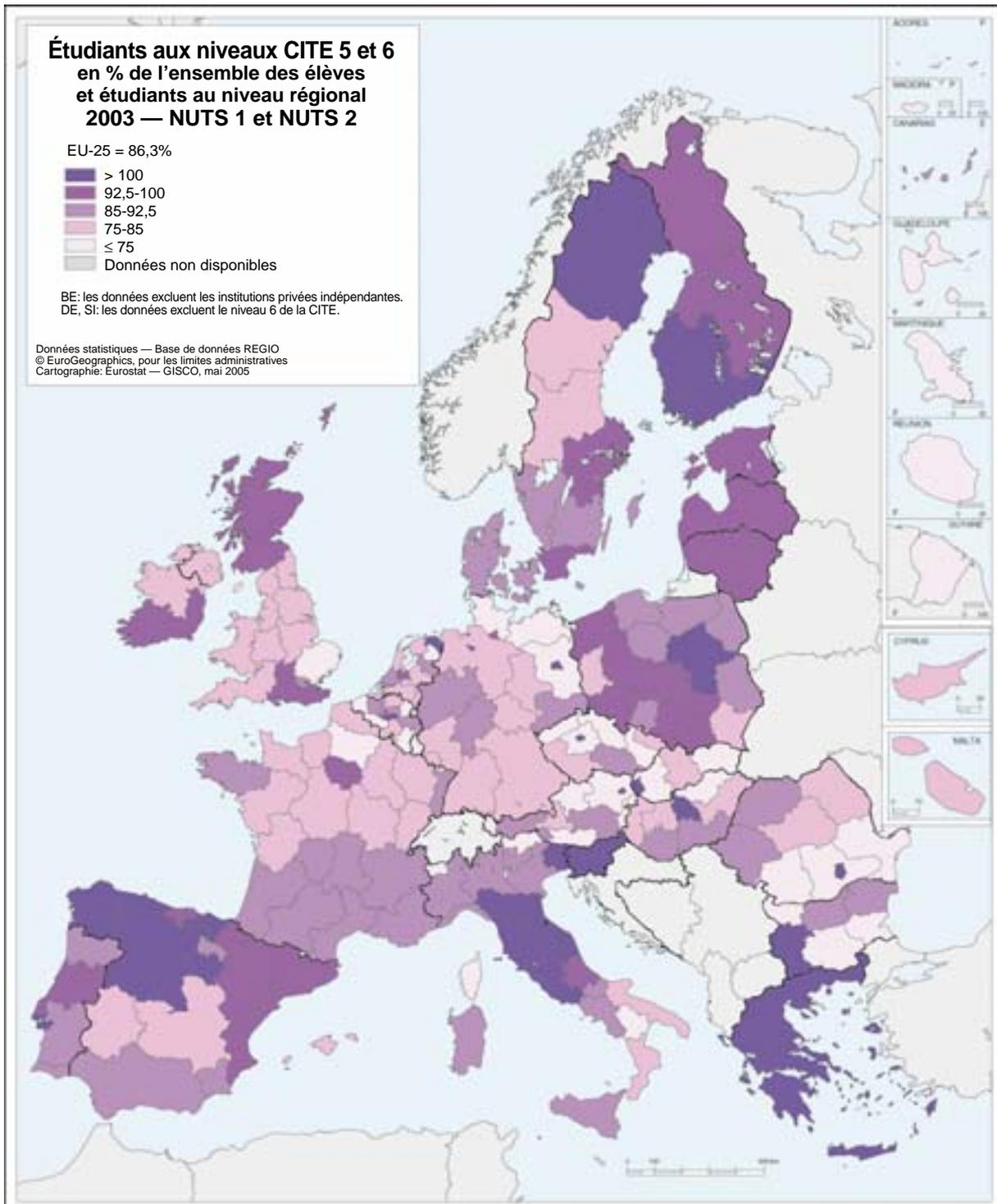
L'indicateur est basé sur les données concernant l'endroit où les étudiants suivent leurs études, et non pas l'endroit où ils vivent ou dont ils sont originaires. Les régions qui disposent d'universités ou d'autres établissements d'enseignement supérieur, c'est-à-dire souvent les grandes villes, ont donc tendance à enregistrer des pourcentages élevés, puisque les élèves et étudiants des niveaux d'enseignement inférieurs fréquentent le plus souvent un établissement scolaire proche de leur lieu d'habitation, alors

que les étudiants de l'enseignement supérieur se déplacent ou déménagent souvent pour suivre leurs études. L'indicateur ne révèle pas, en premier lieu, une participation inégale à l'enseignement supérieur, mais plutôt une répartition inégale des établissements d'enseignement supérieur entre les régions.

Il importe de tenir compte également d'autres facteurs dans l'interprétation de cet indicateur. Les variations démographiques entre les pays présentent un intérêt particulier. Dans certains pays, les groupes d'âge correspondant à la scolarité obligatoire sont numériquement

faibles par rapport aux groupes d'âge correspondant normalement aux études supérieures. Dans d'autres pays, on a affaire à la situation contraire. De même, les structures des systèmes d'éducation, et notamment la durée variable de la scolarité obligatoire et de l'enseignement supérieur, ont une incidence sur l'indicateur. Malgré ces limites, l'indicateur donne un aperçu approximatif des proportions de l'enseignement supérieur dans les différents pays, ainsi que de la concentration ou de la dispersion des établissements d'enseignement supérieur dans les régions.

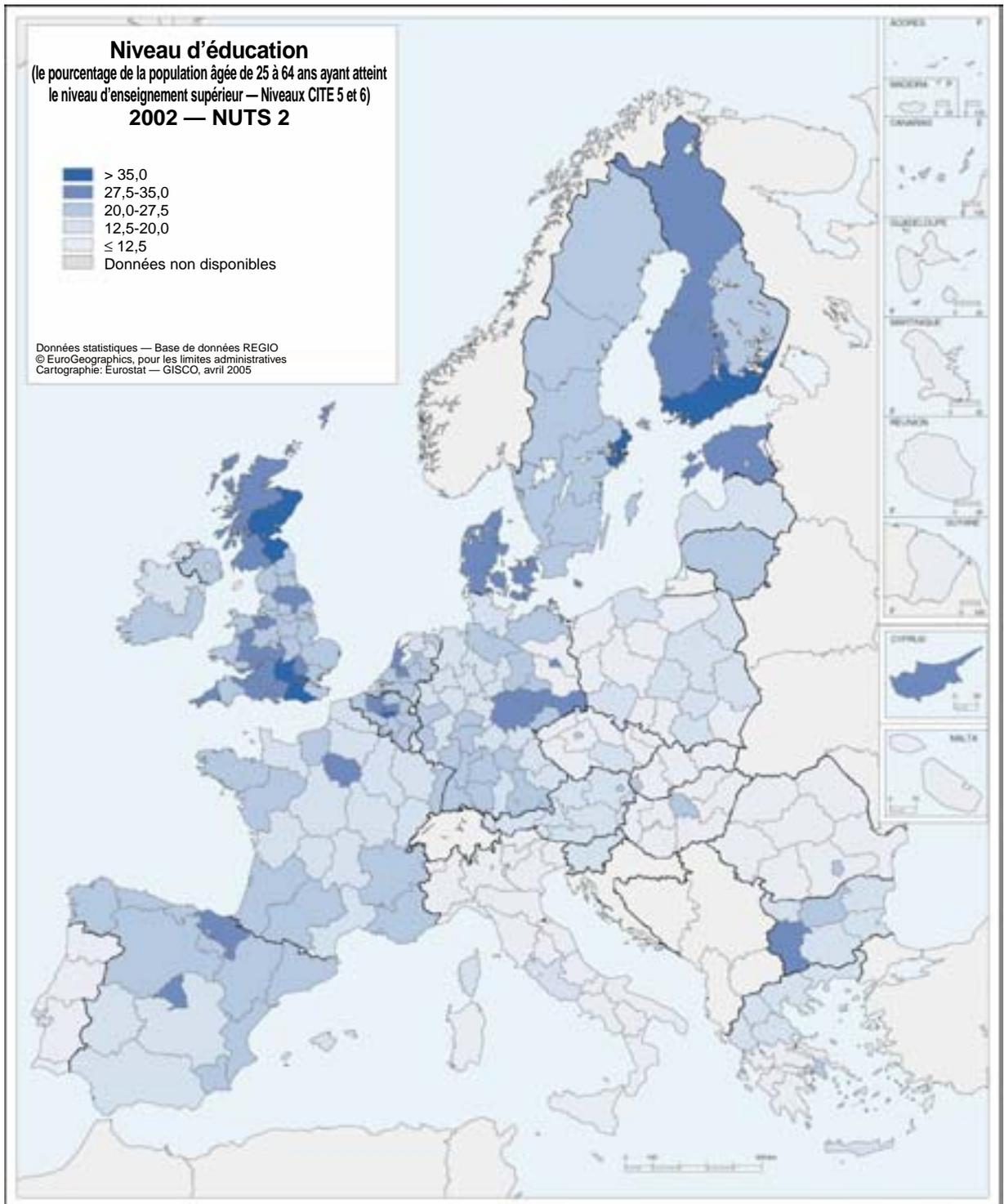
En moyenne, la proportion d'étudiants de l'enseignement supérieur par rapport au nombre total d'élèves et d'étudiants est de 16,2 % dans l'Union européenne. Ce pourcentage est le plus élevé dans les régions de Bucaresti (36,5 %), Wien (33,0 %), Bratislavský (31,2 %), Praha (31,2 %), Mazowieckie (30,6 %) et Közép-Magyarország (27,4 %), qui sont les régions des capitales de la Roumanie, de l'Autriche, de la Slovaquie, de la République tchèque, de la Pologne et de la Hongrie. C'est dans ces pays que l'on trouve également les régions affichant la plus faible proportion d'étudiants du supérieur,



Carte 11.3

sachant que c'est Severozapaden en Bulgarie qui enregistre le pourcentage le plus bas (0,2 %). Pour Střední Čechy en République tchèque, ce pourcentage est de 1,5, pour Flevoland aux Pays-Bas de 1,6, pour Provincia Autonoma Trento et Liguria en Italie de 1,8 et 2,2 respectivement, pour Niederösterreich et Vorarlberg en Autriche de 2,3. Pour Drenthe aux Pays-Bas, La Réunion en

France, Burgenland en Autriche, Severozápad en République tchèque, le Grand-Duché de Luxembourg ainsi que la province de Luxembourg en Belgique, les pourcentages sont également faibles, puisqu'inférieurs à 5 %. La plupart de ces régions ont peu, voire pas du tout, d'infrastructures d'enseignement supérieur.



Carte 11.4

É D U C A T I O N

Atteinte d'un niveau d'études supérieures

La carte 11.4 indique la proportion de la population âgée de 25 à 64 ans ayant atteint un niveau d'études supérieures dans les régions. La tendance qui ressort de cette carte ressemble à celle qui se dégage de la carte 11.3. Dans la plupart des pays, les proportions les plus élevées de personnes ayant atteint un niveau d'études supérieures se trouvent dans les mêmes régions que les étudiants de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire dans celles où sont implantés les établissements d'enseignement supérieur.

Les variations régionales sont néanmoins relativement limitées dans de nombreux pays. La variation a, en effet, plutôt tendance à ressortir entre les pays. Les systèmes nationaux d'éducation et les politiques nationales en matière d'éducation ont non seulement des incidences sur les inscriptions et la disponibilité de l'enseignement général et professionnel, mais aussi sur le niveau d'études atteint, qui est une conséquence de la politique menée pendant de nombreuses années dans le domaine de l'éducation.

En Europe, c'est la région Inner London qui enregistre le plus haut niveau d'études atteint, puisqu'un habitant âgé de 25 à 64 ans sur deux y a atteint un niveau d'études supérieures (48,2 %). Dans le Brabant wallon en Belgique, ce pourcentage est de 41,2 %. Dans les régions de Berkshire, Bucks & Oxfordshire, Outer London, East & West Sussex, North Eastern Scotland et Eastern Scotland au Royaume-Uni, dans la Région de Bruxelles Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest en Belgique, dans la région d'Etelä-Suomi en Finlande, à Stockholm en Suède et en Île-de-France en France, les pourcentages s'élèvent au moins à 35 %.

C'est dans la Região Autónoma da Madeira au Portugal que la proportion de la population ayant atteint un niveau d'études supérieures est la plus faible (5,1 %). Les régions Região Autónoma dos Açores, Algarve, Norte et Centro au Portugal affichent, elles aussi, des pourcentages inférieurs à 8 %. Il en va de même pour les régions Nord-Est, Sud et Centre en Roumanie, Severozápad en République tchèque, Valle d'Aosta et Provincia Autonoma Bolzano-Bozen en Italie, ainsi que Sterea Ellada en Grèce.

Les régions qui présentent les plus basses proportions de personnes ayant atteint un niveau d'études supérieures sont aussi celles qui enregistrent les plus bas taux de participation à l'enseignement dans la classe d'âge des 17 ans. Ces régions ont, par ailleurs, de faibles proportions d'étudiants de l'enseignement supérieur. Bien que l'enseignement général, au sein des pays, soit souvent plus répandu dans les régions à fortes proportions d'étudiants de l'enseignement supérieur, il n'en va pas toujours ainsi. Dans la Região Autónoma da Madeira, qui a le plus petit pourcentage de personnes ayant atteint un ni-

veau d'études supérieures, c'est l'enseignement général qui prédomine au niveau secondaire supérieur.

Participation à l'apprentissage tout au long de la vie

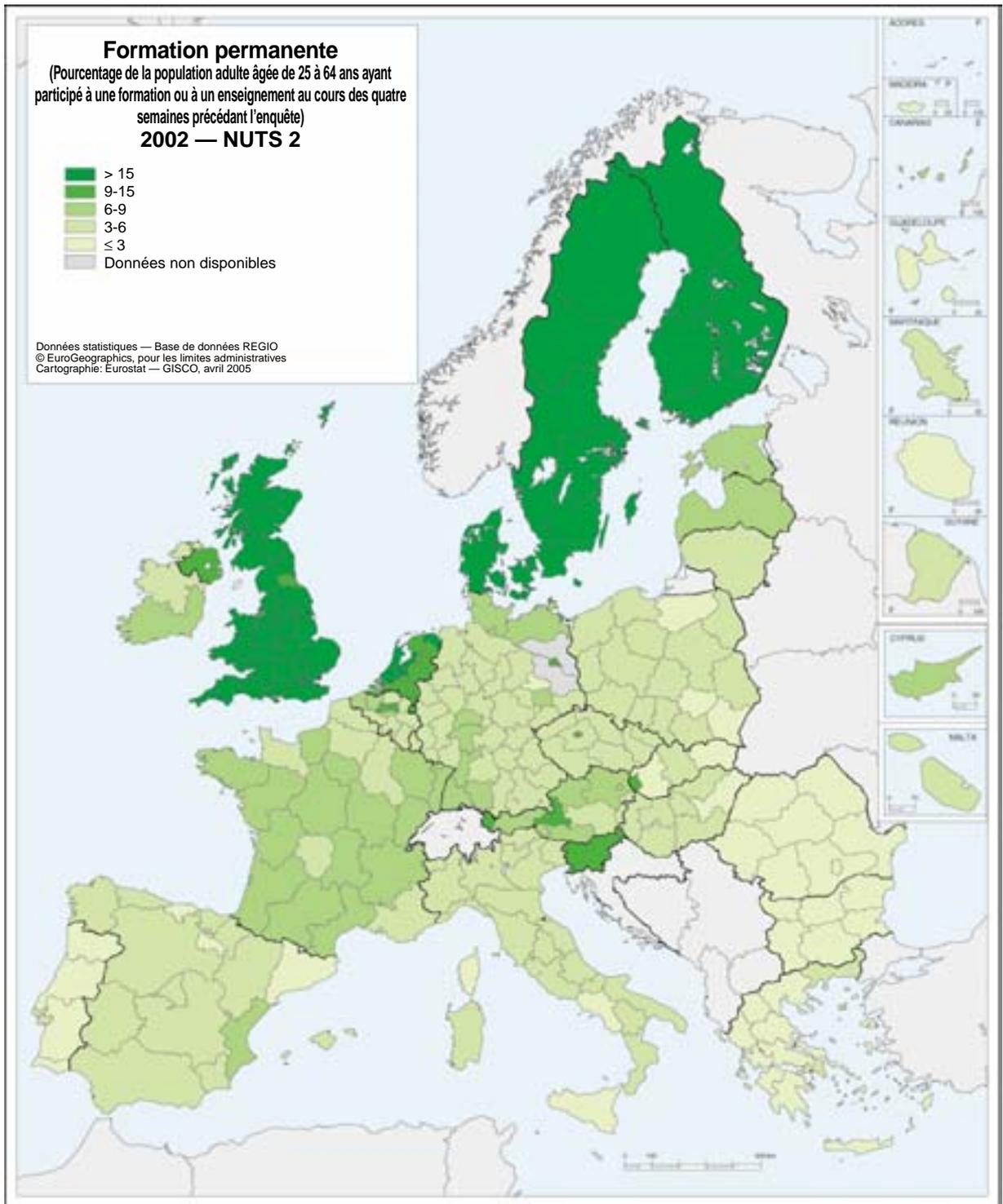
Par apprentissage tout au long de la vie, on entend la participation à tout type d'enseignement ou de formation — formel, informel ou non formel, sur le lieu de travail, dans le cadre du système d'éducation officiel ou ailleurs — au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Les données sont recueillies par le biais de l'enquête sur les forces de travail, mais ont trait à tout type d'enseignement ou de formation professionnelle, en rapport ou non avec l'emploi actuel ou futur.

Les systèmes d'éducation officiels sont le plus souvent réglementés au niveau national et influencés par les politiques nationales. Comme le montre également la carte 11.5, la participation à l'apprentissage tout au long de la vie présente, dans une large mesure, un profil national. En fait, les variations régionales observées pour cet indicateur sont les plus faibles, par comparaison avec les indicateurs sur l'éducation dans les régions mentionnées précédemment dans ce chapitre.

La participation à l'apprentissage tout au long de la vie est élevée dans toutes les régions en Finlande, en Suède, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Le plus haut pourcentage est signalé dans la région Övre Norrland en Suède (33,6 %). Dans quasiment toutes les régions de Finlande, de Suède, du Royaume-Uni et des Pays-Bas, les pourcentages dépassent 15 %. En Suède, les pourcentages relatifs à l'apprentissage tout au long de la vie sont tous proches de ou supérieurs à 30 %.

Les taux de participation sont faibles dans toutes les régions en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie, les plus faibles étant enregistrés dans les régions Severozapaden, Severen tsentralen et Yuzhen tsentralen en Bulgarie, Sud-Vest, Sud et Centru en Roumanie, ainsi que Dytiki Makedonia, Peloponnisos et Voreio Aigaio en Grèce (moins de 1 %).

À l'intérieur des pays, les plus forts taux de participation à l'apprentissage tout au long de la vie se trouvent souvent dans les régions des capitales. Ces régions sont aussi le plus souvent celles où les niveaux d'études atteints sont les plus élevés. En République tchèque, c'est Praha qui affiche le plus haut pourcentage de participation à l'apprentissage tout au long de la vie (9,8 %). En Allemagne, le pourcentage le plus élevé est enregistré à Berlin (9,9 %); en Hongrie, il l'est dans la région de la capitale Közép-Magyarország (6,5 %) et, en Pologne, dans la région de la capitale Mazowieckie (5,9 %).



Carte 11.5

Tel n'est cependant pas toujours le cas. La région au plus fort taux de participation, Övre Norrland, correspond à la partie la plus rurale de la Suède. En France, le taux de participation le plus élevé à l'apprentissage tout au long de la vie s'observe en Alsace (8,7 %). En Italie, c'est la région Sardegnna qui a le plus grand pourcentage (6,1 %), aux Pays-Bas, la région Utrecht (17,8 %) et, en Autriche, la région Salzburg (10,1 %).

Conclusion

Les exemples cités ci-dessus ont simplement vocation à mettre en lumière quelques-unes des nombreuses possibilités d'analyse de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie dans les régions de l'UE et ne constituent pas une analyse détaillée. Nous espérons toutefois qu'ils encourageront les lecteurs à effectuer des recherches plus approfondies dans la base de données NewCronos pour ainsi faire de nombreuses autres découvertes intéressantes.



Introduction

Au sein de l'Union européenne, le tourisme est une activité économique importante qui englobe un large éventail de produits et de destinations et qui concerne un grand nombre d'acteurs — tant publics que privés — aux compétences très décentralisées, souvent à l'échelon régional ou local.

Le tourisme a un potentiel considérable de contribution à la réalisation de plusieurs grands objectifs de l'UE, tels que la croissance économique, l'emploi, le développement durable et la cohésion économique et sociale.

Grâce à des attractions touristiques d'une diversité et d'une densité à nulles autres pareilles, l'Europe est la région touristique la plus visitée du monde. Le tourisme communautaire est principalement intérieur. Les ressortissants européens représentent plus de 80 % de l'activité touristique enregistrée.

En vue de prendre en compte l'élargissement intervenu le 1^{er} mai 2004, les diverses cartes présentées contiennent aussi les données des nouveaux États membres.

Eurostat collecte des données statistiques sur le tourisme depuis 1994. Les données recueillies portent sur trois éléments: la capacité d'accueil, le taux d'occupation et la demande. Au niveau régional, elles portent sur deux aspects: la capacité d'accueil et le taux d'occupation. La capacité d'accueil fait référence aux infrastructures d'hébergement touristique disponibles dans la région considérée. Le taux d'occupation donne des statistiques sur le nombre de nuits passées dans des hébergements loués dans une région particulière. La demande fait référence au tourisme intérieur et au tourisme émetteur, la notion de tourisme émetteur désignant les résidents d'un pays qui voyagent dans un autre pays.

Note méthodologique

Pour des raisons de clarté cartographique essentiellement, le niveau régional retenu dans le présent chapitre est le niveau NUTS 2. Cependant, la base de données NewCronos d'Eurostat contient également de nombreuses informations au niveau NUTS 3.

Statistiques sur la capacité d'accueil (infrastructures)

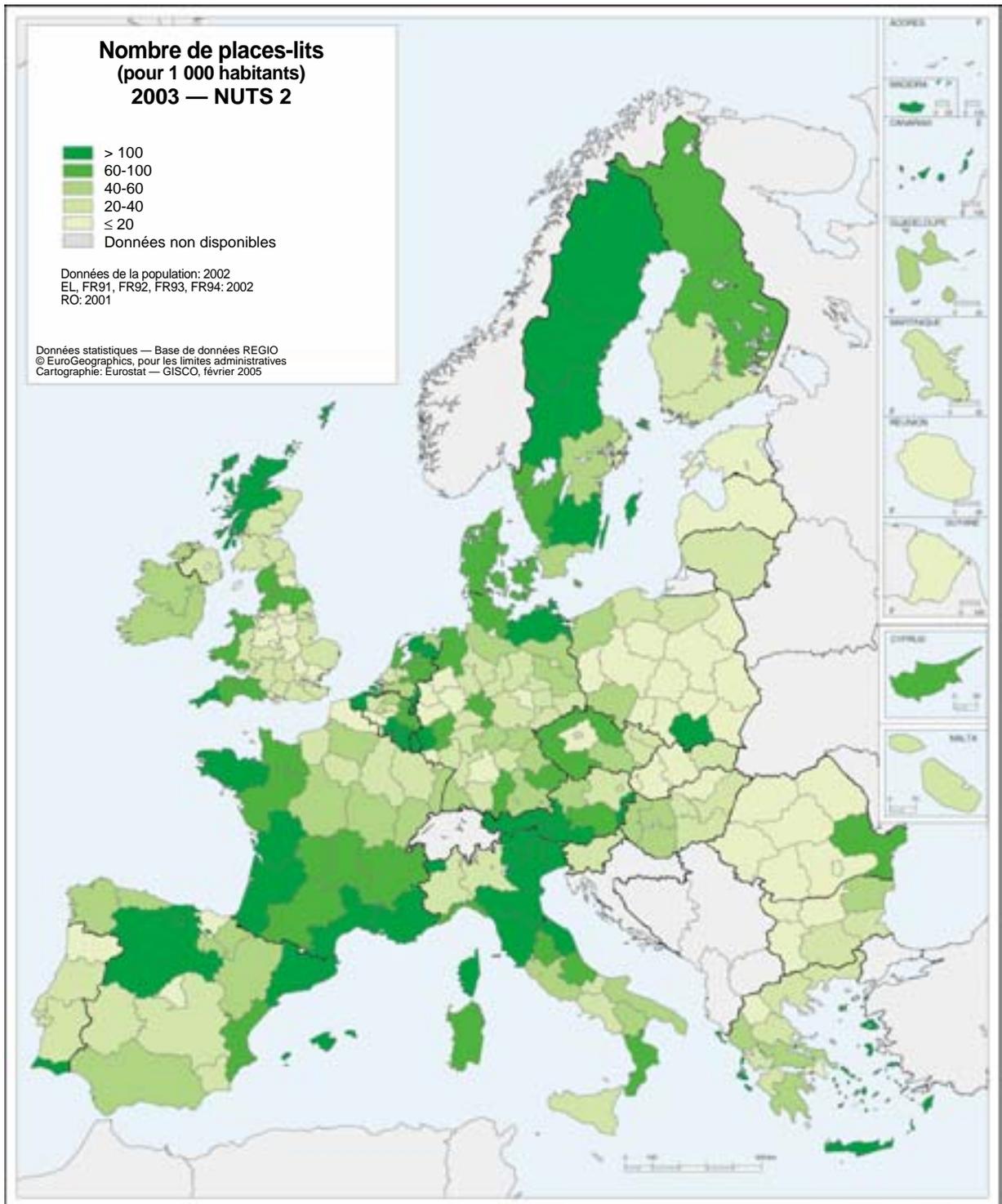
La carte 12.1 illustre le nombre de places-lits disponibles par rapport à la population résidente de la région.

La carte montre les régions à forte densité d'hébergement. Cette densité s'explique, pour certaines régions, par leur nombre élevé de places-lits [par exemple les Islas Baleares (ES), Bolzano (IT), la Corse (FR)] et, pour d'autres régions, par leur faible densité démographique [Åland (FI), les Highlands and Islands (UK), Övre Norrland (SE)]. Certaines destinations classiques des voyages à forfait effectués par charters, comme les Islas Baleares en Espagne et l'Algarve au Portugal, disposent d'une très vaste offre de possibilités d'hébergement par habitant. À ces destinations traditionnelles dans les pays de l'Union européenne, on peut ajouter l'île de Chypre, dont la capacité hôtelière est semblable à celle de l'Algarve.

La région du Tirol, en Autriche, est un exemple typique qui montre que le tourisme est une activité pouvant s'étaler sur l'ensemble de l'année.

Bon nombre de vacanciers ne prennent bien sûr pas l'avion, surtout pour les vacances de courte durée, qui deviennent de plus en plus populaires. Certaines régions dotées d'une bonne infrastructure hôtelière se trouvent à portée de voiture des grandes zones urbanisées; tel est le cas notamment des régions de West Wales and the Valleys et de Dorset and Somerset au Royaume-Uni, ainsi que de la Forêt-Noire en Allemagne. La région du centre de la Suède est également une destination très appréciée pour les vacances courtes.

La carte 12.2, qui porte sur le nombre total de places-lits, illustre clairement le nombre de places-lits dans les hôtels et établissements assimilés par rapport au nombre total de places-lits par région. Outre les hôtels et établissements assimilés, les possibilités d'hébergement touristique comprennent les maisons et logements de vacances, les terrains de camping et d'autres établissements, tels que les auberges de jeunesse, les foyers pour touristes, etc. L'élément frappant de cette carte est que la capacité hôtelière est davantage concentrée dans les zones urbaines et autour des capitales que dans les autres régions. Ce phénomène est très bien visible en France, à Paris, où les hôtels représentent plus de 75 % du total des places-lits, mais aussi en Allemagne, à Berlin tout comme dans la région Rhin/Main autour de Francfort, ainsi qu'au Royaume-Uni, dans le grand Londres. En

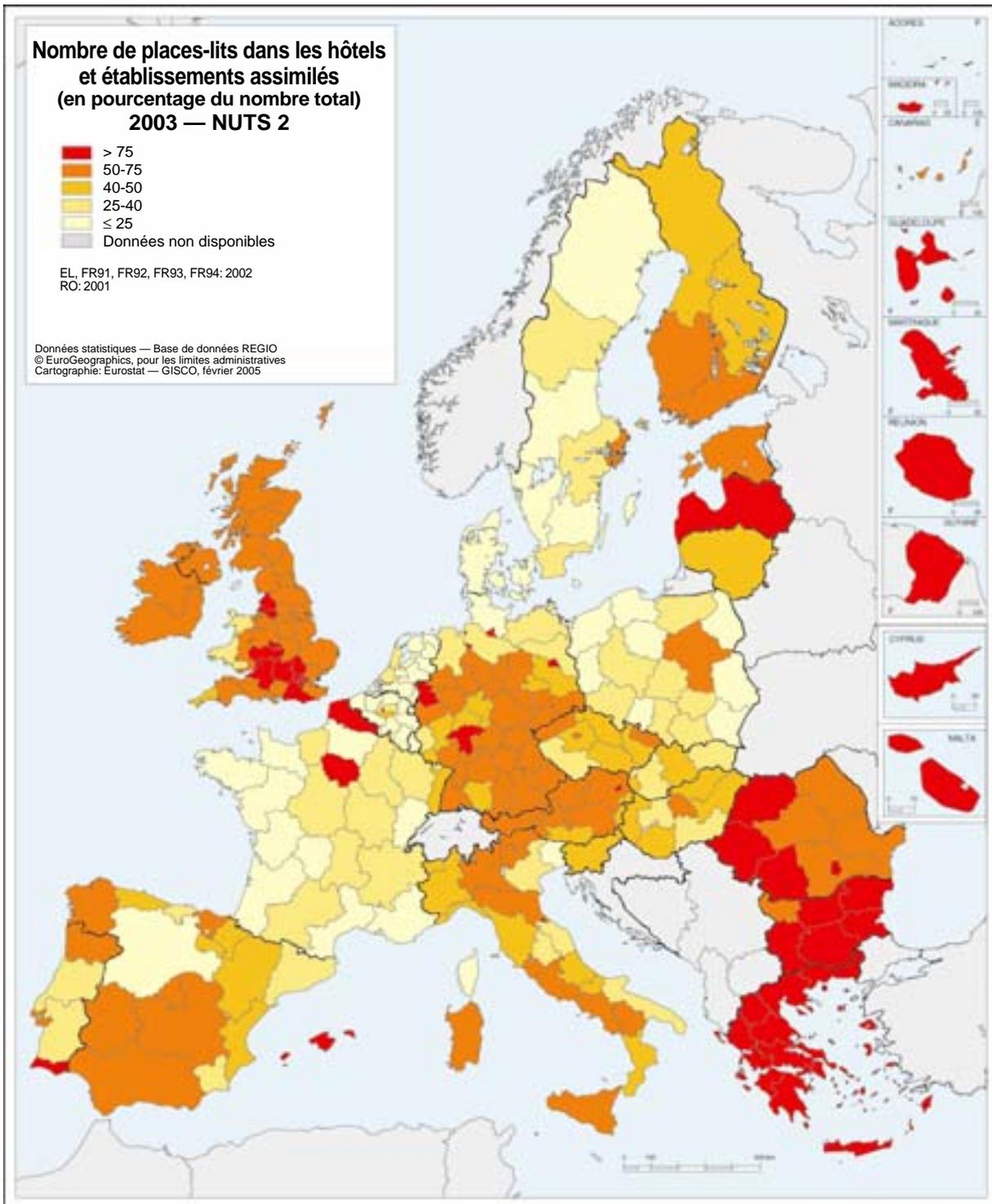


Carte 12.1

conclusion, il peut être relevé que le tourisme, en tant que phénomène régional, est susceptible de présenter une densité d'hébergement extrêmement variable entre les régions d'un seul et même pays.

D'autres régions possèdent également une proportion élevée de lits d'hôtels par rapport au nombre total de places-lits. Cela vaut, en particulier, pour l'Écosse, certaines parties de l'Angleterre

et la Grèce. Dans ces contrées, il s'agit d'un phénomène national et il apparaît clairement que ce type d'hébergement est prédominant dans le pays ou la région en question. Dans des zones rurales, par exemple en de nombreux endroits de Belgique et des Pays-Bas, dans l'ouest et le sud-ouest de la France, au Danemark, dans la plus grande partie de la Suède, mais aussi en Pologne (à l'exception de la région autour de Varsovie), la proportion de places-lits dans les hôtels et établissements assimi-



Carte 12.2

lès est comprise dans une fourchette allant de moins de 25 % à pas plus de 40 % du nombre total de places-lits. Un troisième groupe de régions, dont font partie les États baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) et la Finlande, se situe entre ces deux extrêmes: dans ces pays, l'offre de places-lits dans les hôtels et établissements assimilés représente entre 40 et 75 % du nombre total de places-lits.

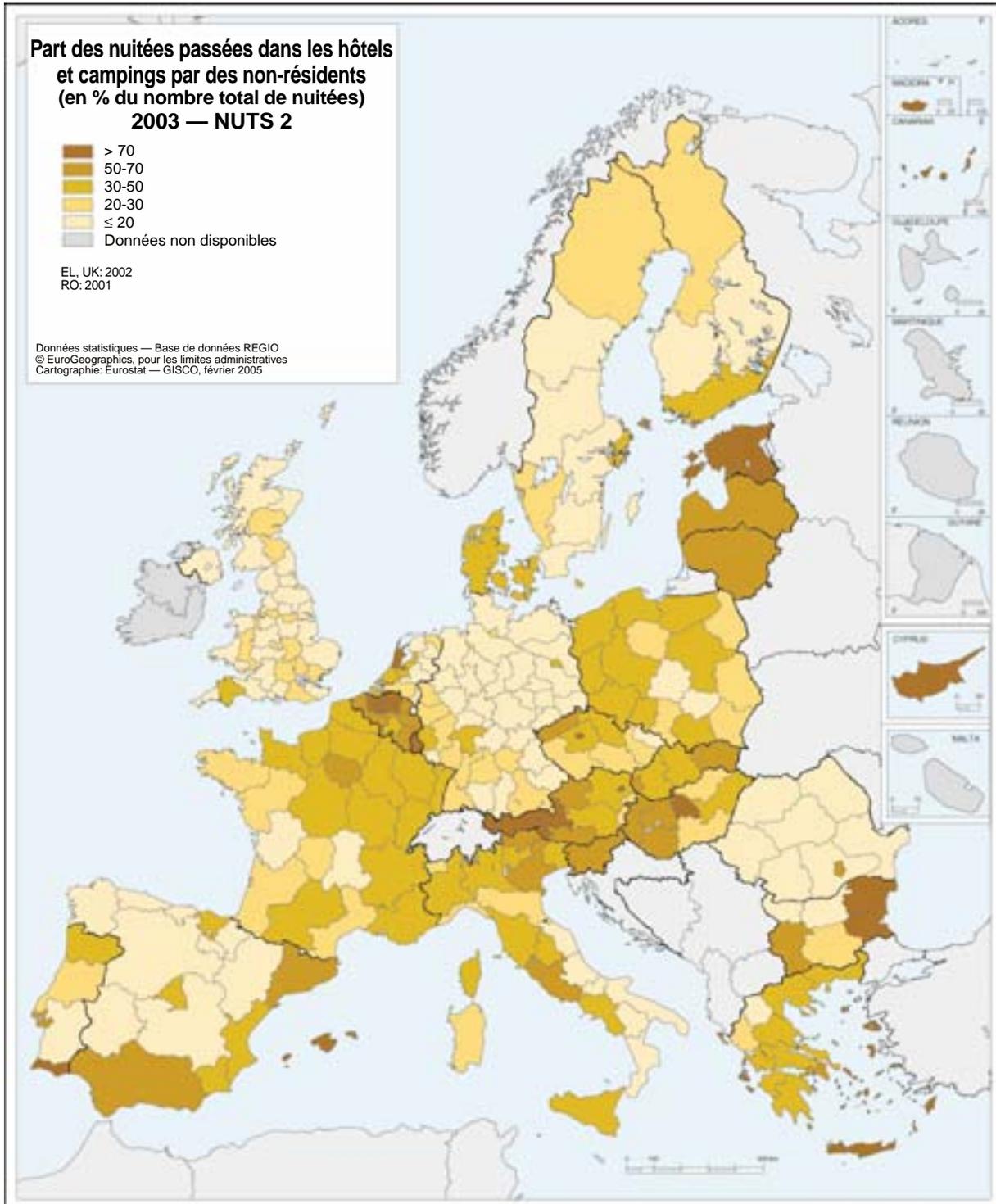
Données sur le taux d'occupation

Les données relatives à l'infrastructure touristique, à l'instar de celles utilisées pour les cartes 12.1 et 12.2, donnent une indication de la capacité d'hébergement disponible dans une région déterminée. Il est toutefois important de savoir dans

Les plus forts pourcentages de nuitées attribuables à des non-résidents sont observés dans les *Länder* autrichiens du Vorarlberg et du Tirol, en Estonie, à Chypre, au Luxembourg et dans la partie flamande de la Belgique. Cela montre combien certains des pays précités, comme l'Autriche et Chypre, sont dépendants des touristes étrangers. L'Allemagne et la Grande-Bretagne, ainsi que de larges parties de l'Espagne et de l'Italie (à l'exception des régions côtières), présentent, par contre,

une dépendance nettement moindre par rapport au tourisme étranger, le tourisme intérieur occupant une place prépondérante dans ces grands pays.

Un tableau complètement différent se dessine si l'on examine l'évolution des nuitées dans les hôtels ou établissements assimilés entre 2002 et 2003, en particulier pour les nouveaux États membres. En Estonie et en Lettonie, sur la côte



Carte 12.4

baltique de la Pologne, en Hongrie et en Bulgarie, le nombre de nuitées a enregistré jusqu'à 6 % — parfois même davantage — d'augmentation par rapport à la période précédente. Bien que ces taux de variation soient fortement influencés par les valeurs de base utilisées pour la comparaison (obtention d'un taux de variation très élevé en cas de valeur de base relativement faible), ils n'en sont pas moins le reflet d'un changement dans les habitudes de voyage. Ce changement peut certes s'expliquer par des contraintes économiques obligeant les vacanciers à choisir des destinations plus proches, mais des raisons politiques ou autres conduisant à favoriser des destinations nouvelles par rapport à des destinations touristiques traditionnelles, telles que l'Espagne et l'Italie, sont également susceptibles d'entrer en ligne de compte. Par ailleurs, il est aussi manifeste que le processus d'élargissement et, partant, le pouvoir d'attraction de nouvelles destinations touristiques situées dans les nouveaux États membres ont joué un rôle dès l'année 2003. Le suivi de cette évolution constituera l'une des tâches des prochaines années.

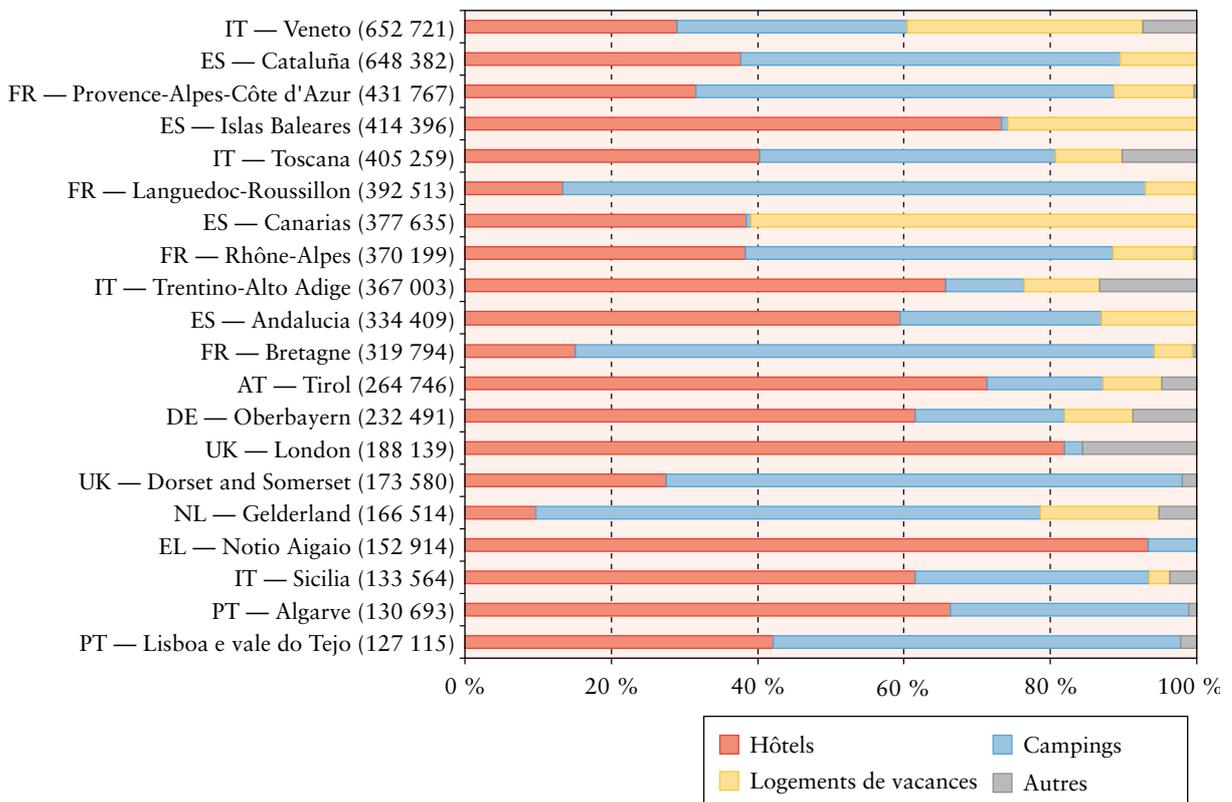
En parcourant la liste des 20 principales régions touristiques de l'EU-25, on constate qu'elle ne contient encore aucune région de l'un des nouveaux États membres. Les régions d'Europe méridionale occupent habituellement une place de choix dans cette liste, mais l'on peut également y trouver des régions touristiques traditionnelles, telles que Tirol (Autriche), Oberbayern (Allemagne) et Gelderland (Pays-Bas). En ce qui concerne le type d'hébergement, aucun modèle général, valable pour chacune des 20 régions, ne peut être distingué. Cette question dépend bien plus de chaque région concernée, même si les hôtels et les terrains de camping sont les types d'hébergement les plus fréquemment rencontrés.

dionale occupent habituellement une place de choix dans cette liste, mais l'on peut également y trouver des régions touristiques traditionnelles, telles que Tirol (Autriche), Oberbayern (Allemagne) et Gelderland (Pays-Bas). En ce qui concerne le type d'hébergement, aucun modèle général, valable pour chacune des 20 régions, ne peut être distingué. Cette question dépend bien plus de chaque région concernée, même si les hôtels et les terrains de camping sont les types d'hébergement les plus fréquemment rencontrés.

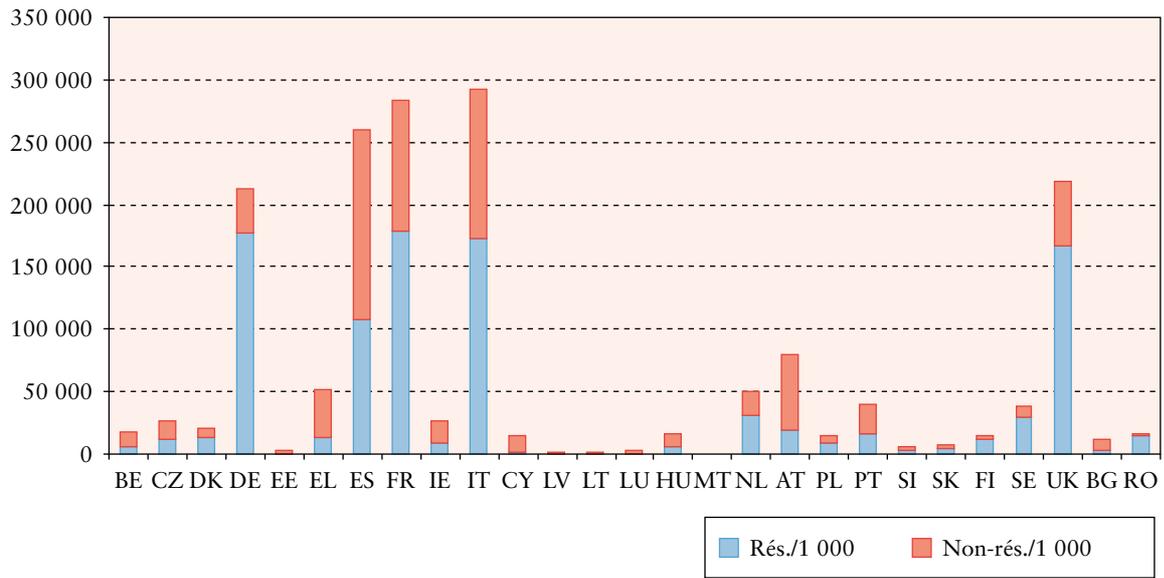
Conclusion

Le tourisme européen et l'industrie européenne du tourisme connaissent depuis plusieurs années des mutations importantes. Les chiffres recueillis par les États membres et publiés par Eurostat montrent que le tourisme revêt une importance croissante pour les régions européennes. C'est surtout la tendance à entreprendre des voyages plus fréquents et plus courts qui incite les régions à renforcer leur attrait touristique. Espérons que les exemples cités encourageront le lecteur à utiliser de manière encore plus intensive les données régionales du tourisme en Europe.

Graphique 12.1 — Les 20 régions les plus touristiques de l'EU-25; nombre de places-lit par type d'hébergement 2003 — NUTS 2



Graphique 12.2 — Nombre de nuitées passées en hôtels et campings par les résidents et les non-résidents en 2003



UNION EUROPÉENNE

Régions au niveau NUTS 2

BE10	Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest	DEA4	Detmold	FR23	Haute-Normandie
BE21	Prov. Antwerpen	DEA5	Arnsberg	FR24	Centre
BE22	Prov. Limburg (BE)	DEB1	Koblenz	FR25	Basse-Normandie
BE23	Prov. Oost-Vlaanderen	DEB2	Trier	FR26	Bourgogne
BE24	Prov. Vlaams-Brabant	DEB3	Rheinhesen-Pfalz	FR30	Nord - Pas-de-Calais
BE25	Prov. West-Vlaanderen	DEC0	Saarland	FR41	Lorraine
BE31	Prov. Brabant Wallon	DED1	Chemnitz	FR42	Alsace
BE32	Prov. Hainaut	DED2	Dresden	FR43	Franche-Comté
BE33	Prov. Liège	DED3	Leipzig	FR51	Pays de la Loire
BE34	Prov. Luxembourg (BE)	DEE1	Dessau	FR52	Bretagne
BE35	Prov. Namur	DEE2	Halle	FR53	Poitou-Charentes
CZ01	Praha	DEE3	Magdeburg	FR61	Aquitaine
CZ02	Střední Čechy	DEF0	Schleswig-Holstein	FR62	Midi-Pyrénées
CZ03	Jihozápad	DEG0	Thüringen	FR63	Limousin
CZ04	Severozápad	EE00	Eesti	FR71	Rhône-Alpes
CZ05	Severovýchod	GR11	Anatoliki Makedonia, Thraki	FR72	Auvergne
CZ06	Jihovýchod	GR12	Kentriki Makedonia	FR81	Languedoc-Roussillon
CZ07	Střední Morava	GR13	Dytiki Makedonia	FR82	Provence-Alpes-Côte d'Azur
CZ08	Moravskoslezsko	GR14	Thessalia	FR83	Corse
DK00	Danmark	GR21	Ipeiros	FR91	Guadeloupe
DE11	Stuttgart	GR22	Ionia Nisia	FR92	Martinique
DE12	Karlsruhe	GR23	Dytiki Ellada	FR93	Guyane
DE13	Freiburg	GR24	Stereia Ellada	FR94	Réunion
DE14	Tübingen	GR25	Peloponnisos	IE01	Border, Midland and Western
DE21	Oberbayern	GR30	Attiki	IE02	Southern and Eastern
DE22	Niederbayern	GR41	Voreio Aigaio	ITC1	Piemonte
DE23	Oberpfalz	GR42	Notio Aigaio	ITC2	Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste
DE24	Oberfranken	GR43	Kriti	ITC3	Liguria
DE25	Mittelfranken	ES11	Galicia	ITC4	Lombardia
DE26	Unterfranken	ES12	Principado de Asturias	ITD1	Provincia Autonoma Bolzano/Bozen
DE27	Schwaben	ES13	Cantabria	ITD2	Provincia Autonoma Trento
DE30	Berlin	ES21	País Vasco	ITD3	Veneto
DE41	Brandenburg — Nordost	ES22	Comunidad Foral de Navarra	ITD4	Friuli-Venezia Giulia
DE42	Brandenburg — Südwest	ES23	La Rioja	ITD5	Emilia-Romagna
DE50	Bremen	ES24	Aragón	ITE1	Toscana
DE60	Hamburg	ES30	Comunidad de Madrid	ITE2	Umbria
DE71	Darmstadt	ES41	Castilla y León	ITE3	Marche
DE72	Gießen	ES42	Castilla-La Mancha	ITE4	Lazio
DE73	Kassel	ES43	Extremadura	ITF1	Abruzzo
DE80	Mecklenburg-Vorpommern	ES51	Cataluña	ITF2	Molise
DE91	Braunschweig	ES52	Comunidad Valenciana	ITF3	Campania
DE92	Hannover	ES53	Illes Balears	ITF4	Puglia
DE93	Lüneburg	ES61	Andalucía	ITF5	Basilicata
DE94	Weser-Ems	ES62	Región de Murcia	ITF6	Calabria
DEA1	Düsseldorf	ES63	Ciudad Autónoma de Ceuta	ITG1	Sicilia
DEA2	Köln	ES64	Ciudad Autónoma de Melilla	ITG2	Sardegna
DEA3	Münster	ES70	Canarias	CY00	Kypros/Kıbrıs
		FR10	Île-de-France	LV00	Latvija
		FR21	Champagne-Ardenne	LT00	Lietuva
		FR22	Picardie	LU00	Luxembourg (Grand-Duché)

HU10	Közép-Magyarország	PT11	Norte	UKF3	Lincolnshire
HU21	Közép-Dunántúl	PT15	Algarve	UKG1	Herefordshire, Worcestershire and Warwickshire
HU22	Nyugat-Dunántúl	PT16	Centro (PT)	UKG2	Shropshire and Staffordshire
HU23	Dél-Dunántúl	PT17	Lisboa	UKG3	West Midlands
HU31	Észak-Magyarország	PT18	Alentejo	UKH1	East Anglia
HU32	Észak-Alföld	PT20	Região Autónoma dos Açores	UKH2	Bedfordshire and Hertfordshire
HU33	Dél-Alföld	PT30	Região Autónoma da Madeira	UKH3	Essex
MT00	Malta	SI00	Slovenija	UKI1	Inner London
NL11	Groningen	SK01	Bratislavský kraj	UKI2	Outer London
NL12	Friesland	SK02	Západné Slovensko	UKJ1	Berkshire, Buckinghamshire and Oxfordshire
NL13	Drenthe	SK03	Stredné Slovensko	UKJ2	Surrey, East and West Sussex
NL21	Overijssel	SK04	Východné Slovensko	UKJ3	Hampshire and Isle of Wight
NL22	Gelderland	FI13	Itä-Suomi	UKJ4	Kent
NL23	Flevoland	FI18	Etelä-Suomi	UKK1	Gloucestershire, Wiltshire and North Somerset
NL31	Utrecht	FI19	Länsi-Suomi	UKK2	Dorset and Somerset
NL32	Noord-Holland	FI1A	Pohjois-Suomi	UKK3	Cornwall and Isles of Scilly
NL33	Zuid-Holland	FI20	Åland	UKK4	Devon
NL34	Zeeland	SE01	Stockholm	UKL1	West Wales and the Valleys
NL41	Noord-Brabant	SE02	Östra Mellansverige	UKL2	East Wales
NL42	Limburg (NL)	SE04	Sydsverige	UKM1	North Eastern Scotland
AT11	Burgenland	SE06	Norra Mellansverige	UKM2	Eastern Scotland
AT12	Niederösterreich	SE07	Mellersta Norrland	UKM3	South Western Scotland
AT13	Wien	SE08	Övre Norrland	UKM4	Highlands and Islands
AT21	Kärnten	SE09	Småland med öarna	UKN0	Northern Ireland
AT22	Steiermark	SE0A	Västssverige		
AT31	Oberösterreich	UKC1	Tees Valley and Durham		
AT32	Salzburg	UKC2	Northumberland and Tyne and Wear		
AT33	Tirol	UKD1	Cumbria		
AT34	Vorarlberg	UKD2	Cheshire		
PL11	Łódzkie	UKD3	Greater Manchester		
PL12	Mazowieckie	UKD4	Lancashire		
PL21	Małopolskie	UKD5	Merseyside		
PL22	Śląskie	UKE1	East Riding and North Lincolnshire		
PL31	Lubelskie	UKE2	North Yorkshire		
PL32	Podkarpackie	UKE3	South Yorkshire		
PL33	Świętokrzyskie	UKE4	West Yorkshire		
PL34	Podlaskie	UKF1	Derbyshire and Nottinghamshire		
PL41	Wielkopolskie	UKF2	Leicestershire, Rutland and Northamptonshire		
PL42	Zachodniopomorskie				
PL43	Lubuskie				
PL51	Dolnośląskie				
PL52	Opolskie				
PL61	Kujawsko-Pomorskie				
PL62	Warmińsko- Mazurskie				
PL63	Pomorskie				

Régions NUTS 2 des pays candidats

BG11 Severozapaden
BG12 Severen tsentralen
BG13 Severoiztochen
BG21 Yugozapaden
BG22 Yuzhen tsentralen
BG23 Yugoiztochen
RO01 Nord-Est
RO02 Sud-Est
RO03 Sud
RO04 Sud-Vest
RO05 Vest
RO06 Nord-Vest
RO07 Centru
RO08 București